



Bulletin Officiel Département du Loiret

Directeur de publication : M. Marc GAUDET

ISSN : 0294-1317

N°05 - Tome 3 - DECEMBRE 2017

SOMMAIRE

SESSION

Pages

- Séance du jeudi 7 et vendredi 8 décembre 2017 1 à 319

Session du jeudi 7 et vendredi 8 décembre 2017

Etaient Présents : M. GAUDET, Président du Conseil Départemental
Mme MARTIN, M. MALBO, Mme LECLERC, M. TOUCHARD, Mme JEHANNET, M. NERAUD,
Mme BELLAIS, M. BOURILLON, Mme GALZIN, M. GABELLE, Mme QUAIX, M. GRANDPIERRE,
Vice-Présidents
Mme BAUDAT-SLIMANI, M. BOISSAY, M. BRAUX, M. BREFFY, Mme CHANTEREAU,
Mme CHAUVIERE, Mme CHERADAME, Mme COURROY, Mme DUBOIS, M. DUPATY,
Mme FLEURY, Mme GABORIT, M. GEFFROY, M. GUDIN, M. GUERIN, M. IMBAULT,
Mme KERRIEN, Mme LABADIE, Mme LANSON, M. LECHAUVE, Mme LORME, Mme MANCEAU,
Mme MELZASSARD, M. RIGLET, M. SAURY, M. SOLER, M. VACHER, Membres.

Absents excusés : Mme BEAUDOIN, M. CHAILLOU.

COMMISSION DES BATIMENTS, DES ROUTES, CANAUX ET DEPLACEMENTS 1

A 01 - Projet de Décision modificative n°2 en faveur des politiques des bâtiments, des transports, des infrastructures et de l'électricité 1

COMMISSION DU LOGEMENT ET DE L'INSERTION ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

B 01 - Convention de délégation de compétence en matière d'aides à la pierre par le Conseil Départemental du Loiret pour la période 2018-2023 **Erreur ! Signet non défini.**

B 02 - Point d'étape des plans départementaux relatifs à la politique insertion..... 94

COMMISSION DE L'ENFANCE, DES PERSONNES AGEES ET DU HANDICAP 102

C 01 - Point d'étape sur le Programme régional de santé (PRS) piloté par l'Agence régionale de santé Centre Val de Loire (ARS) 102

COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES, DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE 103

D 01 - Proposition d'adoption des actions structurantes composant le Schéma départemental de Lecture Publique du Loiret et de deux évènements d'Initiative Départementale 103

COMMISSION DE L'EDUCATION, DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT 143

E 01 - Politique Marine de Loire : bilan de la politique depuis 2006..... 143

COMMISSION DES FINANCES, DES RESSOURCES HUMAINES ET DES SERVICES SUPPORTS.....	144
F 01 - Piloter la stratégie budgétaire - Décision modificative n°2 pour 2017	144
F 02 - Ouverture des crédits par anticipation à l'adoption du budget primitif 2018	318
F 03 - Rapport d'activité des services de l'Etat en 2016	319

COMMISSION DES BATIMENTS, DES ROUTES, CANAUX ET DEPLACEMENTS

A 01 - Projet de Décision modificative n°2 en faveur des politiques des bâtiments, des transports, des infrastructures et de l'électricité

Article 1 : Le rapport est adopté avec 35 voix pour et 1 voix contre.

Article 2 : Dans le cadre de la Décision modificative n°2 au budget 2017, au titre des politiques A01-Transports, A02-Infrastructures, D02-Electricité et G07-Patrimoine, il est décidé de ratifier l'inscription des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement telle que traduite ci-dessous :

Crédits de paiement						
Section	Sens	Politique	Voté 2017 au 04/10/2017 (en €)	Projet de DM2 (en €)	Voté 2017 après DM2 (en €)	
Fonctionnement	Dépenses	A01 - TRANSPORTS	21 336 387	76 100	21 412 487	
		A02 - INFRASTRUCTURES	7 950 293	12 966	7 963 259	
		D02 - ELECTRICITE	151 008	-64 292	86 716	
		G07 - PATRIMOINE	3 601 003	10 462	3 611 465	
	Total Dépenses			33 038 691	35 236	33 073 927
	Recettes	A01 - TRANSPORTS	1 860 265	-7 439	1 852 826	
		A02 - INFRASTRUCTURES	1 122 040	7 369	1 129 409	
		D02 - ELECTRICITE	12 770 000	50 554	12 820 554	
		G07 - PATRIMOINE	2 081 068	747 486	2 828 554	
	Total Recettes			17 833 373	797 970	18 631 343

Crédits de paiement						
Section	Sens	Politique	Voté 2017 au 04/10/2017 (en €)	Projet de DM2 (en €)	Voté 2017 après DM2 (en €)	
Investissement	Dépenses	A01 - TRANSPORTS	45 500	-11 682	33 818	
		A02 - INFRASTRUCTURES	30 413 259	515 344	30 928 603	
		D02 - ELECTRICITE	4 000 000	0	4 000 000	
		G07 - PATRIMOINE	3 644 023	50 000	3 694 023	
	Total Dépenses			38 102 782	553 662	38 656 444
	Recettes	A01 - TRANSPORTS	0	0	0	
		A02 - INFRASTRUCTURES	6 956 917	-1 083 383	5 873 534	
		D02 - ELECTRICITE	2 384 808	0	2 384 808	
		G07 - PATRIMOINE	0	249 000	249 000	
	Total Recettes			9 341 725	-834 383	8 507 342

Politique	AE		AP	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
A01 - TRANSPORTS	-40 600,00		110 000,00	
A02 - INFRASTRUCTURES			54 842 000,00	
D02 - ELECTRICITE				
G07 - PATRIMOINE	-223 095,05		1 923 171,67	
Total	-263 695,05	0,00	56 875 171,67	0,00

COMMISSION DU LOGEMENT ET DE L'INSERTION

B 01 - Convention de délégation de compétence en matière d'aides à la pierre par le Conseil Départemental du Loiret pour la période 2018-2023

Article 1 : Le rapport et ses annexes sont adoptés avec 38 voix pour.

Article 2 : Il est décidé d'approuver les termes des conventions ci-dessous et présentées en annexes à la délibération, et Monsieur le Président du Conseil départemental est autorisé à les signer :

- convention de délégation de compétence des aides à la pierre 2018-2023 entre l'Etat et le Conseil Départemental du Loiret (annexe n°1) ;
- convention pour la gestion des aides à l'habitat privé entre le Conseil Départemental du Loiret et l'Agence Nationale de l'Habitat 2018-2023 (annexe n°2) ;
- convention entre l'Etat et le Département du Loiret de mise à disposition des services de l'Etat pour l'exercice de la compétence en matière d'attribution des aides publiques au logement, en application de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales (hors périmètre d'Orléans Métropole) (annexe n°3).

Article 3 : Il est décidé :

- de poursuivre le dispositif d'aide en faveur de l'habitat privé adopté par la Session du 10 mars 2011 et modifié par les délibérations n°D01 du 20 février 2015 et n°D01 du 30 septembre 2016 ;
- de confier à l'Agence Nationale de l'Habitat la gestion des aides déléguées et des aides départementales à l'habitat privé ;
- de maintenir la composition de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat et son règlement intérieur adoptés respectivement le 26 juin 2017 et le 5 juillet 2017 ;
- de déléguer au Président de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat, à savoir le Président du Conseil Départemental ou à son représentant, l'attribution des aides départementales en faveur de l'habitat privé au bénéfice de propriétaires bailleurs ou occupants.

Article 4 : Il est décidé de prendre acte de la démarche menée en vue de la définition d'un nouveau cadre d'intervention propre du Département en matière d'Habitat.

Annexe n°1

<p align="center">Convention de délégation de compétence des aides à la pierre 2018-2023 entre l'Etat et le Conseil départemental du Loiret</p>
--

La présente convention est établie entre

Le Département du Loiret, représenté par M. Marc GAUDET, Président du Conseil départemental du Loiret ;

Et

L'Etat, représenté par M. Jean-Marc FALCONE, Préfet de la région Centre-Val de Loire et du Loiret ;

Vu le code de la construction et de l'habitation (CCH), notamment l'article L. 301-5-2 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion notamment son article 28 ;

Vu les deux précédentes conventions de délégations des aides à la pierre entre l'État et le Département (2006-2011 et 2012-2017) ;

Vu la délibération en date du 22 juin 2017 approuvant le principe de reconduction de la délégation des aides à la pierre pour une durée de six ans ;

Vu le plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) 2014-2018 ;

Vu les Programmes locaux de l'habitat (PLH) adoptés par les établissements de coopération intercommunale du département ;

Vu la délibération du Conseil Départemental autorisant la signature de la convention en date du 7 décembre 2017 ;

Il a été convenu ce qui suit :

Objet et durée de la convention

L'État délègue au département du Loiret pour une durée de 6 ans renouvelable, la compétence d'une part pour décider de l'attribution des aides publiques, à l'exception des aides distribuées par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU)¹, en faveur de la construction, de l'acquisition, de la réhabilitation et de la démolition des logements locatifs sociaux et des logements-foyers, de la location-accession, de la rénovation de l'habitat privé, de la création de places d'hébergement, et d'autre part pour procéder à leur notification aux bénéficiaires.

¹ Ces aides englobent le programme national de rénovation urbaine (PNRU), les aides de l'ANRU pour le programme national de requalification des quartiers anciens dégradés (PNRQAD)

Cette délégation a pour objet la mise en œuvre de la politique de l'habitat définie à l'article I-1 qui intègre les objectifs de la politique nationale en faveur du logement et les objectifs des PLH du département.

Elle porte sur l'ensemble du territoire du département du Loiret à l'exception de la Métropole d'Orléans qui bénéficie d'une délégation de compétence au titre de l'article L. 301-5-1 du CCH.

La présente convention prend effet à compter du 1^{er} janvier 2018 et s'achève au 31 décembre 2023.

TITRE I : Les objectifs de la convention

Article I-1 : Orientations générales

La présente convention couvre l'ensemble du département du Loiret à l'exception du périmètre d'Orléans Métropole.

Au travers de cette convention, le département du Loiret souhaite poursuivre ses interventions en faveur de l'habitat dans le prolongement des deux précédentes délégations des aides à la pierre entamées en 2006. Le rapport d'évaluation réalisé sur la convention 2012-2017 a mis en lumière la nécessité de renforcer par ailleurs les interventions propres du Département en lien notamment avec ses compétences de chef de file de l'action sociale. Une articulation sera également recherchée avec le Plan Départemental d'Action pour le Logement et à l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) mis en œuvre sur la même période que cette convention.

En lien avec les services de l'État, le Département s'attachera à promouvoir une offre équilibrée de logements sociaux de qualité, répartie suivant les besoins des territoires. Il se mobilisera pour améliorer la rénovation des logements du parc privé et en particulier leur performance thermique et leur adaptation à la perte d'autonomie. Il encouragera la production et la réhabilitation de logements en centre-bourg.

Par ailleurs, conformément aux principes directeurs du schéma de cohésion sociale 2017-2021, le Département cherchera à favoriser le développement de formes d'habitats inclusifs tels que des logements adaptés et inscrits dans leur environnement en vue de faciliter l'accès aux services dont des personnes âgées peuvent avoir besoin pour rester à leur domicile.

Le Département incitera également les collectivités territoriales à se doter de dispositifs d'OPAH adaptés à leurs enjeux.

Enfin, il sera associé à la mise de place, par la DDT, d'un observatoire de l'habitat qu'il alimentera à l'aide de ses données.

Article I-2 : Les objectifs quantitatifs et l'échéancier prévisionnels

Les moyens financiers mentionnés au titre II de la présente convention ont pour objet la mise en œuvre de la politique définie au I-1 et notamment la réalisation des objectifs prévisionnels suivants :

I-2-1 – Le développement et la diversification de l'offre de logements sociaux

Il est prévu :

a) La réalisation d'un objectif global de 1 644 logements locatifs sociaux, dont :

- 500 logements PLA-I (prêt locatif aidé d'intégration) dont 10 % au titre de l'acquisition amélioration ;
- 1 144 logements PLUS (prêt locatif à usage social) dont 10 % au titre de l'acquisition amélioration ;
- auxquels s'ajouteront des logements PLS (prêt locatif social)

Un avenant annuel viendra préciser les objectifs fixés et la dotation disponible pour chaque année de la convention.

L'annexe 3 à la convention précise les quatre volets relatifs aux structures collectives de logement et d'hébergement : pensions de famille ou résidences sociales, foyers de travailleurs migrants, places d'hébergement, et logement-foyers pour personnes âgées et handicapées.

b) La démolition de logements locatifs sociaux en correspondance avec les Plans Stratégiques de Patrimoine inclus dans les Conventions d'Utilité Sociale 2018-2023 des bailleurs.

c) La réhabilitation de l'ordre de 1 000 logements par mobilisation de prêts HLM (dont éco-prêts HLM...). Cette donnée pourrait être modifiée en fonction de l'évolution des Plans Stratégiques de Patrimoine inclus dans les Conventions d'Utilité Sociale 2018-2023 des bailleurs.

Ces objectifs ne comprennent pas les logements prévus par les conventions de rénovation urbaine de l'ANRU qui sont rappelés en annexe 7. Les études menées actuellement sur le quartier des Montoires à Gien pour le nouveau programme national de renouvellement urbain (2015-2030) prévoient la réhabilitation et la résidentialisation de 185 logements.

En ce qui concerne le programme de rénovation urbaine (2003-2015), l'ensemble des opérations de réhabilitation ont été réalisées.

I-2-2 La réhabilitation du parc privé ancien et la requalification des copropriétés

Sur la base des objectifs figurant au I-1, il est prévu la réhabilitation d'environ 3 042 logements privés et de 400 logements en copropriété en tenant compte des orientations et des objectifs de l'Agence nationale de l'habitat et conformément à son régime des aides. Un avenant annuel viendra préciser les objectifs fixés pour chaque année de la convention.

Dans le cadre de cet objectif global, sont projetés sans double compte :

a) le traitement de 162 logements² indignes³ (insalubrité, péril, risque plomb) et très dégradés.

b) le traitement de 210 logements de propriétaires bailleurs (incluant habitat indigne et très dégradé).

c) le traitement de 1860 logements occupés par leurs propriétaires au titre notamment de la lutte contre la précarité énergétique.

d) le traitement de 810 logements occupés par leurs propriétaires au titre de l'aide pour l'autonomie de la personne (hors habitat indigne et très dégradé).

e) le traitement d'une vingtaine de copropriétés en difficulté (hors lutte contre l'habitat indigne et très dégradé) **comprenant environ 400 logements.**

f) autres objectifs particuliers : pour faciliter la mobilisation de logements conventionnés (avec ou sans travaux) en faveur d'Action Logement, un dispositif de réservation incitatif a été mis en place afin de mettre en relation les propriétaires bailleurs qui conventionnent leur logement (avec ou sans travaux) avec le correspondant local de l'UESL pour que ce dernier puisse réserver le logement en vue d'y loger des salariés sous conditions de ressources, en situation de précarité ou de retour à l'emploi, ou encore d'insertion. Un objectif de 14 logements par an a été retenu.

La déclinaison annuelle de ces objectifs et le tableau de bord de suivi de la convention sont indiqués en annexe 1.

Les dispositifs opérationnels⁶, les opérations dans le cadre du programme national de requalification des quartiers anciens dégradés, en cours ou projetés et dont la liste figure en annexe 2, concourent à la mise en œuvre de ces objectifs.

² Propriétaires occupants et syndicats de copropriétaires

³ Cf. instructions de l'Anah sur les définitions de l'habitat indigne, très dégradé et dégradé (grille d'évaluation)

Le délégataire reprend les engagements de l'État et de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) sur les opérations contractuelles en cours (OPAH, PIG, plan de sauvegarde, PST, opérations du PNRQAD).

Ces objectifs précis sont repris par la convention conclue entre le délégataire et l'Anah en vertu de l'article L. 321-1-1 du CCH.

I-2-3 Répartition géographique et échéancier prévisionnel

Les objectifs d'interventions prévus ci-dessus sont déclinés en annexe 1 comprenant deux tableaux.

Le premier, intitulé « *objectifs de réalisation de la convention, parc public et parc privé et Tableau de bord* » synthétise les objectifs de réalisation et les besoins en droits à engagement. Il fait office d'échéancier de réalisation. Il sera mis à jour annuellement et joint au bilan mentionné au II-3.

Il permet d'adapter au mieux l'enveloppe des moyens mis à disposition du délégataire par l'Etat et l'Anah, précisée dans l'avenant annuel visé au II-3. Ce tableau sera soumis pour avis au comité régional de l'hébergement et de l'habitat (CRHH) pour la répartition infra régionale des objectifs logements dans le parc public et privé pour l'année suivante.

Le second tableau, figurant à l'annexe 1, comportera les informations suivantes :

- Pour le parc public, la déclinaison des objectifs par bassin d'habitat ou secteur géographique,
- Pour le parc privé, la déclinaison des objectifs par secteurs géographiques adaptés.

TITRE II : Modalités financières

Article II-1 : Moyens mis à la disposition du délégataire par l'Etat pour le parc locatif social

Dans la limite des dotations disponibles, l'État allouera au Département, pour la durée de la convention et pour sa mise en œuvre, un montant prévisionnel de droits à engagement de 3 174 648 € pour la réalisation des objectifs visés à l'article I-2.

Ces droits à engagement correspondant aux objectifs fixés au titre I sont estimés en fonction des conditions de financement en vigueur à la date de signature de la présente convention.

Outre ces droits à engagement, l'Etat affecte aux différentes opérations financées dans le cadre de la convention un montant total de **39,45 M€ d'aides publiques** dont le détail apparaît en annexe 4.

Un contingent d'agréments de PLS, de PSLA et de logements intermédiaires est alloué au délégataire pour la durée totale de la convention, en tant que de besoin.

Conformément à la lettre d'accord de la Caisse des dépôts et consignations, document D annexé à la présente convention, une enveloppe pluriannuelle de prêts sera affectée par cet établissement aux opérations définies à l'article I-2 de la présente convention. Cette enveloppe ne comprend pas les prêts PLS et PSLA. Elle comprend le montant des prêts pour la réhabilitation de logements sociaux dont les « éco-prêts HLM ».

Les parties peuvent réviser le montant prévisionnel des droits à engagements selon les modalités de l'article II-5-1-3.

⁶ Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH), OPAH de renouvellement urbain, OPAH copropriétés dégradées, OPAH de revitalisation rurale, programme d'intérêt général (PIG) au sens de l'article R. 327-1 du Code de la construction et de l'habitation (CCH), plan de sauvegarde, programmes sociaux thématiques (PST)

Article II-2 : Moyens mis à la disposition du délégataire pour le parc privé

Le montant prévisionnel des droits à engagement alloué au délégataire, dans la limite des dotations ouvertes annuellement au budget de l'Anah, incluant les aides aux propriétaires et les subventions éventuelles pour l'ingénierie de programme, est de 25 824 576 € pour la durée de la convention.

Les parties peuvent réviser le montant prévisionnel des droits à engagements selon les modalités de l'article II-5-1-3.

Outre ces droits à engagement de l'Anah, les travaux bénéficient d'une aide de l'État (TVA à taux réduit) dont le détail apparaît en annexe 4.

Article II-3 : Avenant annuel

Un avenant annuel définira l'enveloppe au titre de 2018 puis pour chacune des années postérieures à celle de la signature de la présente convention.

Chaque année, le Département fournit un bilan indiquant l'état des réalisations des engagements et des paiements, ainsi qu'une actualisation des engagements au titre de la convention. Ce bilan annuel donne lieu à discussion entre les parties et permet de définir les droits à engagement à allouer pour l'année ultérieure.

L'avenant annuel doit être rédigé et signé après discussion préalable sur le bilan annuel.

Le montant définitif annuel est arrêté dans les conditions définies à l'article II-5-1.

Le tableau de bord mis à jour, visé au I-2-3, est joint à cet avenant.

Article II-4 : Interventions propres du Département

II-4-1 Interventions financières du Département

Sur la période 2018-2023, dans la limite des disponibilités budgétaires votées par l'assemblée départementale, le Département consacrera sur ses ressources propres un montant prévisionnel global de 5 300 000 € aux objectifs définis à l'article I-2 et déclinés à l'annexe 1 dont 2 500 000 € pour le parc social et 2 800 000 € pour le parc privé.

Lorsque le délégataire demande à l'Anah de gérer les aides financées sur ses ressources propres, la convention de gestion conclue entre le délégataire et l'Anah en application de l'article L. 321-1-1 du CCH doit définir les conditions de mise à disposition des fonds par le délégataire à l'Anah et leurs conditions de gestion.

II-4-2 Actions foncières

Le Département intervient en matière foncière au travers de l'Etablissement Public Foncier Local Interdépartemental (EPFLI) « Foncier Cœur de France », dont il a impulsé la création en 2008 et qu'il soutient aujourd'hui financièrement aux côtés d'autres collectivités.

L'EPFLI peut réaliser des acquisitions foncières et immobilières pour le compte de ses membres ou de toute personne publique, afin de constituer des réserves foncières et prévoir des actions ou des opérations d'aménagement.

II-4-3 Actions en faveur du développement durable

Le Département du Loiret a adopté, en session de juin 2014, une stratégie de développement durable structurée autour de quatre axes repris dans l'Agenda 21 reconnu par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie fin 2015.

Ces axes sont les suivants :

- dynamiser l'essor économique et naturel du territoire et son rayonnement
- accompagner la transition énergétique pour préparer l'avenir du Loiret
- réinventer la cohésion sociale et le vivre ensemble en mettant la responsabilité individuelle et le territoire au centre des approches
- optimiser la stratégie d'amélioration continue des politiques départementales

Parmi les nombreuses actions figurant dans cet Agenda 21, certaines s'adressent plus particulièrement au domaine de l'habitat et du logement. Peuvent être notamment citées les actions relatives au fonds de travaux Energ'Activ 45 destiné à faciliter la réalisation de travaux de rénovation énergétique pour les ménages modestes, celles destinées à lutter contre la précarité énergétique des populations fragiles en lien avec les actions du Plan Solidarité Logement 45 (PDALHPD) ou encore la mise en œuvre d'actions collectives dans les Maisons du Département autour des économies d'énergie.

Article II-5 : Mise à disposition des moyens : droits à engagement et crédits de paiement

II-5-1 : Calcul et mise à disposition des droits à engagement

II-5-1-1 : Pour l'enveloppe logement locatif social

Chaque année, l'État, dans les limites de la dotation disponible et du montant de l'enveloppe fixé en application de l'article II-1 de la convention pour l'année considérée, allouera au délégataire une enveloppe de droits à engagement dans les conditions suivantes :

- 60 % du montant des droits à engagement de l'année à la signature de la convention ou, à compter de la seconde année, à la signature de l'avenant annuel ;
- le solde des droits à engagement de l'année est notifié, au plus tard le 15 octobre en fonction du rapport mentionné au II-5-1-3. L'avenant de fin de gestion mentionné au § III-2 arrête l'enveloppe définitive des droits à engagement allouée pour l'année au délégataire.

Ce calendrier est susceptible de modifications liées aux délais de transmission des crédits du Fond National des Aides à la Pierre (FNAP).

A partir de la seconde année, une avance maximale de 25% du montant des droits à engagement initiaux de l'année N-1 pourra être allouée au délégataire avant fin janvier (aucune avance n'est prévue pour la première année de la convention).

Ces décisions sont notifiées par l'État au délégataire.

Le délégataire prendra les arrêtés de subvention au nom de l'État en application de la présente convention dans la limite du montant des droits à engagement ainsi notifiés par l'État.

II-5-1-2 : Pour l'enveloppe habitat privé :

La convention conclue entre l'Anah et le délégataire en vertu de l'article L. 321-1-1 du code de la construction et de l'habitation (CCH) définit les modalités de financement et les conditions de gestion par l'agence ou, à sa demande, par le délégataire des aides destinées à l'habitat privé.

II-5-1-3 Modalités de mise à disposition

L'allocation du solde de l'enveloppe annuelle sera fonction de l'état des réalisations et des perspectives pour la fin de l'année qui seront communiqués dans les bilans fournis, au 30 juin et au 15 septembre, au préfet, représentant de l'État et délégué de l'Anah dans le département,

Pour le parc public, ces bilans conduiront à la conclusion d'un avenant dit de « fin de gestion » tel que défini à l'article III-2 qui permettra d'effectuer les ajustements nécessaires en fin d'année. Pour le parc privé, ces bilans pourront également conduire à un avenant dit de « fin de gestion » en fin d'année.

En cas de réalisation insuffisante des objectifs prévus à l'article I-2 et déclinés à l'annexe 1 de la présente convention constatée sur deux exercices consécutifs, le préfet, représentant de l'État dans le département, peut pour le parc public, minorer le montant des droits à engagement à allouer au délégataire l'année suivante.

En cas de réalisation insuffisante des objectifs prévus à l'article I-2 et déclinés à l'annexe 1 de la présente convention constatée sur deux exercices consécutifs, le préfet, délégué de l'Anah dans le département, peut pour le parc privé, minorer le montant des droits à engagement à allouer au délégataire l'année suivante.

La persistance d'un écart de réalisation au terme de 3 exercices consécutifs, peut conduire les parties à réviser les objectifs et les droits à engagement de la présente convention et/ou leur déclinaison pluriannuelle. L'évaluation à mi-parcours décrite à l'article VI-5 sera l'élément essentiel pour dimensionner cet ajustement à la hausse ou à la baisse.

Pour le parc public, le report éventuel de droits à engagement d'une année sur l'autre de la convention, comprenant les éventuels droits à engagements redevenus disponibles suite à des modifications d'opérations, peut être intégré dans le calcul de la dotation de l'année suivante. Son montant est identifié dans l'avenant annuel tel que défini à l'article III-1 et doit être compatible avec la dotation régionale ouverte pour l'année suivante.

II-5-2 : Calcul et mise à disposition des crédits de paiement

- Pour l'enveloppe logement locatif social

Chaque année, l'État mettra à la disposition du délégataire un montant de crédits de paiement calculé par application d'une clé prédéfinie au montant des engagements constatés les années précédentes et des engagements prévisionnels de l'année considérée.

Ainsi, pour le calibrage des CP dans l'avenant annuel (et dans la convention pour la première année), la clé à appliquer est la suivante : 10 % des engagements prévisionnels de l'année n, 30 % des engagements constatés de l'année n-1, 30 % des engagements constatés de l'année n-2 et, pour l'année n-3, 30 % des engagements constatés.

Ce montant de crédit de paiement est ajusté de la différence constatée en fin d'année n-1, entre les crédits de paiement versés par l'État au délégataire et ceux versés par le délégataire aux différents opérateurs. Cet ajustement, à la hausse ou à la baisse, est opéré dès la deuxième année de la convention ou dès la première année lorsqu'il s'agit d'un renouvellement de convention, sur la base du compte-rendu mentionné au II-6.

Les crédits de paiement feront l'objet de la part de l'État de trois versements :

- le premier versement porte au maximum sur 25 % du montant des CP versés l'année n-1 (y compris en cas de renouvellement de la convention). Il est effectué au plus tard en février ;

- le deuxième versement est effectué dans les deux mois suivant la date de signature de la convention ou, à compter de la seconde année, de l'avenant annuel. Il porte au maximum sur 75% du montant total prévu par l'avenant annuel (ou pour la première année, le montant inscrit dans la convention) duquel il est déduit le premier versement effectué ; ce taux peut être ajusté en fonction du rythme de paiement du délégataire aux opérateurs.

- le solde est versé au délégataire en novembre; il peut être ajusté en fonction de la différence entre les crédits de paiement versés par l'État au délégataire et ceux versés par le délégataire aux différents opérateurs l'année n, en cohérence avec le compte-rendu d'octobre mentionné au deuxième alinéa de l'article II-6, et ce dans la limite des crédits ouverts et disponibles.

Pour chaque opération soldée, sur la base du compte-rendu mentionné au dernier alinéa de l'article II-6, il est procédé à l'ajustement des écarts résiduels qui pourraient être constatés entre les crédits de paiement versés par l'État au délégataire et ceux versés par le délégataire aux différents opérateurs.

- Pour l'enveloppe habitat privé

La convention conclue entre l'Anah et le délégataire en application de l'article L 321-1-1 du CCH définit les modalités de financement et les conditions de gestion par l'agence ou, à sa demande, par le délégataire des aides destinées à l'habitat privé.

Article II-6 : Comptes rendus de l'utilisation des crédits de paiement mis à la disposition du délégataire

Le délégataire remet chaque année au représentant de l'État dans le département, deux comptes rendus détaillés de l'utilisation des crédits mis à sa disposition, l'un concernant les crédits reçus de l'État et l'autre les crédits reçus de l'Anah, conformément à l'annexe 1bis (cf. circulaire n° 2005-49 UHC/FB2 du 14 octobre 2005 relative à l'imputation comptable et au compte rendu d'utilisation des crédits de l'État mis à la disposition des collectivités délégataires dans le cadre des conventions de délégation de compétences en matière d'aides au logement).

Ces états arrêtés au 31 décembre de l'année passée en projet ou dans leur version finale sont transmis avant signature de l'avenant annuel pour prise en compte pour l'évaluation des niveaux de droits à engagement et crédits de paiement annuels, et constituent une annexe au compte administratif.

Pour les délégations de compétence dont le montant d'engagement annuel prévu pour le parc public est supérieur à 5 M€, le délégataire remet en outre en octobre un compte rendu détaillé de l'exécution des crédits sur le parc public sur le 1^{er} semestre.

Ces états annexes retracent, d'une part, le détail des crédits reçus de l'État et de l'Anah par le délégataire et, d'autre part, le détail des crédits effectivement versés par le délégataire pour la réalisation des opérations financées conformément à l'annexe 1 de la présente convention.

Ces états annexes seront accompagnés, en outre, d'une annexe 1ter détaillant les crédits versés par le délégataire sur ses aides propres visés à l'article II-4-1 de la présente convention.

Article II-7 : Gestion financière de la fin de convention

Pour ce qui concerne le parc privé, les éléments précisés dans cet article ne concernent que les conventions pour lesquelles la convention de gestion prévoit l'instruction et le paiement des aides par le délégataire.

- En cas de renouvellement de la convention de délégation de compétences

Le versement des crédits de paiement correspondants aux crédits engagés les années précédentes perdure selon la règle mentionnée au II-5-2 pour le parc social et dans la convention de gestion entre le délégataire et l'Anah pour le parc privé.

Pour le parc privé si, au terme de l'effet de la présente convention et de l'échéancier de versement des crédits prévu au II-5-2, le délégataire dispose de crédits de paiement non utilisés, ces crédits seront déduits du versement prévu au titre de la nouvelle convention pour l'année en cours.

- En cas de non-renouvellement de la délégation de compétences

Le versement des crédits, tel que prévu à l'article II-5-2, est arrêté. Les comptes rendus de l'utilisation des crédits de paiement mis à disposition du délégataire sont remis par le délégataire au préfet, représentant de l'État et au délégué de l'Anah dans le département.

Le délégataire peut continuer à assumer le paiement des engagements qu'il a pris auprès des bénéficiaires des aides. A cet effet, l'État et l'Anah concluent avec le délégataire une convention de clôture de délégation qui définit les modalités de mise à disposition des crédits correspondants et de paiement restant à effectuer.

Dans le cas contraire, ces engagements sont directement assumés par l'État pour le parc public et par l'Anah pour le parc privé. Le représentant de l'État ou le délégué de l'Anah émettent alors un ordre de reversement à hauteur des crédits non utilisés et un accord relatif à la clôture de la convention est établi avec le délégataire.

TITRE III : Avenants

Cinq types d'avenants peuvent être signés en cours d'année.

Article III-1 : avenant annuel

L'avenant annuel est obligatoire. Il est signé pour toute convention en cours. Cette signature doit intervenir le plus rapidement possible afin de ne pas pénaliser le démarrage de la gestion, dans l'attente de la signature de l'avenant annuel, des autorisations d'engagement peuvent être mises à disposition du délégataire qui peut prendre des décisions d'engagement dans la limite de ces crédits. Cette mise à disposition s'effectue selon les modalités définies au II-5-1.

Il indique les objectifs quantitatifs prévisionnels pour l'année en adoptant la présentation de la convention au I-2 (et annexe 1).

Il précise ensuite les modalités financières pour l'année en distinguant l'enveloppe déléguée par l'État pour le parc public et par l'Anah pour le parc privé et les interventions financières du délégataire lui-même. Le montant annuel des droits à engagement est établi après la prise en compte du niveau réel de consommation de N-1 et des perspectives pluriannuelles.

Le cas échéant, il intègre la révision des objectifs et des droits à engagement lié à la persistance d'un écart de réalisation conformément aux dispositions prévues au II-5-1-3.

Tout autre point ponctuel concernant une partie de la convention peut figurer dans cet avenant.

Article III-2 : avenant de fin de gestion (cf. II-5-1-3)

Cet avenant précise au délégataire l'enveloppe définitive des droits à engagement ainsi que les objectifs quantitatifs inhérents. Il prend en compte les réalisations du délégataire et les perspectives à fin d'année conformément au bilan prévu au II-5.1.3. Il est obligatoire pour le parc public.

Article III-3 : avenant consécutif à de nouvelles orientations de la politique en faveur du logement

Cet avenant doit permettre de traduire les nouveaux objectifs de la politique du logement, fonction des évolutions du contexte financier, économique et social. Ces nouveaux objectifs peuvent faire évoluer les objectifs fixés au délégataire et les moyens financiers qui lui sont délégués.

Article III-4 : avenant modifiant une disposition de la convention

Cet avenant appelé « avenant modificatif » sur l'initiative du délégataire ou de l'État a vocation à modifier toute disposition de la convention, notamment celles des titres IV, V ou VI.

Il peut être adopté en cours d'année et sa signature n'est pas soumise à une contrainte de date.

Article III-5 : avenant en cas de signature d'une convention de délégation de compétence par un établissement public de coopération intercommunale

En application du dernier alinéa de l'article L. 301-5-2 et en cas de signature d'une convention de délégation de compétence par un établissement public de coopération intercommunale avec l'État pendant la période de validité de la présente convention, un avenant sera conclu pour retrancher de la présente convention le programme (objectifs et crédits) relatif au territoire de cet établissement. Cet avenant prendra effet le 1^{er} janvier de l'année suivante.⁴

TITRE IV – Conditions d'octroi des aides et d'adaptation des plafonds de ressources

Les dispositions du code de la construction et de l'habitation et notamment de son livre III, ainsi que les textes listés dans le document A annexé, sont applicables sous réserve des adaptations prévues aux articles III-1 et III-2.

⁴ A noter que, pour le parc public et pour le parc privé dans le cas où le paiement est assuré par le délégataire, les crédits de paiement correspondant à des opérations engagées dans le cadre de la présente convention sur un territoire ultérieurement retranché de la délégation du département continueront à faire l'objet de paiements par le département et non par le nouveau délégataire.

Article IV-1 : Adaptation des conditions d'octroi des aides

IV-1-1 Parc locatif social

L'assiette de subvention définie au 1° de l'article R. 331-15 peut être majorée, pour les opérations de construction, d'acquisition ou d'acquisition-amélioration finançables en PLUS, ou PLA-I, en application des dispositions de son deuxième alinéa et de l'article R. 331-15-1, selon le barème indiqué en annexe n° 5.

Les taux de subvention appliqués à cette assiette peuvent être majorés de 5 points dans les secteurs géographiques mentionnés à l'annexe 5⁵.

Le taux de la subvention pour surcharge foncière prévue à l'article R. 331-24-1 du CCH peut être porté au maximum à 75%.

Les taux des subventions relatives à l'amélioration des logements locatifs sociaux finançables par la prime à l'amélioration des logements locatifs à occupation sociale (PALULOS) mentionnés à l'article R. 323-7 du CCH peuvent être majorés de 5 points et sont réservés à la réhabilitation des FTM et à l'amélioration de locaux dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par une commune (PALULOS communale)

La convention conclue entre le délégataire et l'Anah en vertu de l'article L. 321-1-1 du CCH détermine les règles particulières d'octroi des aides qui peuvent être fixées par le délégataire en application de l'article R. 321-21-1 du CCH, ainsi que les conditions de leur intervention, sur les opérations du parc privé.

Article IV-2 : Plafonds de ressources

IV-2-1 Parc locatif social

En application de l'article R. 441-1-2 du CCH, les plafonds de ressources peuvent être majorés de 30% de ceux applicables pour l'accès des ménages aux logements locatifs sociaux dans les cas ci-après :

- logements d'un même immeuble situés dans des ensembles immobiliers ou quartiers dans lesquels plus de 20 % des logements locatifs sociaux sont vacants depuis au moins trois mois ;
- logements situés dans des quartiers classés en quartier prioritaire politique de la Ville ;
- logements d'un même immeuble ou ensemble immobilier lorsqu'ils sont occupés à plus de 65 % par des ménages bénéficiant de l'APL

IV-2-2 Parc privé

- Propriétaires occupants

Les conditions de ressources prévues au dernier alinéa du I de l'article R. 321-12 du code de la construction et de l'habitation sont applicables.

- Propriétaires bailleurs

Un dispositif fiscal (« Louer abordable ») a été institué par l'article 46 de la loi n°2016-1918 de finance rectificative pour 2016. Il s'agit du décret d'application n°2017-839 du 5 mai 2017 relatif aux conventions portant sur un immeuble ou un logement conclues par l'Anah en application de l'article L. 321-4, et L 321-8 du CCH et aux plafonds de loyer et de ressources des locataires pour l'application de la déduction spécifique prévue au 0 du 1° I de l'article 31 du code général des impôts (CGI).

⁵ En application du 2° de l'article R.331-15-1 du CCH

Article IV-3 : Modalités d'attribution des aides et d'instruction des dossiers

IV-3-1 Parc locatif social

Pour les opérations visées au I-2-1, le Président du conseil Départemental ou son représentant signe les décisions de subvention qui sont prises sur papier à double en-tête du Département et de l'État. L'instruction des dossiers est assurée par la Direction Départementale des Territoires.

IV-3-2 Parc privé

Pour les actions visées au I-2-2, la loi a prévu que les décisions de subventions ou les décisions de rejet sont prises par le président de l'autorité délégataire au nom de l'Anah. La convention conclue entre le délégataire et l'Anah en vertu de l'article L321-1-1 du CCH détermine les conditions d'instruction et de paiement.

IV-3-3 Mise à disposition des services

Une convention spécifique de mise à disposition des services est conclue en application de l'article 112 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales (parc locatif social et/ou parc privé).

TITRE V – Loyers et réservations de logements

Article V-1

Le Président du conseil Départemental signe, au nom de l'État, les conventions mentionnées à l'article L.353-2 conclues en contrepartie d'un financement ou d'un agrément qu'il accorde. Il en adresse obligatoirement copie au Préfet de département (DDT).

L'exercice de cette délégation s'effectue dans le cadre des règles définies ci-après :

Article V-2 : Modalités de fixation des loyers et redevances maximums

V-2-1 Parc locatif social

Le loyer maximal au m² est fixé dans chaque convention, ouvrant droit à l'aide personnalisée au logement dans la limite des valeurs indiquées par la circulaire annuelle des loyers et redevances publiée pour chaque 1^{er} janvier. Les valeurs indiquées dans cette circulaire constituent des limites supérieures qui ne doivent pas être appliquées de manière automatique. Les loyers plafonds sont fixés en tenant compte de l'équilibre de l'opération, de sa qualité, de la taille des logements mais aussi de la solvabilité des locataires et du secteur géographique d'implantation du projet. En effet, pour garantir le caractère social des logements, il convient de maintenir un écart d'environ 20% entre les loyers du parc privé environnant et les loyers plafonds des conventions.

Les modalités de calcul de ce loyer maximum suivent les règles explicitées en annexe 6. Celles-ci sont les règles de droit commun applicables aux loyers à l'exception des adaptations suivantes possibles pour les opérations de construction, d'acquisition et d'acquisition-amélioration.

Le barème des majorations applicables en fonction de la qualité de l'opération figure en annexe n° 5. L'application de ces majorations au loyer de base ne pourra aboutir à un loyer mensuel par m² de surface utile dépassant, pour les logements conventionnés avant le 1^{er} juillet de l'année de prise d'effet de la convention :

- **Pour les opérations financées en PLUS :** 5,14 €/m² de surface utile dans les communes situées en zone III et 5,54 € en zone II, comme indiqué dans l'avis loyer de 2017. (La zone II ne concerne à ce jour aucune commune du périmètre de délégation du Département du Loiret) ;
- **Pour les opérations financées en PLAI :** 4,56 €/ m² de surface utile en zone III, comme indiqué dans l'avis loyer de 2017, révisé chaque année ;
- **Pour les opérations financées en PLS :** 8,32 €/m² de surface utile en zone B2 et 7,72 € en zone C (avis loyer de 2017).

Ces loyers maximums sont révisés chaque année, le 1er janvier, dans les conditions prévues à l'article L353-9 du Code de la Construction et de l'Habitation (cf. annexe 6).

La détermination des plafonds de loyers est fixée annuellement dans l'avis relatif à la fixation du loyer et des redevances maximums des conventions conclues en application de l'article L 351-2 du CCH (conventionnement à l'aide personnalisée au logement).

V-2-2 Parc privé

Les niveaux maximums des loyers maîtrisés du parc privé sont fixés, dans le respect de la circulaire annuelle publiée par la DHUP et des dispositions adoptées par le conseil d'administration de l'Anah, dans le cadre du programme d'actions mentionné aux articles R. 321-10 et R.321-10-1 du CCH.

Article V-3 : Réservations de logements au profit des personnes prioritaires

Les conventions ouvrant droit à l'APL conclues avec les organismes d'HLM et les SEM fixent le pourcentage de logements de l'opération alloué au droit de réservation reconnu au Préfet par l'alinéa 3 de l'article L.441-1 du CCH. Le chiffre à inscrire s'il y a lieu dans les conventions est de 30% pour les opérations financées en PLUS et PLA-I et de 5% dans les opérations financées en PLS.

Le mode d'attribution éventuelle des logements ayant bénéficié de subventions de l'Anah est fixé conformément à la réglementation de l'Agence.

TITRE VI – Suivi, évaluation et observation

Article VI-1 : Modalités de suivi des décisions de financement

Le délégataire informe le préfet de l'ensemble des décisions signées qu'il prend en application de la présente convention et pour chaque opération financée, des données, dans les conditions précisées ci-après, sont transmises à l'infocentre national sur les aides au logement géré par le ministère chargé du logement, auquel le délégataire a accès.

Pour le parc locatif social, des exemplaires originaux des décisions sont communiquées au Préfet (DDT). De plus, les données de suivi liées aux décisions de financement doivent être transmises en continu à l'infocentre et au minimum une fois par semaine.

La DDT s'engage à renseigner également le système d'information sur les mises en chantier (numéro du permis de construire), les mises en service (numéro de la convention APL) et les crédits de paiement versés pour chaque opération (date et montant) comme cela est prévu au 7 du b) du document annexé C.

Le dispositif de transmission obligatoire par voie électronique est décrit dans l'annexe C.

Pour le parc privé les modalités d'information du Préfet sur les décisions prises et de transmission des données sont définies par la convention conclue entre le délégataire et l'Anah.

Article VI-2 : Suivi annuel de la convention

Article VI-2-1 : Les modalités de compte-rendu

Les enveloppes du délégataire seront fixées en fonction des bilans produits au 30 juin et au 15 septembre. Ces bilans feront obligatoirement état des réalisations et des perspectives de réalisation pour le reste de l'année.

Accompagnés du bilan annuel mentionné à l'article II-3, ces deux bilans serviront de socle à l'avenant annuel défini à l'article III-1

Article VI-2-2 : L'instance de suivi de la convention

Il est créé sous la coprésidence du Président du Conseil départemental et du Préfet une instance de suivi de la convention.

Cette instance se réunit au minimum deux fois par an pour faire le bilan des décisions prises⁶ et des moyens consommés au cours de l'exercice écoulé et prévoir, si nécessaire, des ajustements ou des

⁶A noter que pour l'établissement du bilan annuel, le programme physique et la consommation des autorisations d'engagement sont arrêtés en prenant en compte toutes les décisions de financement engagées dans les outils d'instruction et transmises à

avenants à la convention. À cet effet, le délégataire s'engage à faciliter le contrôle par l'État et l'Anah de l'utilisation des crédits reçus notamment par l'accès à toute pièce justificative et tout document dont il jugerait la production utile. Par ailleurs, il s'engage également à informer l'État et l'Anah des réalisations et des moyens engagés via le compte-rendu mentionné à l'article II-6 et à la mise à jour du tableau de bord en annexe 1.

La réunion de cette instance doit être l'occasion d'échanger sur la mise en œuvre de la délégation et peut également donner lieu à des restitutions sur des thématiques ou des publics précis (cf. VI-3 dispositif d'observation).

Le suivi de la convention doit permettre d'assurer la consolidation au niveau national et le rendu-compte au Parlement sur la mise en œuvre de la politique du logement.

Article VI-3 : Dispositif d'observation

La DDT travaille à la mise en place d'un observatoire de l'Habitat sur l'ensemble du département. Le Conseil départemental participe à la production de données utiles au fonctionnement de l'observatoire.

Les services locaux de l'État, l'Anah, le Conseil départemental et l'ADIL-EIE participent à l'analyse des résultats.

Article VI-4 : Conditions de résiliation de la convention

VI-4-1 : Cas de résiliation

La convention peut être résiliée chaque année à compter de l'année civile suivante, sur l'initiative de chacune des parties, lorsqu'un fait nouveau légitime et sérieux le justifie.

La résiliation de la convention conclue entre le délégataire et l'État entraîne de facto la résiliation de la convention conclue entre le délégataire et l'Anah.

En cas de non-respect dans des proportions importantes des engagements contractés quant à l'échéancier de réalisation des objectifs de production mentionné en annexe 1 constaté sur deux exercices consécutifs dans le cadre du suivi annuel, chacune des parties peut décider de résilier la convention, à compter de l'année civile suivante.

VI-4-2 : Effets de la résiliation

Les droits à engagement alloués au délégataire mais non encore engagés font l'objet d'un retrait de la part de l'État et de l'Anah⁷. Les crédits de paiement mis à la disposition du délégataire mais non consommés et dont elle n'a plus l'utilité font l'objet d'un ordre de reversement de la part de l'État et de l'Anah⁹.

En cas d'utilisation des crédits de paiement à d'autres fins que celles précisées dans les conventions qui la lie à l'État ou à l'Anah, un prélèvement du même montant sera opéré sur les ressources du délégataire.

En cas de résiliation, un accord relatif à la clôture de la convention est conclu ; celui-ci reprend notamment les conditions de reversement définies au point 2 de l'article II-7.

Article VI-5 : Évaluation de la mise en œuvre de la convention

Les trois types d'évaluation décrits ci-après sont applicables tant au parc public qu'au parc privé.

Article VI-5-1 Évaluation à mi-parcours

l'infocentre SISAL avant la date de fin de gestion. Le délégataire est informé, chaque année, par les services de l'Etat de cette date.

⁷ Dans le cas d'une convention de gestion avec instruction et paiement par le délégataire

A l'issue des trois premières années d'exécution de la convention, le Préfet et le Président du Conseil départemental procéderont à une évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du programme de la convention.

Cette évaluation sera réalisée en régie par l'État et le Département, dès le dernier trimestre de la troisième année. Elle aura pour objectif d'analyser l'atteinte des objectifs et de les ajuster, le cas échéant, en fonction des résultats pour les trois dernières années de la convention. L'échéancier de réalisation prévu à l'article I-2-3 sera le cas échéant révisé en conséquence. Une modification de la présente convention peut être envisagée dans le cas où des changements importants seraient susceptibles d'intervenir du fait notamment d'une surconsommation ou d'une sous-consommation des crédits délégués en fonction de l'analyse menée au II-5-1-3.

Sur les territoires où des PLH auront été adoptés l'année de signature de la convention, l'évaluation à mi-parcours sera établie en cohérence avec le bilan triennal d'exécution défini à l'article L. 302-3 du CCH.

Article VI-5-2 Évaluation finale

Au plus tard à partir du mois de juillet de l'année de la fin de la convention, une évaluation finale sera effectuée par un cabinet d'audit externe, afin d'examiner la mise en œuvre de la convention au regard des intentions de ses signataires et des objectifs de la politique d'aide au logement définis par l'article L 301-1 du CCH. Le coût de l'évaluation sera supporté de façon égale par l'État et le délégataire.

Cette évaluation s'attachera notamment à apprécier les éléments qualitatifs de la délégation de compétence. Une attention particulière sera apportée à la valeur ajoutée pour le territoire de la délégation de compétence et notamment ses conséquences en terme d'effet de levier, de mobilisation de la collectivité délégataire et de cohérence de la politique du logement et plus particulièrement avec les PLH existants sur le territoire de délégation, le PDALHPD et les autres schémas existants.

Au vu de cette évaluation, une nouvelle convention d'une durée de six ans pourra être conclue ; à cette fin, le délégataire s'engage à informer le Préfet, trois mois avant la fin de la présente convention, de sa volonté de la renouveler ou non.

Article VI-5-3 Bilan financier et comptable

Dans les six mois suivant la fin de la convention, un bilan sera produit. Ce bilan s'attachera à comparer les résultats obtenus au regard des objectifs prévus dans la convention. Ce bilan (parc public et parc privé) devra également présenter la consommation des crédits qui auront été délégués. Une étude comparative avec l'ensemble des aides de l'Etat telles qu'indiquées à l'article V-6 pourra également être intégrée.

Le bilan fait également état des opérations clôturées et pour lesquelles le montant des CP est inférieur au montant des AE engagées afin de revoir les « restes à payer ».

Article VI-6 Information du public

Pour le parc locatif social, le délégataire doit prendre les dispositions nécessaires pour que soit rendue publique l'intégralité de la part financière que l'Etat affecte aux différentes opérations financées dans le cadre de la convention et figurant à l'article II-1 de la présente convention.

Pour le parc privé, le délégataire s'engage, dans toute action de communication relative au parc privé, à retracer l'origine des financements. Les modalités d'information du public sont définies dans la convention de gestion conclue entre le délégataire et l'Anah.

Article VI-7 Publication

La présente convention ainsi que ses avenants font l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture et du délégataire.

Ils sont transmis, dès leur signature, à la direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (Ministère de la Cohésion des Territoires) et à l'Anah.

Fait à Orléans, en deux exemplaires originaux, le

Le Président du Conseil départemental

Le Préfet de la Région Centre-Val de Loire,
Préfet du Loiret

M. Marc GAUDET

Jean-Marc FALCONE

VISA

Visa du contrôle financier

ANNEXES

1- Tableau de bord et déclinaison par secteur géographique des objectifs d'intervention définis par la convention assorti d'un échéancier prévisionnel de réalisation (en cohérence avec la déclinaison territoriale des PLH)

1bis- Tableau de compte rendu de l'utilisation des crédits de paiement mis à la disposition du délégataire (ou état annexe au compte administratif)

1ter - Tableau de compte rendu de l'utilisation des aides propres du délégataire

2 - Programmes d'intervention contribuant à la mise en œuvre des objectifs de la convention

3 - Structures collectives de logement et d'hébergement

4 - Aides publiques en faveur du parc de logements (parc public)

5 - Barème de majoration de l'assiette de subvention

6 - Modalités de calcul des loyers et redevances maximaux

7 - Programme d'intervention envisagé relevant du champ d'intervention de l'ANRU

Documents Annexés

A - Liste des textes applicables

B - Tableau récapitulatif du régime d'aides applicables

C - Dispositif de suivi statistique imposé pour les délégations conventionnelles de compétence pour les aides au logement

D - Lettre d'accord de la CDC

ANNEXE 1 : Tableau de bord des objectifs d'intervention définis par la convention assorti d'un échéancier prévisionnel de réalisation (en cohérence avec la déclinaison territoriale des PLH)

Tableau de déclinaison locale avec :

- Pour le parc public, ce tableau reprendra la déclinaison des objectifs par commune ou secteur géographique et par type de logements financés figurant dans le programme d'actions du PLH.
- Pour le parc privé, ce tableau reprendra la déclinaison des objectifs par secteur géographique adapté figurant dans le programme d'actions du PLH.

	2018		2019		2020		2021		2022		2023		TOTAL	
	Prévus	Réalisés Finances Mis en chantier	Prévus	Réalisés Finances Mis en chantier	Prévus	Réalisés Finances Mis en chantier	Prévus	Réalisés Finances Mis en chantier	Prévus	Réalisés Finances Mis en chantier	Prévus	Réalisés Finances Mis en chantier	Prévus	Réalisés Finances Mis en chantier
PARC PUBLIC														
PLAI	83		83		83		83		83		85		500	
PLUS	190		190		190		190		190		194		1 144	
Total PLUS-PLAI	273		273		273		273		273		273		1 644	
PLS*	/		/		/		/		/		/		/	
Accession à la propriété (PSLA, PASS FONCIER)*	/		/		/		/		/		/		/	

* Les logements relevant du PLS ou de l'accession à la propriété (PSLA, PASS FONCIER) pourront être engagés chaque année, par le délégataire, selon les besoins constatés sur son territoire et sous réserve de disponibilité au contingent régional.

	2018		2019		2020		2021		2022		2023		TOTAL	
	Prévus	Réalisés	Prévus	Réalisés	Prévus	Réalisés	Prévus	Réalisés	Prévus	Réalisés	Prévus	Réalisés	Prévus	Réalisés
PARC PRIVE														
Logements de PB traités (hors HI et LTD)	36		36		36		36		36		30		210	
Logements indignes (LI) et très dégradés (LTD) traités PO/Syndicats de copros	27		27		27		27		27		27		162	
PO logements énergie (hors HI et LTD)	310		310		310		310		310		310		1860	
PO logements autonomie (hors HI et LTD)	135		135		135		135		135		135		810	
Copropriété	66		66		67		67		67		67		400	

	2018		2019		2020		2021		2022		2023		TOTAL	
	Prévus	Réalisés	Prévus	Réalisés	Prévus	Réalisés	Prévus	Réalisés	Prévus	Réalisés	Prévus	Réalisés	Prévus	Réalisés
Droits à engagements Etat	529 108 €		529 108 €		529 108 €		529 108 €		529 108 €		529 108 €		3 174 648 €	
Droits à engagements ANAH	4 304 096€		4 304 096€		4 304 096€		4 304 096€		4 304 096€		4 304 096€		25 824 576€	
Droits à engagements Délégataire pour le parc public	416 000 €		416 000 €		416 000 €		416 000 €		416 000 €		420 000 €		2 500 000 €	
Droits à engagements Délégataire pour le parc privé	466 000 €		466 000 €		466 000 €		466 000 €		466 000 €		470 000 €		2 800 000 €	

ANNEXE 1 bis : Tableau de compte rendu de l'utilisation des crédits de paiement mis à la disposition du délégataire (état annexe au compte administratif)

Convention de délégation de compétence conclue avec la Conseil départemental du Loiret le XXX en application des articles L301-3, L 301-5-1, L301-5-2, L 321-1-1 du CCH

FONDS REÇUS ET REVERSÉS PAR LE DÉLÉGATAIRE (crédits de paiements)

Recettes (fonds versés par l'Etat)

Organisme délégant	Reliquats des CP antérieurs	Montant versé lors de l'exercice	Compte nature (a)	Montant total
Etat				

Dépenses versées au titre du logement locatif social

En cas de recouvrement de sommes indues, les faire apparaître en dépenses négatives

Bénéficiaire (b)	Nature de l'opération (c)	Nombre de logements concernés	Localisation de l'opération (commune)	Montant total de la subvention accordée (1)	Compte nature (a)	Dépenses des exercices antérieurs (2)	Dépenses de l'exercice (3)	Dépenses cumulées (4 = 2 + 3)	Restes à payer (5 = 1 - 4)
TOTAL									

(a) ouvert dans la nomenclature applicable aux EPCI (M14) ou aux départements (M52)

(b) y compris les prestations d'études et d'ingénierie

(c) codification des opérations (cf. annexe 1 - circulaire n° 2004-73 UC/IUH du 23 décembre 2004) :

code 1 : construction, acquisition-amélioration et surcharge foncière

code 2 : réhabilitation et qualité de service

code 3 : démolition et changement d'usage

code 5 : études et prestations d'ingénierie

Dépenses versées au titre du parc privé

En cas de recouvrement de sommes incluses, les faire apparaître en dépenses négatives

	Dépenses de l'exercice
Aides aux PO et PB	
Prestations d'ingénierie	
TOTAL	

Annexe n° 1 ter : Comptes rendus de l'utilisation des crédits de paiement versés par le délégataire sur ses aides propres
Convention de délégation de compétence conclue avec le Conseil départemental le ... en application des articles L301-3, L301-5-1, L301-5-2 et
L321-1-1 du CHH

ETAT ANNEXE DES AIDES PROPRES VERSEES PAR LE DELEGATAIRE (CREDITS DE PAIEMENT)

DEPENSES VERSEES AU TITRE DU LOGEMENT LOCATIF SOCIAL

En cas de recouvrement de sommes incluses, les faire apparaître en dépenses négatives

Bénéficiaire (b)	Nature de l'opération (c)	Nombre de logements concernés	Localisation de l'opération (commune)	Montant total de la subvention accordée (1)	Compte nature (a)	Dépenses des exercices antérieurs (2)	Dépenses de l'exercice (3)	Dépenses cumulées (4= 2+3)	Restes à payer (5=1-4)
Total									

(a) ouvert dans la nomenclature applicable aux départements (M52)

(b) y compris les prestations d'études et d'ingénierie

(c) codification des opérations (cf. annexe 1 - circulaire n° 2004-73 UC/IUH du 23 décembre 2004) :

code 1 construction, acquisition-amélioration et surcharge foncière

code 2 réhabilitation et qualité de service

code 3 démolition et changement d'usage

code 5 études et prestations d'ingénierie

DEPENSES VERSEES AU TITRE DU PARC PRIVE

En cas de recouvrement de sommes incluses, les faire apparaître en dépenses négatives

Nature de l'opération	Dépenses de l'exercice
Aides aux propriétaires bailleurs et occupants	
Prestations d'ingénierie	
TOTAL	

Annexe n°2 : Programmes d'intervention contribuant à la mise en œuvre des objectifs de la convention

Les dispositifs opérationnels d'intervention, tels qu'ils figurent ci-dessous, contribuent à la mise en œuvre des objectifs physiques prévus dans la convention de délégation.

1. Opérations en secteur programmé

OPAH CD45															
CC du Beaunois (01/05/2015 au 30/04/2018)			AME (01/01/2015 au 31/12/2017)			CC du Giennois (11/02/2013 au 10/02/2018)					CC Berry Loire Puisaye (01/04/2015 au 31/03/2018)				
Année 1	Année 2	Année 3	Année 1	Année 2	Année 3	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
PO															
Objectif énergie	13	13	13	48	78	118	20	30	23	22	17	17	17	17	17
Objectif Autonomie	12	12	12	10	15	25	13	13	17	15	15	15	15	15	15
Objectif LHI	2	2	2	1	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Objectif LTD	1	1	1	2	3	3	2	2	1	1	1	1	1	1	1
Objectif FART*	16	16	16	48	78	118	20	30	23	25	20	20	20	20	20
PB															
Objectif LHI	1	1	1	1	1	1	1	1	2	1	2	2	2	2	2
Objectif LTD	2	2	2	1	2	3	1	1	2	1	3	3	3	3	3
Objectif hors LHI et LTD	3	3	3	5	7	8	10	10	4	2	4	4	4	4	4
Objectif LI	0	0	0	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Objectif LS	2	2	2	6	6	8	10	10	10	0	7	7	7	7	7
Objectif LTS	1	1	1	0	3	3	2	3	3	0	2	2	2	2	2
Objectif FART	3	3	3	2	4	6	10	10	4	4	3	3	3	3	3
Subvention TRAVAUX															
Subvention Anah travaux	186 000,00 €	186 000,00 €	186 000,00 €	351 000,00 €	561 000,00 €	841 900,00 €	274 775,00 €	291 775,00 €	390 900,00 €	348 500,00 €	239 500,00 €	239 500,00 €	239 500,00 €	239 500,00 €	239 500,00 €
Subvention ASE	40 800,00 €	40 800,00 €	40 800,00 €	172 000,00 €	281 000,00 €	425 000,00 €	42 000,00 €	63 000,00 €	52 400,00 €	56 000,00 €	54 800,00 €	54 800,00 €	54 800,00 €	54 800,00 €	54 800,00 €
INGENIERIE															
Subvention Anah ingénierie	16 894,00 €	17 043,00 €	16 893,00 €	25 625,00 €	27 844,00 €	31 331,00 €	23 110,15 €	23 355,15 €	14 595,00 €	8 396,00 €	22 910,00 €	22 910,00 €	22 910,00 €	22 910,00 €	22 910,00 €
Subvention ingénierie FART	7 923,00 €	7 923,00 €	7 923,00 €	20 900,00 €	34 276,00 €	51 832,00 €	6 120,00 €	9 180,00 €	11 259,00 €	12 093,00 €	9 591,00 €	9 591,00 €	9 591,00 €	9 591,00 €	9 591,00 €
AIDE DELEGATAIRE															
Total aides CD45	52 000,00 €	52 000,00 €	52 000,00 €	61 750,00 €	98 500,00 €	148 250,00 €	58 600,00 €	110 200,00 €	78 750,00 €	77 250,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €

* Total des logements PO avec double-compte (PO énergie + PO LHI LTD et autonomie) avec FART

4 opérations programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sont en cours sur le territoire du CD45 :

- OPAH de l'ex Communauté de communes du Beauvais (membre de la Communauté de communes du Pithiverais Gâtinais suite fusion) ;
- OPAH de la Communauté d'Agglomération Montargoise et rives du loing ;
- OPAH de la Communauté des communes giennoises ;
- OPAH de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye.

Plusieurs OPAH sont en projet sur le territoire du Loiret, parmi lesquelles on peut citer :

- OPAH de la Communauté de communes de la Cléry, du Betz, et de l'Ouagne (étude pré-opérationnelle en cours) ;
- OPAH de la Communauté de communes Beauce Loirétaine (étude préalable prévue au deuxième semestre 2018) ;
- OPAH de la Communauté de communes du Pithiverais Gâtinais (CCTP en cours de rédaction) ;
- OPAH de la Communauté de communes du Pithiverais (lancement étude pré-opérationnelle fin 2017 ou début 2018) ;
- OPAH de la Communauté de communes du Val de Sully (à venir).

2. Copropriétés très dégradées : Plan de sauvegarde

Les copropriétés du Plateau à Montargis : le quartier du Plateau à Montargis comporte 3 copropriétés verticales (les Archers, La Garde et Xaintraillles) édifiées sur une copropriété horizontale de près de 9884 m². Construites au début des années 70 dans un quartier d'habitat social situé sur le plateau de Montargis, comportant respectivement 51, 60 et 87 logements, les copropriétés n'ont pas bénéficié du programme ANRU achevé en 2013. En revanche, les réhabilitations réalisées dans ce cadre ont mis en relief leurs difficultés.

Afin de soutenir et d'accompagner ces copropriétés dans une rénovation de leur bâti et une amélioration de leur fonctionnement, l'Agglomération Montargoise Et rives du Loing (AME) s'est engagée dans une démarche d'élaboration de Plan de sauvegarde dès mai 2013.

En juin 2014, l'AME a missionné Urbanis pour réaliser une étude pré-opérationnelle de plan de sauvegarde et définir, ainsi, le contenu du futur dispositif.

En 2016, le dossier de plan de sauvegarde a été mis en pause pendant quelques mois afin de permettre d'avancer sur deux points particulièrement prégnants pour ces copropriétés : les problèmes d'insécurité et d'impayés.

La convention du Plan de sauvegarde a été signée le 19 septembre 2017.

Les travaux seront réalisés en deux phases. La 1ère phase sera consacrée aux travaux urgents (sécurité, réseaux et ascenseurs) et la 2ème phase aux travaux de rénovation énergétique (chauffage, radiateurs, ITE, menuiseries...).

Le montant global des 2 phases de travaux se répartit de la manière suivante :

- Montant HT des travaux : 2 502 225 €
- Montant HT des travaux avec honoraires d'architectes retenus : 2 802 492 €

Les montants totaux des subventions prévisionnelles sont les suivants :

- 1 401 246 € au titre de l'Anah (SDC) (phase 1 : 361 760 € ; phase 2 : 1 039 486 €)
- 250 223 € au titre de l'aide AME

soit un total de subventions prévisionnelles de 1 651 469 €.

Annexe n°3 : Structures collectives de logement et d'hébergement

L'Etat et le Département ne sont pas en mesure, au moment de la rédaction de la présente convention, d'établir une programmation pluriannuelle ou annuelle visant à financer la création de structures collectives d'hébergement ou de logement de type :

- Pensions de famille ou/et de résidences sociales ;
- Foyers de travailleurs migrants ;
- Centres d'hébergement ;
- Logements-foyers pour personnes âgées et handicapées.

Cependant, les services de l'Etat et du Département s'engagent à privilégier le financement de ces structures dans le cadre de PLAI et conformément aux prescriptions du Plan Départemental d'Action pour le Logement et à l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD).

Annexe n°4 : Aides publiques en faveur du parc de logements (parc public)

	2018-2023
Aides d'Etat (droits à engagement alloués au délégataire – subvention)	3 174 648 €
Autres aides d'Etat (taux réduits de TVA, exonération compensée de TFPB, aide de circuit)	39 449 532 €
Total aides d'Etat	42 624 180 €
Interventions propres du délégataire	2 500 000 €
Total général	45 124 180 €

Annexe n°5 : Modalités de majoration de l'assiette et du taux de subvention

En application de l'article R 331-15-1 1° du CCH la convention peut prévoir les conditions de majoration de l'assiette de subvention, dans la limite de 30% conformément au second alinéa du 1° de l'article R 331-15 (cf. circulaire n°2004-73 UC/IUH du 23 décembre 2004, annexe 3, commentaire de conventions types, art I-2.1 et art III-1-1).

Dans la formule de calcul de l'assiette de subvention,

$$AS = SU \times VB \times CS \times (1 + CM) + CFG \times N$$

La majoration est portée par le coefficient CM dont la valeur maximale est de 30%.

En application de l'article R.331-15-1 2° du CCH les taux de subvention prévus aux 2° et 3° de l'article R. 331-15 peuvent être majorés dans la limite de 5 points de l'assiette, dans certains secteurs géographiques quand des particularités locales et démographiques ou la situation du marché du logement rendent cette majoration nécessaire pour assurer l'équilibre financier de l'opération.

Barème des majorations locales des loyers (approuvé en CP du 30 juin 2017) :

Majorations réglementaires dites majorations qualités (MQ)	2017
Ascenseur (pour les opérations avec ascenseur non obligatoire)	4%
Locaux Collectifs Résidentiels (LCR)	(0,77 x surface LCR) / (CS x SU)
Majorations Locales (ML)	2017
Label type NF Habitat (ou autre) / certification ou opération disposant du label "énergie positive - réduction carbone"	2%
RT 2012 - 10%	5%
RT 2012 - 20%	7%
Jardins privatifs en individuel ou collectif	3% ou loyer annexe sauf PLAI 3%
Logement individuel neuf ou en acquisition-amélioration	1%
Opération en acquisition-amélioration dont le coût des travaux est > à 700 € TTC/ m² SH	3%
Opération en acquisition-amélioration dont la classe énergétique est inférieure ou égale à C (< 151 Kwh ep/m2/an)	3%
Construction dans une commune de l'Agglomération Montargoise et Rives du loing (AME)	4,5%
Construction dans un chef-lieu de canton	4%
Construction en bourg-centre (hors AME et chef-lieu de canton), apprécié au sens de l'article L2334-21 du CGCT	3%
Équipements domotiques : gestion électronique et/ou informatique des consommations d'énergie	1%
Installation d'équipements de réception satellite (collectifs et/ou individuels) sur justificatif (avec accès gratuit)	1 % en collectif. 1 % à partir de 10 logements individuels
PLAFOND REGLEMENTAIRE GENERAL DES MAJORATIONS (MQ + ML)	15%

Annexe n°6 : Modalités de calcul des loyers et des redevances maximales

Le loyer maximal au m² ou la redevance maximale fixé dans chaque convention ouvrant droit à l'aide personnalisée au logement ne doit pas dépasser un plafond correspondant aux caractéristiques de l'opération et déterminé selon les règles suivantes :

1 – Pour les opérations de construction, d'acquisition et d'acquisition-amélioration

En application du 2° de l'article R. 353-16 du CCH, le loyer maximal, applicable à l'ensemble des logements de l'immeuble ou de l'ensemble immobilier qui fait l'objet de la convention, est exprimé en m² de surface utile et tient compte de la localisation, de la qualité de la construction et de la taille moyenne des logements de l'opération.

Il est déterminé à cette fin à partir d'un loyer maximal de zone, fonction du secteur géographique de l'opération (a), majoré le cas échéant en fonction de ses caractéristiques de qualité (b) et pondéré par un coefficient de structure qui permet de tenir compte de la taille moyenne des logements (c) :

a) les valeurs des loyers de maximaux de zone applicables aux conventions conclues avant à partir du 1^{er} janvier 2017 figurent dans le tableau ci-après en fonction du secteur géographique de l'opération (caractérisation des secteurs géographiques et renvoi à une annexe pour la délimitation précise s'il y a lieu). Elles sont révisées chaque année, le 1^{er} janvier, dans les conditions prévues à l'article L353-9-3 du code de la construction et de l'habitation.

Loyer mensuel en € par m² de surface utile

TYPES DE LOGEMENT	Zone I	Zone I bis	Zone II	Zone III	
I. Logements financés en PLA d'intégration	5,61	5,97	4,92	4,56	
II. Logements financés avec du PLUS	6,31	6,71	5,54	5,14	
III. Logements financés en PLS	Zone A bis	Zone A	Zone B1	Zone B2	Zone C
	13,08	10,07	8,67	8,32	7,72

b) le barème des majorations applicable en fonction de la qualité de l'opération ne dépasse pas de plus de 20% le niveau de loyer maximal hors majoration.

Les majorations applicables retenues par la présente convention sont les suivantes :

- x% pour les opérations répondant à tel critère
- y% pour les opérations correspondant à tel autre...etc.

c) le coefficient de structure (CS) est calculé selon la formule:

$$CS = 0,77 \times [1 + (\text{nombre de logements} \times 20 \text{ m}^2 / \text{surface utile totale de l'opération})]$$

Lorsque l'opération comporte des surfaces annexes entrant dans le calcul de la surface utile, le loyer maximal au m² de surface utile fixé dans la convention APL est plafonné de telle sorte que le produit locatif maximum (égal au produit de la surface utile par le loyer maximal au m² conventionné) ne dépasse pas pour les opérations PLUS et PLAI le niveau qui aurait été le sien en l'absence de toute surface annexe et de toute majoration appliquée au loyer maximal de base mensuel (CS X LM zone) de plus de 18 % ou, dans le cas des immeubles avec ascenseur, de plus de 25%. Pour les opérations PLS, le loyer maximal au m² de surface utile fixé dans la convention APL est plafonné de telle sorte que le produit locatif maximum ne dépasse pas de plus de 18% le niveau qui aurait été le sien en l'absence de toute surface annexe.

Les annexes qui n'entrent pas dans le calcul de la surface utile, à savoir les emplacements réservés au stationnement des véhicules, les terrasses, cours et jardins, faisant l'objet d'une jouissance

exclusive, peuvent donner lieu à perception d'un loyer accessoire. Le montant qui sera inscrit dans ce cas dans la convention est déterminé d'après les loyers constatés dans le voisinage.

2 – Pour les opérations de réhabilitation (réservées aux opérations PALULOS communale)

Pour chaque nouvelle opération de réhabilitation, le montant du loyer maximal mentionné à l'article R.353-16 est fixé sur la base des loyers maximaux de zone figurant dans les tableaux suivants, selon que la superficie de l'opération est exprimée en surface corrigée ou en surface utile. Ces valeurs, applicables aux conventions conclues en 2017 sont révisées chaque année, le 1er janvier, dans les conditions prévues à l'article L353-9 du code de la construction et de l'habitation..

Loyer annuel en € par m² de surface corrigée

TYPES DE LOGEMENT	ZONE 1	ZONE 1BIS	ZONE 2	ZONE 3
II. « PALULOS communales »	46,66	49,49	41,42	38,80

Sous le régime de la surface utile, le loyer maximal au m² fixé dans la convention s'obtient par le produit du loyer maximal de zone ci-dessous et du coefficient de structure, calculé selon la formule précisée au c) du 1. ci-dessus.

Loyer mensuel en € par m² de surface utile

TYPES DE LOGEMENT	ZONE 1	ZONE 1 BIS	ZONE 2	ZONE 3
II. «PALULOS communales»	6,31	6,71	5,54	5,14

A titre exceptionnel, le Président du Conseil départemental délégataire peut modifier par avenant le loyer maximal de la convention pour le porter au niveau prévu pour les logements réhabilités à l'aide de PALULOS dans les tableaux ci-dessus, selon le type de logements correspondants.

3 – Pour les loyers maîtrisés du parc privé

Les niveaux maximum des loyers maîtrisés du parc privé sont fixés, dans le respect de la circulaire annuelle publiée par la DHUP et des dispositions adoptées par le conseil d'administration de l'Anah, dans le cadre du programme d'actions mentionné aux articles R321-10 et R321-10-1 du CCH.

Le zonage caractérise la tension du marché du logement et les niveaux de loyers pratiqués. Sur le territoire de délégation du Département, le découpage est le suivant :

- **Zone B2** : Agglomération de Montargis (hormis les 5 communes ayant adhéré à l'AME au 1^{er} janvier 2013, à savoir Solterre, Lombreuil, Chevillon-sur-Huillard, Saint-Maurice-sur-Fessard, Mormant-sur-Vernisson, qui restent en zone C2), les franges franciliennes du Loiret et la commune de la Ferté-Saint-Aubin ;
- **Zone C1** : Périphérie de l'agglomération orléanaise ;
- **Zone C2** : Reste du département (en zone C).

Conventionnement avec travaux (dans la limite d'une surface habitable de 100 m²) en €/m² :

	Loyer Intermédiaire	Loyer Conventionné Social	Loyer Conventionné Très Social
Zone B2	6,8	5,4	4,9
Zone C1	7,1	5,4	5,2
Zone C2	6,3	5	4,6

Conventionnement sans travaux (dans la limite d'une surface habitable de 110 m²) en €/m² :

	Loyer Intermédiaire	Loyer Conventionné Social	Loyer Conventionné Très Social
Zone B2	7,2	5,9	5,82
Zone C1	7,7	5,4	5,4
Zone C2	6,7	5	5

Les valeurs mentionnées dans le tableau sont celles à la date de la signature de la présente convention et peuvent évoluer.

4 – Pour les redevances maximales des logements-foyers et des résidences sociales

Pour les logements-foyers et des résidences sociales, les redevances maximales, applicables aux conventions conclues en 2017, sont révisées chaque année au 1^{er} janvier, sur la base de l'indice de révision des loyers du 2^{ème} trimestre de l'année précédente.

La part maximale de la redevance assimilable aux équivalents loyers plus charges pour la période comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2017

En €, par mois, par type de logement et par zone

Type de logement	Financement	Zone II	Zone III
Type 1	PLA d'Intégration	340,76	315,67
	PLUS	359,76	333,09
	PLS	/	//
Type 1'	PLA d'Intégration	453,63	419,84
	PLUS	478,94	443,18
	PLS	598,73	554,05
Type 1 bis	PLA d'Intégration	499,31	461,16
	PLUS	526,97	487,04
	PLS	658,83	608,81
Type 2	PLA d'Intégration	516,69	476,56
	PLUS	557,81	514,93
	PLS	697,35	643,59
Type 3	PLA d'Intégration	531,12	492,00
	PLUS	597,34	553,65
	PLS	746,78	692,01
Type 4	PLA d'Intégration	592,39	550,51
	PLUS	666,71	619,09
	PLS	833,35	773,86
Type 5	PLA d'Intégration	653,88	608,19
	PLUS	735,29	684,73
	PLS	919,13	855,88
Type 6	PLA d'Intégration	715,17	666,33
	PLUS	804,30	749,53
	PLS	1005,31	936,93

Source : Avis des loyers de 2017

Annexe n°7 : Programme d'intervention envisagé relevant du champ d'intervention de l'ANRU

Quartier prioritaire de la politique de la ville « Les Montoires » à Gien, Quartier d'intérêt régional du NPNRU



Centre commercial désaffecté



Ancien foyer de jeunes travailleurs



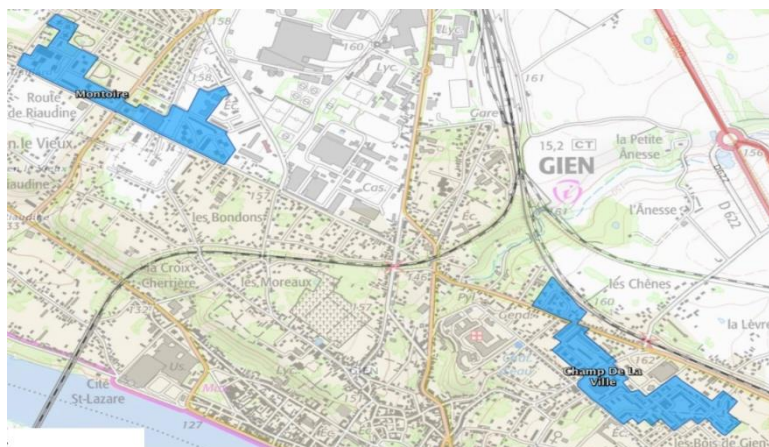
*Rue des rouges-gorges
Contraste entre les logements anciens et neufs*

Enjeux urbains sur le quartier

Le quartier est en cours de mutation. L'unique bailleur social du quartier, Logem Loiret, a lancé de nombreuses opérations sur le quartier. Des démolitions sont programmées, des constructions et des réhabilitations viennent d'être réalisées. Cependant, cette intervention reste partielle du fait qu'elle concerne uniquement le patrimoine du bailleur, sans aménagement global du quartier. Une action conjointe entre la collectivité et le bailleur est en cours d'élaboration, dans le cadre du protocole de préfiguration, afin de modifier durablement l'image du quartier.

L'autre enjeu est d'agir sur les **équipements dégradés** présents en cœur de quartier et qui altèrent la requalification en cours. En effet, le centre commercial désaffecté, le stationnement surdimensionné accolé, et la présence d'un ancien foyer de jeunes travailleurs, en déshérence, stigmatisent le quartier et contribuent à bloquer son évolution positive. En limite Ouest du quartier, le CADA dégradé est implanté dans un secteur qui mérite une réflexion approfondie.

Place du quartier au sein de la ville de Gien



Avancement du protocole de préfiguration

Le protocole a été transmis par la Communauté des Communes Gienneses au mois d'avril 2016. Après consultation des partenaires régionaux et de l'ANRU, plusieurs modifications sont intervenues. Le protocole a été signé le 19 octobre 2016 par l'ensemble des acteurs.

Ce projet prévoit de mobiliser dans le cadre du protocole une subvention de 82 750 € de l'ANRU afin de réaliser les études nécessaires pour préparer la convention pluriannuelle de renouvellement urbain.

Les objectifs stratégiques du protocole

- 1) Éradiquer les friches urbaines, freins au changement d'image
- 2) Renforcer les éléments d'unité et de cohésion du grand quartier Montoires – Cuiry, valoriser le paysage et les services
- 3) Assurer la mutation de l'habitat vers des produits plus attractifs

Pour résumer, les leviers de l'attractivité seront dans ce projet :

- L'éradication des « points noirs » du quartier qui sont des préalables pour poser les bases d'un nouveau paysage urbain et dégager du foncier.
- L'amélioration du cadre urbain et paysager par la reprise des espaces extérieurs.
- Le remaillage du quartier pour poser les bases d'un nouveau parcellaire à terme.
- L'émergence de nouvelles opérations d'habitat (hors habitat social) et de requalifications ainsi que la mise en valeur des services et équipements.

Le projet de protocole

Pour modifier durablement l'image du quartier, le projet urbain devra avoir pour finalité de traiter le plus possible les dysfonctionnements urbains relevés. L'implantation de la gendarmerie en entrée de quartier sera également un atout sérieux au niveau du nécessaire changement d'image.

La stratégie et l'ambition de la communauté des communes Gienneses s'articulent autour du traitement de ces dysfonctionnements, mais prennent en compte également les limites du territoire : la fragilité démographique de la commune, son marché immobilier très atone, et sa faiblesse économique malgré la présence de quelques grandes entreprises.

Le programme s'inscrit également dans des limites financières, tant au niveau du budget des collectivités, que du montant de subvention ANRU alloué au quartier, qui est actuellement de 2 millions d'Euros (CAR du 8 juillet 2015).

Document annexé A relatif aux textes applicables

I – Aides de l'Etat et de l'Anah régies par le CCH

PLUS – PLA-I

- Articles R. 331-1 à R. 331-28 du CCH
- Décret n°2017-760 du 3 mai 2017 pris pour application de l'article 20 de la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement et portant diverses dispositions relatives aux modalités d'instruction des demandes de décision favorable pour le financement de logements sociaux
- Arrêté du 5 mai 1995 modifié relatif aux subventions de l'Etat et aux prêts pour la construction, l'acquisition et l'amélioration des logements locatifs aidés.
- Arrêté du 5 mai 2017 relatif à diverses dispositions concernant l'attribution de prêts et de subventions pour la construction, l'acquisition, l'acquisition-amélioration et la réhabilitation d'immeubles en vue d'y aménager avec l'aide de l'Etat des logements ou des logements-foyers à usage locatif
- 2^{ème} arrêté du 10 juin 1996 modifié relatif à la majoration de l'assiette de la subvention et aux caractéristiques techniques des opérations de construction, d'amélioration ou d'acquisition-amélioration d'immeuble en vue d'y aménager avec l'aide de l'Etat des logements ou des logements-foyers à usage locatif
- Circulaire HC/EF 11 n° 97-51 du 29 mai 1997 relative au financement de logements locatifs sociaux pouvant bénéficier de subvention de l'Etat et de prêts de la caisse des dépôts et consignations. Cette circulaire est complétée par une note technique du 22 septembre 2000 relative aux hypothèses économiques à prendre en compte pour la vérification de l'équilibre des opérations financés en PLA ou PLUS et par la note DGUHC du 11 décembre 2006 relative aux hypothèses économiques à prendre en compte pour la vérification de l'équilibre des opérations financées en PLUS et en PLA-I.
- Circulaire UC/FB/DH n° 99-71 du 14 octobre 1999 relative à la mise en place du prêt locatif à usage social (PLUS)
- Circulaire n° 89-80 du 14 décembre 1989 relative aux modalités d'attribution des subventions de l'Etat dites « surcharge foncière ».
- Circulaire UHC/FB 17 n° 2000-66 du 5 septembre 2000 relative aux dispositions concernant l'attribution de subventions pour la réalisation ou l'amélioration des logements locatifs en région Ile-de-France

PSLA

- Circulaire n° 2004-11 du 26 mai 2004 relative à la mise en œuvre du nouveau dispositif de location-accession (PSLA)
- Circulaire n° 2006-10 du 20 février 2006 modifiant la circulaire n° 2004-11

PALULOS

- Article R. 323-1 à R. 323-12 du CCH
- Arrêté du 30 décembre 1987 relatif à la nature des travaux pouvant être financés par la subvention à l'amélioration des logements locatifs sociaux (PALULOS)
- Arrêté du 10 juin 1996 relatif à la majoration de l'assiette de la subvention et aux caractéristiques techniques des opérations de construction, d'amélioration ou d'acquisition-amélioration d'immeubles en vue d'y aménager avec l'aide de l'Etat des logements ou des logements-foyers à usage locatif.

Anah

- Articles L 321-1 et suivants du CCH
- Articles R 321-1 à R 321-36 et R 327-1
- Règlement général de l'Agence nationale de l'habitat
- Pour les plafonds de ressources applicables aux propriétaires occupants qui sollicitent une aide de l'Anah, il convient de se reporter au site www.anah.fr, rubrique aides; ou au site intranet
- Les délibérations du Conseil d'administration de l'Anah

- Les instructions émises par l'Anah et communiquées conformément à l'article R. 321-7 aux présidents des EPCI et des Départements délégués.

II - Aides de l'Etat non régies par le CCH

Parc public

- Circulaire n° 2001-69/UHC/IUH2/22 du 9 octobre 2001 relative à l'utilisation de la ligne « amélioration de la qualité de service dans le logement social » - chapitre 65.48, article 02 modifiant la circulaire n° 99-45 du 6 juillet 1999.
- Circulaire n° 2001-77 du 15 novembre 2001 relative à la déconcentration des décisions de financement pour la démolition et changement d'usage de logements locatifs sociaux modifiant les circulaires des 22 octobre 1998 et 26 juillet 2000.
- Circulaire UHC/IUH2.30/ n° 2001-89 du 18 décembre 2001 relative à la mise en œuvre de la politique du logement et à la programmation des financements aidés de l'Etat pour 2002, en ce qui concerne les démolitions
- Circulaire n° 2002-31/UHC/IUH2/9 du 26 avril 2002 relative aux modalités d'intervention du 1% logement au titre du renouvellement urbain.
- Circulaire du 3 octobre 2002 relative au plan de traitement des foyers de travailleurs migrants (FTM)

III - Loyers

- Avis annuel relatif à la fixation du loyer et des redevances maximums des conventions conclues en application de l'article L 351,2 du code de la construction et de l'habitation – aide personnalisée au logement.

Document annexé B - Tableau récapitulatif du régime d'aides applicables

Régime d'aides applicables

Opérations		Taux de subvention plafond	Majorations maximales possibles des taux de subventions
Construction neuve	PLUS	5%	5 points
	PLUS CD	12%	5 points
	PLAI	20%	5 points
Réhabilitation	PALULOS	10% du coût prévisionnel des travaux dans la limite de 13 000€ par logement	5 points
Acquisition amélioration	PLUS	10%	5 points
	PLUS CD	12%	5 points
	PLAI	20% et 25% avec dérogation	5 points
Surcharge foncière		50%	25 points
Démolition		35%/50%	20 points (1)
Changement d'usage		35%	0 point
Amélioration de la qualité de service		50%	0 point
Résidentialisation		50%	0 point

(1) En application de la circulaire du 23 décembre 2004 qui a introduit cette mesure dans les conventions de délégation pour l'attribution des aides au logement.

Tableau indicatif et non exhaustif des aides Anah à la signature de la présente convention⁸		
Interventions de l'Anah – étude et animation des programmes⁹		
Études préalables (repérage, évaluation, AMO d'opérations complexes) et diagnostic	50% avec un montant d'étude plafonné à 100 000€	0 point
Études pré-opérationnelles ou étude de faisabilité RHI/THIRORI	50 % avec un montant d'étude plafonné à 200 000€	0 point
Suivi-animation - OPAH, OPAH-RR, PIG - OPAH-RU - Plan de sauvegarde ou OPAH Copro	35 % à 50 % avec un montant annuel plafonné + primes PO (332€/lgt) pour HI, énergie et handicap et primes MOUS (1 436 €/ménage)	0 point
Interventions de l'Anah – aides aux travaux¹⁰		
Assistance à maîtrise d'ouvrage aux propriétaires occupants modestes, aux propriétaires bailleurs et aux locataires en diffus	137 à 475 € HT maximum selon la nature du projet PB : - 848€ en cas de dossier travaux lourds - 556€ en cas de dossier éligible aux aides de l'Anah - 475€ pour un dossier normal	25 points
Propriétaires occupants modestes : - travaux lourds habitat indigne et très dégradé, - travaux pour la sécurité et la salubrité des personnes, - travaux pour l'autonomie de la personne, - autres travaux	- 50% plafond de 50 000€ HT - 50 % plafond de 20 000 €HT - 35 % à 50 % plafond de 20 000 € HT selon les revenus - 20 à 35 % selon plafond de 20 000 € HT selon les revenus	10 points
Propriétaires bailleurs en contrepartie, sauf exception, d'un loyer maîtrisé et d'une étiquette D : - travaux lourds habitat indigne et très dégradé, - travaux pour la sécurité et la salubrité des personnes, - travaux pour l'autonomie de la personne, - travaux pour réhabiliter un logement dégradé, travaux suite à une procédure RSD ou un contrôle de décence, travaux de transformation d'usage - Prime de réduction de loyer	- 35 % plafond de 1000€/ m ² dans la limite de 80 000 € - 35 % plafond de 750€/ m ² dans la limite de 60 000 € - 35 % plafond de 750€/ m ² dans la limite de 60 000 € - 25 % plafond de 750€/ m ² dans la limite de 60 000 € - montant maximum de 150€ / m ² dans la limite de 80 m ² /logement	10 points
		25 points
Locataires sous plafond de ressources PO : travaux pour l'autonomie de la personne	35 % à 50 % plafond de 20 000 € HT selon les revenus	10 points

⁸ Les informations mentionnées dans ce tableau sont celles valables à la date de signature de la convention. Pour connaître les valeurs applicables, il convient de se reporter au site www.anah.fr, rubrique aides.

⁹ Délibération N°2010 – 55 prestations d'ingénierie subventionnables au titre des interventions sur l'habitat privé (articles R. 321-15 du CCH et 24 du RGA) et régime d'aides applicables aux maîtres d'ouvrage de ces prestations (articles R. 321-12 [9° du I] et R. 321-16 du CCH)

¹⁰ Délibérations N°2010-50 à 54 relatives au régime d'aide applicable

Copropriétés 1. En OPAH copropriété dégradée, 2. En plan de sauvegarde ou OPAH copropriété en difficulté 3. En cas de travaux d'accessibilité de l'immeuble	- 35 % plafond de 15 000 € par lot d'habitation - 50 % hors plafond - 50 % plafond de 20 000 € par accès	10 points
Communes : Travaux d'office en sortie d'insalubrité ou de péril ou de mise en sécurité	50 % hors plafond	10 points

Le détail des éventuelles modulations prises en application du R321-21-1, par secteur géographique, doit être précisé dans la convention de gestion Anah - délégataire.

Document annexé C : Dispositif de suivi statistique imposé pour les délégations conventionnelles de compétence pour les aides au logement

Le parc public

Le pilotage de la politique du logement s'effectue au niveau régional, par la négociation et le suivi des conventions, et au niveau ministériel par la fixation des grands objectifs nationaux et le rendu compte au Parlement (à travers les projets et les rapports annuels de performance au sens de la LOLF).

Pour assurer cette mission, le ministère chargé du logement a mis en place un infocentre national sur le suivi des aides au logement permettant de collecter les informations statistiques sur les aides qui seront attribuées par ses services ainsi que par les collectivités qui géreront ces aides par délégation.

Les données sont transmises à l'infocentre uniquement par voie électronique par fichier conforme au schéma XML publié sur le site internet consacré à la délégation des compétences des aides à la pierre mis à disposition des services de l'Etat en charge du logement ou transmis sur simple demande auprès des mêmes services.

Ce schéma de description des données à transmettre peut être amendé en fonction des nouveaux besoins de connaissances d'ordre technique ou financier. Cette transmission automatisée par voie électronique doit être réalisée a minima tous les vendredis.

a) le dispositif de transmission des données

L'Etat met à disposition du délégataire le logiciel d'aide à l'instruction des dossiers (Galion), qui assure dans ce cas la transmission automatique des données pour les dossiers instruits par ce moyen.

Le délégataire peut néanmoins choisir de s'équiper de son propre logiciel d'instruction. Il s'engage alors à ce que son logiciel prenne en charge la transmission automatique et à répercuter toutes les modifications que l'Etat aura jugé utile d'effectuer sur le schéma de transmission des données évoqué précédemment. Dans ce cas, l'Etat s'engage à prévenir le délégataire dans des délais raisonnables et, si besoin, d'instaurer une période transitoire pour la mise au norme de la transmission.

L'Etat met à disposition du délégataire un accès à l'infocentre national de suivi des aides au logement (Sisal) permettant la consultation des données transmises par les logiciels d'instruction des aides ainsi que d'autres données complémentaires. Une convention d'utilisation et de rediffusion des données de l'infocentre est annexée à la présente convention.

Dans le cadre de l'analyse des opérations de logement, les délégataires peuvent également utiliser le logiciel de simulation du loyer d'équilibre d'une opération locative (LOLA) diffusé par la DHUP.

b) information sur le contenu général des informations à transmettre

A titre d'information, ces données sont structurées selon les rubriques suivantes:

1/ Identification du délégataire (ce code sur 5 caractères alphanumériques est communiqué à chaque délégataire par le ministère chargé du logement)

2/ Identification du maître d'ouvrage (son numéro SIREN)

3/ Année de gestion

4/ Identification de l'opération

Seront notamment indiqués:

- Numéro d'opération (unique pour un délégataire donné, sur 20 caractères alphanumériques)
- Code INSEE de la commune où se situe l'opération.
- Localisation de l'opération (hors ZUS, en ZUS, dans une extension au sens de l'article 6 de la loi du 01-08-2003)
- Nature de l'opération (ex: PLUS, PLAI, PLS, logements pour étudiants...)

5/ Plan de financement de l'opération

- La structure de ce plan est la même quel que soit le produit financé
- Les différentes sources de subventions
- Les différents types de prêts
- Les fonds propres
- Pour les opérations de PLS et de PSLA, l'établissement prêteur (prêt principal) doit être indiqué.

6/ Renseignements spécifiques suivant le produit financé

- Caractéristiques techniques et économiques des opérations de logement locatif social
- Caractéristiques techniques et économiques des opérations de réhabilitation
- Répartition du coût des opérations d'amélioration de la qualité de service (AQS) par poste
- Répartition du coût des opérations de démolition par poste

7/ Informations de suivi des opérations après le financement

- Montant et date pour chaque paiement effectué
- Nombre de logements ayant fait l'objet d'un agrément définitif en PSLA (Article R331-76-5-1-II)
- Données pour le suivi statistique de lancement et de livraison des opérations notamment le numéro de permis de construire et de la convention

c) Les sources d'informations mise à disposition par l'Etat

Le site traitant de la délégation de compétence des aides à la pierre : <http://www.cohesion-territoires.gouv.fr/>

Le site traitant plus spécifiquement des applications GALION et SISAL est disponible à cette adresse : <http://galion-sisal.info.application.logement.gouv.fr/index.php3>

Ce site apporte de l'assistance à l'utilisation des applications à travers des fiches techniques et des FAQ. Il permet également de s'informer de l'ensemble des évolutions concernant les applications.

Contact : ph4.dgaln@developpement-durable.gouv.fr

Document annexé D : Lettre d'accord de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)



ANNEXE D

**Lettre d'accord de la Caisse des dépôts et consignations (CDC)
à la Convention de délégation de compétence de six ans
en application de l'article L.301-5-2 du Code de la construction et de l'habitation**

Le 05/12/2017

Vu la convention de délégation de compétence à intervenir entre le Préfet de département et le département du Loiret, délégataire

Conformément aux dispositions du Code de la construction et de l'habitation et notamment de son article L.301-5-2, la CDC donne son accord pour l'affectation d'une enveloppe pluriannuelle d'un montant global de 200 M€ (en deux cent millions d'euros) de prêts pour le financement des opérations, à l'exception de celles financées en PLS et PSLA, définies à l'article II - 1 de la convention de délégation de compétence pour la période 2018 / 2023 et dans les conditions déterminées ci-après.

Cette enveloppe est accordée pour une durée égale à celle de la convention de délégation de compétence selon les modalités suivantes :

1) L'enveloppe pluriannuelle de prêts se répartit selon le tableau suivant :

Montants de prêts en M€	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Prêts locatifs à usage social (PLUS)	22,5	22,5	23	23	23,5	24	138,5
Prêts locatifs aidés d'intégration (PLAI)	10	10	10	10,5	10,5	10,5	61,5
TOTAL	32,5	32,5	33	33,5	34	34,5	200

- 2) La disponibilité et le montant des enveloppes de prêts sont fixés en fonction du montant des droits à engagement que l'Etat alloue au délégataire ainsi que du nombre de logements financés par des prêts aidés (hors PLS et PSLA) inscrits dans la convention de délégation de compétence.

En conséquence, les montants de prêts figurant dans le tableau ci-dessus, sont indiqués à titre prévisionnel et sont susceptibles d'évoluer chaque année en fonction des dotations ouvertes en loi de finances, de l'actualisation des objectifs contenus dans la convention de délégation de compétence, ainsi que de l'évolution du coût des opérations.

L'accord de la CDC est réservé au maintien par les pouvoirs publics des lignes de prêts visées au tableau ci-dessus et pendant toute la durée dudit accord.

L'attribution des prêts figurant dans cette lettre d'accord s'effectue selon les règles d'engagement propres à la Caisse des Dépôts. Ainsi, les décisions d'octroi des financements de la CDC seront prises par ses comités d'engagement compétents. Par ailleurs, les caractéristiques des prêts, y compris le taux d'intérêt, seront celles en vigueur au jour de la prise d'effet de chaque contrat de Prêt.

Enfin, il y a lieu de retenir que pour toute résiliation de la convention de délégation de compétence, le présent accord sera considéré comme nul de plein droit.

Une réunion annuelle de suivi de la convention sera organisée entre les partenaires.

Une réunion annuelle est prévue avec le délégataire pour effectuer un bilan de la consommation de l'enveloppe de prêts et une éventuelle révision de cette enveloppe sur les années restantes en cas d'avenant à la convention de délégation de compétence.

Pour la CDC,



Jean-Luc Copman
Directeur Régional

Annexe n°2

CONVENTION POUR LA GESTION DES AIDES A L'HABITAT PRIVÉ ENTRE LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU LOIRET ET L'AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT 2018-2023

(gestion des aides par l'Anah - instruction et paiement)

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment l'article L. 321-1-1,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la convention État/Anah du 14 juillet 2010 modifiée relative au programme « rénovation thermique des logements privés »,

Vu le décret n°2015-1911 du 30 décembre 2015 relatif au règlement des aides du Fonds d'aide à la rénovation thermique (FART),

Vu le plan local d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées 2014-2018,

Vu la convention de délégation de compétence conclue en application de l'article L 305-5-1 du code de la construction et de l'habitation (CCH) entre la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire et l'Anah en date du 20 mai 2016,

Vu la délibération du Conseil Départemental du Loiret du 7 décembre 2017 autorisant la conclusion avec l'État de la convention de délégation de compétence, et avec l'Anah de la présente convention de gestion,

Vu la délibération du Conseil Départemental du Loiret du 7 décembre 2017 adoptant les conditions et le montant des aides à l'habitat privé complémentaires et indépendantes des aides de l'Anah et en confiant la gestion à l'Anah,

Vu la convention de délégation de compétence du 7 décembre 2017 conclue entre le délégataire et l'État en application de l'article L. 301-5-2 du code de la construction et de l'habitation (CCH),

Vu l'avis du délégué de l'Anah dans la région en date du 22 novembre 2017,

Vu le contrat local d'engagement du 29 août 2011 et ses avenants 1 et 2,

La présente convention est établie entre :

Le Département du Loiret, sis 15 rue Eugène Vignat – 45010 ORLÉANS Cedex 1, représenté par M. Marc GAUDET, Président(e), et dénommé ci-après « le délégataire »,

et

l'Agence nationale de l'habitat, établissement public à caractère administratif, sis 8 avenue de l'Opéra – 75001 PARIS, représentée par M. Jean-Marc FALCONE, Préfet de la région Centre-Val de Loire, Préfet du

Loiret, délégué de l'Anah dans le département, agissant dans le cadre des articles R. 321-1 et suivants du CCH, et dénommée ci-après « Anah ».

Il a été convenu ce qui suit :

OBJET DE LA CONVENTION

Par la convention de délégation de compétence du XXX conclue entre le délégataire et l'État, l'État a confié au délégataire pour une durée de six ans (renouvelable), l'attribution des aides publiques en faveur de la rénovation de l'habitat privé ainsi que la signature des conventions mentionnées à l'article L. 321-4 du code de la construction et de l'habitation.

Dans ce cadre, les décisions d'attribution par le délégataire des aides en faveur de l'habitat privé sont prises par délégation de l'Anah, en application des priorités nationales déclinées dans le programme d'actions et dans la limite des droits à engagement alloués.

La présente convention, conclue en application de l'article L. 321-1-1 du CCH, a pour objet de déterminer les conditions de gestion des aides par l'Anah et de fixer leurs modalités de paiement par l'Agence. Elle prévoit les conditions de gestion par l'Anah des conventions conclues en application des articles L. 321-4 et L. 321-8 et du formulaire appelé « Engagements du bailleur ».

Elle prévoit également la gestion par l'Agence, au nom et pour le compte du délégataire, des aides à l'habitat privé que celui-ci apporte sur son budget propre.

Article 1 : Objectifs et financements

§ 1.1 Objectifs

La programmation pluriannuelle prévisionnelle de la réalisation des objectifs est rappelée dans l'annexe 1. Pendant la durée de la convention, le délégataire établit le programme d'actions intéressant son ressort conformément au 1° de l'article R. 321-10-1 du CCH.

§ 1.2 Montants des droits à engagement (hors FART)

Le montant prévisionnel des droits à engagement alloués au délégataire, dans la limite des dotations ouvertes, incluant les aides de l'Anah aux propriétaires et les subventions éventuelles pour ingénierie de programmes est de 25 824 576 € pour la durée de la convention (décliné de manière prévisionnelle par année et par objectif dans l'annexe 1). Ce montant permet de répondre aux engagements prévisionnels contractualisés dans le cadre des programmes nationaux prioritaires pour le territoire : programme de revitalisation des centres-bourgs, programme national de requalification des quartiers anciens dégradés, quartier politique de la ville, nouveau programme national de renouvellement urbain inscrit dans la géographie prioritaire de la politique de la ville (cf. détail par programme en annexe 1). Le délégataire doit, en conséquence, destiner les droits à engagements relatifs à ces programmes prioritaires aux sites concernés de sorte que les engagements contractuels de l'Agence puissent être honorés.

Le montant alloué pour l'année 2018 (1^{ère} année d'application de la présente convention) fera l'objet d'un avenant ultérieur. Pour les années suivantes, un avenant annuel précisera la dotation allouée pour chaque année de la convention en fonction de la réalisation des objectifs et des niveaux de consommation de l'année précédente, dans la limite de l'enveloppe pluriannuelle initiale.

En cas de réalisation insuffisante des objectifs prévus à l'article 1.1 et déclinés à l'annexe 1 de la présente convention constatée sur deux exercices consécutifs, le délégué de l'Anah dans le département peut minorer le montant des droits à engagement à allouer au délégataire l'année suivante.

La persistance d'un écart de réalisation au terme de 3 exercices consécutifs peut conduire les parties à réviser les objectifs et les droits à engagement de la présente convention et/ou leur déclinaison pluriannuelle. L'évaluation à mi-parcours décrite au titre VI de la convention conclue entre l'État et le délégataire sera l'élément essentiel pour dimensionner cet ajustement.

§ 1.3 Aides propres du délégataire

Le montant global prévisionnel des droits à engagement que le délégataire consacra à l'habitat privé pour la durée de la convention est de 2 800 000 € (décliné à l'annexe 1).

Les engagements relatifs à l'attribution de ces aides propres pour l'année 2018 (1^{ère} année d'application de la présente convention) seront indiqués dans un avenant ultérieur. Le montant des crédits de paiement affecté par le délégataire pour cette même année sera indiqué dans ce même avenant. Un avenant annuel viendra préciser l'enveloppe affectée pour les années ultérieures en autorisations d'engagements et en crédits de paiement.

Les aides propres seront gérées dans Op@I sous réserve de la vérification de la faisabilité par l'Anah. Les règles de recevabilité et les conditions d'octroi de ces aides devront être en cohérence avec les modalités de calcul des aides de l'Anah afin d'éviter la multiplication des réglementations.

Les dispositions de la présente convention s'appliquent aux aides propres du délégataire engagées sous l'égide de la précédente convention de gestion.

Article 2 : Recevabilité des demandes d'aides

§ 2.1 Règles d'octroi des aides attribuées sur crédits Anah

Les conditions générales de recevabilité et d'instruction des demandes, ainsi que les modalités de calcul de la subvention applicables à l'opération découlent de la réglementation de l'Anah – c'est-à-dire des articles R. 321-12 à R. 321-21 du code de la construction et de l'habitation, du règlement général de l'Agence, des décisions du Conseil d'administration, des instructions du Directeur général qui sont transmises aux délégataires et notamment de la circulaire de programmation annuelle, des dispositions inscrites dans des conventions particulières, du contenu du programme d'actions et de la présente convention de gestion, dont les règles particulières éventuelles développées ci-après - en vigueur. Le délégataire transmet pour information le programme d'actions qu'il a établi à la Direction générale de l'Anah (PART - Pôle d'assistance réglementaire et technique).

Des règles particulières d'octroi des aides peuvent être définies en annexe 2 dans les limites fixées par l'article R. 321-21-1 du CCH (compléter l'annexe -point 1- en portant la mention « Néant » si aucune règle spécifique n'est définie). Elles prévoient notamment des majorations de taux de subvention ainsi que de plafonds de travaux pour les aides aux propriétaires bailleurs et aux propriétaires occupants. La définition de ces règles, ainsi que les modifications qui peuvent leur être apportées, ne peuvent intervenir que dans des délais suffisants, convenus entre les parties, pour l'information des demandeurs et/ou l'adaptation des outils.

§ 2.2 Règles d'octroi des aides à l'habitat privé attribuées sur budget propre du délégataire

Les règles de recevabilité et les conditions d'octroi de ces aides sont également fixées en annexe 2.

Article 3 : Instruction et octroi des aides aux propriétaires

§ 3.1 Engagement qualité

L'Anah s'est engagée dans le cadre du contrat d'objectifs et de performance signé avec l'Etat pour la période 2015-2017 dans une démarche d'amélioration de la qualité de service rendu aux bénéficiaires de ses subventions, à travers la simplification et la dématérialisation de ses procédures. Cette démarche vise en particulier une amélioration globale des délais de traitement des dossiers et une limitation des pièces justificatives exigées. Elle prévoit, à cet effet, un accompagnement des acteurs locaux pour la simplification des procédures et le déploiement d'un service numérique de dématérialisation des dossiers de demande et de paiement des subventions. Le déploiement de l'accompagnement et du service numérique s'effectuera de manière progressive à compter du printemps 2017 pour s'achever en 2018.

Pour emporter des effets réels en faveur des bénéficiaires, le délégataire s'inscrit dans cette évolution et prend des engagements d'amélioration, au regard de sa situation, pour les subventions accordées aux propriétaires occupants, sur les éléments suivants :

- pour les aides de l'Anah, le délégataire s'engage à ne pas demander plus de pièces justificatives à l'engagement que celles prévues par la réglementation de l'Anah ; pour ses aides propres, il s'engage à limiter le nombre de pièces justificatives exigées à l'engagement ;
- signature des notifications de subvention aux bénéficiaires à compter de leur engagement (réduction des délais).

Il peut se donner des objectifs complémentaires en accord avec le délégué de l'Agence.

§ 3.2 Instruction et octroi des aides de l'Anah

Les décisions d'attribution et de rejet des demandes d'aide sont prises conformément aux dispositions des articles R. 321-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation et du règlement général de l'Agence.

Les dossiers de demande de subvention sont déposés à la délégation locale de l'Anah.

Les demandes d'aides sont établies au moyen de formulaires édités sous la responsabilité de l'Anah. Elles sont instruites par le délégué de l'agence dans le département selon la réglementation applicable à l'Anah en tenant compte des modalités d'attribution définies à l'article 2 ci-dessus. Sont concernées les demandes d'aides relatives à des travaux qui seront exécutés sur des immeubles situés dans le ressort territorial du délégataire. En cas de changement de périmètre par retrait, adjonction ou fusion de communes ou EPCI, le délégataire s'engage à faire parvenir le plus rapidement possible à la Direction générale de l'Anah (CMT) l'arrêté afférent. Un avenant à la présente convention sera signé.

Les conditions d'impression des formulaires sont définies en annexe 4.

A l'issue de l'instruction, le délégué de l'agence dans le département transmet au délégataire les propositions de décision et de notification et tous les éléments utiles concernant les dossiers. Le cas échéant, le délégataire consulte la commission locale d'amélioration de l'habitat (CLAH) dans les cas prévus par son règlement intérieur. Il en assure le secrétariat.

Le délégataire procède à la notification des décisions aux bénéficiaires et en adresse une copie au délégué de l'agence dans le département.

Ces courriers comportent les logos du délégataire et de l'Anah et indiquent, s'il y a lieu, distinctement la part de chacun.

A la demande du délégataire, le délégué de l'agence dans le département peut procéder aux notifications des décisions aux bénéficiaires. Dans ce cas, le délégué de l'agence dans le département en adresse une copie au délégataire.

Ces courriers de notification doivent comprendre les clauses impératives restituées en annexe 4.

§ 3.3 Instruction et octroi des aides attribuées sur budget propre du délégataire

Les demandes sont instruites par le délégué de l'agence dans le département en tenant compte des modalités d'attribution définies en annexe 2.

Les décisions d'attribution des aides sont prises par le délégataire dans la limite du montant des droits à engagement annuels qu'il a déterminé et visé au § 1.4.

La procédure de notification des décisions est à définir en accord avec le délégataire.

Article 4 : Subventions pour ingénierie des programmes

Des subventions pour ingénierie des programmes (article R. 321-16 du CCH) peuvent être attribuées par le délégataire, soit à lui-même en tant que maître d'ouvrage d'une opération, soit à d'autres maîtres d'ouvrages ressortissant de son territoire.

Le cas échéant, il précisera également la part de ses aides propres qu'il entend consacrer à l'ingénierie.

Ces subventions sont imputées sur l'enveloppe de droits à engagement réservée dans le budget de l'Anah et gérée au nom et pour le compte du délégataire.

Les règles applicables pour l'attribution de ces subventions sont celles définies par la réglementation de l'Anah.

Les dossiers de demandes de subventions faites au délégataire sont instruits par le délégué de l'agence dans le département qui prépare la décision d'attribution de subvention qui est signée par le délégataire. Le délégataire procède à la notification et en adresse copie au délégué de l'agence dans le département.

Le délégataire s'engage à transmettre au délégué de l'agence dans le département une copie des conventions de programmes signées dans un délai de deux mois à compter de leur signature. Cette transmission doit avoir lieu exclusivement par la voie électronique.

Le délégataire transmet également aux délégués de l'agence dans le département et dans la région les conclusions des études préalables, le bilan et le rapport d'évaluation des opérations programmées.

Article 5 : Paiement des aides

§ 5.1 Paiements des subventions aux propriétaires

Les demandes de paiement sont instruites par le délégué de l'agence dans le département selon des règles identiques à celles de l'engagement.

Les demandes de paiement déposées auprès du délégataire sont transmises sans délai au délégué de l'agence dans le département.

Le paiement et le mandatement de la dépense sont effectués dans les conditions fixées par la réglementation applicable à l'Anah.

Lors de la mise en paiement des subventions, les vérifications du délégué de l'agence dans le département s'appliquent aux éléments définis par le règlement général de l'Agence notamment en ce qui concerne la justification des travaux effectués qui porte sur la régularité et la conformité des factures présentées par les bénéficiaires par rapport au projet initial.

Les documents nécessaires au paiement des subventions à savoir les fiches de calcul et les bordereaux récapitulatifs d'ordres de paiement revêtus de la signature du délégué de l'agence dans le département valant attestation de service fait et ordre de payer, accompagnés des pièces justificatives correspondantes sont établis par le délégué de l'agence dans le département. Ils sont transmis à l'agent comptable de l'Anah. Le visa et le paiement de ces subventions sont effectués sous réserve de la disponibilité des crédits, par et sous la responsabilité de l'agent comptable.

Les pièces justificatives des paiements sont jointes au compte financier produit annuellement par l'agent comptable à la Cour des comptes.

Les avis de paiement des subventions sont adressés aux bénéficiaires par l'Anah et indiquent, dans le cas où des aides propres du délégataire sont gérées par l'Agence, les participations financières de chacun des partenaires.

L'Anah met à disposition du délégataire, au moyen de son outil Infocentre, la liste des paiements aux bénéficiaires des subventions contenant les noms, adresses et les montants respectifs décrits ci-dessus.

§ 5.2 Paiements des subventions relatives aux prestations d'ingénierie des programmes

Pendant toute la durée de la convention, le paiement de ces subventions est assuré par l'Anah au profit des bénéficiaires sur la base des décisions prises par le délégataire, conformément à l'article 4.

Le bénéficiaire de la subvention adresse au délégué de l'agence dans le département une demande de paiement par opération concernée, accompagnée des pièces justificatives correspondantes.

Les demandes de paiement déposées auprès du délégataire sont transmises sans délai au délégué de l'agence dans le département.

Le paiement et le mandatement de la dépense sont effectués dans les conditions fixées par la réglementation applicable à l'Anah. Le dossier de paiement est instruit sur la base des documents produits par le bénéficiaire.

L'ordre de paiement revêtu de la signature du délégué de l'agence dans le département pour valoir attestation de service fait et ordre de payer, est transmis à l'agent comptable de l'Anah. Le visa et le paiement de ces subventions sont effectués sous réserve de la disponibilité des crédits, par et sous la responsabilité de l'agent comptable.

Les pièces justificatives des paiements sont produites dans les mêmes conditions que celles des subventions aux propriétaires.

Le délégataire s'engage à assurer la conformité des conventions de programmes dont il serait l'initiateur et le signataire avec les clauses de la présente convention.

Article 6 : Modalités de gestion des droits à engagement et des dépenses

§ 6.1 Droits à engagement

6.1.1 Droits à engagement Anah

Le montant annuel des droits à engagement alloué à l'habitat privé fait l'objet d'une réservation, dans la comptabilité budgétaire de l'Anah, dans les conditions suivantes :

- première année d'application de la convention :

- 70 % du montant des droits à engagement de l'année, dans les 15 jours qui suivent la réception par l'Anah de la convention signée,
- le solde des droits à engagement de l'année après examen par le délégué de l'agence dans la région d'un état d'avancement de la réalisation des objectifs et d'une projection sur la fin de l'année, transmis par le délégataire au plus tard le 15 septembre.

- à partir de la deuxième année :

- une avance de 50% du montant des droits à engagement initiaux de l'année N-1 au plus tard en février, dans la limite des consommations réelles des droits à engagements N-1,
- régularisée à hauteur de 70 % des droits à engagement de l'année dès réception par l'Anah de l'avenant signé mentionné au § 1.2,
- le solde des droits à engagement de l'année est libéré en totalité ou en partie après examen par le délégué de l'agence dans la région d'un état d'avancement de la réalisation des objectifs et d'une projection sur la fin de l'année, transmis par le délégataire au plus tard le 15 septembre.

Dans le cas où il apparaît en cours de gestion que la totalité des autorisations d'engagement mises à disposition à titre d'avance ou de solde, ne sera pas consommée, l'Anah pourra réduire le montant des autorisations d'engagement sur demande du délégué de l'Anah dans la région et sur la base d'un accord écrit du Président de la collectivité délégataire.

Les droits à engagement Anah alloués au délégataire pour l'année considérée ainsi que le cas échéant ceux sur budget propre que le délégataire entend engager au titre de la même année sont gérés au nom et pour le compte de celui-ci par le délégué de l'agence dans le département.

Les modalités de fourniture de l'état d'avancement de la réalisation des objectifs et d'une projection sur la fin de l'année sont définies à l'article II-5-1-3 de la convention conclue entre l'État et le délégataire.

Conformément au §1.2, les parties peuvent réviser les droits à engagement en cas d'écart de réalisation.

A la fin de la présente convention, en cas de renouvellement de la délégation de compétence et sous réserve du respect des conditions définies par l'Anah, le délégataire pourra bénéficier, avant réception par l'Anah de la nouvelle convention de gestion signée, de 50 % du montant des droits à engagement de l'année précédente dans la limite des consommations réelles des droits à engagements N-1 (dernière année de la présente convention).

§ 6.2 Droits à engagement et crédits de paiements des aides propres du délégataire

La première année d'application de la convention, y compris en cas de renouvellement de convention, le montant des engagements relatifs à l'attribution des aides propres, tel que précisé au paragraphe 1.4, est ouvert dans les 15 jours qui suivent la réception par l'Anah de la convention signée.

A partir de la deuxième année, une avance de droits à engagement peut être mise en place sur production d'un courrier du Président de la collectivité délégataire ou de son représentant (personne habilitée à signer la convention de gestion et ses avenants) adressé à la Direction générale de l'Anah. Ce courrier précisera le montant de l'avance souhaitée au titre des aides confiées à l'Anah pour l'année, l'absence de changement des modalités d'attribution de ces aides et l'intégration du montant total des aides confiées à l'Anah pour l'année dans un avenant à la convention de gestion. Le complément des droits à engagement sera ouvert à réception de l'avenant signé.

Le délégataire s'engage à verser à l'Anah des avances dans la limite du montant fixé par la présente convention selon le calendrier et les modalités définies en annexe 3.

Les fonds versés à l'Anah et non consommés sont reportés par l'Agence sur l'exercice suivant. Ils sont déduits, le cas échéant, des fonds alloués par le délégataire au titre de l'année suivante.

Au terme de la présente convention, si elle n'est pas renouvelée, les fonds non consommés seront restitués au délégataire.

Article 7 : Traitement des recours

Le traitement des recours gracieux formés par les demandeurs et les bénéficiaires des subventions sur les décisions du délégataire relève de sa compétence. L'Anah (la délégation locale) instruit pour le compte du délégataire les recours gracieux formés par les bénéficiaires.

L'instruction des recours hiérarchiques formés auprès du Conseil d'administration de l'Agence à l'encontre des décisions prises par le délégataire et des recours contentieux est effectuée par l'Anah (service des affaires juridiques). Le délégataire s'engage à fournir l'intégralité des éléments nécessaires à cette instruction.

Pour les besoins de connaissance et de suivi statistique des recours gracieux, le délégataire renseigne chaque année l'annexe 5 relative au bilan des recours gracieux et le transmet à la Direction générale de l'Anah (service des affaires juridiques) au plus tard pour le 15 février de chaque année.

Pour les dossiers engagés avant la délégation de compétence, lorsqu'une décision de retrait de subvention est annulée (suivant le cas, par le délégué de l'agence dans le département, le précédent délégataire, le Conseil d'administration de l'Anah, le Directeur général par délégation ou le Tribunal administratif), il appartient au délégataire d'exécuter la décision de réengagement comptable qui s'ensuit sur les crédits délégués par l'Anah.

Lorsqu'une décision de rejet est annulée dans les mêmes conditions, le dossier doit être instruit et la décision d'engagement comptable qui s'ensuit le cas échéant doit être prise par le délégataire sur les crédits délégués de l'Anah.

Le traitement des recours gracieux et contentieux formés par les demandeurs et les bénéficiaires concernant le cas échéant les aides propres du délégataire relève de sa compétence. L'Anah (délégation locale) instruit les recours gracieux pour le compte du délégataire.

Article 8 : Contrôle et reversement des aides

§ 8.1 Politique de contrôle

Une politique pluriannuelle de contrôle est définie par le délégué de l'agence dans le département selon les dispositions de l'instruction sur les contrôles ; ses objectifs sont précisés notamment dans un tableau de bord annuel de contrôle.

Un bilan annuel des contrôles est établi avant le 31 mars de l'année suivante dans les conditions définies par l'instruction sur les contrôles.

Ces textes sont transmis à la Direction générale de l'Anah (MCAI - Mission de contrôle et d'audit interne) et au délégataire.

§ 8.2 Contrôle du respect des engagements souscrits auprès de l'Anah

Après paiement du solde des subventions, les contrôles du respect par les bénéficiaires des subventions des engagements souscrits vis-à-vis de l'Agence (y compris dans le cadre des conventions avec travaux conclues en application des articles L.321-4 et L.321-8 du CCH) sont effectués par l'Anah.

Les contrôles du respect des engagements souscrits par les signataires des conventions sans travaux conclues en application des articles L. 321-4 et L. 321-8 du CCH sont effectués par l'Anah.

§ 8.3 Reversement des aides et résiliation des conventions sans travaux

En cas de méconnaissance de la réglementation de l'Anah, sans préjudice de poursuites judiciaires, le reversement total ou partiel des sommes déjà versées est prononcé.

8.3.1 Reversement de la compétence du délégataire (reversement avant solde)

Les décisions de reversement intervenant sur des dossiers dont le solde n'a pas été versé sont de la compétence du délégataire ayant attribué la subvention.

Les décisions de reversement sont transmises sans délai à la délégation locale pour notification par l'Anah au bénéficiaire de la subvention.

Le délégataire statue à son niveau sur le reversement des aides attribuées sur son budget propre. Le recouvrement sera effectué selon les règles de la collectivité par le comptable local compétent.

8.3.2 Reversement de la compétence du Directeur général de l'Anah (reversement après solde)

Les décisions de reversement intervenant sur des dossiers dont le solde a été versé sont prises par le Directeur général de l'Anah.

Lorsque le délégataire a connaissance (le cas échéant après contrôle) du non-respect des engagements, il doit en informer sans délai la Direction générale de l'Anah (PCE - Pôle de contrôle des engagements) aux fins de mise en œuvre de la procédure de reversement.

Le délégataire statue à son niveau sur le reversement des aides attribuées sur son budget propre. Le recouvrement sera effectué selon les règles de la collectivité par le comptable local compétent.

8.3.3 Sanctions

S'il s'avère que l'aide a été obtenue à la suite de fausses déclarations ou de manœuvres frauduleuses, ou en cas de non-respect des règles ou des engagements souscrits en application des conventions conclues, le Conseil d'administration de l'Agence ou le Directeur général par délégation, obligatoirement informé par le délégataire, peut prononcer les sanctions prévues à l'article L. 321-2 du CCH.

8.3.4 Résiliation des conventions sans travaux

En cas de constatation du non-respect des engagements d'une convention sans travaux, le délégataire prend la décision de résiliation de la convention.

§ 8.4 Recouvrement des sommes sur crédits délégués de l'Anah ayant donné lieu à décision de reversement du délégataire

Le recouvrement est effectué par l'Agence selon les règles applicables au recouvrement des sommes dues aux établissements publics nationaux à caractère administratif.

Les titres correspondants sont émis et rendus exécutoires par le Directeur général de l'Anah.

Article 9 : Instruction, signature et suivi des conventions à loyers maîtrisés

§ 9.1 Instruction des demandes de conventionnement

L'instruction des conventions portant sur des logements subventionnés sur crédits délégués de l'Anah prévues aux articles L. 321-4 ou L. 321-8 (ainsi que du document mentionné à l'article R. 321-30 du CCH récapitulant les engagements du bailleur) est assurée dans les mêmes conditions que la demande de subvention à laquelle elles se rattachent (cf. § 3.1).

L'instruction des conventions portant sur des logements non subventionnés sur crédits délégués de l'Anah est assurée dans le respect des instructions du Directeur général de l'Anah, de la réglementation générale de l'Anah et des instructions fiscales.

§ 9.2 Signature des conventions à loyers maîtrisés

Dans le respect des dispositions législatives et réglementaires applicables au conventionnement avec l'Anah, le délégataire signe les conventions conclues entre les bailleurs et l'Anah en application des articles L. 321-4 et L. 321-8 du CCH.

Après achèvement des travaux, ou réception du bail et de l'avis d'imposition du locataire pour les conventions sans travaux, le délégué de l'agence dans le département réceptionne la convention et le document mentionné à l'article R. 321-30 du CCH récapitulant les engagements du bailleur et le présente pour signature au délégataire. Celui-ci retourne les documents au délégué de l'agence dans le département qui procède à leur envoi au bénéficiaire.

Les courriers utilisés, les conventions et le document récapitulant les engagements du bailleur comportent les logos du délégataire et de l'Anah.

Les avenants éventuels à ces conventions sont signés dans les mêmes conditions que la convention initiale.

§ 9.3 Suivi des conventions à loyers maîtrisés conclues en application des articles L. 321-4 et L. 321-8 du CCH

La gestion et le suivi de ces conventions (enregistrement de toute modification, instruction des avenants...) ainsi que la communication des informations auprès des administrations compétentes (relations avec la CAF et la MSA, information de l'administration fiscale, etc...) relèvent du délégué de l'agence dans le département.

Article 10 : Date d'effet - Durée de la convention

La présente convention a la même durée que la convention de délégation de compétence.

Elle prend effet le 1^{er} janvier 2018 pour une durée de 6 ans.

Avant l'échéance de la convention, le délégataire s'engage à informer le délégué de l'agence dans le département, dans les conditions prévues au titre VI de la convention de délégation de compétence, soit trois mois avant la fin de la convention, de sa volonté de la renouveler ou non.

Au terme de la convention, si celle-ci n'est pas renouvelée, un avenant de clôture déterminera les modalités de gestion correspondantes aux dossiers déjà engagés ou déposés.

Article 11 : Demandes en instance à la date d'effet de la convention

La présente convention s'applique aux dossiers de demandes de subvention ou de conventions sans travaux concernant des immeubles situés sur le territoire délégué déposés à compter du 1^{er} janvier 2018.

Les dossiers de demande de subventions ou de conventions sans travaux déposés l'année précédente de l'année de prise d'effet de la convention sur le même territoire qui n'auront pu faire l'objet d'une décision ou d'un accord avant le 1^{er} janvier de l'année de prise d'effet de la convention, seront repris par le délégataire et instruits sur la base de la réglementation applicable à la date de leur dépôt selon les priorités définies par le programme d'actions.

Les conventions sans travaux ayant été accordées et les dossiers ayant fait l'objet d'une décision d'attribution avant la prise d'effet de la convention restent gérés dans les mêmes conditions.

Les demandes complémentaires aux dossiers agréés avant la délégation de compétence feront l'objet d'une nouvelle demande et seront traitées selon la réglementation applicable à la date de dépôt de ce nouveau dossier.

Article 12 : Suivi et évaluation de la convention

§ 12.1 Mise à disposition des éléments de suivi

L'Anah fournit au délégataire les éléments nécessaires qui lui permettent de satisfaire aux obligations de suivi et d'évaluation prévues au titre VI de la convention de délégation de compétence.

A cet effet, est mis à disposition du délégataire un accès à l'outil Infocentre qui lui permet d'accéder aux informations suivantes :

- La liste des décisions d'attribution par le délégataire des aides à l'habitat privé (y compris celles que le délégataire apporte éventuellement sur son budget propre).
- Le tableau de bord financier relatif aux décisions d'attribution des aides permettant le suivi des consommations par rapport aux droits à engagement.
- Un tableau de bord logements/travaux cumulant les réalisations en nombre de logements subventionnés, en montant de subventions et en montant de travaux.

L'Anah pour le compte du délégataire transmet au ministère chargé du logement les informations de suivi nécessaires à l'application de l'article VI-1 de la convention de délégation de compétence.

§ 12.2 Rapport annuel d'activité

Conformément au II de l'article R. 321-10 du CCH, chaque année, le délégataire établit un rapport d'activité, et consulte la Commission locale d'amélioration de l'habitat avant de le transmettre au délégué de l'agence dans le département.

§ 12.3 Désignation de correspondants

12.3.1 Correspondant fonctionnel

Le délégataire désigne un correspondant fonctionnel, destinataire de l'ensemble des communications de l'Anah et interlocuteur direct de l'Agence pour l'activité d'instruction.

Le correspondant désigné par le délégataire est :

*Le Conseil Départemental du Loiret
Pôle Citoyenneté et Cohésion sociale
Direction de l'Insertion et de l'Habitat
Chargé(e) de mission Habitat privé
45945 Orléans
Tél : 02 38 25 42 86*

12.3.2 Administrateur local

Pour accéder au système d'information de l'Anah, le délégataire désigne un administrateur local (ainsi qu'un ou plusieurs suppléants), qui a en charge la gestion des comptes utilisateurs (création, modification, fermeture...) de son organisme. Il transmet ses coordonnées (ainsi que toute modification) à l'adresse suivante : administration.clavis@anah.gouv.fr.

La gestion des comptes utilisateurs se fait au moyen de l'outil d'authentification unique Clavis déployé par l'Anah.

§ 12.4 Évaluation de la convention

Les évaluations à mi-parcours et finales, prévues au titre VI de la convention conclue entre l'État et le délégataire, sont transmises au délégué de l'Anah dans la région qui les adresse à la Direction générale de l'Anah (CMT).

Article 13 : Confidentialité des données

Les données relatives aux actions de l'Anah font l'objet d'une exploitation statistique notamment par le biais de l'outil Infocentre ouvert dans le système d'information de l'Agence auquel ont accès les délégataires pour leur territoire de gestion.

Le délégataire s'engage à ne pas donner l'accès à Infocentre à des personnes extérieures à son administration.

Si le délégataire souhaite réaliser une étude nécessitant la communication et l'utilisation de données nominatives il doit respecter les conditions définies par l'Anah et solliciter préalablement la direction générale (CMT).

Article 14 : Outils de communication

Des supports de communication (affiches, guides, plaquettes, dépliants...) sont disponibles via un outil de commande dématérialisée.

Le délégataire s'engage :

- à faire mention de l'Anah sur l'ensemble des supports de communication concernant la promotion de l'habitat privé, en insérant le logo de l'Anah dans le respect de la charte graphique,
- à communiquer sur les actions et dispositifs de l'Anah et se faire le relais d'information sur les campagnes de communication nationales,

Par ailleurs, les actions locales sont régulièrement valorisées et mutualisées par l'Anah notamment via la lettre d'information électronique et à travers des reportages dans « les cahiers de l'Anah ».

A cette fin, le délégataire informe l'Anah des colloques et manifestations organisés au niveau local sur ses thématiques prioritaires d'intervention et informe systématiquement la direction de la communication de l'Anah (communication@anah.gouv.fr) des actions entreprises (transmission de dépliants, plaquettes, photos...).

Article 15 : Conditions de révision

S'il le souhaite, le délégataire peut demander que soit substituée à la présente convention une autre convention de gestion dans les conditions prévues à l'article L. 321-1-1 du CCH. Cette substitution ne peut produire d'effet qu'au 1^{er} janvier de l'année suivant la conclusion de la nouvelle convention.

Les dossiers ayant fait l'objet d'une décision d'attribution ou d'une convention sans travaux dans le cadre de l'ancienne convention de gestion continuent à être gérés selon les modalités de la précédente convention.

Article 16 : Conditions de résiliation

La résiliation de la convention de délégation de compétence entraîne de facto la résiliation de la présente convention.

Un avenant de clôture déterminera les modalités de gestion des dossiers déjà engagés ou déposés y compris le cas échéant ceux relatifs aux aides propres pour lesquelles il est procédé à un bilan de fin de convention.

Fait à Orléans, en deux exemplaires originaux,

Le

Le Président du Conseil départemental du Loiret

Le Préfet de la région Centre-Val de Loire, Préfet du Loiret, Délégué de l'Agence dans le département,

XXX

Jean-Marc FALCONE

Annexe 1

Objectifs de réalisation de la convention et tableau de bord

Annexe 2

Règles particulières de recevabilité et conditions d'octroi des aides de l'Anah et des aides attribuées sur budget propre du délégataire gérées par l'Anah (ajustées en tant que de besoin dans le Programme d'Actions Territorial)

Annexe 3

Modalités de versement des fonds par le délégataire

Annexe 4

Formulaires et modèles de courriers type

Annexe 5

Bilan des recours gracieux

ANNEXE 1 : Objectifs de réalisations de la convention et tableau de bord

	2018		2019		2020		2021		2022		2023		TOTAL	
	Prévu	Financé	Prévu	Financé	Prévu	Financé	Prévu	Financé	Prévu	Financé	Prévu	Financé	Prévu	Financé
PARC PRIVE														
Copropriétés	66		66		67		67		67		67		400	
- dont logements indignes ou très dégradés	27		27		27		27		27		27		162	
- dont travaux de lutte contre la précarité énergétique	310		310		310		310		310		310		1860	
- dont aide pour l'autonomie de la personne	135		135		135		135		135		135		810	
Logements de propriétaires bailleurs	36		36		36		36		36		30		210	
Total droits à engagements ANAH	4 304 096 €		4 304 096 €		4 304 096 €		4 304 096 €		4 304 096 €		4 304 096 €		25 824 576 €	
Total droits à engagements délégataire	466 000 €		466 000 €		466 000 €		466 000 €		466 000 €		470 000 €		2 800 000 €	

ANNEXE 2

Règles particulières de recevabilité et conditions d'octroi des aides de l'Anah et des aides attribuées sur budget propre du délégataire gérées par l'Anah

Propriétaires occupants - régime applicable pour les aides de l'Anah et du Conseil départemental (CD45)

Appréciation du projet au regard de la situation à résoudre et de la nature des travaux subventionnés		Subvention Anah		Subvention CD45		Taux de prise en charge départementale (Anah + CD45)	Aide de l'Etat gérée par l'Anah : aide de solidarité écologique (ASE)
		Plafond des travaux (HT)	Taux	Ménages éligibles	Taux (**)		
Projet de travaux lourds pour réhabiliter un logement indigne ou très dégradé (avec obligation de produire une évaluation énergétique dans tous les cas)		50 000 €	50%	pour tous ménages (ressources modestes et très modestes)	+ 10% en secteurs diffus + 20% en secteurs programmés, portés par une structure fédératrice (EPCI, Pays...)	60% en secteurs diffus 70% sur les secteurs couverts, portés par une structure fédératrice (EPCI, Pays, ...)	<p>Conditions</p> <p>Amélioration de la performance énergétique d'au moins 25 %</p> <p>Tous les ménages sont éligibles (avec priorité aux très modestes)</p> <p>Accompagnement du ménage</p> <p>Exclusivité de l'obligé-référent pour la valorisation des CEE générés par le projet</p>
	pour la sécurité et la salubrité de l'Habitat		50%	pour tous ménages (ressources modestes et très modestes)	+ 10% en secteurs diffus + 20% en secteurs programmés, portés par une structure fédératrice (EPCI, Pays...)	60% en secteurs diffus 70% sur les secteurs couverts, portés par une structure fédératrice (EPCI, Pays, ...)	
	pour l'autonomie de la personne (sur justificatif GIR ou diagnostic si la personne est autonome ou relativement autonome)			50%	ménages aux ressources très modestes	pour les travaux d'adaptation du logement au vieillissement (*) pour les personnes âgées de plus de 70 ans : + 10% en secteurs diffus + 20% en secteur programmé	
Projet de travaux d'amélioration		20 000 €	50%	ménages aux ressources modestes	250 € (aide forfaitaire) + 10% pour les travaux de personnes âgées de plus de 70 ans	45% à 70% selon les niveaux de ressources et le secteur	
			35%	ménages aux ressources modestes		35% à 70% + 250 € selon le niveau de ressources, le gain énergétique et l'âge des demandeurs	
			35%	ménages aux ressources très modestes			
			20%	ménages aux ressources modestes (en pratique, uniquement pour les travaux en parties communes de copropriétés en difficultés)	+ 10% pour la réalisation d'autres travaux de personnes âgées de plus de 70 ans	30% à 45%	

(*) Application d'un plafond de travaux éligibles de 3 500 € HT pour le réaménagement d'une salle de bain (5 000€ HT en cas de nécessité d'aménagement complexe, 600 € HT pose comprise pour un volet roulant et 500 € HT pose comprise pour chaque menuiserie). (**): les plafonds de travaux ainsi que ceux des ménages éligibles aux aides du CD45 sont les mêmes que ceux pour l'Anah.

Propriétaires bailleurs – régime applicable pour les aides de l'Anah et du Conseil départemental (CD45)

Subvention Anah		Subvention CD45		+ primes éventuelles de l'Anah			Aide de l'Etat gérée par l'Anah
Appréciation du projet au regard de la situation à résoudre et de la nature des travaux subventionnés	Plafond des travaux (HT)	Taux	Taux	Prime de "réduction du loyer"	prime liée à un dispositif de réservation au profit de publics prioritaires	Prime en faveur de l'intermédiation locative	Aide de solidarité écologique (ASE)
Projet de travaux lourds pour réhabiliter un logement indigne ou très dégradé	1 000 € / m2 dans la limite de 80 m2 par logement	35%	<p>Logements à loyers intermédiaires (*) et logements à loyers conventionnés</p> <p>sociaux : + 5 % en secteur diffus + 10 % en secteur programmé</p> <p>+ Logements à loyers conventionnés très sociaux</p> <p>sociaux : + 10 % en secteur diffus + 15 % en secteur programmé</p>	Conditions d'octroi : conventionnement social ou très social en secteur tendu (sous réserve d'une participation d'un ou plusieurs co-financiers (collectivités territoriales et EPCI))	Conditions d'octroi : conventionnement à loyer très social lorsqu'il existe un besoin important sur le territoire pour le logement de ménages prioritaires DALO/PDAL/PLI et que le conventionnement très social s'inscrit dans le cadre d'un dispositif opérationnel permettant l'attribution effective du logement à un tel ménage	<p>Condition d'octroi : conventionnement à loyer social ou très social, et engagement pour au moins 3 ans dans un dispositif d'intermédiation locative via un organisme agréé en vue de favoriser l'insertion sociale de ménages en difficulté.</p> <p>Montant : 1 000 € /gt</p>	<p>Conditions d'octroi : production d'une évaluation énergétique (sauf cas particuliers de travaux en parties communes ne pouvant pas avoir d'impact sur la performance énergétique)</p> <p>Niveau de performance exigé après travaux : étiquette "D" en principe ("E" dans certaines situations)</p> <p>Montant : si gain énergétique ≥ 35%, Prime ASE de 1 600 € / logement</p>
	<p>Pour la sécurité et la salubrité de l'Habitat</p> <p>Pour l'autonomie de la personne (sur justificatif)</p> <p>Pour réhabiliter un logement dégradé</p> <p>Travaux de lutte contre la précarité énergétique des locataires (travaux d'économies d'énergie dans un logement peu ou pas dégradé : gain énergétique > 35% et production obligatoire de la grille de dégradation)</p> <p>Suite à une procédure RSD ou un contrôle de décence</p> <p>Transformation d'usage</p>	750 € / m2 dans la limite de 80 m2 par logement		35%	<p>Montant : au maximum prime égale au triple de la participation des collectivités (ramenée au m2 de SHF, dans la limite de 80 m2 par logement) sans que son montant puisse dépasser 150 €/m2 (SHF) dans la limite de 80m2/logement</p> <p>Montant : 2 000 € / logement ou 4 000 € en secteur tendu</p>		
Projet de travaux d'amélioration		25%					
		25%					

(*) Si nécessaire pour obtenir l'équilibre financier de l'opération de réhabilitation ou pour garantir la mixité sociale du projet, et à condition qu'au moins les 2/3 des logements aidés fassent l'objet d'un loyer conventionné social ou très social.

ANNEXE 3 : Modalités de versement des fonds par le délégataire

Les demandes de versement des crédits de paiement du délégataire, prévus à l'article 6.2 de la présente convention et par les avenants ultérieurs, interviennent sur demande écrite de l'Anah auprès du délégataire, selon les modalités suivantes, compte tenu des échéances budgétaires :

- Une première avance de 30%, 2 mois après la signature de la convention ou des avenants,
- puis un second versement de 40%, dès lors que 60% des fonds précédemment versés auront été consommés,
- le solde, dès lors que 60% des fonds précédemment versés auront été consommés.

Ces dispositions concernent la présente convention et, en cas de renouvellement de convention, les besoins de crédits de paiement nécessaires au paiement des dossiers engagés sous l'égide de la précédente convention de gestion.

Les versements sont effectués sur le compte de l'Anah ouvert à la Direction Régionale des Finances Publiques d'Ile-de-France.

Un décompte détaillé est établi à la fin de chaque année, période de référence, accompagné d'une attestation (ci-après) de l'agent comptable que les paiements effectués par lui sont appuyés des pièces justificatives correspondantes prévues par la convention et qu'il est en possession de toutes les pièces afférentes à ces opérations.

A compter de janvier 2017, la dématérialisation des échanges devenant obligatoire, les échanges entre l'Anah et le délégataire (appel de fonds et décompte détaillé annuel) seront effectués sous forme dématérialisée.

Compte de l'Anah à la Direction Régionale des Finances Publiques d'Ile-de-France :

Code Banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB
10071	75000	00001000521	69

Identifiant international de compte bancaire IBAN IBAN (International Bank Account Number) FR76 1007 1750 0000 0010 0052 169
domiciliation RGFINPARIS SIEGE
BIC (Bank Identifier Code) BDFEPRPPXXX
Agence Nationale de l'Habitat Code APE 751 E N° SIREN 180 067 027 SIRET 180 067 027 00029

IMPORTANT :

Toute autre modalité de calcul ou de versement des crédits de paiement à l'Anah devra faire impérativement l'objet d'une demande préalable à l'agence. Si cette demande est accordée les nouvelles modalités de calcul ou de versement des crédits de paiement seront précisées dans la présente annexe. Eu égard au différé pouvant aller jusqu'à trois ans entre l'attribution des subventions et leur paiement, des clés de paiement peuvent être communiquées au délégataire à sa demande.

Modèle d'attestation produite par l'agent comptable de l'Anah

DELEGATION DE COMPETENCE DES AIDES AU LOGEMENT
GESTION DES AIDES PROPRES DU DELEGATAIRE – Art. L. 321-1-1 du code de la construction et de l'habitation

JUSTIFICATION DES OPERATIONS DE DEPENSES 20.. REALISEES PAR l'Anah

Convention du jj/mm/aa entre le [délégataire] et l'Anah et avenants subséquents

Période du jj/mm/aa

Report au 31/12/20..

Plafond annuel des avances

Versements reçus en 20..

Dépenses 20..

Crédits disponibles

Je soussigné, agent comptable de l'Anah, atteste que les paiements effectués pendant la période mentionnée ci-dessus sont appuyés des pièces justificatives correspondantes prévues par la convention et être en possession de toutes les pièces afférentes à ces opérations.

Paris, le jj/mm/aa

L'agent comptable

PJ : état détaillé des paiements

ANNEXE 4 : Formulaire et modèles de courriers

Les **formulaire**s de demande de subvention et du conventionnement, qui comportent le numéro CERFA et l'indication du logo de l'Anah, sont pris en charge par l'Anah et peuvent être téléchargés à partir du site de l'Anah www.anah.fr.

Il est conseillé au délégataire, afin de sécuriser l'engagement juridique que constitue la décision d'octroi de subvention et sa notification, d'utiliser les **modèles de notification** joints à cette annexe.

Si le délégataire souhaite établir son propre document de notification, celui-ci pour être juridiquement valable et opposable devra comporter les mentions impératives rédigées ci-après :

J'ai le plaisir de vous informer que j'ai décidé, par délégation de l'Agence nationale de l'habitat (Anah), [après consultation de la Commission locale d'amélioration de l'habitat lors de sa réunion du], de vous réserver au vu du projet présenté une subvention estimée à€.

Conformément à l'article R. 321-19 du Code de la Construction et de l'Habitation et aux dispositions prévues par l'article 14 du règlement général de l'Anah, la décision d'octroi de la subvention deviendra caduque si les travaux ne sont pas commencés dans le délai d'un an à compter de la présente notification.

La subvention qui vous sera effectivement versée ne pourra dépasser le montant ci-dessus et vous sera réglée par virement bancaire, par l'Agent comptable de l'Anah.

Son montant définitif résultera d'un nouveau calcul effectué au vu des documents justificatifs devant accompagner la demande de paiement ci-jointe.

Vous voudrez bien adresser cette demande de paiement à la délégation de l'Anah avant le, date d'expiration de votre dossier, faute de quoi la présente décision deviendra caduque.

Toute modification envisagée sur la nature ou les conditions de réalisation des travaux devra être immédiatement portée à la connaissance de la délégation de l'Anah.

Il en est de même en cas de changement des conditions d'occupation du ou des logements concernés. En effet toute modification est susceptible de remettre en cause la décision d'octroi de la subvention.

Il vous est enfin rappelé que si les engagements que vous avez souscrits lors du dépôt de votre demande n'étaient pas respectés, ou en cas de fausse déclaration ou manœuvre frauduleuse, vous vous exposeriez au retrait et reversement de tout ou partie de la subvention.

Les services de l'Anah pourront faire procéder à tout contrôle des engagements.

Pour une décision de rejet de demande de subvention, il faudra mentionner impérativement les voies et délais de recours dans le courrier de notification.

Tous les courriers adressés au demandeur peuvent être imprimés gratuitement par l'Anah en faisant apparaître en noir et blanc les logos du délégataire et de l'Anah et sont envoyés dans des enveloppes faisant apparaître le logo Anah.

Dans le cas où le délégataire souhaiterait que les courriers soient imprimés sur du papier à entête de couleur, le délégataire fournit à la délégation de l'Anah le papier faisant mention des deux logos Anah/Délégataire ainsi que les enveloppes correspondantes, le cas échéant.

Les frais d'adressage restent à la charge de celui qui procède à l'envoi des courriers.

1- Modèle de notification type pour l'agrément de la subvention



A.....le.....

bénéficiaire

Nom et adresse du

DELEGATION LOCALE.....

Affaire suivie par :

Objet : Notification de demande agréée

Référence dossier :

Adresse de l'immeuble :

Monsieur, Madame,

J'ai le plaisir de vous informer que j'ai décidé, par délégation de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) pour l'attribution des aides à l'habitat privé, [après consultation de la Commission locale d'amélioration de l'habitat lors de sa réunion du] de réserver au vu du projet présenté une subvention estimée à :€.

Conformément à l'article R. 321-19 du CCH et aux dispositions prévues par l'article 14 du règlement général de l'Anah, la décision d'octroi de la subvention deviendra caduque si les travaux ne sont pas commencés dans le délai d'un an à compter de la présente notification.

La subvention qui vous sera effectivement versée ne pourra dépasser le montant ci-dessus et vous sera réglée par virement bancaire, par l'Agent comptable de l'Anah.

Son montant définitif résultera d'un nouveau calcul effectué au vu des documents justificatifs devant accompagner la demande de paiement ci-jointe.

Vous voudrez bien adresser cette demande de paiement à la délégation de l'Anah avant le, date d'expiration de votre dossier, faute de quoi la présente décision deviendra caduque.

Toute modification envisagée sur la nature ou les conditions de réalisation des travaux devra être immédiatement portée à la connaissance de la délégation de l'Anah.

Il en est de même en cas de changement des conditions d'occupation du ou des logements concernés. En effet toute modification est susceptible de remettre en cause la décision d'octroi de la subvention.

Il vous est enfin rappelé que si les engagements que vous avez souscrits lors du dépôt de votre demande n'étaient pas respectés, ou en cas de fausse déclaration ou manœuvre frauduleuse, vous vous exposeriez au retrait et reversement de tout ou partie de la subvention.

Les services de l'Anah pourront faire procéder à tout contrôle des engagements.

Formule de politesse

Le délégataire

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le délégué de l'agence dans le département.

Cadre réservé à l'Anah Date de demande de paiement :

60

Référence dossier :
Adresse de l'immeuble :

Affaire suivie par :

DEMANDE DE PAIEMENT

(à retourner complétée et signée à la délégation locale de l'Anah en fin de travaux)

Je vous informe que les travaux qui ont fait l'objet de la demande de subvention sont terminés.

Je sollicite en conséquence le calcul de la subvention et son versement correspondant sur le compte bancaire dont un RIB (en original) vous est joint.

Je vous adresse également en originaux les pièces et documents que vous m'avez demandés lors de la notification.

J'atteste sur l'honneur et certifie que les travaux en cause ont été réalisés conformément au projet et aux engagements initialement souscrits et que les factures concernent bien l'opération subventionnée située.....

Je vous indique que pour toute vérification l'Anah peut me contacter aux coordonnées suivantes (*préciser les nom, prénom, adresse, qualité, numéro de téléphone, adresse électronique*) :

J'ai bien pris connaissance que l'engagement, selon le cas, d'occuper personnellement pendant 6 ans ou de louer le(s) logements(s) pendant 9 ans prend effet à compter de la réception par la délégation de l'Anah de la présente, accompagnée de la totalité des pièces nécessaires au versement de la subvention.

Nom du bénéficiaire

A, le

Signature

Toute fausse déclaration entraînera le retrait de l'aide allouée, le remboursement des sommes perçues et d'éventuelles sanctions (pécuniaires et/ou de refus d'une nouvelle demande) et ce, sans préjudice de poursuites judiciaires.

2- Modèle de notification type pour demande rejetée



A.....le.....

Nom et adresse du bénéficiaire

DELEGATION LOCALE.....

Affaire suivie par :

Objet : Notification de demande rejetée

Référence dossier :

Adresse de l'immeuble :

Monsieur, Madame,

Je suis au regret de vous informer que j'ai décidé [après consultation de la Commission locale d'amélioration de l'habitat lors de sa réunion du] de rejeter votre demande de subvention pour les raisons suivantes :

Si vous entendez contester cette décision, vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la réception du présent courrier pour présenter :

- soit un recours gracieux auprès du Président [*de/du nom du délégataire*] ou un recours hiérarchique auprès du Conseil d'administration de l'Anah (8, avenue de l'opéra 75001 Paris) en joignant à vos requêtes une copie du présent courrier ;
- soit un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif compétent dans le ressort duquel l'immeuble est situé.

Passé ce délai, aucune réclamation ne pourra être prise en considération.

Formule de politesse

Le délégataire

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le délégué de l'agence dans le département.

3- Modèle de notification type pour retrait de subvention avant versement du solde



A.....le.....

Nom et adresse du bénéficiaire

DELEGATION LOCALE.....

Affaire suivie par :

Objet : Notification de retrait de subvention

Référence dossier :

Adresse de l'immeuble :

Lettre recommandée avec Accusé de Réception

Monsieur, Madame,

Je suis au regret de vous informer qu'après consultation de la Commission locale d'amélioration de l'habitat lors de sa réunion du....., j'ai prononcé le retrait de la subvention pour les motifs suivants :

Si vous entendez contester cette décision, vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la réception du présent courrier pour présenter :

- soit un recours gracieux auprès du Président (*de/du nom du délégataire*) ou un recours hiérarchique auprès du Conseil d'administration de l'Anah (8, avenue de l'opéra 75001 Paris) en joignant à vos requêtes une copie du présent courrier ;
- soit un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif compétent dans le ressort duquel l'immeuble est situé.

Passé ce délai, aucune réclamation ne pourra être prise en considération.

Formule de politesse

Le délégataire

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le délégué de l'agence dans le département.

ANNEXE 5 : Bilan des recours gracieux – Année XXX

I – RECOURS GRACIEUX RECUS CONTRE LES DECISIONS DU DELEGATAIRE

Indiquer le nombre de recours gracieux reçus dans l'année par type de décision contestée (rejet de demandes de subvention, retrait de subvention, retrait avec reversement avant solde, résiliation ou refus de convention sans travaux ou autres). Tous les recours reçus doivent être comptabilisés, y compris ceux pour lesquels il n'a pas été statué dans l'année.

Types de décisions contestées	Nombre de recours reçus
REJET	
RETRAIT SANS REVERSEMENT	
RETRAIT AVEC REVERSEMENT (avant solde de la subvention)	
CONVENTIONNEMENT SANS TRAVAUX (résiliation, refus)	
AUTRES types de décisions (refus de prorogation de délai, contestation du montant de subvention engagé...)	
TOTAL	

II - DECISIONS PRISES SUR RECOURS GRACIEUX

Indiquer annuellement le nombre et la nature (rejet ou agrément) des décisions prises sur les recours gracieux par type de décision contestée. Doivent être comptabilisées toutes les décisions prises au cours de l'année y compris celles portant sur des recours formés l'année précédente.

Types de décisions contestées	Nombre de décisions d'agrément (total ou partiel) de recours gracieux	Nombre de décisions de rejet de recours gracieux
REJET		
RETRAIT SANS REVERSEMENT		
RETRAIT AVEC REVERSEMENT (avant solde de la subvention)		
CONVENTIONNEMENT SANS TRAVAUX (résiliation, refus)		
AUTRES types de décisions (refus de prorogation de délai, contestation du montant de subvention engagé...)		
TOTAL		

Annexe n°3

Convention entre l'Etat et le Département du Loiret de mise à disposition des services de l'Etat pour l'exercice de la compétence en matière d'attribution des aides publiques au logement, en application de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales
(hors périmètre d'Orléans Métropole)

La présente convention est établie entre :

- D'une part, le Département du Loiret, représenté par son Président, **XXX**, appelé délégué ;
- D'autre part, l'Etat, représenté par Monsieur Jean-Marc Falcone, Préfet de la Région Centre-Val de Loire, Préfet du département du Loiret ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la convention de délégation de compétence conclue entre le Département du Loiret et l'Etat, en application de l'article L. 301-5-2 du code de la construction et de l'habitation, prise par délibération **XX** en date du 7 décembre 2017 ;

Vu la convention de gestion conclue entre l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat et le Département du Loiret, en application de l'article L. 321-1-1 du code de la construction et de l'habitation pour la gestion des aides destinées aux propriétaires privés, prise par délibération **XX** en date du 7 décembre 2017 ;

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de la mise à disposition de la direction départementale des Territoires du Loiret au profit du Département du Loiret pour lui permettre d'exercer la compétence qui lui a été déléguée.

Article 2 : Champ d'application

La présente convention concerne les aides de l'Etat et de l'ANAH relatives :

- à la production, la réhabilitation et la démolition de logements locatifs sociaux ; les financements mis en œuvre sont les suivants : PLUS, PLUS-CD, PLAI, PALULOS, aides à la démolition, à la qualité de service et au changement d'usage des

logements locatifs sociaux ; sont aussi concernés les agréments de PLS et de PSLA ;

- à l'amélioration de l'habitat privé ;
- à la création et l'amélioration des places d'hébergement d'urgence ;
- aux prestations en matière d'études et d'ingénierie liées à la mise en œuvre des aides précitées, telles que études de marché et de besoins en logements, définition de stratégies foncières, maîtrises d'œuvre urbaine et sociale (MOUS), diagnostics préalables, études pré opérationnelles, suivi et animation d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat, de plans de sauvegarde des copropriétés, de programmes d'intérêt général et de programmes sociaux thématiques.

Pour la mise en œuvre de ces aides, le Département du Loiret bénéficie d'une mise à disposition de la direction départementale des Territoires, portant sur les activités suivantes (cf. annexe 1) :

- appui et conseil réglementaires auprès du délégataire ;
- rédaction avec ce dernier de la convention de délégation et de ses avenants ;
- conseil dans la mise en œuvre des règles relatives aux dérogations des plafonds de ressources, aux marges locales, à la mise en œuvre des circulaires loyers... ;
- relai des informations délivrées par le Ministère et par l'ANAH (à la demande du délégataire dès lors que l'occasion se présente) ;
- relai entre la DREAL et le délégataire ;
- suivi des droits à engagement et des crédits de paiement ;
- suivi au plus près des besoins du délégataire pour ajuster au mieux, et dans la limite des dotations disponibles, les enveloppes et les objectifs qui lui sont attribués ;

1. Logements locatifs sociaux :

- assistance à la programmation des opérations :
 - o recensement des opérations ;
 - o aide à la négociation avec les opérateurs ;
 - o aide à la mise au point des montages financiers ;
- instruction des dossiers :
 - o préparation des décisions attributives de subvention et d'agrément ;
 - o attestation du service fait ;
 - o alimentation de l'infocentre national sur les aides au logement ;
- conventionnement APL :
 - o appui à l'élaboration des conventions et publication aux services de publicité foncière ;

2. Logements privés :

- activités décrites dans la convention susvisée conclue avec l'ANAH pour la gestion des aides destinées aux propriétaires privés ;
- élaboration des conventions Anah avec et sans travaux ;
- saisie des dossiers et instruction des dossiers des particuliers ;
- participation à la préparation des CLAH ;

- alimentation de l'infocentre national sur les aides au logement.

Article 3 : Modalité de réception et d'instruction des dossiers

1) Pour le logement locatif social :

Les dossiers de demande de financement et d'agrément sont déposés auprès de la DDT du Loiret. Ceux déposés auprès du délégataire sont réorientés sans délai vers la Direction Départementale des Territoires pour instruction réglementaire et financière, conformément à la revue de procédures décrite en annexe 3 de la présente convention.

2) Pour l'habitat privé :

Les dossiers sont déposés auprès de la DDT, délégation locale de l'Anah. Ceux déposés auprès du délégataire sont réorientés sans délai vers la délégation locale. La date de prise en compte de réception du dossier sera la date de réception par le service instructeur. En annexe 2 de la présente convention figure la revue de procédures.

Les procédures pour le logement locatif social et pour l'habitat privé pourront être précisées par le biais d'un avenant à la présente convention.
Leur simplification devra être constamment recherchée.

Article 4 : Relations entre le Département du Loiret et la direction départementale des Territoires

Pour l'exercice de la présente convention, le président du Conseil Départemental du Loiret adresse ses demandes au directeur départemental des territoires du Loiret.

Au sein de la direction départementale, ses interlocuteurs privilégiés sont le Directeur(trice) Départemental(e) des Territoires adjoint, le Chef(fe) du service Habitat et Rénovation Urbaine, Délégué(e) local adjoint de l'Anah , l'adjoint(e) au Chef(fe) du service Habitat, Chef(fe) du département Habitat Public et Renouvellement Urbain, le Chef(fe) du département Habitat Privé, bâtiment, qualité de la construction et accessibilité.

Article 5 : Classement et archivage

Un exemplaire des dossiers de financement instruits dans le cadre de la présente convention est classé et archivé à la direction départementale des territoires.

Article 6 : Suivi de la convention

Le Conseil Départemental du Loiret et la direction départementale des territoires se rencontrent autant que de besoin et au minimum une fois par an pour examiner les conditions dans lesquelles s'exécute la présente convention.

Les deux parties peuvent, par voie d'avenant, demander des modifications à la présente convention, notamment quant à la liste des activités entrant dans la mise à disposition et décrites à l'article 2.

Article 7 : Dispositions financières

La mise à disposition de la direction départementale des territoires dans le cadre de la présente convention ne donne pas lieu à rémunération, ni à compensation d'aucune sorte.

Article 8 : Durée de la convention

La mise à disposition du service est applicable à compter du 1^{er} janvier 2018 de la présente convention pour une durée de 6 ans. Elle s'achèvera au 31/12/2023.

Article 9 : Résiliation

La résiliation de la délégation de compétence conclue entre le Conseil Départemental du Loiret et l'Etat en application de l'article L. 301-5-2 du code de la construction et de l'habitation entraîne de plein droit la résiliation de la présente convention.

Cette dernière peut être dénoncée à tout moment par le délégataire à l'issue d'un délai de préavis de trois mois.

Fait à Orléans, le

Le Préfet de la région Centre-Val de Loire,
Préfet du département du Loiret,

Le Président du Conseil départemental
du Loiret,

Jean-Marc FALCONE

XXX

ANNEXE 1: service mis à disposition

La direction départementale des Territoires (DDT) dans son organisation actuelle met à la disposition du délégataire les agents du Service de l'Habitat et de la Rénovation Urbaine (SHRU) qui interviennent dans le domaine de la programmation et de l'attribution des aides à la pierre dans le parc public et dans le parc privé.

Dans le cadre de cette mise à disposition, les agents de deux bureaux seront appelés à intervenir pour le compte du Conseil Départemental du Loiret.

Interviendront pour le compte du Conseil Départemental du Loiret :

Pour le parc public:

- le Chef du Service Habitat et Rénovation Urbaine (SHRU),
- l'adjoint au Chef du service Habitat et Rénovation Urbaine, Responsable du département Habitat Public et Renouvellement Urbain
- le Responsable du pôle ANRU et logement social
- 3 instructeurs
- Une secrétaire, référente pour le conventionnement APL.

Pour le parc privé :

- le Chef du Service de l'Habitat et de la Rénovation Urbaine, délégué local adjoint de l'Agence
- le Responsable du département Habitat Privé, bâtiment, qualité de la construction et accessibilité
- l'adjoint au responsable du département Habitat Privé, bâtiment, qualité de la construction et accessibilité
- le Chef du pôle Anah
- 1 chargé de mission études/copropriétés
- 2 instructeurs

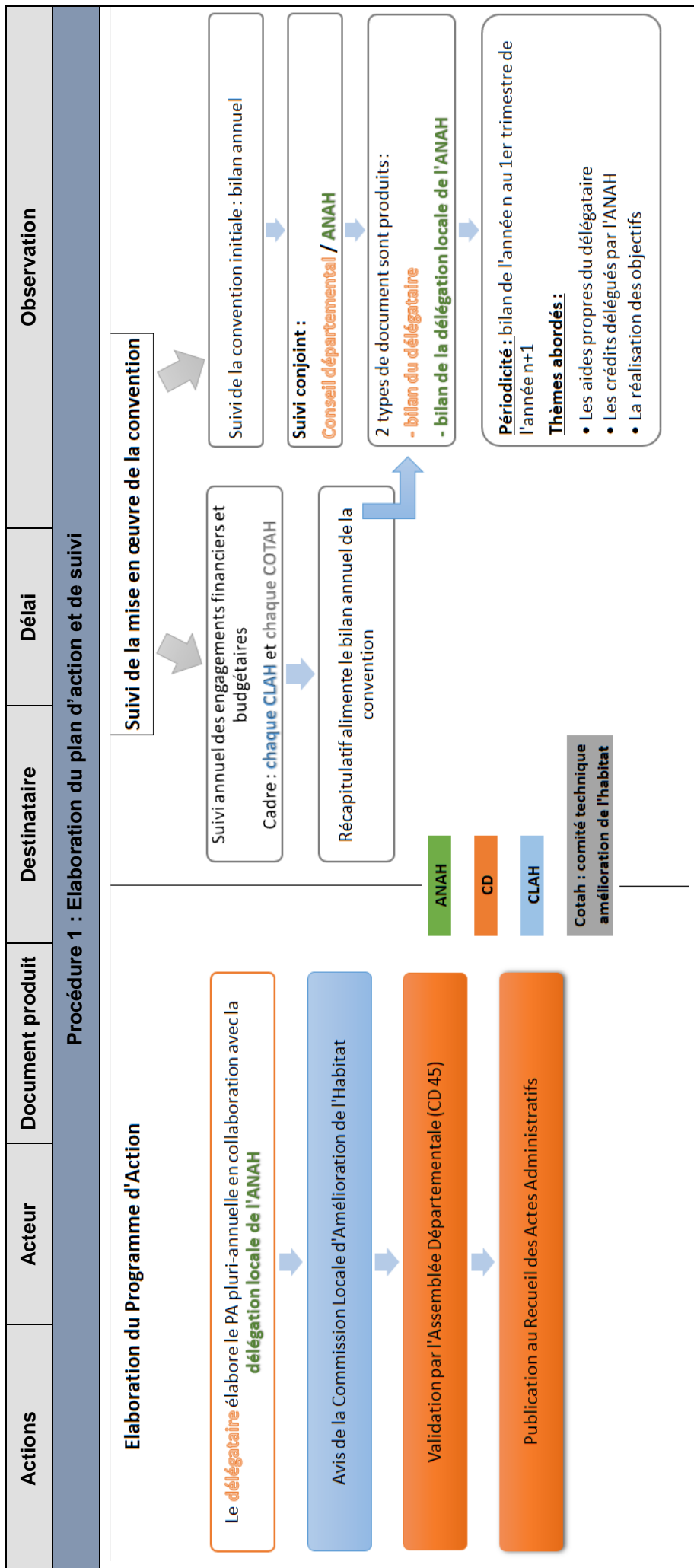
Il est précisé que ces agents interviennent sur d'autres missions que celles qui relèvent spécifiquement du traitement des dossiers du Conseil Départemental du Loiret. Les précisions apportées dans cette annexe ne valent pas engagement en termes de mobilisation d'effectifs pour la mise en œuvre de la présente convention de mise à disposition.

Intervention du Conseil départemental :

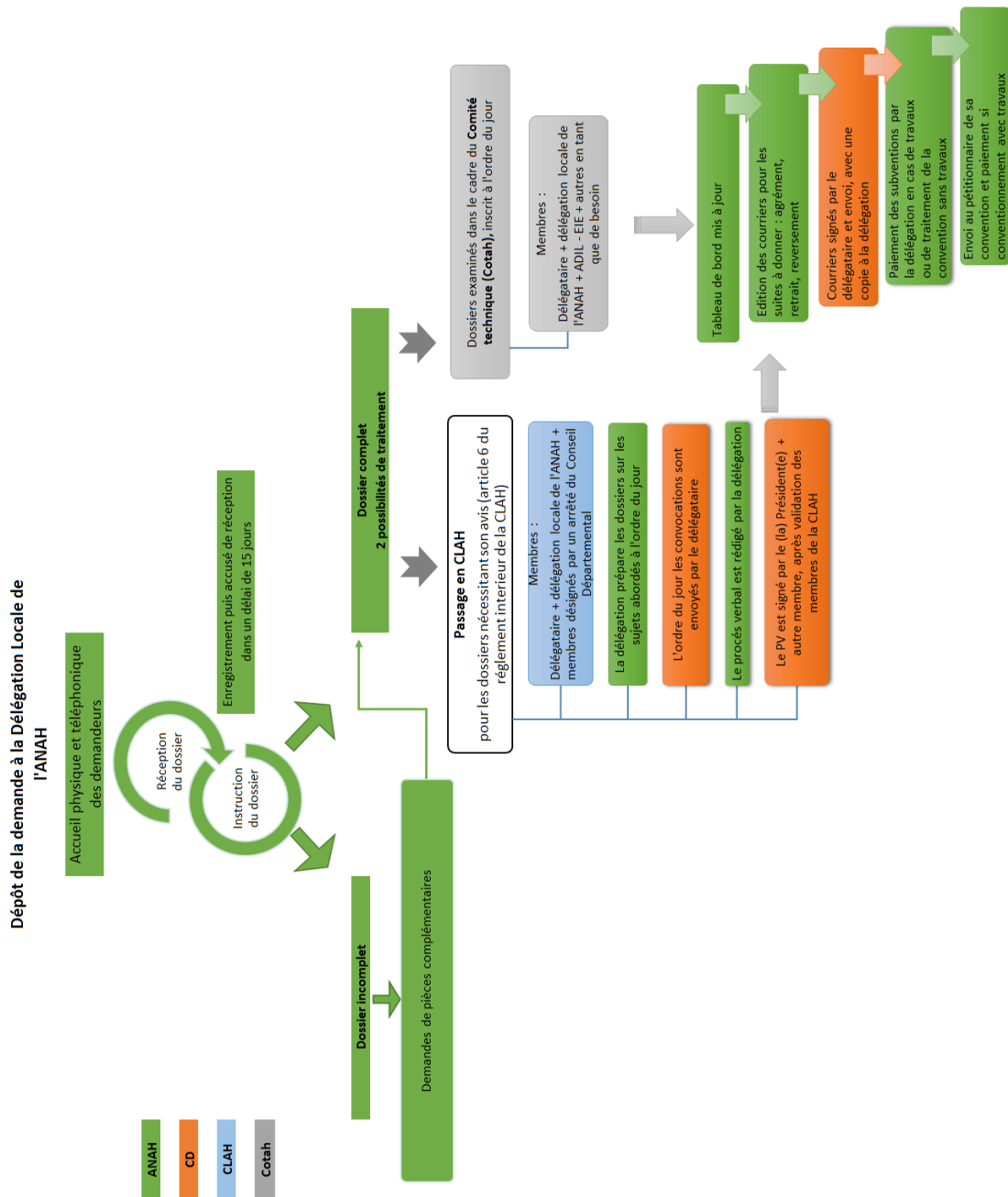
L'équipe affectée à la mise en œuvre de la convention de délégation des aides à la pierre par le Conseil Départemental est composée:

- Du responsable du service Accompagnement par l'Emploi, le Social et l'Habitat
- D'un(e) chargé(e) de mission Habitat social
- D'un(e) chargé(e) de mission Habitat privé
- D'un(e) instructeur(trice) administratif(ive) en charge du volet financement

- 1 – Procédure 1 : Elaboration du plan d'action et de suivi**
- 2 – Procédure 2 : Instruction des dossiers et organisation des CLAH**
- 3 – Procédure 3 : Recours gracieux**
- 4 – Procédure 4 : Paiement**
- 5 – Procédure 5 : Signature des conventions APL**
- 6 – Procédure 6 : Etudes, suivi-animation**



Procédure 2 : Instruction des dossiers et organisation des CLAH

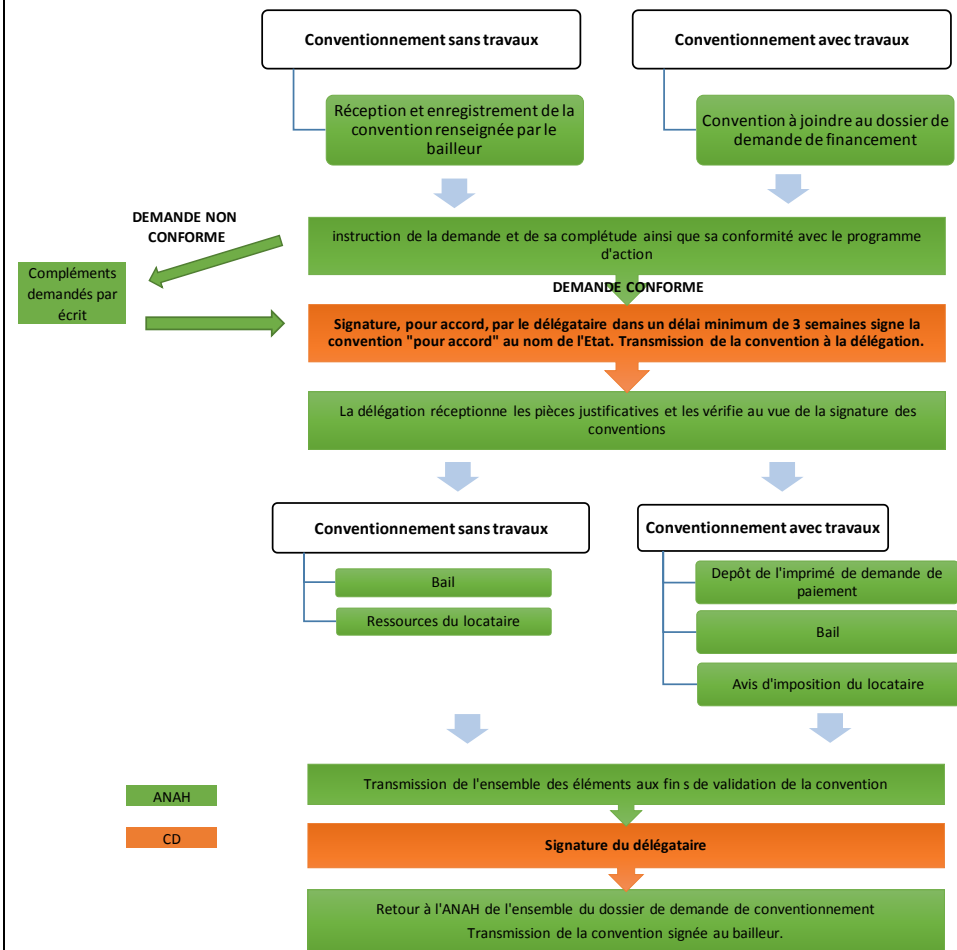


Procédure 3 : Traitement des recours					
Actions	Acteur	Document produit	Destinataire	Délai	Observation
a) Réception d'un recours gracieux portant sur une décision ou un reversement avant solde de la subvention	La délégation locale de l'ANAH		La délégation locale de l'ANAH examine la demande de recours et émet un avis qui sera examiné en CLAH		
b) réception d'un recours gracieux portant sur un reversement après solde			La délégation locale de l'Anah adresse le recours à la directrice générale de l'Agence qui demandera l'avis de la CLAH	Délai de 2 mois à compter de la réception du recours pour l'examiner et notifier la réponse au requérant	Le délai de recours commence à courir à réception de la demande par le délégataire (2 mois suite à l'AR de la notification de la décision)
c) réception d'un recours hiérarchique			La délégation de l'Anah le transmet au conseil d'administration de l'agence		
d) recours juridictionnel auprès du tribunal administratif			Recours géré par le service des affaires juridiques de l'Agence		

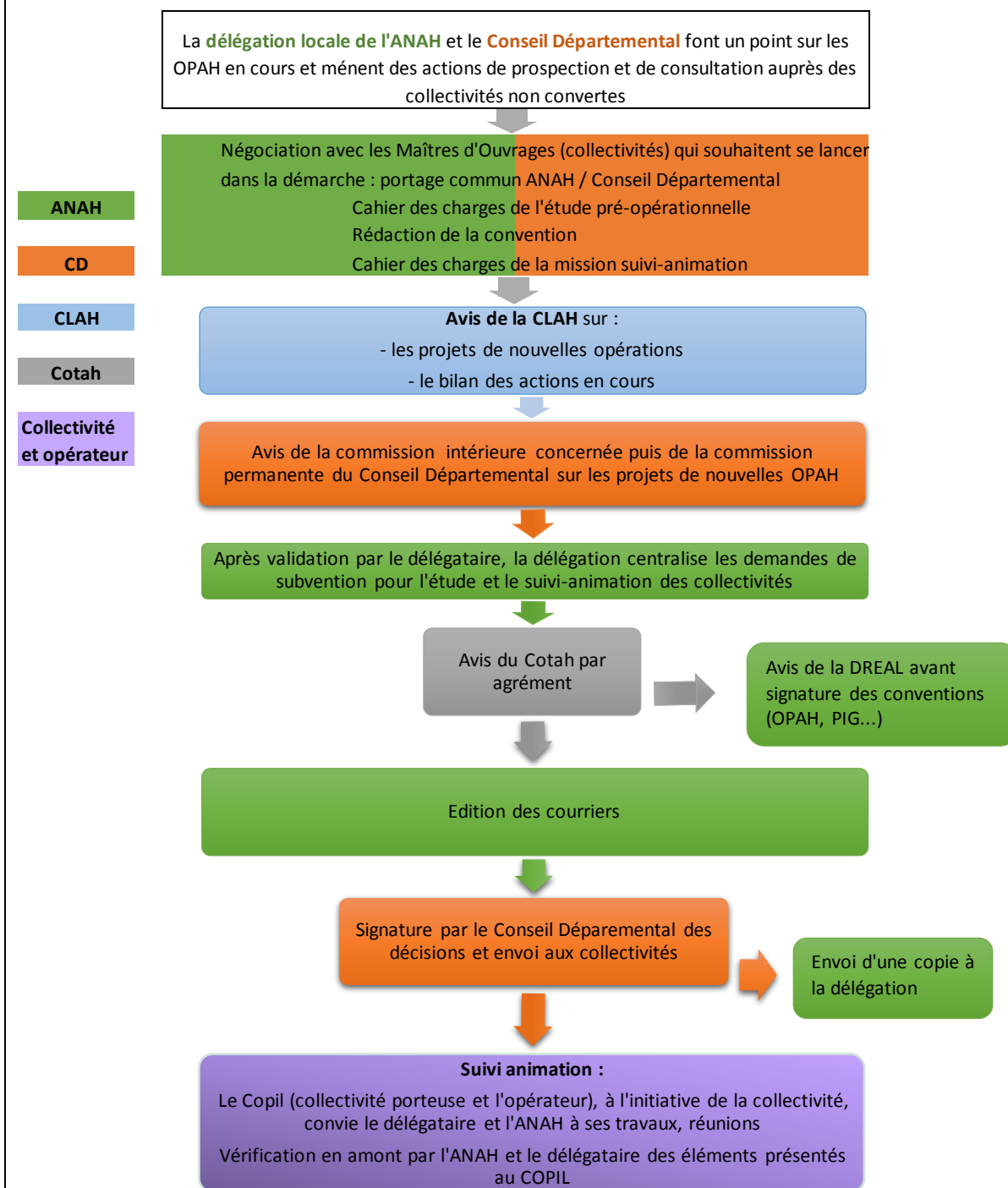
Actions	Acteur	Document produit	Destinataire	Délai	Observation
Examen des recours visés ci-dessus aux a) et b)	La CLAH' La CLAH	Avis technique Avis	Les membres de la CLAH Le Président de la CLAH prend les décisions individuelles pour les recours a). Pour les recours b) : la délégation locale de l'Anah transmet à la directrice générale de l'Anah l'avis de la CLAH (sous forme de tableau fourni par l'Anah centrale)		La CLAH rend un avis même pour les recours gracieux portant sur des versements après solde qui relèvent de la compétence de l'Anah centrale
<u>Notification de la décision de recours a) :</u> la délégation locale de l'ANAH prépare la décision en fonction du relevé de décisions et la transmet pour signature au délégataire	Le délégataire	Décision	Le requérant		Une réponse est apportée à tout requérant
Procédure 4 : Paiement					
<u>Instruction administrative des dossiers :</u> - réception des demandes de paiement et apposition de la date de réception					

Actions	Acteur	Document produit	Destinataire	Délai	Observation
<p><u>Instruction de la demande de paiement :</u></p> <p>1/ vérification de la recevabilité de la demande ;</p> <p>2/ le cas échéant, demande de pièces complémentaires ;</p> <p>3/ visites éventuelles sur place ;</p> <p>4/ calcul du montant du paiement (subventions ANAH et subventions du Conseil Départemental) ;</p> <p>5/ transfert du paiement à l'agence comptable « ANAH Paris » pour validation et signature du bordereau d'ordre de paiement ;</p> <p>6/ édition du courrier informant le pétitionnaire du paiement et envoi ;</p> <p>7/ Archivage du dossier (Anah).</p>	<p>La délégation locale de l'Anah</p>	<p>- Bordereau d'ordre de paiement signé par l'Anah ;</p> <p>- courrier de notification du versement total ou partiel de la subvention au bénéficiaire signé par la délégation.</p>	<p>- L'agent comptable reçoit le bordereau d'ordre de paiement</p> <p>- Le bénéficiaire reçoit l'avis de paiement des subventions sur lequel figure le montant des participations de l'Anah et du Département (le cas échéant).</p>		

Procédure 5 : Signature des conventions avec ou sans travaux



Procédure 6 : Etudes, suivi-animation



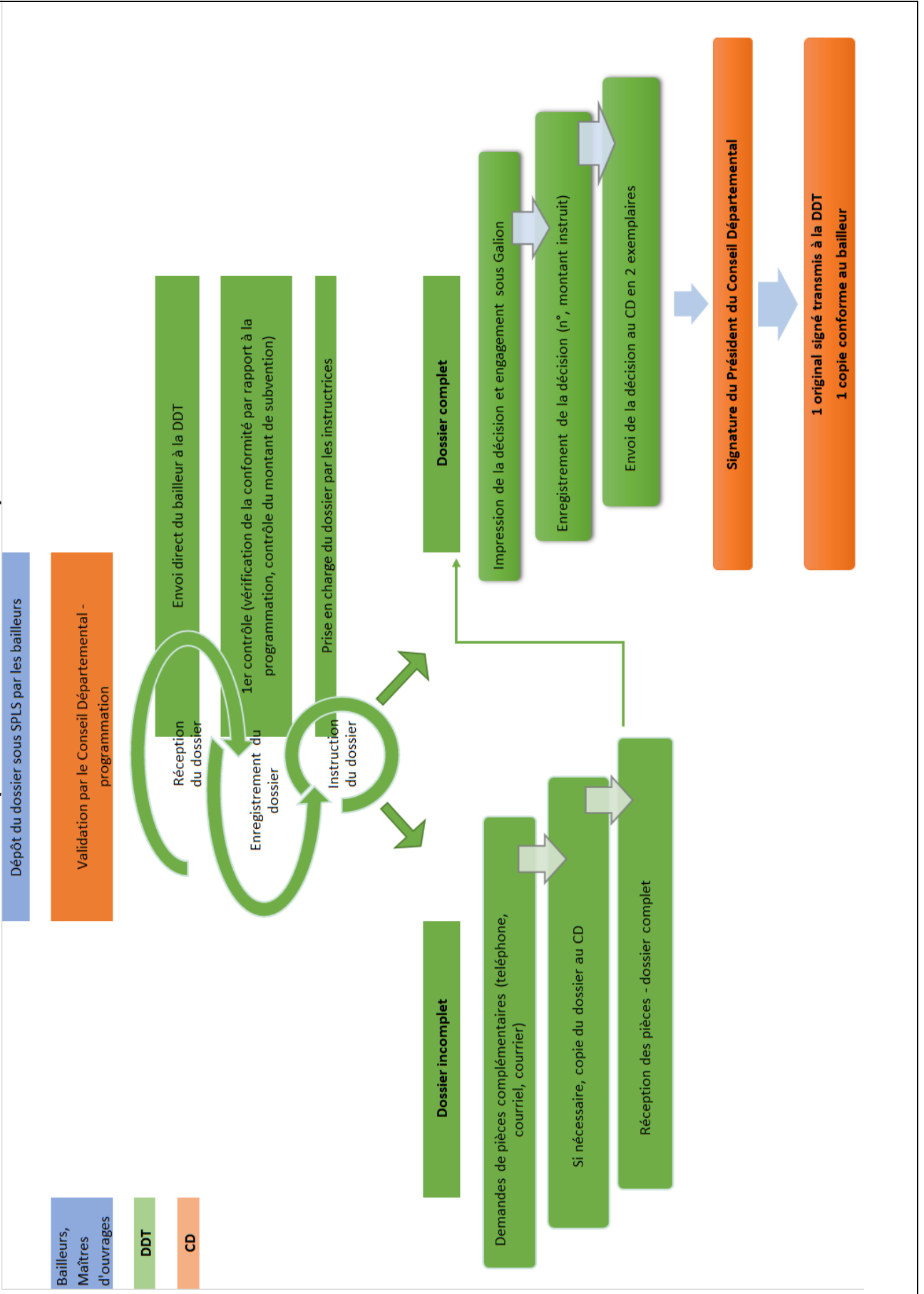
**Annexe 3 : REVUE DES PROCEDURES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE GESTION DES AIDES
AUX LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX**

- 1 – Procédure 1 : Elaboration de la programmation**
- 2 – Procédure 2 : Instruction des dossiers**
- 3 – Procédure 3 : Prise en compte des réclamations**
- 4 – Procédure 4 : Paiement**
- 5 – Procédure 5 : Signature des conventions APL**
- 6 – Procédure 6 : Suivi et évaluation**
- 7 – Schéma de la procédure d'instruction**

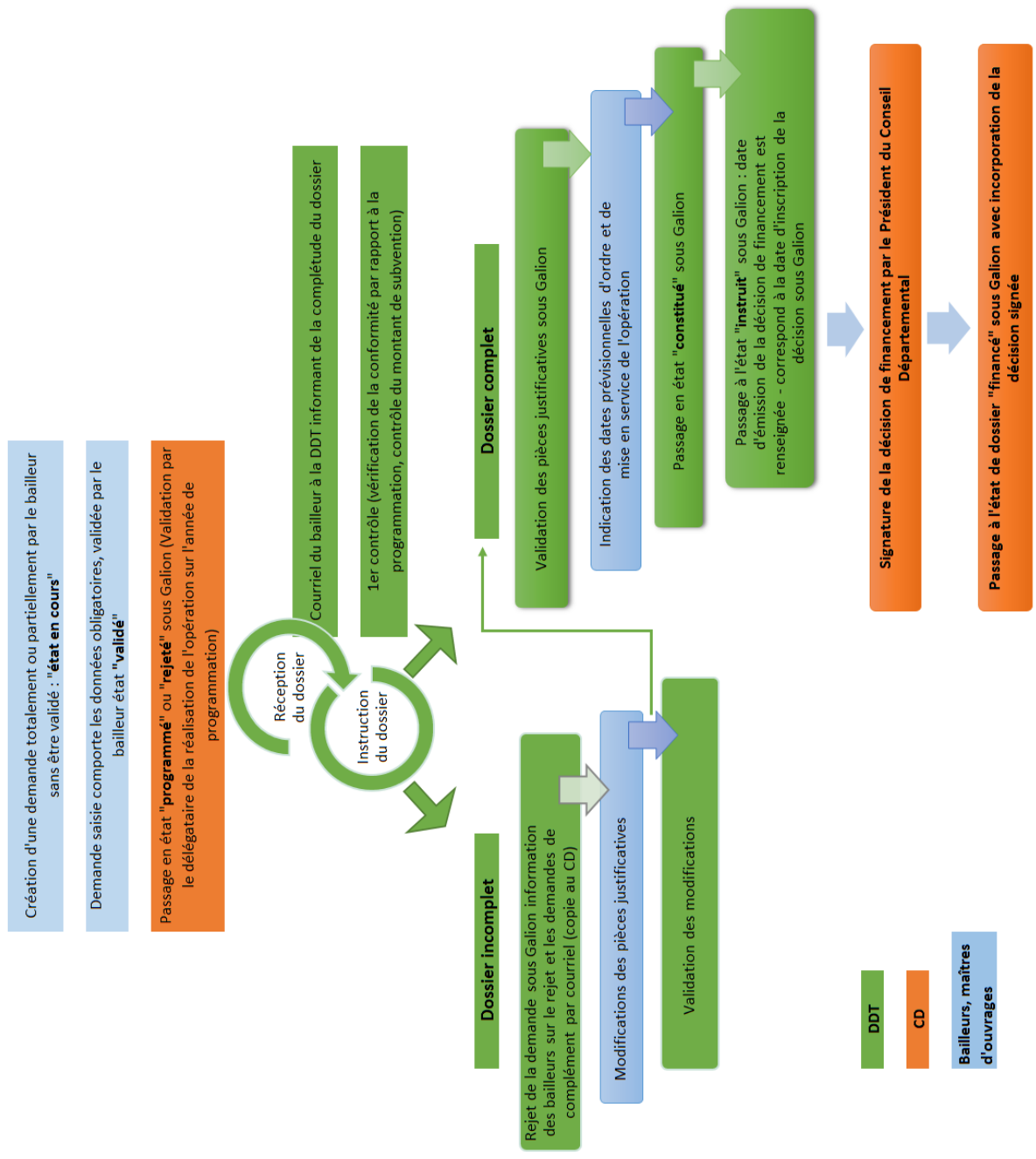
Actions	Acteur	Document produit	Destinataire	Délai	Observations
Procédure 1 : Élaboration de la programmation					
<u>Dialogue préalable à la programmation</u> : - le Conseil Départemental rencontre les bailleurs pour présentation des projets et, au besoin, les collectivités concernées par les projets.	Le Conseil Départemental	Liste prévisionnelle de projets (en cours ou validés)	<u>Interlocuteurs</u> : - Les bailleurs ; - Les collectivités locales concernées par les projets. - La direction départementale des territoires pour information	Septembre (n-1)	Les services du Conseil Départemental peuvent associer la DDT, autant que nécessaire, aux visites de site des opérations projetées par les bailleurs ou à la délivrance d'informations relatives à des sujets précis et ponctuels (PSLA, PLS, publication circulaire des loyers...)
Propositions de projets	Les bailleurs	Liste de pré-programmation	Le Conseil Départemental établit une liste des projets qui constitueront la future programmation annuelle	Janvier (n)	
Notification au Département, par l'Etat, des objectifs et dotations annuels en matière de production de logements sociaux	Etat	Courrier de notification	Conseil Départemental		
Elaboration de la programmation annuelle	Le Conseil Départemental	Programmation annuelle	La Commission intérieure et la Commission permanente du Conseil Départemental valident la programmation	Délibération en Commission permanente du 1 ^{er} trimestre (n)	Le travail d'élaboration est réalisé en lien avec l'Etat dans la perspective de la conclusion des avenants à la convention de délégation

Actions	Acteur	Document produit	Destinataire	Délai	Observations
Notification de la programmation	Le Conseil Départemental	Lettre de notification	<ul style="list-style-type: none"> - Les collectivités locales concernées par les projets ; - La DDT chargée d'intégrer et de relayer ces informations à la DREAL; - La CDC ; - le CIL ; - Les bailleurs. 	1 ^{er} trimestre (selon vote de la programmation)	
Procédure 2 : Instruction des dossiers					
Accueil physique et/ou téléphonique des bailleurs	Le Conseil Départemental et la DDT (mise à disposition)				La DDT et le Conseil Départemental fournissent un appui informel aux bailleurs en matière de montage des dossiers (taux de subvention, majorations locales)

Processus d'instruction (sans dématérialisation)



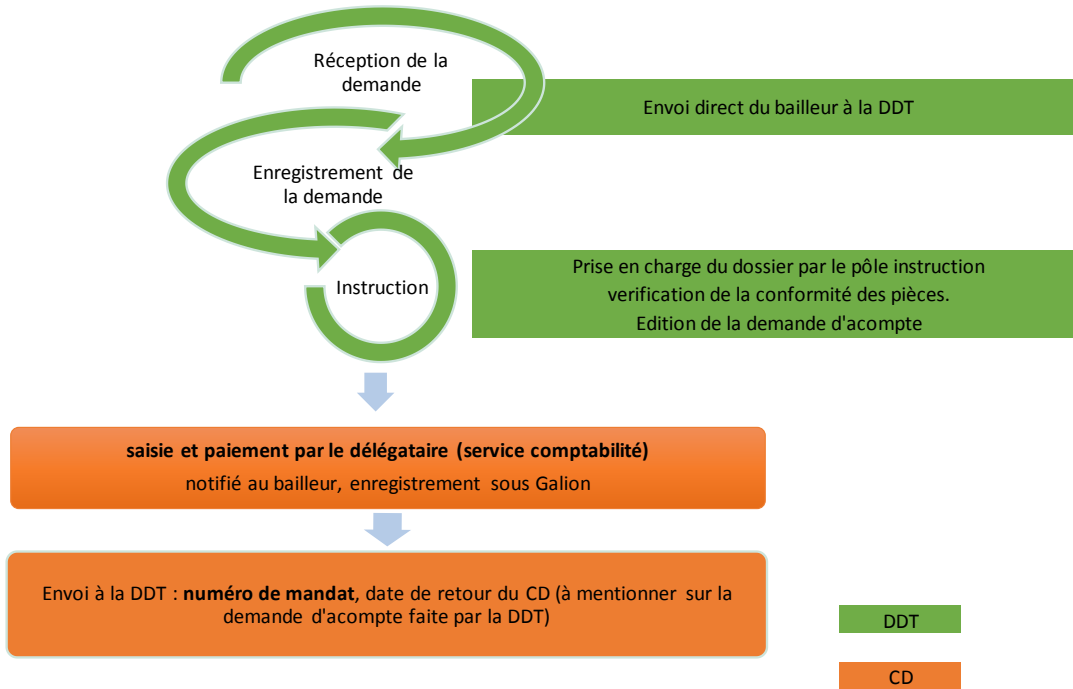
Dossier de financement ou d'agrément – avec dématérialisation



Actions	Acteur	Document produit	Destinataire	Délai	Observations
Procédure 3 : Prise en compte des demandes spécifiques					
<ul style="list-style-type: none"> - Réception des demandes de dérogation (démarrage anticipé des travaux, prorogation), - Réception des réclamations liées au montage de l'opération 	<p>Le Conseil Départemental examine la demande</p> <p>DDT</p>	<p>Courrier et envoi d'une copie à la DDT</p> <p>Si nécessaire, mail ou courrier</p>	Le demandeur	Dans le cadre de l'instruction	<p>La DDT ou le Conseil Départemental sont les destinataires. Le service qui ne l'est pas doit en être informé dans les meilleurs délais</p> <p>Information sur position prise et copie à la DDT par courriel.</p>
Réponse sur la base des éléments techniques	Le Président du Conseil Départemental	Courrier	Le demandeur		

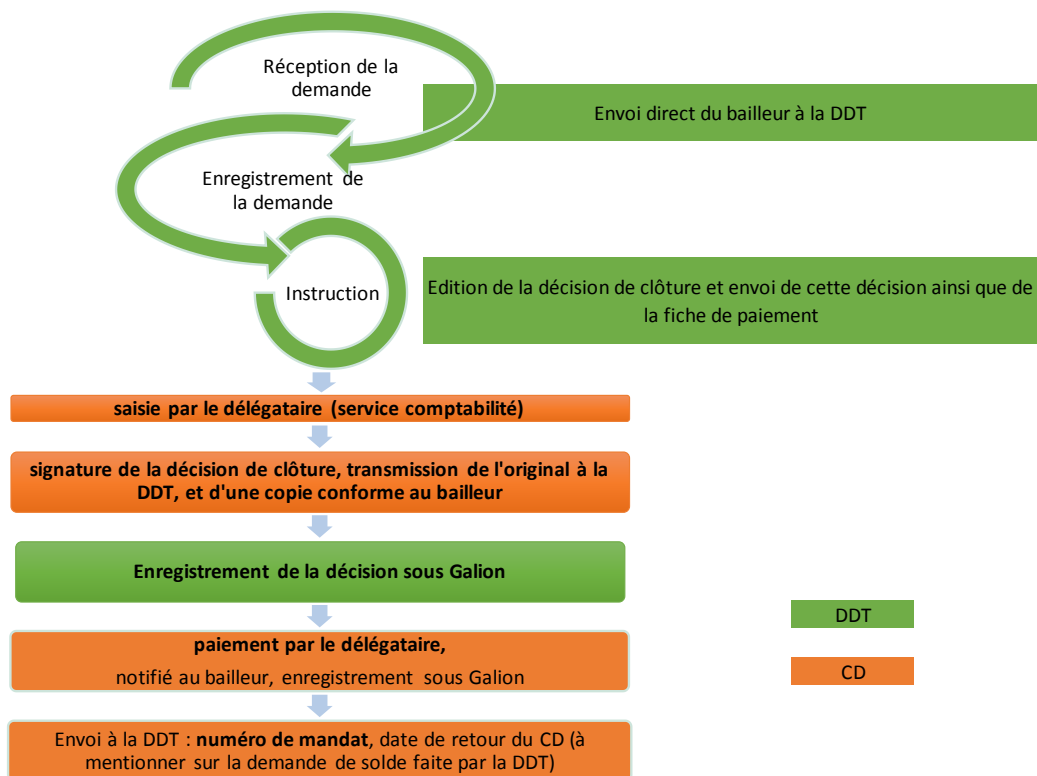
Procédure 4 : Paiement

Acompte

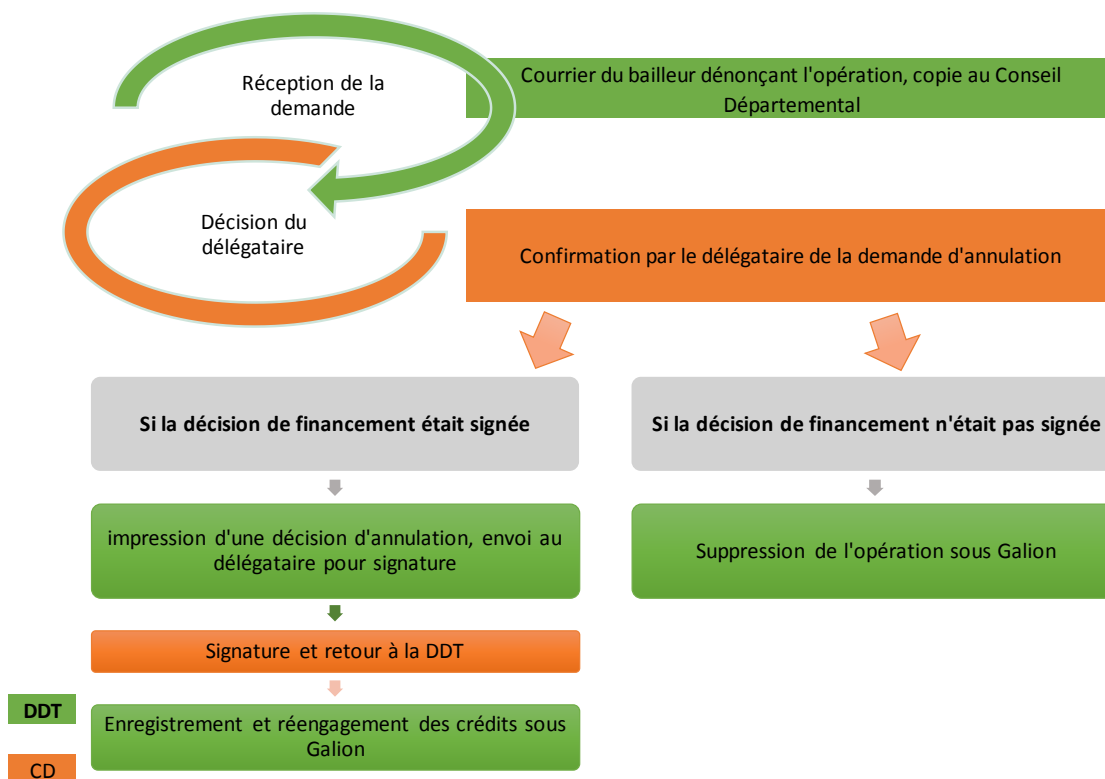


Ce processus, ainsi que le suivant, seront modifiés dès la mise en place du volet paiement de la dématérialisation

Solde

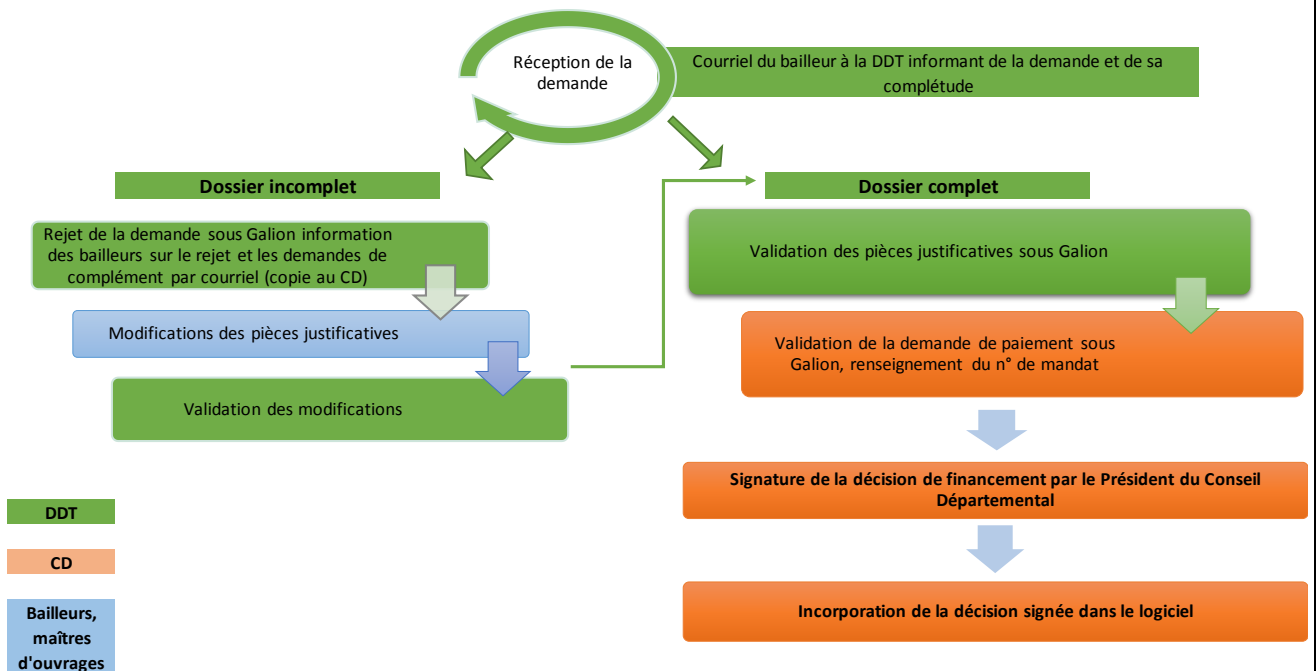


Annulation de subvention



Processus de paiement – dématérialisation

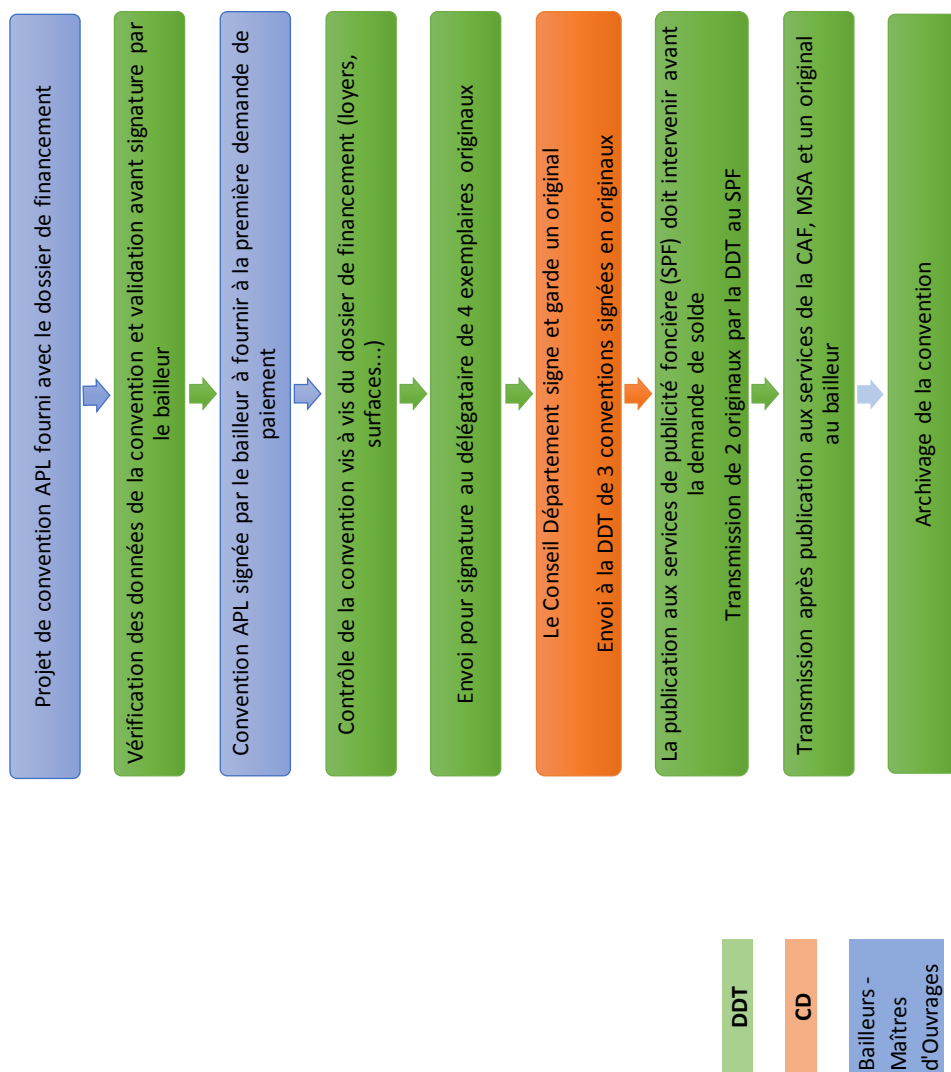
Le bailleur émet la demande de paiement ainsi que les pièces justificatives nécessaires à celui-ci



Sous réserve de modifications techniques ultérieures

Actions	Acteur	Document produit	Destinataire	Délai	Observations
<u>Mandatement</u> : - édition et signature de l'avis de paiement ; - signature du bordereau d'ordre de paiement.					Indiquer la date de mandatement sous Gallion Acompte : 40 % du montant de la subvention sur la base de l'Ordre de service Solde : 60% sur la base de la Déclaration d'achèvement des travaux (Un seul versement pour les subventions inférieures à 3 000 €)
<u>Courrier de mise en service des logements</u>	Bailleurs	Courrier de mise en service des logements financés	La DDT	Au moment de chaque mise en service	- La DDT enregistre ces informations dans le cadre du contrôle de la réglementation HLM ; - La DDT fait copie du courrier qu'elle transmet au délégataire.

Procédure 5 : Signature des conventions APL



Actions	Acteur	Document produit	Destinataire	Délai	Observations
Procédure 6 : Suivi et évaluation					
<p>Suivi du bailleur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - suivi des projets ; - suivi des dossiers déposés ; - suivi des opérations financées en cours. <p>Suivi de la programmation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - état d'avancement physique ; - suivi des engagements de crédits ; - état d'avancement par rapport aux objectifs annuels annexés à la convention de délégation 	<p>Les bailleurs invités dans le cadre des réunions biennuelles</p> <p>Le Conseil Départemental et la DDT</p>	<p>En fonction de l'ordre du jour proposé par le Conseil Départemental</p> <p>Tableaux de bord</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le Conseil Départemental ; - La DDT. <p>Commissions intérieure et permanente au cours du 2nd semestre (n) pour l'actualisation de la programmation locative sociale</p>	<p>Fin de l'année (n) ou début de l'année (n+1) pour présentation du bilan de la programmation (n)</p>	<p>Objectif : rencontrer les principaux bailleurs au moins 2 fois dans l'année, y compris sur le suivi de la réalisation de la programmation (annulations)</p> <p>Echange régulier entre la DDT et le Conseil départemental sur le suivi de la programmation.</p>

B 02 - Point d'étape des plans départementaux relatifs à la politique insertion

Article 1 : Le rapport et ses annexes sont adoptés avec 40 voix pour.

Article 2 : La mise en place des amendes administratives, le Règlement Intérieur et la Charte de déontologie de la Commission d'examen des fraudes au RSA, tels qu'annexés à la présente délibération, sont approuvés.

Article 3 : Il est pris acte du bilan de mise en œuvre du plan emploi et du bilan de maîtrise du risque et de lutte contre la fraude au RSA.

Article 4 : Il est pris acte des modalités de mise en œuvre de l'amendement CIOTTI dans le Département du Loiret.

Article 5 : Les termes du projet d'avenant n°1 à la convention relative à la gestion de l'allocation RSA avec la CAF sont approuvés. Monsieur le Président du Conseil Départemental est autorisé à signer ledit document, tel que présenté en annexe à la délibération, et à engager les dépenses correspondantes.

L'allocation forfaitaire sera imputée au chapitre 017 - nature 65171 - fonction 561 de l'action B 03-01-203 du budget départemental.

L'allocation forfaitaire majorée sera imputée au chapitre 017 - nature 65172 - fonction 561 de l'action B 03-01-203 du budget départemental.

Règlement Intérieur de la Commission d'examen des fraudes au RSA

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu la loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et reformant les politiques d'insertion.

Le présent Règlement Intérieur de la Commission d'examen des fraudes au RSA précise les modalités d'organisation de cette Commission.

Article L262-1 du CASF :

« Le revenu de solidarité active a pour objet d'assurer à ses bénéficiaires des moyens convenables d'existence de lutter contre la pauvreté et de favoriser l'insertion sociale et professionnelle. »

Article 1 : Constitution de la Commission d'examen des fraudes au RSA

En application des articles L262-39 et L.262-52 du code de l'action sociale et des familles et par arrêté du Président du Conseil départemental du XXXX, il est créé une équipe pluridisciplinaire à vocation départementale dédiée à la fraude, nommée Commission d'examen des fraudes au RSA, se réunissant à l'annexe Châteaubriand du Département.

Article 2 : Missions de la Commission d'examen des fraudes au RSA

► La Commission d'examen des fraudes au RSA a pour missions (articles L262-39 et L.262-52 du CASF) :

- De manière générale d'examiner et de donner un avis sur la suite à donner aux situations frauduleuses les plus complexes qui ne sont pas traitées directement par la Direction de l'Insertion et de l'Insertion,
- particulièrement d'examiner et de donner un avis sur les propositions d'amende administrative (sur le principe et le montant).

► Les propositions rendues par la Commission :

Les propositions rendues par la Commission d'examen des fraudes au RSA (CEFRSA) sont des avis. Les avis de la Commission d'examen des fraudes au RSA sont consignés dans le procès-verbal établi à chaque réunion de cette instance. En cas de partage des voix, la voix du Président de la Commission est prépondérante. Les avis sont transmis au Directeur de l'Insertion et de l'Habitat qui, par délégation, rend sa décision.

► **Notification et droits d'information de l'utilisateur :**

Conformément à l'article L262.52 du Code de l'Action sociale et des familles et à l'article L.114-7 du Code de la Sécurité sociale, si la CEFRSA propose l'application d'une amende administrative, l'intéressé est informé, par courrier, de cette proposition et du second passage de son dossier pour avis final (l'intéressé est donc informé au moins 1 mois à l'avance, de la date et du lieu de la séance suivante pour avis final).

L'intéressé est également informé :

- De la possibilité de se faire assister par la personne de son choix.
- De la possibilité de présenter des observations à la Commission d'examen des fraudes au RSA dans un délai d'un mois à compter de la date de notification du courrier ou de se présenter directement.

Tous les autres avis (hors amende administrative) seront traités sans procédure contradictoire, l'intéressé sera informé de la suite donnée par le Directeur de l'insertion et de l'habitat par délégation et après avis de la CEFRSA.

Article 3 : Organisation de l'Commission d'examen des fraudes au RSA

► **Présidence**

En application de l'arrêté du XXXXXXXX du Président du Conseil départemental, la CEFRSA est présidée comme suit :

PRÉSIDENTE : Madame Viviane JEHANNET
SUPPLÉANTE : Madame Vanessa BAUDAT - SLIMANI

► **Composition**

En application de l'arrêté du XXXXXXXX du Président du Conseil départemental, la CEFRSA est composée :

- des représentants du Conseil départemental :
 - Responsable du Service Gestion des prestations
 - Et/ou Chargé de la Maîtrise du risque RSA
 - Et/ou référent RSA
- un représentant de Pôle Emploi,
- un représentant de deux CCAS conventionnés au titre du référencement social RSA,
- un représentant des bénéficiaires du RSA.

Les référents RSA participent aux réunions de la CEFRSA en qualité de techniciens sans voix délibérative afin d'y présenter les situations à examiner.

► **Mode de désignation**

Représentants des organismes extérieurs :

Sur proposition du Département, chaque organisme extérieur membre de la CEFRSA désigne le membre qu'il entend nommer comme représentant à cette instance.

Représentant des bénéficiaires du RSA :

La Direction de l'insertion et de l'habitat (DIH) sollicite les Maisons du Département géographiquement proches du lieu de réunion de la Commission pour la désignation du représentant des bénéficiaires du RSA.

ARTICLE 4 : Quorum

La CEFRSA ne peut se réunir que si deux membres au moins sont présents.
En cas d'empêchement du Président ou de son suppléant, les propositions seront examinées en vue d'une décision par le Directeur de l'insertion et de l'habitat. Le procès-verbal de la séance sera transmis au Président de la Commission en fin de réunion.

Article 5 : Durée du mandat des membres de la CEFRSA

La qualité de membre de la CEFRSA court jusqu'au départ du membre nommé à l'exception des CCAS. Pour les CCAS, la durée maximale de membre de l'EPRSA est de 3 ans. Au-delà de ce délai, un autre CCAS pourra être sollicité afin de permettre une plus large représentation de ces partenaires à ces instances.

Article 6 : Rétribution

Les fonctions des membres de la CEFRSA sont exercées à titre gratuit.
Les institutions représentées ne sont pas rétribuées par le Département.
Les fonctions de Président de la Commission sont exercées à titre gratuit.

Article 7 : Animation de la Commission d'examen des fraudes au RSA

La fonction d'animation est assurée conjointement par le Président et par un représentant de la DIH.

Article 8 : Réunions de la CEFRSA

La CEFRSA se réunit une fois environ tous les 1,5 par mois sur le site de Châteaubriand, selon un calendrier au moins semestriel.
Les ajustements éventuels de calendrier sont réalisés par la DIH.

Article 9 : Secrétariat de la CEFRSA

La DIH assure la gestion administrative et le secrétariat de la CEFRSA, prépare l'ordre du jour et le procès-verbal dressé pendant la réunion pour être signé par le Président à son issue.

Article 10 : Secret professionnel et confidentialité

Conformément aux articles L262-44 du code de l'action sociale et L226-13 du code pénal, tous les membres de la CEFRSA sont soumis au secret professionnel.

Charte de déontologie de la Commission d'examen des fraudes au RSA

Tous les membres de la Commission d'examen des fraudes au RSA s'engagent à respecter la charte de déontologie précisant leurs engagements moraux vis-à-vis de cette instance et de ses missions.

Préambule

La présente charte de déontologie définit le cadre moral d'exercice de la fonction de membre de la Commission d'examen des fraudes au RSA (CEFRSA). Elle engage le Conseil départemental qui assume la responsabilité et l'animation de cette instance.

Engagements liés à la présente Charte

Les membres désignés par l'arrêté CEFRSA pris en date du XX/XX/2017 s'engagent à respecter les principes suivants :

Il est retenu des principes éthiques qui fondent et garantissent les valeurs partagées par l'ensemble des membres de la CEFRSA.

Trois grands principes en guident l'exercice :

- 1 : le respect des personnes,
- 2 : la transparence des informations,
- 3 : la prise en compte équitable des points de vue.

Ces valeurs se déclinent en règles déontologiques qui doivent être respectées par les membres dans l'accomplissement de leurs rôles et dont le Département est le garant.

Les règles déontologiques :

Article 1 : Anonymat

L'origine nominative des informations ou des avis recueillis ainsi que le nom et l'origine de la commune des dossiers présentés ne sont pas révélées aux membres de la CEFRSA.

Il est rappelé que la CEFRSA est une instance qui rend un avis sur la suite à donner à un comportement frauduleux.

Article 2 : Transparence des informations

Pour l'étude de chaque situation, le représentant de la Direction de l'insertion et de l'habitat ou le référent RSA en charge de l'instruction technique du dossier lit l'exposé des informations. Il s'agit d'informations objectives qui doivent guider les échanges et le débat.

Article 3 : Rigueur méthodologique

La présentation orale a pour objectif de présenter la situation, de préciser les motifs qui ont amené à porter la situation en CEFRSA, de proposer une décision.

L'exposé des situations doit se faire avec rigueur, de manière anonyme, pour permettre un avis éclairé et objectif, appuyé par des outils d'aide à la décision utilisés en amont par les référents lors de l'instruction des dossiers..

Article 4 : Respect du secret professionnel et de la confidentialité

La loi impose le respect du secret professionnel à chaque membre de la CEFRSA : « la révélation d'une information à caractère secret par une personne qui en est dépositaire soit par état ou par profession, soit en raison d'une fonction ou d'une mission temporaire, est punie d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende » (article 226-13 du Code pénal).

Article 5 : Prise en compte équitable de tous les points de vue

Le respect de l'expression de chaque membre de la CEFRSA doit être garanti. Chaque personne représentée au sein de l'instance a une identité et un statut qui sont pleinement reconnus.

Article 6 : Devoir de réserve

Si au cours de la préparation de la CEFRSA, un lien, quel qu'il soit, est constaté entre l'utilisateur concerné et un des membres de la Commission, il sera demandé à ce dernier de ne pas intervenir ni donner un avis, pour éviter tout conflit d'intérêt.



AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE GESTION DU REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE

Entre :

Le Département du Loiret,
Représenté par le Président du Conseil départemental, Monsieur Marc GAUDET, dûment habilité à signer la présente convention par délibération de l'Assemblée départementale n°..... en date du

Ci-après dénommé « le Département »

Et,

La Caisse d'allocations familiales du Loiret,
Représentée par le Directeur, Monsieur Jean-Yves PREVOTAT

Ci-après dénommée « la Caf »

Vu les dispositions légales et réglementaires du Code de l'action sociale et des familles régissant le RSA, notamment les articles

Vu la loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le Revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion,

Vu la loi de finances n°2016-1917 du 29 décembre 2016 réformant dans son article 87 le RSA

Vu le décret n° 2009-404 du 15 avril 2009 relatif au Revenu de solidarité active,

Vu le décret 2017-122 du 1^{er} février 2017 relatif à la mise en œuvre de la réforme du RSA à compter du 1^{er} janvier 2017,

Vu la mesure de simplification administrative visant à dématérialiser la demande de RSA

ARTICLE 1

Il est convenu d'ajouter à l'article 3 de la convention initiale ce qui suit :

Compétences conservées par le Département	Observations
La gestion du maintien du droit lors du décès d'un enfant	Mise en œuvre de l'amendement CIOTTI

En dehors des modifications apportées dans l'article 1 du présent avenant, les termes de la convention adoptés par délibération n° B01 de la Commission permanente du 13 07 2017 restent inchangés.

Fait en trois exemplaires

Orléans, le

Pour la Caf du Loiret,

Pour le Département du Loiret

Le Directeur,

Jean-Yves PREVOTAT

Le Président du Conseil départemental,

Marc GAUDET

COMMISSION DE L'ENFANCE, DES PERSONNES AGEES ET DU HANDICAP

C 01 - Point d'étape sur le Programme régional de Santé (PRS) piloté par l'Agence régionale de santé Centre Val de Loire (ARS)

Article unique : L'Assemblée départementale, après débat, prend acte des documents remis et donne quitus au Président du Conseil Départemental pour contribuer à l'élaboration du Programme régional de santé.

3 éléments ressortent plus particulièrement :

- la démographie médicale,
- les soins ambulatoires,
- le fonctionnement du Groupement hospitalier de territoire.

**COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES, DE LA CULTURE
ET DU PATRIMOINE**

**D 01 - Proposition d'adoption des actions structurantes composant le
Schéma départemental de Lecture Publique du Loiret et de deux
événements d'Initiative Départementale**

Article 1 : Le rapport et ses annexes sont adoptés avec 40 voix pour.

Article 2 : Il est décidé d'approuver l'adoption du Schéma départemental de Lecture Publique et des actions correspondant aux axes structurants et de deux événements d'Initiative Départementale, tel qu'annexé à la présente délibération (5 annexes).

ANNEXE 1 - AXES STRUCTURANTS DU SCHEMA DEPARTEMENTAL

Depuis 1986, le Département du Loiret s'engage en faveur de la lecture publique, compétence obligatoire, en liaison avec les autres politiques départementales.

Dans le projet de Mandat 2015-2021, le Département affirme la volonté de construire un Schéma départemental de lecture publique, qui s'adosse au Schéma de cohésion sociale, adopté par l'Assemblée départementale réunie en Session les 22 et 23 juin 2017. Un schéma départemental est un document stratégique et de prospective, déterminant les grands axes d'une politique publique, impliquant divers partenaires dans l'optique d'une amélioration du service rendu à l'utilisateur.

Le Département du Loiret entend favoriser l'accès du plus grand nombre de Loirétains aux pratiques culturelles afin de renforcer l'attractivité de son territoire. La mise en place d'un plan départemental de lecture publique 2015-2021 vise à « *définir les objectifs de la Médiathèque départementale en termes de partenariat, de prestations à l'égard des bibliothèques et/ou de publics particuliers, d'actions culturelles et d'orientation des collections, notamment numériques, sur la période de mandature* ».

Ce Schéma départemental est structuré selon trois dimensions majeures :

- La dimension territoriale, comme suite à la mise en œuvre de la Loi NOTRe du 7 août 2015 ;
- La dimension thématique, tenant compte des évolutions majeures rencontrées par les bibliothèques publiques ;
- La dimension gouvernante, valorisant les démarches de coopération et d'implication de l'ensemble des partenaires concernés dans l'élaboration d'une politique départementale de Lecture Publique.

1) Dimension territoriale

Les données démographiques fournissent des indications importantes sur le département :

- Le Loiret est le département le plus peuplé de la région Centre-Val de Loire (662 297 habitants) ;
- Il se distingue par sa vitalité démographique (croissance de 0,4 % de la population par an) ;
- 40 % des Loirétains habitent dans des communes de moins de 3 500 habitants ;
- 90 % des communes du département comptent moins de 3 500 habitants ;
- L'aire urbaine d'Orléans représente plus des 2/3 de la population du département.

Les données statistiques étudiées dans le Schéma de Cohésion sociale révèlent des disparités territoriales traduisant des déséquilibres aussi bien démographiques qu'économiques.

L'analyse des rapports d'activité des bibliothèques municipales et intercommunales du département montre également des disparités en termes d'accès à l'offre culturelle proposée par les bibliothèques. Ainsi, 160 communes sur 326 ne disposent pas d'équipement de lecture publique sur leur territoire. De manière plus significative, sur l'ensemble des 166 communes disposant d'un équipement de lecture publique, on compte seulement 61 bibliothèques classées au niveau 1, 2 et 3 selon le référencement national, les 89 équipements restants étant des bibliothèques de niveau 4 et 5 selon ce même classement¹.

Le Département du Loiret est garant sur le territoire loirétain de l'équité et de la solidarité territoriale en matière d'offre de lecture publique, en pleine coopération avec l'ensemble des communes et communautés de communes. Une couverture homogène du territoire constitue un axe fort de la politique départementale de développement de la lecture publique, dans le respect de la libre administration des collectivités territoriales.

La prise en compte des disparités en termes d'accès aux ressources informatiques représente une perspective de rééquilibrage du territoire pour l'accès à la lecture publique : si 100 % des bibliothèques de niveau 1 sont équipées d'un logiciel de gestion, élément-clé d'un service au public pratique et efficace, seules 69 % des bibliothèques de niveau 4 et 28 % des bibliothèques de niveau 5 sont informatisées. Le Schéma départemental propose une forte implication du Département pour une informatisation des bibliothèques-partenaires du réseau de lecture publique, en parallèle des efforts du Département pour généraliser l'accès au Très Haut Débit sur l'ensemble du territoire loirétain.

La politique de *Mobilisation du Département en faveur des territoires*, mise en œuvre depuis 2016, vise à rechercher solidarité et équité territoriale, tout en simplifiant et rationalisant le dispositif d'aide aux communes et communautés de communes. Dans le cadre du schéma départemental, les actions du Département en faveur de la lecture publique, dont l'accompagnement technique par la Médiathèque départementale du Loiret et le soutien financier du Département pour des projets portés par les communes et communautés de communes, seront adossées aux objectifs fixés par l'Assemblée départementale avec la politique de *Mobilisation du Département en faveur des territoires*.

¹ Le référencement national, développé par l'ABD (Association des Bibliothécaires Départementaux) autrefois ADBDP (Association des Directeurs des Bibliothèques Départementales de Prêt) est présenté ci-dessous :

	Crédits d'acquisition tous documents	Horaires d'ouverture	Personnel	Surface	
Bibliothèque de niveau 1	2 € / hab.	12 h / semaine	1 agent de catégorie B de la filiale culturelle / 5000 hab. 1 salarié qualifié / 2000 hab.	0,07 m ² / hab. 100 m ²	Local réservé usage de bibliothèque
Bibliothèque de niveau 2	1 € / hab.	8 h / semaine	1 salarié qualifié	0,04 m ² / hab. 50 m ²	
Bibliothèque de niveau 3	0,50 € / hab.	4 h / semaine	Bénévoles qualifiés	25 m ²	
Bibliothèque de niveau 4	Deux ou trois des critères du niveau 3 sont respectés				
Bibliothèque de niveau 5	Moins de deux critères du niveau 3 sont respectés				

Une logique de raisonnement par territoire intercommunal associera étroitement en interne les développeurs territoriaux et en externe la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de la Région Centre-Val de Loire interlocuteur essentiel des collectivités pour les projets de construction ou d'aménagement.

Dans une optique territoriale, la politique de développement de la lecture publique s'appuiera dans le Loiret sur les Maisons du Département, acteurs structurants des politiques départementales et relais en territoire des politiques mises en œuvre par le Département, l'objectif fixé étant l'essor du territoire de lecture comme espace de développement et de cohésion.

2) Dimension thématique

La lecture publique est un élément à part entière des politiques départementales en faveur de la cohésion sociale et de la citoyenneté. La bibliothèque, facteur d'épanouissement individuel et de citoyenneté, constitue souvent l'un des seuls équipements culturels dans les petites communes, ou même l'un des seuls lieux où la population de la commune est susceptible de se retrouver et d'échanger. Il s'agit donc de prendre en compte les bibliothèques non pas seulement comme lieux de ressources documentaires, mais comme lieux de création de lien social et d'apprentissage de la citoyenneté. Le Département entend accompagner cette évolution des bibliothèques, qui de lieux de prêt sont devenus de vrais lieux de vie.

Dans le cadre de la démarche partenariale initiée, le Département et les bibliothèques partenaires s'engagent à concevoir leurs offres de services à l'attention des usagers non pas seulement comme une offre culturelle mais plus largement comme une offre citoyenne. Le Département valorise toutes initiatives citoyennes et littéraires pour promouvoir la lecture publique. Sont en particulier encouragées les initiatives originales pouvant être efficaces, appréciées des publics et permettant le maintien de services publics de proximité en territoire rural, et toute action permettant de favoriser des rencontres intergénérationnelles. Le rôle social des bibliothèques, de même que son rôle pour la formation tout au long de la vie, sera encouragé dans le cadre de la politique de lecture publique départementale.

En mutation constante depuis plusieurs décennies - mutation accélérée avec le développement d'Internet -, les bibliothèques ont été amenées à évoluer afin de proposer pour tous les publics une large offre de services de médiation culturelle.

La politique de développement de la lecture publique intègre les évolutions sociétales à l'œuvre sur le territoire, comme le vieillissement de la population (la part de la population de 75 ans et plus est de 9,2 %), invitant à une adaptation de l'offre de lecture publique, aussi bien en termes de ressources documentaires (livres en gros caractères, livres audio...) qu'en termes d'accessibilité de l'offre proposée par les bibliothèques.

L'objectif indiqué dans le projet de Mandat est de « favoriser l'accès du plus grand nombre de Loirétains aux pratiques culturelles », tout en apportant une attention particulière aux « publics empêchés ». A ce titre, le Département encourage des actions telles que les actions « hors les murs », le portage de livres à domicile ou encore la mise en place de boîtes à livres.

Afin d'assurer un service public de qualité, des moyens informatiques et logistiques appropriés (locaux dédiés, surfaces adaptées, logiciel de gestion) sont des outils précieux pour le fonctionnement d'une bibliothèque.

Le Département souhaite accompagner les communes et Communautés de communes dans leurs efforts de modernisation des bibliothèques, en adéquation avec les besoins et les attentes des usagers.

Avec la création de l'offre de ressources numériques² *Loiretek*³, le Département s'est engagé pleinement dans l'accessibilité aux ressources numériques pour tous les Loirétains inscrits dans une bibliothèque municipale ou intercommunale. Le Département entend aujourd'hui développer *Loiretek* sur l'ensemble du territoire et en tenant compte du rôle de chaque bibliothèque pour assurer la promotion de cette offre.

Les équipes travaillant dans les bibliothèques du réseau de lecture publique sont composées de salariés et de bénévoles, soit un effectif de 800 collaborateurs déterminants dans le fonctionnement en territoires.

Une part importante des équipes travaillant au service des bibliothèques municipales et intercommunales du Loiret est constituée de bénévoles : 74 % des professionnels du réseau de lecture publique, ce qui représente environ 448 personnes engagées pour promouvoir la lecture publique. Pour faciliter l'adaptation des bibliothèques aux évolutions sociétales, le Département renouvelle l'affirmation d'un accompagnement pour la professionnalisation du réseau de lecture publique en développant des tutoriels de formation et des réunions interprofessionnelles dans les territoires que cela soit dans les lieux bibliothèques ou médiathèques ou au sein des 6 Maisons du Département qui ont montré en 2016 lors des ateliers participatifs leur intérêt et leur implication au développement en faveur des usagers au quotidien.

La demande constante en conseils, formation, expertise de la part des bibliothèques municipales et intercommunales partenaires de la Médiathèque départementale du Loiret met en valeur et les missions émergentes d'ingénierie culturelle. La Médiathèque départementale se conçoit ainsi comme un outil de projet au service des collectivités.

Le Schéma départemental définit une offre de services à l'attention des bibliothèques partenaires du réseau de lecture publique départemental, comprenant :

Accompagnement et suivi personnalisés auprès des bibliothèques municipales et intercommunales :

- Eléments d'analyses pouvant être transmis aux élus comme aux bibliothécaires ;
- Recherche d'exemples adaptés aux questionnements posés par les bibliothèques ;
- Transmission d'éléments statistiques pour chaque bibliothèque concernée ;
- Veille documentaire ciblée ;
- Ingénierie formation ;
- Proposition d'aménagements correspondant aux usages actuels des bibliothèques publiques.

Médiation culturelle en territoire :

- Soutien apporté par le Département du Loiret aux manifestations culturelles portées par les bibliothèques municipales ou intercommunales, via la Médiathèque départementale du Loiret ;
- Ingénierie conseil événementiel.

Offre de ressources numériques qui permet un accès à distance à une large offre culturelle :

- Musique, cinéma, livres, auto-formation, jeux pour enfants, presse en ligne.

² Comprenant musique, cinéma, auto-formation, livres presse en ligne et jeux pour enfants.

³ L'offre de ressources numériques *Loiretek* est amenée à évoluer pour intégrer le futur portail web de la Médiathèque départementale du Loiret, en lien avec la refonte du site *Loiret.fr*.

3) Dimension gouvernante

Le Département reconnaît et valorise la diversité des acteurs intervenant dans le domaine de la lecture publique et se place dans une logique de partenariat⁴ pour améliorer l'offre de services de lecture publique pour tous les Loirétains. La politique de Lecture Départementale associe la Médiathèque départementale et les bibliothèques municipales et intercommunales, en mutualisant les compétences.

Pour mener des actions en faveur de la lecture publique, la Médiathèque départementale, service du Conseil départemental, a pour mission de structurer le réseau de lecture publique départemental, dans le respect de la proximité et de l'équilibre territorial.

Le partenariat en bibliothèque comprend en particulier :

- La coopération, qui associe plusieurs bibliothèques pour le partage d'un travail bibliothéconomique et/ou culturel (catalogues mutualisés, manifestations culturelles) ;
- Les accords que nouent les bibliothèques avec des organismes ou institutions extérieures à leur domaine propre, afin de faire bénéficier leurs publics respectifs des atouts dont ils sont porteurs (écoles, associations...).

Un maillage de bibliothèques de proximité est un élément fort de la politique de Lecture publique départementale. Si les initiatives de coopération intercommunale sont encouragées, l'énergie et la richesse que constituent les bibliothèques en territoire rural doivent être préservées. Le Schéma départemental a pour objectif de motiver les équipes travaillant au service de toutes les bibliothèques et de pouvoir maintenir les petites structures.

Le rôle des intercommunalités est renforcé après la mise en œuvre la loi NOTRe du 7 août 2015. La compétence lecture publique (compétence optionnelle ou facultative) peut être retenue par les intercommunalités qui le souhaitent jusqu'au 1^{er} janvier 2019, soit 2 ans après l'entrée en vigueur du nouveau Schéma de coopération intercommunale pour le Département du Loiret. Le Loiret comprend aujourd'hui 1 communauté urbaine, 1 Communauté d'agglomération et 14 Communautés de communes.

Le Département du Loiret affirme sa volonté de poursuivre sa dynamique pour :

- **Accompagner** la prise en charge de la compétence lecture publique par les communautés de communes ;
- **Soutenir** tout projet de coopération entre bibliothèques ;
- **Construire** en pleine concertation avec l'Etat et la Région Centre Val de Loire, par l'intermédiaire de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et de l'Agence *Ciclic* (Agence régionale du Centre-Val-de-Loire pour le livre, l'image et la culture numérique) ;
- **Contribuer** aux réflexions engagés entre les bibliothèques de l'agglomération Orléans Métropole, dans un souci constant d'amélioration du service rendu à l'utilisateur ;
- **Garantir** une mission de facilitateur dans les relations entre communes, communautés de communes, pour l'émergence de projets au service des aspirations et des attentes des usagers et des nouveaux habitants qui viennent s'installer dans le Loiret.

⁴ Le partenariat se définit comme l'association de structures de nature voisine ou très différentes aux vues de la réalisation d'une action commune à l'objectif clairement défini et correspondant aux intérêts de chacun des intervenants.

Les actions du Département en faveur de la lecture publique sont menées également en collaboration étroite avec d'autres acteurs tels que :

- Le milieu éducatif : documentalistes, établissements scolaires, établissements d'enseignement artistique ;
- Le milieu associatif : associations de lutte contre l'illettrisme, associations et acteurs du spectacle vivant, des arts plastiques et de l'audiovisuel ;
- Les réseaux d'Assistantes Maternelles (RAM) ;
- Les EHPAD.

Les bibliothèques municipales et intercommunales associent aujourd'hui davantage les citoyens dans la définition et le portage de leurs projets. Dans la mise en œuvre des actions du Schéma départemental, le Département veillera à ce que cette notion d'implication citoyenne soit préservée. C'est aussi le sens de la co-conception et du design de services, auxquels le Département du Loiret accorde une grande attention.

4) Actions retenues à l'issue des ateliers thématiques participatifs

Les actions indiquées dans le présent rapport s'appuient sur des ateliers thématiques participatifs, menés de mars à mai 2017 dans 6 lieux différents du territoire loirétain (bibliothèques et médiathèques, Maisons du Département), ayant réuni élus, usagers, bibliothécaires, documentalistes, responsables de Maisons du Département. Les travaux du Groupe projet, comprenant plusieurs responsables de l'équipe de la Médiathèque départementale et directeurs de bibliothèques municipales et intercommunales loirétaines, a étudié l'ensemble de ces actions en Séminaire afin de proposer à l'Assemblée Départementale les actions citées en fonction de la priorisation effectuée en comité de pilotage du 20 novembre 2017.

Les travaux de réflexion postérieurs aux ateliers en territoires et les orientations retenues en Comité de Pilotage du 12 juin 2017 et du 10 octobre 2017 ont approfondi la faisabilité et les priorités d'actions de ce premier Schéma départemental de Lecture Publique dont le rayonnement rassemble toutes les parties prenantes de la Lecture Publique du Loiret avec lesquelles des liens nouveaux ont été tissés.

Ainsi, la teneur des priorités porte sur :

- Le déploiement des supports de lecture publique et des actions de proximité à tous les publics empêchés (publics éloignés du fait géographique, éducatif, précarité familiale, l'isolement des personnes âgées et personnes en situation de handicap, les personnes maintenues sous prise de justice).
- L'apport de conseils avec réactivité et exhaustivité pour tous les publics souhaitant une culture protéiforme en ce 21^{ème} siècle.
- Une valorisation de concert avec les politiques rurales dont les axes opérationnels ont été adoptés par un **Plan Départemental de la Ruralité** lors de la Session départementale des 4, 5 et 6 octobre 2017.

Développer les partenariats pour le bénéfice des usagers – Action spécifique pour les publics empêchés	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Satisfaire les attentes des usagers - Considérer les publics absents des bibliothèques
Descriptif et moyens de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Développer les types de partenaires pour toucher un public plus varié - Susciter des partenariats ultérieurs entre les différents acteurs. - Contractualisation : le travail d'actualisation des conventions est à intégrer aux actions, dans le respect des orientations de la politique de <i>Mobilisation du Département en faveur des territoires</i>.
Intérêt général	Favoriser l'accès du plus grand nombre de Loirétains aux pratiques culturelles, fixé dans le projet de mandat 2015-2021, en diversifiant l'offre de lecture publique. Les usagers seront bénéficiaires des projets portés par ces partenariats : offre documentaire, actions culturelles, formation...
Acteurs-porteurs de projets /public concerné	<ul style="list-style-type: none"> - Pour tous les acteurs de la lecture publique, pour les publics « empêchés » de lire - Médiathèque départementale / les bibliothèques du réseau
Calendrier	<p><u>à moyen terme</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Actualisation des conventions de partenariat et réalisation d'une typologie. <p><u>à long terme</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'une stratégie concertée pour le développement de partenariats diversifiés.
Evaluation annuelle	<ul style="list-style-type: none"> - Bilans des actions et statistiques de fréquentation ou connexion - Nombre d'actions en direction des publics absents des bibliothèques et réception de ces actions par les publics visés
Actualisation	Actualisation en fonction des actions menées

Favoriser l'accès à la lecture pour tous, notamment par l'encouragement à pratiquer la gratuité du prêt en bibliothèque	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Co-construire un plan d'actions pour accompagner les bibliothèques en vue de la présentation de leur projet auprès des élus de leur collectivité ; - Analyser l'impact de la mesure de gratuité des prêts au niveau départemental (à mettre en avant auprès des élus des communes et communautés de communes : le coût de gestion des inscriptions) ; - Partager les expériences menées par les bibliothèques du réseau.
Descriptif et moyens de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Etude sur les politiques tarifaires des bibliothèques du Loiret ; - Elaboration d'un guide méthodologique « développer la gratuité des prêts dans ma bibliothèque » comprenant : les bénéficiaires, la méthode, les outils, le calendrier, les critères d'évaluation ; - Lettre de Monsieur le Président du Conseil départemental aux élus du Loiret accompagnant la diffusion du guide méthodologique ; - Accompagnement personnalisé : rendez-vous réguliers sur l'avancée des projets des bibliothèques ; - Journée de partage d'expériences de professionnels : témoignages, retours d'expériences, animation d'un espace dédié sur un forum d'échanges <p>Ressources : Observatoire national de la Lecture publique, bibliothèques ayant développé la gratuité des prêts.</p>
Intérêt général	<p>En préalable à l'analyse de cette action, il est rappelé le principe de libre administration des collectivités territoriales. Cette action n'est pas indiquée comme prioritaire dans les actions du schéma départemental, dans la mesure où le choix d'appliquer ou non une tarification relève strictement des communes ou communautés de communes. Cependant, les participants au séminaire s'accordent pour dire que, dans l'objectif de lever un obstacle d'accès à la lecture, des incitations peuvent être effectuées en faveur de la gratuité du prêt aux usagers. Favoriser la lecture par le principe de la gratuité est un acte de gestion autant qu'un acte d'accès à la lecture.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'accès des Loirétains à la Culture ; - Promouvoir l'offre des bibliothèques du Loiret ; - Développer l'attractivité des territoires ; - Equité vis-à-vis des usagers.
Acteurs-porteurs de projets/public concerné	<ul style="list-style-type: none"> - Travail à mener en coopération entre la Médiathèque départementale et les bibliothèques du réseau ; - Publics concernés : les professionnels de bibliothèques Loirétaines, les élus locaux et départementaux.

Calendrier	<p><u>à court terme</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude sur les politiques tarifaires des bibliothèques du Loiret ; - Accompagnement personnalisé : rendez-vous réguliers sur le projet de la bibliothèque. <p><u>à moyen terme</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'un guide méthodologique « développer la gratuité des prêts dans ma bibliothèque » : les bénéfiques, la méthode, les outils, le calendrier, les critères d'évaluation ; - Lettre de Monsieur le Président du Conseil départemental aux élus du Loiret accompagnant la diffusion du guide méthodologique. <p><u>à long terme</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Journée de partage d'expériences de professionnels : témoignages, retours d'expériences, animation d'un espace dédié sur un forum d'échanges.
Evaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Développement d'un dialogue nourri avec les bibliothèques du Loiret sur cette préoccupation ; - Nombre de bibliothèques développant la gratuité par an ; - Orientations de la politique tarifaire des bibliothèques vers une diminution des tarifs de prêts ; - Evolution sur 3 ans de la proportion de bibliothèques du réseau proposant la gratuité ; - Analyse et réflexion à avoir en fonction des bassins de vie.
Actualisation	Annuelle

Accompagner les bibliothèques (intégrer dans le bouquet de services – méthodes et lieux)	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration du service rendu par les bibliothèques à leurs usagers, grâce à la contribution de la Médiathèque départementale à la professionnalisation des bibliothèques ; - Soutenir les projets par des conseils techniques, informatifs, un nécessaire partage des connaissances, des pratiques, des expériences, des innovations ; - Accompagner les bibliothèques dans la présentation de leurs projets aux Elus.
Descriptif et moyens de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir le service d'ingénierie et de conseil de la Médiathèque départementale ; - Réalisation d'une communication sur les services d'ingénierie proposés par la Médiathèque Départementale ; - Construction d'un référentiel précisant les critères d'attribution des subventions, en particulier les prérequis minimum par niveau ADBDP pour les constructions de bibliothèque, en adéquation les critères posés par la DRAC (renseignement d'un cahier des charges pour la construction de bibliothèques, comprenant un accompagnement pour l'élaboration du projet bâtiminaire ; - Élaboration de dossiers thématiques, élaborés avec les responsables de bibliothèques municipales ; - Partager les expériences d'accompagnement dont bénéficient les bibliothèques ; - Formation (action distincte).
Intérêt général	Accompagner les bibliothèques qui le souhaitent pour assurer une bonne qualité de service aux usagers.
Acteurs-porteurs de projets/public concerné	<ul style="list-style-type: none"> - Bibliothèques du réseau ; - Médiathèque départementale ; - Les bibliothèques, la DRAC et CICLIC.
Calendrier	<p><u>à court terme</u> :</p> <p>Poursuite des démarches d'accompagnement.</p> <p><u>à moyen terme</u> :</p> <p>Communication sur le service d'ingénierie de conseils de la Médiathèque départementale auprès des bibliothèques du réseau.</p>
Evaluation annuelle	<ul style="list-style-type: none"> - Nature des demandes d'accompagnement ; - Nombre de bibliothèques accompagnées.
Actualisation	oui, chaque année

La Médiathèque départementale Centre de ressources pour ouvrir mieux, pour ouvrir plus et pour tous les publics	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer des horaires d'ouverture mieux adaptés aux modes de vie des habitants du Loiret (créer les conditions pour que les bibliothèques du réseau mettent en place des ouvertures adaptées, en complément de l'ouverture numérique, 24h sur 24) ; - Encourager la venue de nouveaux usagers ; - Repenser l'organisation de la bibliothèque et de ses services.
Descriptif et moyens de mise en œuvre	<p>La notion « <i>Ouvrir mieux</i> » est précisée lors du séminaire : il s'agit à la fois d'une réflexion sur l'amplitude horaire et sur la qualité du service proposé aux usagers, le Département du Loiret pouvant se positionner comme l'un des acteurs de cette réflexion, dans le cadre d'une conduite partagée.</p> <p>Les usages numériques quotidiens amènent les bibliothèques à s'interroger sur leur valeur ajoutée. En ce sens, « ouvrir mieux » consiste à s'adresser à des publics peu familiers des bibliothèques, aller la rencontre de publics diversifiés, être présent aussi bien en expertise qu'en médiation.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat des lieux détaillé des politiques d'accueil des bibliothèques du Loiret et des modes de vie des habitants du Loiret ; - Elaboration d'un guide méthodologique sur l'accueil du public en bibliothèque, recensant des initiatives d'accueil originales et constructives au bénéfice des usagers ; - Développement d'une réflexion commune Journée de partage d'expérience sur l'évolution des organisations des bibliothèques pour ouvrir mieux.
Intérêt général	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'accès de tous les usagers ; - Promouvoir la place de la bibliothèque dans la cité ; - Attractivité des territoires et renforcement de la cohésion sociale.
Acteurs-porteurs de projets/public concerné	<ul style="list-style-type: none"> - Pour les bibliothèques loirétaines et les élus locaux ; - Mise en œuvre : Médiathèque départementale ; - Structures ressources : Bibliothèques du Loiret s'étant engagées récemment dans cette démarche, Observatoire national de la Lecture publique, Direction Régionale des Affaires Culturelles de la région Centre Val-de-Loire,... <p>Est cité comme appui à cette action le partenariat avec CICLIC (Agence régionale pour le livre, l'image et la culture numérique), avec comme objectifs communs à ce partenariat l'expérience du terrain, la mutualisation des compétences, l'expertise au service de la lecture publique.</p>

Calendrier	<p><u>Court terme</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat des lieux détaillé des politiques d'ouverture des bibliothèques du Loiret. <p><u>Moyen terme</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat des lieux des modes de vie et des pratiques culturelles des habitants du Loiret ; - Elaboration d'un guide méthodologique sur l'accueil en bibliothèque. <p><u>Long terme</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Journée de partage d'expérience sur l'évolution des organisations des bibliothèques pour ouvrir mieux : les enjeux, les modalités de mise en œuvre.
Evaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Développement des initiatives portées par les bibliothèques du Loiret ; - Harmonisation/ou Coordination des horaires d'ouvertures entre bibliothèques d'un même bassin de population, entre bibliothèques et mairies ; - Evolution du nombre moyen d'heures d'ouverture (par niveau ADBDP ou par intercommunalité).
Actualisation	Annuelle

Développer et promouvoir l'offre de médiation culturelle	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Impulser, fédérer et valoriser le développement d'animations créatives et pouvant rassembler ; - Développer un espace de ressources et d'échanges pour les médiateurs des bibliothèques du Loiret ; - Renforcer la visibilité de l'offre des animations proposées par le réseau de bibliothèques du Loiret, notamment auprès des publics peu familiers des bibliothèques.
Descriptif et moyens de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre de synergies et co-conception d'un plan d'actions en faveur du développement de l'action culturelle en bibliothèques ; - Créer un annuaire des intervenants artistiques et culturels ; - Créer un programme d'animations fédéré autour d'une thématique/d'un évènement comme la Nuit de la Lecture ; - Concevoir et animer sur le nouveau portail de la Médiathèque départementale, un espace d'échanges et de partage des animations sur les territoires ; - Sensibiliser aux offres de CICLIC (Agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique), en matière d'animations ; - Animer des Journées de partages d'expériences thématiques.
Intérêt général	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'accès de tous à la culture sous toutes ses formes ; - Renforcer le rôle des bibliothèques en tant qu'espace de création du lien social.
Acteurs-porteurs de projets /public concerné	<p>Acteurs : Médiathèque départementale et bibliothèques du réseau, CICLIC, Région Centre Val-de-Loire, Centre de ressources pédagogiques Canopé, Association Livres de jeunesse en fête, Association Val de Lire,...</p> <p>Public concerné : bibliothèques du Loiret, collèges, offices du tourisme, Points information jeunesse...</p>
Calendrier	<p><u>à court terme</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Concevoir et animer sur le nouveau portail de la Médiathèque départementale, un espace d'échanges et de partage des animations sur les territoires ; - Sensibiliser aux offres de CICLIC en matière d'animations. <p><u>à moyen terme</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Animer des journées de partages d'expériences thématiques. <p><u>à long terme</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer un programme d'animations fédéré autour d'une thématique/ d'un évènement comme la Nuit de la Lecture.

Evaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Développement des partenariats avec des acteurs locaux (associations culturelles et socio-culturelles, réseaux d'assistantes maternelles, EHPAD...); - Participation du réseau de lecture publique du Loiret aux manifestations nationales (Journée du patrimoine, Fête de la Science, Fête du cinéma, Nuit de la lecture,...); - Dynamique des animations dans les bibliothèques.
Actualisation	Annuelle

Assurer une circulation efficiente des documents sur l'ensemble du réseau	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Satisfaire les demandes des usagers de manières efficiente et efficace ; - Instaurer une dynamique réseau incluant réactivité et responsabilité ; - Valoriser la dimension relationnelle, en incitant le lecteur à venir à la bibliothèque.
Descriptif et moyens de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire le temps d'attente pour la transmission des documents réservés ; - Mettre en place un circuit de réservation horizontale (circulation des documents directement d'une bibliothèque-partenaire à une autre, sans que le document soit retourné à la Médiathèque départementale) en créant des points relais pour les dépôts ; mettre en place un système de relais-colis, pour une livraison plus rapide des documents ; - Faire évoluer la politique de desserte des documents avec la création de points-relais sur le territoire ; - Mention d'une participation responsable et solidaire attendue dans les futures conventions ; - Adapter les fonctionnalités du nouveau SIGB pour garantir la nouvelle politique de prêt de documents.
Intérêt général	Meilleur service rendu à l'utilisateur.
Acteurs-porteurs de projets /public concerné	<p>Acteurs de cette action : Médiathèque départementale, les bibliothèques du réseau et les réseaux existants pour leur expertise en la matière, Maisons d'accueil des services publics, Maisons du Département.</p> <p>Public concerné : les bibliothèques du réseau et les usagers de ces bibliothèques.</p>
Calendrier	<p><u>Court terme</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place du nouveau SIGB. <p><u>Moyen terme</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaboration de la démarche d'un système de desserte horizontale. <p><u>Long terme</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Système de mise en place actif.
Evaluation annuelle	<ul style="list-style-type: none"> - Date de mise en place du système horizontal ; - Durée d'attente de la réservation acceptable (à définir) ; - Nombre de partenaires relais ; - Nombre de réservations satisfaites / l'ensemble des demandes.
Actualisation	Annuelle.

Promouvoir auprès des élus les valeurs fondant la diffusion de la lecture publique en Loiret	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer le dialogue entre les professionnels de la lecture publique et les élus locaux ; - Promouvoir l'intérêt des synergies entre bibliothèques ; - Accompagner le développement de la compétence intercommunale de lecture publique.
Descriptif et moyens de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Rédaction et diffusion d'une charte des valeurs fondant la diffusion de la lecture publique en Loiret ; - Journées d'études sur les enjeux de la lecture publique en intercommunalité, sur la construction d'outils d'aide à la décision pour l'exécutif et l'Assemblée délibérante (indicateurs, rapports d'activités, rendu-compte des animations...) ; - Création d'un espace dédié (documentation, forum, ressources) sur le portail de la Médiathèque départementale du Loiret ; - Organisation par la Médiathèque départementale de rencontres professionnelles avec les équipes de bibliothèques au sein de chaque EPCI ; - Mise en place de Référénts territoriaux au sein de la Médiathèque départementale en lien avec les développeurs territoriaux ; - Une idée proposée au séminaire consiste à organiser un festival biennal en Loiret « <i>Les rendez-vous de la lecture</i> ».
Intérêt général	<ul style="list-style-type: none"> - Développer les solidarités territoriales pour favoriser l'accès à la lecture.
Acteurs-porteurs de projets/public concerné	<p>Pour les bibliothèques et élus du Loiret :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assemblée départementale ; - Médiathèque départementale du Loiret ; - Développeurs territoriaux. <p>Ressources :</p> <p>Direction Régionale des Affaires Culturelles ; Observatoire national de la Lecture publique ; Direction des territoires.</p>

Calendrier	<p><u>à court terme</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rédaction et diffusion d'une charte des valeurs fondant la diffusion de la lecture publique en Loiret ; - Journées d'études sur les enjeux de la Lecture publique en intercommunalité, sur la construction d'outils d'aide à la décision pour l'exécutif et l'Assemblée délibérante (indicateurs, rapports d'activités, rendu-compte des animations...). <p><u>à moyen terme</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'un espace dédié (documentation, forum, ressources) sur le portail de la Médiathèque départementale du Loiret ; - Organisation par la Médiathèque départementale de rencontres professionnelles avec les équipes de bibliothèques au sein de chaque EPCI. <p><u>à long terme</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de Référents territoriaux au sein de la Médiathèque départementale en lien avec les développeurs territoriaux.
Evaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse des données de lecture publique par EPCI (présence au moins d'une bibliothèque de niveau 1 ou 2 selon la classification nationale) ; - Amélioration des conditions d'accès des Loirétains aux bibliothèques (harmonisation des horaires et tarifs, abonnement mutualisé, prêt/retour facilités au sein de l'ensemble des bibliothèques du réseau, animations mutualisées, programme culturel commun, professionnalisation accrue des bibliothèques...).
Actualisation	Annuelle.

Elargir les collections de la Médiathèque départementale à de nouveaux supports et contenus	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Développer l'accessibilité des collections des bibliothèques du Loiret ; - Répondre à l'évolution des besoins et des attentes des lecteurs et des habitants, soucieux d'une offre diverse et multiple ; - Intégrer ces collections dans la formation des professionnels de bibliothèques ; - Encourager la complémentarité et l'enrichissement des collections ; - Diversifier la nature des publics présents dans les bibliothèques ; - Après une phase de test, permettre aux responsables des bibliothèques municipales d'argumenter auprès de leurs élus pour favoriser le développement d'une offre numérique en bibliothèque.
Descriptif et moyens de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Développer les nouvelles collections de la Médiathèque départementale : disques vinyles, livres tactiles, livres mixtes (braille/écriture noir et blanc), ouvrages axés sur la pédagogie Montessori ; - Mettre en place une offre numérique clef en main (tablette, liseuse, jeux vidéo, console) : prêt des supports à des bibliothèques volontaires ; - Renforcer l'offre d'animation autour des jeux de société ; - Lancement d'un plan de développement et d'accompagnement de l'offre vinyle en bibliothèques ; - Journée de présentation des nouvelles collections proposées par la médiathèque départementale du Loiret (livres tactiles, disques vinyles, ouvrages axés sur la pédagogie Montessori, jeux de société) ; - Journée de partages d'expériences autour de la médiation de ces collections (exemple : 5 malles composées chacune d'2 tablettes, 3 liseuses, une dizaine de jeux vidéos, 1 console – Budget estimatif acquisition de matériel : 10 000 €). Achat de supports numériques à prévoir au budget.
Intérêt général	<ul style="list-style-type: none"> - développement de l'accessibilité de l'offre culturelle proposée en territoires ; - promotion de toutes les formes de cultures, notamment numériques, au bénéfice des usagers les plus diversifiés.
Acteurs-porteurs de projets/public concerné	<ul style="list-style-type: none"> - la Médiathèque départementale et les bibliothèques du Loiret ; - pour le réseau de lecture publique du Loiret, les usagers de bibliothèques et habitants du Loiret. <p>Ressources : Direction de l'Education et de la Jeunesse, Direction de l'Enfance-Famille, Direction de l'Autonomie, Direction de l'Insertion et de l'Habitat, Direction de la Culture et des Sports.</p> <p>Des partenariats peuvent aussi être initiés avec des acteurs déjà impliqués dans le jeu (associations de jeu, cafés-jeux, <i>Orléans Game Show</i>,...).</p>

Calendrier	<p><u>à court terme</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lancement d'un plan de développement et d'accompagnement de l'offre vinyle en bibliothèques. <p><u>à moyen terme</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Journée de présentation des nouvelles collections proposées par la médiathèque départementale du Loiret (livres tactiles, disques vinyles, ouvrages axés sur la pédagogie Montessori, jeux de société) ; - Journée de partages d'expériences autour de la médiation de ces collections. <p><u>à long terme</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposer plusieurs malles d'animation clefs en main autour du numérique (exemple : 5 malles composées chacune d'2 tablettes, 3 liseuses, une dizaine de jeux vidéos, 1 console – Budget estimatif acquisition de matériel : 10 000 €).
Evaluation	<ul style="list-style-type: none"> - évolution des prêts de documents/supports et de malles d'animation ; - développement des collections propres des bibliothèques du Loiret ; - analyse des retours des usagers par les professionnels concernés (satisfaction, appropriation de ces outils).
Actualisation	Annuelle.

Promouvoir des initiatives en faveur de la coopération intercommunale	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager le fonctionnement de bibliothèques en réseau pour un meilleur service rendu ; - Favoriser toute coopération entre bibliothèques.
Descriptif et moyens de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Développer l'accompagnement des bibliothèques souhaitant travailler ensemble (intervention de la Médiathèque départementale à la demande) ; - Définir les critères pour la couverture minimale par territoire (exemple : toute zone géographique devant être couverte par au moins une bibliothèque de niveau 1, 2 ou 3) ; - Réalisation d'un guide d'accompagnement à la mise en réseau : une version pour les bibliothèques et une version pour les élus, contenant notamment un modèle de convention pour les bibliothèques envisageant une coopération dépassant l'intercommunalité ; - Réalisation d'un argumentaire pour accompagner les intercommunalités envisageant de prendre en charge la compétence lecture publique, dans le strict respect de la libre administration des collectivités territoriales : cet argumentaire pourra comprendre un discours sur le développement de la lecture et le développement territorial de l'offre de lecture publique ; - Publication des expériences de mises en réseau dans le répertoire partagé des pratiques ; - Journée de l'Intercommunalité : tables rondes et retours d'expériences de bibliothèques pratiquant ce type de partenariats.
Intérêt général	Augmentation de l'offre documentaire, meilleure circulation des documents, possibilité pour les publics de fréquenter plusieurs bibliothèques sur un même réseau.
Acteurs-porteurs de projets /public concerné	<ul style="list-style-type: none"> - Pour les bibliothèques du réseau et les élus du territoire ; - Porteurs de l'action : élus départementaux, élus des communes et communautés de communes, Médiathèque départementale, DRAC, développeurs territoriaux.
Calendrier	<p><u>à court terme</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rédaction du guide en 2 versions. <p><u>à moyen terme</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat des lieux des intercommunalités ayant pris la compétence de lecture publique. <p><u>à long terme</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Journée de l'intercommunalité.
Evaluation annuelle	<ul style="list-style-type: none"> - Retours sur le guide d'accompagnement à la mise en réseau ; - Nombre de coopérations promues et accompagnées ; - Retours sur la journée de l'Intercommunalité.
Actualisation	Actualisation annuelle.

Construire ensemble : recenser, partager, mutualiser, les pratiques et les connaissances	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Impulser, développer et valoriser les synergies et les collaborations au sein du réseau de lecture publique du Loiret ; - Favoriser la communication au sein des équipes des bibliothèques : informer les professionnels et les usagers sur les pratiques et ressources existant localement, au titre de l'observatoire de la lecture publique ; - Enrichir l'analyse de l'observatoire de la lecture publique par les aspects qualitatifs.
Descriptif et moyens de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Co-construire un plan d'actions avec les bibliothèques du Loiret en faveur de la diffusion et du partage des pratiques et des connaissances ; - Déterminer les critères d'implication de la Médiathèque départementale pour la préparation et l'organisation d'évènements culturels sur le territoire ; - Mettre à disposition de l'ensemble des bibliothèques du réseau les expositions réalisées par les bibliothèques municipales et intercommunales ; - Création d'un répertoire des bonnes pratiques avec fiches actions et coordonnées des personnes référentes ; - Organiser un réseau de formateurs sur les territoires permettant de mutualiser les compétences ; - Former à la communication au sein des équipes de bibliothèques ; - Constituer et diffuser à l'issue de chaque journée professionnelle, un document de synthèse pour l'ensemble du réseau de lecture publique ; - Diversifier les publics en formations : ouvrir les formations aux professionnels de la petite enfance, de l'Insertion, de l'Autonomie, de l'Education ; - Créer un espace sur le portail web de la Médiathèque départementale permettant d'échanger et de mettre en commun les connaissances, les expériences, les outils/ participation à un forum numérique d'échanges d'expériences et de pratiques pour les professionnels de bibliothèque ; - Collecter les données, les décliner en fiches actions et en cartographie. Dans le cadre de l'élaboration du portail, insertion d'un volet permettant la création de ce répertoire. Réaffirmation de la Médiathèque départementale comme catalyseur d'information.
Intérêt général	<p>Animation du réseau de lecture publique en Loiret.</p> <p>Meilleur accès à l'information des professionnels et des usagers. Faciliter la mise en œuvre des actions par l'exemple. Amélioration du service rendu : gain de temps.</p> <p>Possibilité pour les usagers de consulter, compléter, demander et commenter les cartographies ?</p>
Acteurs-porteurs de projets /public concerné	<p>Médiathèque départementale et réseau de la lecture publique du Loiret, CNFPT, ABF, CICLIC (Agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique), Centre de ressources pédagogiques Canopé, CRIJ (Centre Régional d'Information Jeunesse), Direction Enfance Famille, Direction de l'Education et de la Jeunesse, Direction de l'Autonomie, Direction de l'Insertion et de l'Habitat.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation d'une rencontre annuelle avec tous les professionnels du réseau de lecture publique en Loiret.

Calendrier	<p><u>à court terme</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diversifier les publics en formations : ouvrir les formations aux professionnels de l'action sociale et de l'éducation ; - Constituer et diffuser à l'issue de chaque journée professionnelle, un document de synthèse pour l'ensemble du réseau de lecture publique. <p><u>à moyen terme</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Former à la communication au sein des équipes de bibliothèques ; - Organiser un réseau de formateurs sur les territoires permettant de mutualiser les compétences ; - Créer un espace sur le portail web de la Médiathèque départementale permettant d'échanger et de mettre en commun les connaissances, les expériences, les outils/ participation à un forum numérique d'échanges d'expériences et de pratiques pour les professionnels de bibliothèque ; - Organisation d'une rencontre annuelle avec tous les professionnels du réseau de lecture publique en Loiret.
Evaluation	Dynamisme et qualité des échanges au sein du réseau, statistiques de consultation du portail web.
Actualisation	Annuelle.

Créer un réseau de formateurs	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Mutualiser les compétences du réseau pour des formations de qualité ; - Rendre opérationnels les bibliothécaires-volontaires, aider les assistantes maternelles à utiliser le livre auprès des tout-petits, renforcer les parcours professionnels,...
Descriptif et moyens de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite d'une dynamique de sollicitation de référents identifiés ; - Concertation des organismes de formation (proposition de formations par CICALIC en coopération avec les bibliothèques départementales de la région) ; - Validation du catalogue de formation par le réseau de formateurs ; - Identification des besoins des usagers par l'intermédiaire des professionnels ; - Elaboration d'une offre de formation concertée, à distance ou en présentiel (réalisation de MOOCS et de tutoriels vidéo pour assurer des formations techniques auprès du plus grand nombre de professionnels des bibliothèques loirétaines, par exemple pour l'entretien et l'équipement des ouvrages,...) ; - Réalisation d'un catalogue et diffusion au réseau ; - Sollicitation des professionnels du réseau volontaires pour intervenir pendant les formations ; - Constitution d'un répertoire de référents par thématiques.
Intérêt général	Les usagers sont in fine bénéficiaires d'une meilleure offre de services.
Acteurs-porteurs de projets/public concerné	<ul style="list-style-type: none"> - Pour les bibliothèques du réseau et partenaires exerçant ponctuellement des missions en faveur de la lecture publique ; - La Médiathèque départementale et le réseau de formateurs ; - CNFPT, ABF, Livre de Jeunesse en fête, les bibliothèques départementales des départements limitrophes (Coopération à construire en pleine complémentarité avec le CNFPT, le dialogue entre les différents formateurs étant très précieux pour construire des offres de formation diversifiées pour tous publics).
Calendrier	<p><u>à court terme</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Constitution d'un réseau de formateurs avec un appel à participation. <p><u>à moyen terme</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Co-construction d'un plan de formation pour 2019.
Evaluation annuelle	<ul style="list-style-type: none"> - Variété des formations proposées ; - Questionnaire de satisfaction des stagiaires ; - Nombre de participants aux formations ; - Nombre de formations réalisées en partenariat.
Actualisation	Annuelle.

Concevoir et mettre en œuvre un plan de communication pour promouvoir les bibliothèques	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Mieux faire connaître le rôle des bibliothèques, la gratuité d'accès et les offres qu'elles proposent ; - Valoriser le métier et le lieu dans lequel le métier s'exerce, quel type de lieu est la bibliothèque ; - Promotion du lieu-bibliothèque (exemple : pour convaincre les élus que la réalisation d'une bibliothèque répond à des exigences précises, on peut recourir à la comparaison avec la réalisation d'un stade, qui répond à des critères très précis) ; - Mieux faire connaître le métier de bibliothécaire ; - Mieux valoriser l'agenda des animations ; - Développer une image moderne et conviviale des bibliothèques en particulier auprès des publics habituellement peu enclins à fréquenter les bibliothèques, le public adolescent et « adulte jusqu'à 55 ans ».
Descriptif et moyens de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Co-construire une campagne de communication spécifique avec les bibliothèques du Loiret permettant à chacune de déployer les actions de communication à sa mesure ; - A l'occasion de la manifestation nationale « La Nuit de la lecture », développer une campagne de communication de promotion sur les bibliothèques du Loiret (de type « <i>Les bibliothèques du Loiret : se détendre. découvrir. s'informer. apprendre. jouer. se rencontrer à 2 pas de chez vous</i> ») ; - Impulser, créer et diffuser un programme des temps-forts dans les 160 bibliothèques du Loiret à cette occasion (journée portes-ouvertes, rencontres auteurs, soirée contes, café/thé littéraire, soirée jeux, spectacle vivant, jeux de pistes,...) ; - Créer un kit de promotion auprès de l'ensemble des bibliothèques du Loiret : affiches, marque-page, bannière web, communiqué ; - Assurer une communication autour de l'ouverture du portail web ; - Développer l'agenda des animations culturelles sur le nouveau portail de la Médiathèque départementale du Loiret ; - Créer un espace départemental sur un réseau social permettant de promouvoir les animations et actualités des bibliothèques loirétaines et d'interagir avec les internautes du Loiret ; - Participer aux forums métiers organisés en Loiret ; - Créer une campagne photos sur les bibliothèques du Loiret déclinés sur le site de la Médiathèque départementale et des bibliothèques du réseau, et sur supports papiers (calendrier, marque-pages, recueil,...) ; - Organiser une rencontre annuelle permettant de récompenser et valoriser les initiatives menées par les bibliothécaires du Loiret et l'investissement des équipes de professionnels.
Intérêt général	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'accès des Loirétains à la Culture.
Acteurs-porteurs de projets/public concerné	<ul style="list-style-type: none"> - Le Département et les 160 bibliothèques du Loiret, le Conseil Architecture Urbanisme Environnement (CAUE) du Loiret ; - Pour tous les Loirétains.

Calendrier	<p><u>à court terme</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer l'agenda des animations culturelles sur le nouveau portail de la Médiathèque départementale du Loiret ; - Créer un espace départemental sur un réseau social permettant de promouvoir les animations et actualités des bibliothèques loirétaines et d'interagir avec les internautes du Loiret ; - Participer aux forums métiers organisés en Loiret. <p><u>à moyen terme</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - A l'occasion de la manifestation nationale <i>La Nuit de la lecture</i> développer une campagne de communication de promotion sur les bibliothèques du Loiret (de type « Les bibliothèques du Loiret : se détendre. découvrir. s'informer. apprendre. jouer. se rencontrer à 2 pas de chez vous. »). Un événement comme la <i>Nuit de la lecture</i> permet de présenter une diversité d'actions en faveur de la lecture publique ; - Impulser, créer et diffuser un programme des temps-forts dans les 160 bibliothèques du Loiret à cette occasion (porte-ouvertes, rencontres auteurs, soirée contes, café/thé littéraire, soirée jeux, spectacle vivant, jeux de pistes) ; - Créer un kit de promotion auprès de l'ensemble des bibliothèques du Loiret : affiches, marque-page, bannière web, communiqué ; - Créer une campagne photos sur les bibliothèques du Loiret déclinés sur le site de la Médiathèque départementale et des bibliothèques du réseau, et sur supports papiers (calendrier, marque-pages, recueil,...). <p><u>à long terme</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser une rencontre annuelle permettant de récompenser et valoriser les initiatives menées par les bibliothécaires du Loiret et l'investissement des équipes de professionnels.
Evaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de la fréquentation des bibliothèques ; - Augmentation de la fréquentation des publics venant peu en bibliothèques (adolescents, adultes de 18 à 55 ans) ; - Modernisation de l'image des bibliothèques ; - Développement de la notoriété des bibliothèques.
Actualisation	Déploiement pluriannuel avec ajustement annuel.

Encourager l'informatisation des bibliothèques du Loiret	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager le développement de l'informatisation au niveau communal et intercommunal ; - Faciliter l'équipement informatique des bibliothèques pour une gestion des collections plus efficiente et un accès élargi à des collections physiques et numériques ; - Améliorer la qualité d'accueil et de l'offre des bibliothèques auprès des usagers ; - Former les équipes des bibliothèques à la conduite du changement dans le cadre de l'informatisation ;
Descriptif	<p>L'informatisation est ici entendue au sens large : elle concerne aussi bien le fonctionnement des bibliothèques avec un SIGB que l'accès des usagers aux ressources numériques.</p> <p>Co-conception d'un plan d'actions en faveur de la promotion de l'informatisation des bibliothèques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ 1^{er} scénario : Co-construire des projets de mutualisation avec l'Agence Loiret Numérique à usage des bibliothèques du réseau ; ○ 2^{ème} scénario : Etudier la faisabilité d'un plan de dotation pour l'équipement informatique des bibliothèques.
Intérêt général	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'accessibilité des bibliothèques ; - Améliorer la qualité des services rendus aux usagers et attirer de nouveaux publics : meilleure visibilité des collections, mise à disposition de postes de consultation publique, possibilité à distance de consulter le catalogue de la bibliothèque, effectuer des recherches, réserver des documents, consulter l'état du compte lecteur ; - Offrir une plus grande disponibilité des équipes de bibliothèques pour l'accueil du public, la valorisation et la médiation des collections par l'automatisation des tâches dédiées à la gestion des prêts, retours, réservations, inventaire, relances, catalogage, statistiques, éditions, l'évaluation des collections ; - Equité dans les territoires et égalité de tous pour l'accès à la lecture publique.
Moyens de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Etude détaillée sur l'informatisation des bibliothèques du Loiret et création d'un espace de documentation dédié sur le futur portail de la Médiathèque départementale du Loiret ; - Elaboration d'un guide méthodologique « informatiser/moderniser le système d'informatisation de la bibliothèque » : les bénéfices, la méthode, les outils, le calendrier, les critères d'évaluation ; - Lettre de Monsieur le Président du Conseil départemental aux élus du Loiret accompagnant la diffusion du guide méthodologique ; - Journée de partage d'expériences de professionnels : témoignages, retours d'expériences, animation d'un espace dédié sur un forum d'échanges ; - concertation avec l'Agence Loiret Numérique pour l'accompagnement des communes dans leurs projets d'informatisation.

Acteurs- porteurs de projets/public concerné	<ul style="list-style-type: none"> - Médiathèque départementale du Loiret ; - pour le réseau de bibliothèques du Loiret ; - Soutien de la DRAC à la construction, l'aménagement, l'équipement, l'informatisation des bibliothèques, ainsi qu'à la numérisation de leurs collections patrimoniales principalement au travers le concours particulier pour les bibliothèques ; travail en concertation avec l'Agence Loiret Numérique (compatibilité avec le SIGB de la Médiathèque départementale pour les bibliothèques dont l'informatisation est subventionnée par la DRAC ?).
Calendrier	<p><u>à court terme</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude détaillée sur l'informatisation des bibliothèques du Loiret et création d'un espace de documentation dédié sur le futur portail de la Médiathèque départementale du Loiret. <p><u>à moyen terme</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'un guide méthodologique « informatiser/moderniser le système d'informatisation de la bibliothèque » : les bénéfices, la méthode, les outils, le calendrier, les critères d'évaluation ; - Lettre de Monsieur le Président du Conseil départemental aux élus du Loiret accompagnant la diffusion du guide méthodologique. <p><u>à long terme</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Journée de partage d'expériences de professionnels : témoignages, retours d'expériences, animation d'un espace dédié sur un forum d'échanges.
Evaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Accès à Internet dans les bibliothèques ; - Accès en ligne du catalogue de la bibliothèque ; - Inscription des nouvelles bibliothèques informatisées sur la Loiretek ; - Nombre de bibliothèques nouvellement équipées grâce au partenariat avec l'Agence Loiret Numérique ; - Couverture informatique du réseau de lecture publique.
Actualisation	Projet pluriannuel avec actualisation annuelle.

Associer les citoyens à la construction de l'offre des bibliothèques	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager la co-construction des offres de services des bibliothèques avec les usagers (aménagement des collections, acquisitions de documents, programmation culturelle, accueil, communication/promotion) ; - Valoriser et partager les initiatives menées par les bibliothèques du Loiret ; - Action évoquée en Comité stratégique de pilotage et citée également pendant le Séminaire de Groupe projet : concernant le rôle des écrivains publics, envisager le lien entre politique de Lecture Publique et politique de l'Insertion.
Descriptif	Co-construction d'un plan d'actions en faveur du développement et de la promotion de la démarche participative dans les bibliothèques du Loiret.
Intérêt général	<ul style="list-style-type: none"> - Les bibliothèques, vecteur de cohésion sociale. - La bibliothèque, pour « être libres et ensemble »⁵.
Moyens de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'un état des lieux local et national des expériences menées par les bibliothèques ; - Création d'un guide pratique sur la démarche participative en bibliothèque ; - Journées de partage d'expériences avec les bibliothèques et usagers ; - Développer l'animation d'un forum et d'une « boîte à idées » sur le portail web de la Médiathèque départementale du Loiret permettant d'échanger avec tous les Loirétains ; - Animer un groupe projet associant les professionnels de bibliothèques à l'évolution de l'offre de la Médiathèque départementale (4 rencontres annuelles par exemple).
Acteurs-porteurs de projets/public concerné	<ul style="list-style-type: none"> - Médiathèque départementale du Loiret ; - Bibliothèques du Loiret ; - Pour tous les Loirétains ; Ressources : Direction Enfance-Famille, Insertion et Habitat, Autonomie, Education et Jeunesse, Culture et Sports,...
Calendrier	<p><u>à court terme</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'un état des lieux local et national des expériences menées par les bibliothèques ; - Journées de partage d'expériences avec les bibliothèques et usagers. <p><u>à moyen terme</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'un guide pratique sur la démarche participative en bibliothèque ; - Développer l'animation d'un forum et d'une « boîte à idées » sur le portail web de la Médiathèque départementale du Loiret permettant d'échanger avec tous les Loirétains ; - Animer un groupe projet associant les professionnels de bibliothèques à l'évolution de l'offre de la Médiathèque départementale (4 rencontres annuelles par exemple).

⁵ Claude POISSENOT, Enseignant et chercheur en sociologie

Evaluation	<ul style="list-style-type: none">- Développement des pratiques participatives en bibliothèque ;- Dynamique du groupe projet usagers animé par la Médiathèque départementale du Loiret.
Actualisation	Annuelle

Créer une agora pour tous	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Développer le rôle des bibliothèques comme lieu d'expression et débats ; - Encourager le dialogue avec les usagers et l'ensemble des parties prenantes de la lecture publique en Loiret.
Descriptif et moyens de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Co-construire un plan d'actions avec les bibliothèques du Loiret permettant à chacune d'y participer ; - Organiser un cycle de rencontres et de débats thématiques au sein des bibliothèques du Loiret sur des sujets de société (Budget estimé : 20 000 €) ; - Créer un espace départemental sur un réseau social permettant de promouvoir les animations et actualités des bibliothèques loirétaines et d'interagir avec les internautes du Loiret (les réseaux sociaux professionnels peuvent permettre d'échanger de manière souple avec les usagers (<i>cf.</i> rappel de l'exemple positif de la page <i>Facebook</i> de <i>MangaLoiret</i> pour échanger avec des élèves et des professionnels) ; - Valoriser les actions menées par les bibliothèques du Loiret avec les citoyens.
Intérêt général	Les bibliothèques, vecteur de cohésion sociale.
Acteurs-porteurs de projets/public concerné	<p>Publics concernés : habitants, usagers, professionnels, des associations, partenaires, élus.</p> <p>Ressources : webmaster et community manager.</p>
Calendrier	<p><u>à court terme</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer un espace départemental sur un réseau social permettant de promouvoir les animations et actualités des bibliothèques loirétaines et d'interagir avec les internautes du Loiret ; - Valoriser les actions menées par les bibliothèques du Loiret avec les citoyens. <p><u>à long terme</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser un cycle de rencontres et de débats thématiques au sein des bibliothèques du Loiret sur des sujets de société (Budget estimé : 20 000 €).
Evaluation	<ul style="list-style-type: none"> - participation sur les réseaux sociaux ; - dynamique de l'opération « carte blanche à 1 association » au sein des bibliothèques du Loiret ; - participation des citoyens aux cycles de rencontres et débats thématiques.
Actualisation	Plan pluriannuel avec actualisation annuelle.

Faire connaître les ressources et services de la Médiathèque départementale	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter les recours aux services de la Médiathèque départementale pour un meilleur accompagnement des bibliothèques ; - Envisager une connexion entre le catalogue de la Médiathèque départementale et les boutiques des châteaux du département, afin de consulter et réserver sur le catalogue de la Médiathèque départementale et de consulter des documents prolongeant la visite : vidéos, musiques d'époque,... ?
Descriptif et moyens de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Développer la valorisation de l'offre existante pour une meilleure compréhension et appropriation par les bibliothèques ; - Utiliser le portail web de la Médiathèque départementale pour optimiser la diffusion et la valorisation des supports et services proposés ; - Préciser davantage les descriptifs du catalogue d'animations.
Intérêt général	Les bibliothèques mieux accompagnées auront une meilleure visibilité de notre offre pour mieux satisfaire les usagers.
Acteurs-porteurs de projets /public concerné	<ul style="list-style-type: none"> - Acteurs concernés : La Médiathèque départementale, la Direction de l'Informatique et des systèmes d'Information (DSII) et la Direction de la Communication du Département ; - Pour les bibliothèques du réseau et les éventuels partenaires de la Médiathèque départementale ; partenariat émergent avec les CDI, qui ont beaucoup évolué au cours des dernières années, devenant peu à peu des espaces d'accès à la connaissance et non plus seulement des espaces de consultation. Intégrer les CDI dans une dynamique départementale de promotion de la lecture.
Calendrier	<p><u>à court terme</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réunion de faisabilité avec le groupe projet chargé du portail numérique. <p><u>à moyen terme</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réflexion et rédaction sur les nouveaux contenus de présentation et nouveau plan de communication. <p><u>à long terme</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - premières publications.
Evaluation annuelle	<ul style="list-style-type: none"> - Retours des bibliothèques lors des accueils sur site ; - Nombre de recours à nos services. Nombre de consultations des pages web dédiées.
Actualisation	Annuelle

Le Schéma départemental de Lecture Publique traduit par l'ambition des actions précitées une volonté soutenue de faire accéder les Loirétains en tous lieux, de tous âges et de toutes aspirations à la connaissance, aux loisirs et à l'épanouissement individuel et collectif.

L'Assemblée départementale par la volonté des membres, sous l'impulsion de Monsieur le Président du Conseil Département du Loiret, veillera à la pleine réalisation des engagements.

Un bilan intermédiaire sera soumis annuellement à l'appréciation des membres de l'Assemblée Départementale au travers d'indicateurs d'évaluation qualitatifs et quantitatifs des actions.

La réussite du Schéma départemental est fondée sur la forte cohésion des liens qui unissent les partenaires de la Lecture Publique, leur implication sans compter à vouloir porter haut avec le Département du Loiret la Lecture Publique, à l'heure où l'Etat par la voie de Madame la Ministre de la Culture diligente une analyse diagnostique du fonctionnement des bibliothèques en France sous l'égide d'une mission ponctuelle confiée à Monsieur Erik ORSENNA Académicien.

ANNEXE 2 - LES TEXTES FONDATEURS DE LA LECTURE PUBLIQUE

Les textes de référence en matière de Culture et de Lecture publique

- Décret n°59-889 du 24 juillet 1959 portant organisation du Ministère chargé des Affaires culturelles

« Le ministère des affaires culturelles a pour mission de rendre accessibles les œuvres capitales de l'humanité, et d'abord de la France, au plus grand nombre possible de français ; d'assurer la plus vaste audience à son patrimoine culturel ; de favoriser la création des œuvres de l'art et de l'esprit qui l'enrichissent. » (Article 1)

- Loi n°81-766 du 10 août 1981 relative au prix du livre

« Par dérogation (...), le prix effectif de vente des livres peut être compris entre 91 % et 100 % du prix de vente au public lorsque l'achat est réalisé :

1° Pour leurs besoins propres, excluant la revente, par l'Etat, les collectivités territoriales, les établissements d'enseignement, de formation professionnelle ou de recherche, les syndicats représentatifs ou les comités d'entreprise ;

2° Pour l'enrichissement des collections des bibliothèques accueillant du public, par les personnes morales gérant ces bibliothèques. Le prix effectif inclut le montant de la rémunération au titre du prêt en bibliothèque assise sur le prix public de vente des livres prévue à l'article L. 133-3 du code de la propriété intellectuelle. » (Article 4)

- Loi n° 85-660 du 3 juillet 1985 relative aux droits d'auteur et aux droits des artistes-interprètes, des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes et des entreprises de communication audiovisuelle
- Loi n° 2003-517 du 18 juin 2003 relative à la rémunération au titre du prêt en bibliothèque et renforçant la protection sociale des auteurs

*« La rémunération au titre du prêt en bibliothèque est répartie dans les conditions suivantes :
1° Une première part est répartie à parts égales entre les auteurs et leurs éditeurs à raison du nombre d'exemplaires des livres achetés chaque année, pour leurs bibliothèques accueillant du public pour le prêt, par les personnes morales (...) » (Article 1, qui crée l'article 133-4 du Code de la propriété intellectuelle).*

- Loi n° 2006-961 du 1 août 2006 relative au Droit d'Auteur et aux Droits Voisins dans la Société de l'Information

« L'auteur d'une œuvre de l'esprit jouit sur cette œuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété incorporelle exclusif et opposable à tous. » (Article 31)

- Déclaration de Fribourg sur les Droits culturels (le 7 mai 2007)

« Toute personne, aussi bien seule qu'en commun, a le droit d'accéder et de participer librement, sans considération de frontières, à la vie culturelle à travers les activités de son choix (...) » (Article 5)

« Dans le cadre général du droit à la liberté d'expression, y compris artistique, des libertés d'opinion et d'information, et du respect de la diversité culturelle, toute personne, seule ou en commun, a droit à une information libre et pluraliste qui contribue au plein développement de son identité culturelle (...) » (Article 7)

Le cadre de la Décentralisation

- Ordonnance n° 45-2678 du 2 novembre 1945 créant une bibliothèque centrale de prêt dans certains départements

« Dans la limite des crédits inscrits au budget annuel du ministère de l'éducation nationale, le ministre désigne par arrêté les départements dans lesquels est créée une bibliothèque centrale de prêt. » (Article 1)

- Loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat

« (...) Les agents affectés à une bibliothèque centrale de prêt sont placés sous l'autorité du président du conseil général. A cet effet, ceux d'entre eux qui n'ont pas la qualité d'agent du département sont mis à la disposition du président du conseil général (...).» Article 60

- Loi n° 92-651 du 13 juillet 1992 relative à l'action des collectivités locales en faveur de la Lecture publique et des salles de spectacle cinématographique

« A compter de la publication de la présente loi, les bibliothèques centrales de prêt sont dénommées : "bibliothèques départementales de prêt". » (Article 6)

- Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République

« Les compétences en matière de culture, de sport, de tourisme, de promotion des langues régionales et d'éducation populaire sont partagées entre les communes, les départements, les régions et les collectivités à statut particulier. » (Article 104)

Les chartes de référence

- Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (1948)

« Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent. » (Article 27)

- Manifeste de l'UNESCO sur la Bibliothèque publique (1994)

« La bibliothèque publique, porte locale d'accès à la connaissance, remplit les conditions fondamentales nécessaires à l'apprentissage à tous les âges de la vie, à la prise de décision en toute indépendance et au développement culturel des individus et des groupes sociaux »

« Les services de bibliothèque doivent être adaptés aux différents besoins des communautés vivant en zone rurale et urbaine. »

- Déclaration de Glasgow, International Federation of Library Associations and Institutions (IFLA) (2004)

« Les bibliothèques et les services d'information s'appliqueront à acquérir, conserver et diffuser les documents les plus variés reflétant le pluralisme de la société. Les choix en matière d'achat et de diffusion seront effectués selon des critères professionnels et non selon des considérations politiques, morales ou religieuses. »

- Déclaration de Lyon, International Federation of Library Associations and Institutions (IFLA) (2014)

« Un accès accru à l'information et à la connaissance, soutenu par une alphabétisation universelle, est un pilier essentiel du développement durable. »

- Code de déontologie du bibliothécaire, Association des Bibliothécaires de France (ABF) (2003)

« Le bibliothécaire est d'abord au service des usagers de la bibliothèque (...). »

- Manifeste de l'Association des Bibliothécaires de France (ABF) *« La bibliothèque est une affaire publique »* (2012)

« Le service public des bibliothèques, c'est l'affaire des pouvoirs publics (...).

C'est l'affaire des collectivités territoriales, qui ont la responsabilité :

- *d'assurer la permanence et l'adaptation d'un réseau de bibliothèques et médiathèques sur tout le territoire en leur donnant les moyens d'accomplir leurs missions*
 - *de développer des mutualisations et des partenariats renforçant l'efficacité de leur action.*
- (...)*

- Charte *Bib'Lib* du droit fondamental des citoyens à accéder à l'information et aux savoirs par les bibliothèques, Association des Bibliothécaires de France (ABF) (2015)

« Le droit d'accéder librement et sans discrimination à toutes les cultures et à une information plurielle (...)

Le droit à un accompagnement attentif et compétent respectueux des attentes des citoyens (...)

Le droit des personnes handicapées à l'égalité d'accès aux savoirs et à l'information (...)

Le droit d'expérimenter et de se former tout au long de la vie (...)

Le droit d'être en capacité de participer à l'innovation sociale et au débat citoyen (...)

Le droit d'accéder à un internet public ouvert et fiable (...)

Le droit d'accéder, de réutiliser, de créer et de diffuser des communs du savoir (...)

Le droit d'accéder à des ressources y compris numériques respectant la diversité des usages et favorisant l'appropriation de l'information et du savoir. »

- Charte du bibliothécaire volontaire, Conseil Supérieur des Bibliothèques (CSB) (1973)

« Le bibliothécaire volontaire affirme son engagement personnel auprès de la collectivité, au sein d'un service public de lecture dont il reconnaît les contraintes et assume les responsabilités. »

(Article premier)

ANNEXE 3 – METHODOLOGIE ET LES PARTIES PRENANTES

1. Méthodologie et les parties prenantes

L'implication de l'ensemble des partenaires du réseau de lecture publique départemental est au cœur de la méthodologie d'élaboration du Schéma départemental.

Un Comité stratégique de pilotage s'est réuni à deux reprises, le 12 juin 2017 et le 10 octobre 2017, pour définir et acter les orientations prises pour le projet.

Un rendu compte régulier des diverses propositions émises a été effectué devant l'Exécutif départemental, notamment pendant les revues de projets du plan de mandat.

Un Groupe projet a pour mission de recueillir les diverses attentes du réseau de lecture publique et de les traduire en propositions concrètes. Ce Groupe, est constitué :

- des Responsables de bibliothèques municipales et intercommunales
- de Monsieur Jacky GUERINEAU Directeur général Adjoint Responsable du Pôle Citoyenneté et Cohésion Sociale,
- de Monsieur Philippe LACOMBE, Adjoint au DGA, Directeur de la Culture et des Sports
- de membres de l'équipe de la Médiathèque départementale.

Le groupe projet a réparti son travail en 4 sous-groupes :

- *Liaison entre le Groupe projet et les Elus* : pour la préparation des Comités de pilotage et des délibérations à l'attention des élus ;
- *Evaluation* : analyse statistique du réseau de lecture publique, réalisation de l'enquête d'attentes à destination des partenaires de la Médiathèque départementale ;
- *Benchmarking* : analyses comparées, notamment sur l'activité des bibliothèques départementales ;
- *Implication du réseau* : préparation des ateliers thématiques en territoire, réalisation d'un dossier ressources sur la lecture publique.

6 ateliers thématiques en territoire se sont tenus entre le 21 mars et le 4 mai 2017. Ces ateliers participatifs se sont tenus à :

- o la Médiathèque de l'Agglomération Montargoise et Rives de Loing à Montargis,
- o la Médiathèque Maurice Genevoix de Saint-Denis de l'Hôtel,
- o la Maison du Département du Giennois à Gien,
- o la Bibliothèque communautaire Val de Sully à Ouzouer-sur-Loire,
- o la Maison du Département du Pithiverais à Pithiviers,
- o la Médiathèque Anna Marly à Saint-Jean-de-la-Ruelle.

Ces ateliers ont été organisés dans une collaboration étroite avec les Maisons du Département de Gien et de Pithiviers, traduisant la place des bibliothèques dans leur action quotidienne en faveur du lien social. Ces ateliers étaient animés conjointement par un cadre de la Médiathèque départementale et un responsable de bibliothèque municipale ou intercommunale.

Par leur implantation géographique dans divers lieux du territoire loirétain, ces ateliers ont permis d'aller à la rencontre des usagers, pour un temps privilégié d'écoute, de dialogue et d'expression. Les 160 participants à ces ateliers comprennent élus, bibliothécaires salariés ou volontaires, professeurs-documentalistes et usagers des bibliothèques publiques. A l'issue de ces ateliers, une étude des propositions d'actions dégagées lors des ateliers a été réalisée le 1^{er} juin 2017 et le 31 août 2017 lors de deux séminaires réunissant l'ensemble du Groupe projet.

En complément de ces ateliers thématiques, une enquête d'attentes a été élaborée à l'attention de l'ensemble des bibliothèques-partenaires, relative à l'offre de services de la Médiathèque départementale.

ANNEXE 4 – UN RENDEZ-VOUS AUTOUR DE LA LECTURE PUBLIQUE

PROPOSITION d'une journée annuelle nationale - événement : « Rendez-vous de la lecture dans le Loiret »

Un intitulé générique :

Les rendez-vous de la Lecture publique en Loiret

Autres propositions d'intitulés

Une date pouvant devenir une date de référence (mois de mai ?)

Objectifs : une rencontre annuelle nationale destinée à

- la mise en valeur et à la promotion des initiatives et expérimentations en Lecture ;
- la valorisation des usages de la lecture ;
- la lecture à voix haute ;
- la lecture sur un support numérique ;
- les méthodes de lecture au fil des âges (du bébé lecteur, la jeunesse, les adultes, nos aînés ;
- les lieux inédits ou singuliers de lecture ;
- la mise en valeur des collections du Centre de ressources médiathèque du Loiret au travers du renouvellement de ses collections en portant à connaissance les nouveautés, et les richesses du fonds ;
- le lien indissoluble écriture et lecture ou lecture et écriture : éditeurs, libraires, créateurs indépendants.

Le lieu possible : la Grande Halle de Chamerolles

En scénarisant le lieu sous forme :

- d'ateliers de lecture,
- de conférences, de stands d'animations réunissant les liens entre la littérature et le cinéma (créer un espace de cinéma en plein air),
- d'espaces de découvertes de lecture,
- de rencontres entre professionnels,
- de rencontres avec le grand public.

Les publics conviés : tous les acteurs locaux intervenant sur le territoire loirétain

- Des auteurs
- Des écrivains
- Des illustrateurs
- Des conteurs
- Des maisons d'édition locales, régionales et nationales

Un plan de communication adapté associant les réseaux sociaux

ANNEXE 5 - PROPOSITION D'INITIATIVE DEPARTEMENTALE

Le Département du Loiret, par son premier schéma départemental de Lecture publique, imagine une action « hors les murs » accessible à tous intitulée *Bibliocyclette* : projet de balade cyclo-culturelle sur les parcours cyclables du Département du Loiret.

I – LA GENÈSE DU PROJET PROPOSE

Associer la découverte culturelle des villages du Loiret, l'engouement familial pour le déplacement à vélo, la mise à disposition de livres et la promotion de la mobilité active par le vélo permettent de rendre accessibles à tous les Loirétains et aux visiteurs de notre département le plaisir de la lecture et d'événements culturels locaux.

Le pari de ce projet est de réunir l'ensemble des Maires, des Responsables de bibliothèques, des habitants porteurs d'initiatives en proposant des animations culturelles ouvertes à tous.

II – LES CARACTÉRISTIQUES DOMINANTES DU PROJET

Créer un événement culturel itinérant le long du parcours de la Loire et/ou des canaux cyclables avec un dispositif vélocipédique pendant la période estivale (5 à 7 jours en juillet 2018). Cet événement culturel s'articulerait autour de 5 axes structurants :

1. La Loire, patrimoine naturel, culturel et identité forte du territoire ;
2. La promotion de la littérature et plus particulièrement des écrivains loirétains ;
3. Le vélo vecteur environnemental et culturel ;
4. Le plaisir d'aller à la rencontre des autres grâce à la bibliocyclette ;
5. La promotion de la Lecture (l'acte de la lecture, le loisir et la connaissance de l'implantation des bibliothèques Loirétaines).

a) Plusieurs intitulés possibles

La bibliocyclette - La caravane à vélo - Le bibliocycle - Le biblio-vélo - La cyclothèque - Les mots à vélo -

Est proposé l'intitulé la bibliocyclette car ce terme donne une identité au projet, son expression est pleine de musicalité – bibliocyclette, bibliocyclette, bibliocyclette - *ce patronyme jamais utilisé dans une collectivité territoriale singulariserait également le projet et annonce un voyage, une promenade.*

b) Description du projet

Des membres de l'équipe de la Médiathèque départementale du Loiret réalisent un parcours itinérant à vélo sur plusieurs jours le long d'un parcours cyclable (dont la Loire à vélo).

Les vélos sont aménagés pour créer différentes animations culturelles à la demande le long du parcours.

Nous pouvons citer les vélos cargos (vélos biporteur ou triporteur sont destinés au transport d'objets dont potentiellement des livres et outils d'animation culturelle).

Ce projet itinérant valoriserait les animations déjà mises en place par les bibliothèques et les collectivités partenaires situées sur le long du parcours, des boîtes à livres départementales jalonnent le parcours.

Cette itinérance est de nature à créer des animations spécifiques avec les partenaires.

Un carnet de voyage ferait l'objet d'une publication par le Département du Loiret et d'une large diffusion y compris sur les sites Web Loiretek, Loiret.fr et une page Facebook dédiée (l'expérimentation de la page Facebook pour la 4^{ème} édition du e-prix Manga Loiret a été formatrice et a participé au rayonnement de l'édition).

c) Le cadre de mise en œuvre

Dans sa réalisation, le projet *Bibliocyclette* répond aux objectifs et orientations de l'Agenda 21 du Loiret, répond à l'attente des Élus locaux soucieux d'une plus grande visibilité des services du Département sur leur territoire, participe à la mise en valeur de l'action touristique du Loiret dans le cadre du schéma départemental touristique du Loiret.

La bibliocyclette est éligible à la manifestation nationale « Partir en livre » portée par le Ministère de la Culture. Cette labellisation apporterait une grande visibilité au Département du Loiret en Lecture Publique.

d) Des objectifs opérationnels

1 - Réaliser un parcours cycliste sur 5 à 7 jours dont un week-end entre deux villes du Loiret sur l'un des parcours cyclables du département (Loire à vélo, Canal du Loing, Canal de Briare, Canal d'Orléans ;

2 - Animer cette promenade cycliste à l'aide d'outils d'actions culturelles (kamishibai, tapis à histoires, livres audio, livres, périodiques, albums jeunesse, jeux, tablettes numériques, clés USB téléchargées de musique, de paroles d'écrivains Loirétains, de photos du Loiret...);

3 - Accompagner et valoriser la mise en place d'animations ponctuelles en relation étroite avec le réseau des bibliothèques et des structures culturelles situées le long du parcours ;

4 - Publier un carnet de voyage participatif et interactif du parcours qui retrace les souvenirs, les tracés, les anecdotes. Ce carnet de voyage s'inspire du joli texte de Georges Perec intitulé « *Je me souviens de ...* », texte intégralement lu par les acteurs sur un vélo fixé au sol. Les carnets de voyages sont une source de littérature et de médiation culturelle très appréciés de tous.

e) Projet transversal

Porteur de projet : Pôle Citoyenneté et Cohésion sociale, Direction de la Culture, Médiathèque départementale du Loiret

En collaboration avec la Direction de la Communication et de l'Information, La Direction des Mobilités durables, les Services du Secrétariat général, la Direction de l'Éducation et de la Jeunesse, la Direction de la Conservation du Patrimoine, la Direction de la Culture et des Sports.

Partenaires culturels, cette transversalité s'appliquera bien entendu avec les partenaires institutionnels désormais en lien étroit avec la Médiathèque départementale du Loiret que sont la DRAC, l'Établissement régional CILIC, les Associations Livres de Jeunesse en Fête, Val de Lire, les Départements limitrophes. Au cœur de cette transversalité figurent les communes, les intercommunalités.

Pour la finalisation de ce projet il sera fait appel à des partenaires techniques que nous avons identifiés et auprès desquels des contacts seront pris tel par exemple le Comité départemental de cyclotourisme du Loiret.

III - UN PROJET INNOVANT D'INITIATIVE DÉPARTEMENTALE

De nombreux écrivains contemporains pratiquent cette itinérance à vélo. Leurs ouvrages permettent l'évasion, l'imagination : ils sont infiniment appréciés de tous les lectorats, enfants, jeunesse, adultes et pourraient être mis dans les bibliocyclettes, des livres issus du plan d'action de désherbage 2016-2017 pourraient également sous forme de dons (bandes dessinées, romans, littérature jeunesse, romans policiers, romans large vision....).

Redécouvrir avec un nouveau regard son territoire, prendre le temps de s'arrêter pour lire, rencontrer de nouvelles personnes, converser sont autant d'opportunités que le projet de *Bibliocyclette* peut offrir à tous.

**COMMISSION DE L'EDUCATION, DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

E 01 - Politique Marine de Loire : bilan de la politique depuis 2006

Article unique : Il est pris acte du bilan de la politique en faveur de la Marine de Loire depuis 2006.

**COMMISSION DES FINANCES, DES RESSOURCES HUMAINES
ET DES SERVICES SUPPORTS**

F 01 - Piloter la stratégie budgétaire - Décision modificative n°2 pour 2017

Article 1 : Le rapport et ses annexes sont adoptés avec 38 voix pour et 1 abstention.

Article 2 : La Décision modificative n°2 pour 2017 est adoptée et s'équilibre en dépenses et en recettes, pour le budget principal, à la somme de 2 654 322 € (mouvements réels).

REPUBLIQUE FRANÇAISE

CD :Département du Loiret (1)

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 22450001700013

POSTE COMPTABLE : PAYEUR DEPT DU LOIRET

M. 52

Décision modificative 2 (3)

Voté par nature

BUDGET : Budget principal (4)

ANNEE 2017

(1) Indiquer soit « Département : nom du département », soit le libellé de l'établissement ou du syndicat (exemples : MDPH, libellé du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT...).

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal (du département ou syndicat mixte) ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble du budget par section	9
A2.1 - Equilibre financier du budget - Section d'investissement - Dépenses	10
A2.2 - Equilibre financier du budget - Section d'investissement - Recettes	11
A3.1 - Equilibre financier du budget - Section de fonctionnement - Dépenses	12
A3.2 - Equilibre financier du budget - Section de fonctionnement - Recettes	13
B1 - Balance générale - Dépenses	14
B2 - Balance générale - Recettes	16

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble - Dépenses / Recettes	18
A1.1 - Equipements départementaux - Dépenses non individualisées en programme d'équipement	20
A1.2 - Equipements départementaux - Dépenses RMI / RSA	21
A1.3 - Equipements départementaux - Dépenses individualisées en programme d'équipement	22
A1.4 - Equipements départementaux - Chapitres de programme afférent à une autorisation de programme	Sans Objet
A1.5 - Equipements départementaux - Chapitres de programme non compris dans une autorisation de programme	Sans Objet
A2 - Equipements non départementaux	23
A3 - Dépenses financières	24
A4.1 - Financement des équipements départementaux et non départementaux	25
A4.2 - Recettes RMI / RSA	26
A4.3 - Recettes financières	27
A5 - Récapitulatif des opérations pour le compte de tiers	28
A6 - Section d'investissement - Opérations d'ordre entre sections	29
A7 - Section d'investissement - Opérations patrimoniales	31
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	34
B2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	39

IV - Annexes

A - Présentation croisée par fonction

A1 - Vue d'ensemble	42
A1/01 - Opérations non ventilées	54
A1/0 - Fonction 0 (sauf 01)	56
A1/1 - Fonction 1	58
A1/2 - Fonction 2	59
A1/3 - Fonction 3	63
A1/4 - Fonction 4	66
A1/5 - Fonction 5	67
A1/6 - Fonction 6	76
A1/7 - Fonction 7	80
A1/8 - Fonction 8	84
A1/9 - Fonction 9	86

B - Eléments du bilan

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées	Sans Objet
B3 - Etat des provisions	88
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	89
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	92
B7.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	93

C - Engagements hors bilan

C1.1 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
C1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
C2 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
C3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
C4 - Etat des contrats de PPP	Sans Objet
C5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
C6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
C7 - Situation des autorisations de programme	95
C8 - Situation des autorisations d'engagement	105
C9 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet

D - Autres éléments d'information

D1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
D1.2 - Liste des grades ou emplois à inscrire	Sans Objet
D2 - Liste des organismes dans lesquels le département a pris un engagement financier	Sans Objet
D3.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
D3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
D3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
D3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en un budget annexe	Sans Objet

E - Décisions en matière de taux - Arrêté et signatures

E1 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
E - Arrêté et signatures	
E2 - Arrêté et signatures	Sans Objet

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques			
	Valeurs		Valeurs
Population totale	684104	Nombre de m ² de surface utile de bâtiments (4)	589217
Longueur de la voirie départementale (en km)	3630	Nombre d'organismes de coopération auxquels appartient le département	6

Informations fiscales (N-2)			
Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par habitant pour le département (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par catégorie (2)
Fiscal	Financier		
304929033	356210721	522,420310	570,231635

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et financier définis à l'article L. 3334-6 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Il s'agit du potentiel financier défini à l'article L. 3334-6-1 pour les départements urbains et R. 3334-3-1 du CGCT pour les départements non urbains. Le potentiel financier moyen par catégorie figure sur la fiche de la répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2.

Informations financières – ratios		Valeurs	Moyennes nationales
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	757,99	815
2	Produit des impositions directes/population	364,35	287
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	941,08	918
4	Dépenses d'équipement brut/population	99,34	93
5	Encours de dette/population (3)	663,83	486
6	DGF/population	92,33	171
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (4)	18,46	20,50
8	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement (4)	89,44	93,60
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (4)	10,56	10,20
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (3) (4)	70,54	52,90

(3) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 01/01/N.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

(5) Les valeurs devant figurer dans cet état sont celles du dernier CA adopté avant le vote du budget concerné.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- (2) sans les programmes d'équipement.
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- (3) sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en investissement et en fonctionnement, et, en section d'investissement, sans chapitre de programme.

III – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

IV – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les programmes d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT	C1

RESULTATS DE L'EXERCICE PRECEDENT

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (3)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1 0,00
Investissement	0,00	0,00	(1) 0,00	A2 0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(2) 0,00	A3 0,00

(1) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(3) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

	RESTES A REALISER N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II 0,00	III + IV 0,00	B1	0,00
Investissement	I 0,00	III 0,00	B2	0,00
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (1)		
TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) Si le montant est positif, il s'agit d'un excédent, si le montant est négatif, il s'agit d'un déficit.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES

Chap./ art. (1)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
010	Revenu minimum d'insertion	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (2)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (2)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (2)	0,00
21	Immobilisations corporelles (2)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (2)	0,00
23	Immobilisations en cours (2)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (2)	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (3)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00
65	Autres charges de gestion courante (3)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles (3)	0,00

(1) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(2) Hors dépenses imputées aux comptes 010 et 018.

(3) Hors dépenses imputées aux comptes 015, 016 et 017.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES

Chap. / art. (1)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
010	Revenu minimum d'insertion	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (2)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (2)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (2)	0,00
21	Immobilisations corporelles (2)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (2)	0,00
23	Immobilisations en cours (2)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (2)	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Impositions directes	0,00
74	Dotations, subventions et participations (3)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels (3)	0,00

(1) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

		DEPENSES	RECETTES
V	O		
T	E		
	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	2 246 883,00	2 246 883,00

		+	+
R	E		
P	P		
O	R		
R	T		
S	S		
	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00

		=	=
	Total de la section d'investissement (2)	2 246 883,00	2 246 883,00

		DEPENSES	RECETTES
V	O		
T	E		
	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	17 813 366,00	17 813 366,00

		+	+
R	E		
P	P		
O	R		
R	T		
S	S		
	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00

		=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	17 813 366,00	17 813 366,00

TOTAL DU BUDGET (4)	20 060 249,00	20 060 249,00
----------------------------	----------------------	----------------------

TOTAL DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

	DÉPENSES			RECETTES		
	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	-2 673 370,00	4 920 253,00	2 246 883,00	-15 159 044,00	17 405 927,00	2 246 883,00
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	5 327 692,00	12 485 674,00	17 813 366,00	17 813 366,00	0,00	17 813 366,00
Total budget (hors RAR N-1 et reports)	2 654 322,00	17 405 927,00	20 060 249,00	2 654 322,00	17 405 927,00	20 060 249,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 3312.9 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 3312-8 du CGCT).

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION D'INVESTISSEMENT	A2.1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris programmes) (8)	2 433 724,00	0,00	179 648,00	179 648,00	2 613 372,00
204	Subventions d'équipement versées (8)	54 777 830,00	0,00	-8 134 440,00	-8 134 440,00	46 643 390,00
21	Immobilisations corporelles (y compris programmes) (6)	9 594 475,00	0,00	-1 426 981,00	-1 426 981,00	8 167 494,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris programmes) (4) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (y compris programmes) (8)	56 747 762,00	0,00	-279 902,00	-279 902,00	56 467 860,00
Total des dépenses d'équipement		123 553 791,00	0,00	-9 661 675,00	-9 661 675,00	113 892 116,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (8)	28 000,00	0,00	0,00	0,00	28 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	133 445 920,00	0,00	7 067 701,00	7 067 701,00	140 513 621,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (8)	1 646 725,00	0,00	0,00	0,00	1 646 725,00
020	Dépenses imprévues	814 000,00		0,00	0,00	814 000,00
Total des dépenses financières		135 934 645,00	0,00	7 067 701,00	7 067 701,00	143 002 346,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	791 000,00	0,00	-79 396,00	-79 396,00	711 604,00
Total des dépenses réelles d'investissement		260 279 436,00	0,00	-2 673 370,00	-2 673 370,00	257 606 066,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	61 562 047,00		0,00	0,00	61 562 047,00
041	Opérations patrimoniales (7)	2 893 624,00		4 920 253,00	4 920 253,00	7 813 877,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		64 455 671,00		4 920 253,00	4 920 253,00	69 375 924,00

TOTAL	324 735 107,00	0,00	2 246 883,00	2 246 883,00	326 981 990,00
--------------	-----------------------	-------------	---------------------	---------------------	-----------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	61 607 269,00
--	----------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	388 589 259,00
---	-----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque le département effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Hors dépenses imputées aux chapitres 010 et 018.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION D'INVESTISSEMENT	A2.2

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138) (11)	20 812 283,00	0,00	-1 029 380,00	-1 029 380,00	19 782 903,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	56 337 115,00	0,00	-622 141,00	-622 141,00	55 714 974,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (11)	0,00	0,00	87,00	87,00	87,00
204	Subventions d'équipement versées (11)	313 089,00	0,00	70 081,00	70 081,00	383 170,00
21	Immobilisations corporelles (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (11)	96 051,00	0,00	3 073,00	3 073,00	99 124,00
Total des recettes d'équipement		77 558 538,00	0,00	-1 578 280,00	-1 578 280,00	75 980 258,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	5 800 000,00	0,00	-467 042,00	-467 042,00	5 332 958,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	24 293 874,00	0,00	0,00	0,00	24 293 874,00
138	Autres subventions invest. non transf. (11)	12 600,00	0,00	0,00	0,00	12 600,00
16	Emprunts et dettes assimilées	96 544 527,00	0,00	-13 316 712,00	-13 316 712,00	83 227 815,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (11)	4 069 204,00	0,00	0,00	0,00	4 069 204,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	50 834,00	0,00	282 386,00	282 386,00	333 220,00
Total des recettes financières		130 771 039,00	0,00	-13 501 368,00	-13 501 368,00	117 269 671,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	791 000,00	0,00	-79 396,00	-79 396,00	711 604,00
Total des recettes réelles d'investissement		209 120 577,00	0,00	-15 159 044,00	-15 159 044,00	193 961 533,00

021	Virement de la section de fonctionnement (9)	109 016 010,00		12 485 674,00	12 485 674,00	121 501 684,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (9)	65 312 165,00		0,00	0,00	65 312 165,00
041	Opérations patrimoniales (9)	2 893 624,00		4 920 253,00	4 920 253,00	7 813 877,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		177 221 799,00		17 405 927,00	17 405 927,00	194 627 726,00

TOTAL	386 342 376,00	0,00	2 246 883,00	2 246 883,00	388 589 259,00
--------------	-----------------------	-------------	---------------------	---------------------	-----------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	388 589 259,00
---	-----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements du département.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)**

125 251 802,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) A servir uniquement lorsque le département effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(9) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(11) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A3.1

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (5)	62 671 519,00	0,00	-266 073,00	-266 073,00	62 405 446,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5)	91 479 875,00	0,00	340 000,00	340 000,00	91 819 875,00
014	Atténuations de produits	9 200 093,00	0,00	-2 458 214,00	-2 458 214,00	6 741 879,00
015	Revenu minimum d'insertion	33 594,00	0,00	41 547,00	41 547,00	75 141,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	58 872 519,00	0,00	2 917 037,00	2 917 037,00	61 789 556,00
017	Revenu de solidarité active	94 332 821,00	0,00	-426 403,00	-426 403,00	93 906 418,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (5)	179 164 465,00	0,00	2 624 310,00	2 624 310,00	181 788 775,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	100 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
Total des dépenses de gestion courante		495 854 886,00	0,00	2 772 204,00	2 772 204,00	498 627 090,00
66	Charges financières	16 195 888,00	0,00	1 270 883,00	1 270 883,00	17 466 771,00
67	Charges exceptionnelles (5)	194 810,00	0,00	89 343,00	89 343,00	284 153,00
68	Dotations amortissements et provisions (5)	0,00		1 195 262,00	1 195 262,00	1 195 262,00
022	Dépenses imprévues	970 590,00		0,00	0,00	970 590,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		513 216 174,00	0,00	5 327 692,00	5 327 692,00	518 543 866,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	109 016 010,00		12 485 674,00	12 485 674,00	121 501 684,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	65 312 165,00		0,00	0,00	65 312 165,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		174 328 175,00		12 485 674,00	12 485 674,00	186 813 849,00

TOTAL	687 544 349,00	0,00	17 813 366,00	17 813 366,00	705 357 715,00
--------------	-----------------------	-------------	----------------------	----------------------	-----------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	705 357 715,00
--	-----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A3.2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (6)	453 300,00	0,00	0,00	0,00	453 300,00
015	Revenu minimum d'insertion	5 077,00	0,00	155,00	155,00	5 232,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	24 724 057,00	0,00	-737 091,00	-737 091,00	23 986 966,00
017	Revenu de solidarité active	1 653 944,00	0,00	-27 707,00	-27 707,00	1 626 237,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	2 710 301,00	0,00	243 020,00	243 020,00	2 953 321,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	174 106 926,00	0,00	17 180 883,00	17 180 883,00	191 287 809,00
731	Impositions directes	249 234 756,00	0,00	19 307,00	19 307,00	249 254 063,00
74	Dotations, subventions et participations (6)	88 170 386,00	0,00	-1 390 933,00	-1 390 933,00	86 779 453,00
75	Autres produits de gestion courante (6)	28 859 277,00	0,00	1 511 707,00	1 511 707,00	30 370 984,00
Total des recettes de gestion courante		569 918 024,00	0,00	16 799 341,00	16 799 341,00	586 717 365,00
76	Produits financiers	88 272,00	0,00	-2 259,00	-2 259,00	86 013,00
77	Produits exceptionnels (6)	940 161,00	0,00	1 016 284,00	1 016 284,00	1 956 445,00
78	Reprises amortissements et provisions (6)	1 235 000,00		0,00	0,00	1 235 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		572 181 457,00	0,00	17 813 366,00	17 813 366,00	589 994 823,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	61 562 047,00		0,00	0,00	61 562 047,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		61 562 047,00		0,00	0,00	61 562 047,00

TOTAL	633 743 504,00	0,00	17 813 366,00	17 813 366,00	651 556 870,00
--------------	-----------------------	-------------	----------------------	----------------------	-----------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	53 800 845,00
---	----------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	705 357 715,00
--	-----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (5)	125 251 802,00
---	-----------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements du département.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(6) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	B1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (7)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	7 067 701,00	0,00	7 067 701,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(5) 0,00		0,00
	Total des programmes d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (7)	179 648,00	0,00	179 648,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (7)	-8 134 440,00	4 605 253,00	-3 529 187,00
21	Immobilisations corporelles (3) (7)	-1 426 981,00	315 000,00	-1 111 981,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (7)	(6) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (7)	-279 902,00	0,00	-279 902,00
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (7)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (4)	-79 396,00	0,00	-79 396,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement –Total		-2 673 370,00	4 920 253,00	2 246 883,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 246 883,00
---	---------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (8)	-266 073,00		-266 073,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (8)	340 000,00		340 000,00
014	Atténuations de produits	-2 458 214,00		-2 458 214,00
015	Revenu minimum d'insertion	41 547,00		41 547,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	2 917 037,00		2 917 037,00
017	Revenu de solidarité active	-426 403,00		-426 403,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (8)	2 624 310,00	0,00	2 624 310,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	1 270 883,00	0,00	1 270 883,00
67	Charges exceptionnelles (8)	89 343,00	0,00	89 343,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (8)	1 195 262,00	0,00	1 195 262,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		12 485 674,00	12 485 674,00
Dépenses de fonctionnement –Total		5 327 692,00	12 485 674,00	17 813 366,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	17 813 366,00
--	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 52.

(3) Hors chapitres programmes.

(4) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

- (5) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (7) Hors dépenses imputées aux chapitres 010 et 018.
- (8) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	B2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	-467 042,00	0,00	-467 042,00
13	Subventions d'investissement (6)	-1 029 380,00	315 000,00	-714 380,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	-13 938 853,00	0,00	-13 938 853,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(4) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	87,00	0,00	87,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	70 081,00	0,00	70 081,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(5) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	3 073,00	0,00	3 073,00
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (6)	0,00	4 605 253,00	4 605 253,00
3...	<i>Stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (3)	-79 396,00	0,00	-79 396,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>		12 485 674,00	12 485 674,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	282 386,00		282 386,00
Recettes d'investissement –Total		-15 159 044,00	17 405 927,00	2 246 883,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 246 883,00
---	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (7)	0,00		0,00
015	Revenu minimum d'insertion	155,00		155,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	-737 091,00		-737 091,00
017	Revenu de solidarité active	-27 707,00		-27 707,00
60	<i>Achats et variation des stocks</i>		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	243 020,00		243 020,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	17 180 883,00		17 180 883,00
731	Impositions directes	19 307,00		19 307,00
74	Dotations, subventions et participations (7)	-1 390 933,00		-1 390 933,00
75	Autres produits d'activités (7)	1 511 707,00	0,00	1 511 707,00
76	Produits financiers	-2 259,00	0,00	-2 259,00
77	Produits exceptionnels (7)	1 016 284,00	0,00	1 016 284,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (7)	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement –Total		17 813 366,00	0,00	17 813 366,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	17 813 366,00
--	----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 52.
- (3) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).
- (4) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (5) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (6) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.
- (7) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE		A

DEPENSES

Nature	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3)	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL
	I	II		III			IV = I + II + III
TOTAL	324 735 107,00	0,00	2 246 883,00	2 246 883,00	-9 774 675,00	12 021 558,00	326 981 990,00
Dépenses des équipements départementaux (total) (détail de III-A1.1 à III-A1.5)	68 775 961,00	0,00	-1 527 235,00	-1 527 235,00	-1 627 235,00	100 000,00	67 248 726,00
- Non individualisées en programmes d'équipement (détail en III-A1.1)	68 775 961,00	0,00	-1 527 235,00	-1 527 235,00	-1 627 235,00	100 000,00	67 248 726,00
- Individualisées en programmes d'équipement (liste des programmes en III-A1.3, détail en III-A1.4 et en III A1.5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- 010 Revenu minimum d'insertion (détail en III-A1.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- 018 Revenu de solidarité active (détail en III-A1.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses des équipements non départementaux (détail en III-A2)	54 777 830,00	0,00	-8 134 440,00	-8 134 440,00	-8 068 044,00	-66 396,00	46 643 390,00
Dépenses financières (détail en III-A3)	135 934 645,00	0,00	7 067 701,00	7 067 701,00		7 067 701,00	143 002 346,00
Opérations pour compte de tiers (détail en III-A5)	791 000,00	0,00	-79 396,00	-79 396,00	-79 396,00	0,00	711 604,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (détail en III-A6)	61 562 047,00		0,00	0,00		0,00	61 562 047,00
041 Opérations patrimoniales (détail en III-A7)	2 893 624,00		4 920 253,00	4 920 253,00		4 920 253,00	7 813 877,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (4)	61 607 269,00
---	----------------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	388 589 259,00
---	-----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
(4) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE		A

RECETTES

Nature	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3)	TOTAL
	I	II		III	IV = I + II + III
TOTAL	362 048 502,00	0,00	2 246 883,00	2 246 883,00	364 295 385,00
Recettes d'équipements départementaux et non départementaux (détail en III-A4.1)	77 558 538,00	0,00	-1 578 280,00	-1 578 280,00	75 980 258,00
010 Revenu minimum d'insertion (détail en III-A4.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018 Revenu de solidarité active (détail en III-A4.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers (détail en III-A5)	791 000,00	0,00	-79 396,00	-79 396,00	711 604,00
Recettes financières (détail en III-A4.3) (sauf 1068)	106 477 165,00	0,00	-13 501 368,00	-13 501 368,00	92 975 797,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (détail en III-A6)	65 312 165,00		0,00	0,00	65 312 165,00
041 Opérations patrimoniales (détail en III-A7)	2 893 624,00		4 920 253,00	4 920 253,00	7 813 877,00
021 Virement de la section de fonctionnement	109 016 010,00		12 485 674,00	12 485 674,00	121 501 684,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (4)	0,00
---	-------------

Affectation au compte 1068 (5)	24 293 874,00
---------------------------------------	----------------------

Total des recettes d'investissement cumulées	388 589 259,00
---	-----------------------

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
- (3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
- (4) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.
- (5) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT Equipements départementaux – Dépenses non individualisées	A1.1

DEPENSES NON INDIVIDUALISEES EN PROGRAMMES D'EQUIPEMENT (hors RMI et RSA)

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (4)	Pour information	
						Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP
TOTAL		68 775 961,00	0,00	-1 527 235,00	-1 527 235,00	-1 627 235,00	100 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 433 724,00	0,00	179 648,00	179 648,00	179 648,00	0,00
2031	Frais d'études	2 151 495,00	0,00	243 369,00	243 369,00		
2033	Frais d'insertion	65 309,00	0,00	7 279,00	7 279,00		
2051	Concessions, droits similaires	216 920,00	0,00	-71 000,00	-71 000,00		
21	Immobilisations corporelles	9 594 475,00	0,00	-1 426 981,00	-1 426 981,00	-1 526 981,00	100 000,00
2111	Terrains nus	43 817,00	0,00	0,00	0,00		
21311	Bâtiments administratifs	14 872,00	0,00	0,00	0,00		
2151	Réseaux de voirie	632 231,00	0,00	-217 000,00	-217 000,00		
2152	Installations de voirie	22 000,00	0,00	0,00	0,00		
2157	Matériel et outillage technique	1 122 784,00	0,00	76 000,00	76 000,00		
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	5 000,00	0,00	-5 000,00	-5 000,00		
216	Collections et oeuvres d'art	49 200,00	0,00	-15 000,00	-15 000,00		
21728	Autres agencements (mise à dispo)	20 000,00	0,00	0,00	0,00		
2182	Matériel de transport	1 500 000,00	0,00	-896 337,00	-896 337,00		
21831	Matériel informatique scolaire	2 344 100,00	0,00	-147 644,00	-147 644,00		
21838	Autre matériel informatique	3 006 674,00	0,00	-619 300,00	-619 300,00		
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	156 940,00	0,00	296 000,00	296 000,00		
21848	Autres matériels de bureau et mobilier	112 121,00	0,00	101 300,00	101 300,00		
2185	Matériel de téléphonie	245 000,00	0,00	0,00	0,00		
2188	Autres immobilisations corporelles	319 736,00	0,00	0,00	0,00		
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	56 747 762,00	0,00	-279 902,00	-279 902,00	-279 902,00	0,00
231311	Bâtiments administratifs	2 673 931,00	0,00	12 000,00	12 000,00		
231312	Bâtiments scolaires	10 426 000,00	0,00	-373 152,00	-373 152,00		
231313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	2 017 000,00	0,00	-400 000,00	-400 000,00		
231314	Bâtiments culturels et sportifs	727 179,00	0,00	10 000,00	10 000,00		
231321	Immeubles de rapport	100 000,00	0,00	0,00	0,00		
231328	Autres bâtiments privés	895 000,00	0,00	0,00	0,00		
231351	Bâtiments publics	1 131 378,00	0,00	-63 158,00	-63 158,00		
23151	Réseaux de voirie	25 919 418,00	0,00	708 062,00	708 062,00		
23152	Installations de voirie	15 000,00	0,00	0,00	0,00		
23153	Réseaux divers	8 607 990,00	0,00	-1 004 554,00	-1 004 554,00		
2316	Restaur. des collections oeuvres art	95 500,00	0,00	0,00	0,00		
231738	Autres constructions	470 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00		
231753	Réseaux divers	0,00	0,00	15 892,00	15 892,00		
23188	Autres	2 215 500,00	0,00	0,00	0,00		
237	Avances commandes immo incorporelles	461 329,00	0,00	-191 329,00	-191 329,00		
238	Avances commandes immo corporelles	992 537,00	0,00	966 337,00	966 337,00		

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT Equipements départementaux – RMI / RSA - Dépenses	A1.2

RMI DEPENSES

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (4)	Pour information	
						Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

RSA DEPENSES

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (4)	Pour information	
						Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT	
EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX – VUE D'ENSEMBLE DES PROGRAMMES D'EQUIPEMENT	A1.3

Vue d'ensemble des chapitres de programmes d'équipement (1)

N° progr.	Libellé du programme	N° AP (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée	Pour information	
						Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les programmes d'équipement afférents ou non à une AP sont présentés individuellement en détail en III-A1.4 et en III-A1.5.

(2) Colonne à renseigner uniquement lorsque le programme d'équipement est afférent à une AP.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT EQUIPEMENTS NON DEPARTEMENTAUX – DEPENSES	A2

SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT A VERSER (hors RMI et RSA)

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
204	Subventions d'équipement versées (4)	54 777 830,00	0,00	-8 134 440,00	-8 134 440,00
204132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	541 000,00	0,00	-79 396,00	-79 396,00
204141	Subv.Cne : Bien mobilier, matériel	3 042 903,00	0,00	-409 000,00	-409 000,00
204142	Subv.Cne : Bâtiments, installations	25 768 919,00	0,00	-4 884 635,00	-4 884 635,00
204151	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	11 607,00	0,00	0,00	0,00
2041781	Autres EPL: Bien mobilier, matériel	2 113 000,00	0,00	0,00	0,00
2041782	Autres EPL: Bâtiments, installations	3 172 773,00	0,00	2 357,00	2 357,00
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	135 941,00	0,00	-36 252,00	-36 252,00
204182	Autres org pub - Bât. et installations	473 448,00	0,00	0,00	0,00
204183	Autres org pub-Proj infrastruct int nat.	781 073,00	0,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	387 433,00	0,00	20 500,00	20 500,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	1 169 422,00	0,00	-40 100,00	-40 100,00
20423	Privé : Projet infrastructure	15 219 000,00	0,00	-2 707 914,00	-2 707 914,00
20431	Subv.Scol : Bien mobilier, matériel	1 574 811,00	0,00	0,00	0,00
20432	Subv.Scol : Bâtiments, installations	386 500,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Dépenses relatives au compte 204 sauf celles relatives au RMI et au RSA (voir état III-A1.2).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES FINANCIERES	A3

Dépenses financières

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
DEPENSES TOTALES		135 934 645,00	0,00	7 067 701,00	7 067 701,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	28 000,00	0,00	0,00	0,00
1324	Subv. non transf. Communes	28 000,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	133 445 920,00	0,00	7 067 701,00	7 067 701,00
1641	Emprunts en euros	32 173 187,00	0,00	267 701,00	267 701,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	9 935 507,00	0,00	6 800 000,00	6 800 000,00
16449	Opérations de tirage ligne trésorerie	83 227 815,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	451,00	0,00	0,00	0,00
1675	Dettes pour M.E.T.P. et P.P.P.	8 108 960,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 646 725,00	0,00	0,00	0,00
272	Titres immobilisés (droits de créance)	33,00	0,00	0,00	0,00
27633	Créance Départements	1 108 983,00	0,00	0,00	0,00
2764	Créances/particuliers, pers. droit privé	537 709,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	814 000,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES D'EQUIPEMENT	A4.1

RECETTES D'EQUIPEMENT – Détail des chapitres
 Financement des équipements départementaux et non départementaux (hors RMI et RSA)

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
TOTAL		77 558 538,00	0,00	-1 578 280,00	-1 578 280,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	20 812 283,00	0,00	-1 029 380,00	-1 029 380,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	5 562 163,00	0,00	26 000,00	26 000,00
1312	Subv. transf. Régions	1 382 509,00	0,00	-382 509,00	-382 509,00
1314	Subv. transf. Communes	0,00	0,00	382 509,00	382 509,00
13172	Subv. transf. FEDER	10 000,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	2 468 267,00	0,00	238 663,00	238 663,00
1322	Subv. non transf. Régions	659 113,00	0,00	0,00	0,00
1324	Subv. non transf. Communes	1 765 250,00	0,00	-258 043,00	-258 043,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	1 196 145,00	0,00	0,00	0,00
13272	Subv. non transf. FEDER	618 200,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	2 775 000,00	0,00	-1 036 000,00	-1 036 000,00
1331	D.G.E. transférable	664 911,00	0,00	0,00	0,00
1332	Dot. Dép. équip. Collèges transférables	3 083 623,00	0,00	0,00	0,00
1341	D.G.E. non transférable	57 102,00	0,00	0,00	0,00
1345	Prod. amendes radars auto. Non Transf.	570 000,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	56 337 115,00	0,00	-622 141,00	-622 141,00
1641	Emprunts en euros	52 677 115,00	0,00	-622 141,00	-622 141,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	3 660 000,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (4)	0,00	0,00	87,00	87,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	87,00	87,00
204	Subventions d'équipement versées (4)	313 089,00	0,00	70 081,00	70 081,00
204142	Subv.Cne : Bâtiments, installations	83 544,00	0,00	0,00	0,00
204151	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	10 081,00	10 081,00
2041782	Autres EPL: Bâtiments, installations	142 795,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	86 750,00	0,00	60 000,00	60 000,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (4)	96 051,00	0,00	3 073,00	3 073,00
23151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	3 073,00	3 073,00
23153	Réseaux divers	25 308,00	0,00	0,00	0,00
231738	Autres constructions	63 000,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	7 743,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RMI / RSA – RECETTES	A4.2

RECETTES RMI

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

RECETTES RSA

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES FINANCIERES	A4.3

Recettes financières

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
TOTAL		130 771 039,00	0,00	-13 501 368,00	-13 501 368,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	30 093 874,00	0,00	-467 042,00	-467 042,00
10222	FCTVA	5 800 000,00	0,00	-467 042,00	-467 042,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	24 293 874,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	12 600,00	0,00	0,00	0,00
1388	Autres fonds non transférables	12 600,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	96 544 527,00	0,00	-13 316 712,00	-13 316 712,00
16449	Opérations de tirage ligne trésorerie	83 227 815,00	0,00	0,00	0,00
166	Refinancement de dette	13 316 712,00	0,00	-13 316 712,00	-13 316 712,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	4 069 204,00	0,00	0,00	0,00
2743	Prêts au personnel	47 979,00	0,00	0,00	0,00
2748	Autres prêts	346 497,00	0,00	0,00	0,00
2762	Créances transf. droit déduction TVA	575 775,00	0,00	0,00	0,00
27633	Créance Départements	3 086 021,00	0,00	0,00	0,00
27634	Créance Communes	12 932,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	50 834,00	0,00	282 386,00	282 386,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS	A5

RECAPITULATIF DES OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (1)

Chap. (3)	Libellé	RAR N-1 (4)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
TOTAL DEPENSES (2) (3)		0,00	-79 396,00	-79 396,00
4542102	2ème REMEMBREMENT - DEPENSES	0,00	-23 500,00	-23 500,00
4544104	AMENAGEMENT FONCIER A19	0,00	9 000,00	9 000,00
4544105	AMENAGEMENT FONCIER FAY AUX LOGES	0,00	-64 896,00	-64 896,00
458109	IUT CPER 2007 2015	0,00	0,00	0,00
458110	GYMNASE VO COLLEGE NORD EST	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES (2) (3)		0,00	-79 396,00	-79 396,00
4542202	2ème remboursement - recettes	0,00	-23 500,00	-23 500,00
4544204	AMENAGEMENT FONCIER A19-RECETT	0,00	9 000,00	9 000,00
4544205	AMENAGEMENT FONCIER FAY AUX LOGES	0,00	-64 896,00	-64 896,00
458209	IUT CPER 2007 2013 RECETTES	0,00	0,00	0,00
458210	GYMNASE VO COLLEGE NORD EST RECETTES	0,00	0,00	0,00

(1) Voir le détail des opérations pour compte de tiers en annexe en IV-B5.

(2) Les recettes sont égales aux dépenses de chaque opération sous mandat. Pour les opérations gérées sur plusieurs années, l'opération peut être déséquilibrée au titre d'un exercice. Toutefois cette opération doit être équilibrée à sa clôture.

(3) Présenter une ligne par opération pour compte de tiers.

(4) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS				A6
Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
040	DEPENSES (2)	61 562 047,00	0,00	0,00
13911	Sub. transf cpte rés. Etat, étab. Nat.	701 318,00	0,00	0,00
13912	Sub. transf cpte résultat. Régions	660 480,00	0,00	0,00
13913	Sub. transf cpte résultat. Départements	319 128,00	0,00	0,00
13914	Sub. transf cpte résultat. Communes	128 531,00	0,00	0,00
139172	Sub. transf cpte résultat.FEDER	137 908,00	0,00	0,00
13918	Autres Sub. Transf équipement	142 773,00	0,00	0,00
13931	Sub. transf cpte résultat. D.G.E.	1 202 968,00	0,00	0,00
13932	Sub. transf cpte résultat. DDEC	3 083 623,00	0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements	55 065 318,00	0,00	0,00
231311	Bâtiments administratifs	20 000,00	0,00	0,00
231312	Bâtiments scolaires	100 000,00	0,00	0,00
040	RECETTES (2)	65 312 165,00	0,00	0,00
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	868 801,00	0,00	0,00
2804122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	869,00	0,00	0,00
2804123	Subv.Régions : Projet infrastructure	26,00	0,00	0,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	547 266,00	0,00	0,00
2804141	Subv.Cne : Bien mobilier, matériel	1 411 380,00	0,00	0,00
2804142	Subv.Cne : Bâtiments, installations	21 503 137,00	0,00	0,00
2804151	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	76 775,00	0,00	0,00
2804152	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	496 688,00	0,00	0,00
28041781	Autres EPL: Bien mobilier, matériel	2 743 800,00	0,00	0,00
28041782	Autres EPL: Bâtiments, installations	4 033 247,00	0,00	0,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	459 932,00	0,00	0,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	2 158 512,00	0,00	0,00
2804183	Autres org pub-Proj infrastruct int nat.	26 566,00	0,00	0,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	544 542,00	0,00	0,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	744 653,00	0,00	0,00
280423	Privé : Projet infrastructure	1 149 251,00	0,00	0,00
280431	Subv.Scol : Bien mobilier, matériel	1 283 375,00	0,00	0,00
280432	Subv.Scol : Bâtiments, installations	705 650,00	0,00	0,00
2804412	Sub nat org pub - Bât. et installations	230 401,00	0,00	0,00
2804422	Sub nat privé - Bât. et installations	13 300,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	83 542,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	487,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	13 515,00	0,00	0,00
281311	Bâtiments administratifs	1 560 440,00	0,00	0,00
281312	Bâtiments scolaires	7 263 644,00	0,00	0,00
281313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	111 632,00	0,00	0,00
281314	Bâtiments culturels et sportifs	798 954,00	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	545 722,00	0,00	0,00
281321	Immeubles de rapport	688 024,00	0,00	0,00
281328	Autres bâtiments privés	23 822,00	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	564 586,00	0,00	0,00
281352	Bâtiments privés	2 484,00	0,00	0,00
28157	Matériel et outillage techniques	404 305,00	0,00	0,00
281728	Autres agencements (m. à dispo)	5 106,00	0,00	0,00
2817312	Bâtiments scolaires (m. à dispo)	9 068 329,00	0,00	0,00
2817314	Bâtiments culturels et sportifs (m. à di	8 990,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	10 750,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	623 251,00	0,00	0,00
281831	Matériel informatique scolaire	962 716,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
281838	<i>Autre matériel informatique</i>	2 304 248,00	0,00	0,00
281841	<i>Matériel de bureau et mobilier scolaire</i>	344 423,00	0,00	0,00
281848	<i>Autres matériels de bureau et mobiliers</i>	68 571,00	0,00	0,00
28185	<i>Matériel de téléphonie</i>	245 266,00	0,00	0,00
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	405 394,00	0,00	0,00
28253	<i>Réseaux divers</i>	205 793,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042.

(3) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS PATRIMONIALES	A7

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
041	DEPENSES (2)	2 893 624,00	4 920 253,00	4 920 253,00
2031	Frais d'études	35 468,00	0,00	0,00
204182	Autres org pub - Bât. et installations	0,00	4 605 253,00	4 605 253,00
2115	Terrains bâtis	0,00	315 000,00	315 000,00
2157	Matériel et outillage technique	20 820,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	270 335,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	18 429,00	0,00	0,00
2185	Matériel de téléphonie	1 620,00	0,00	0,00
231311	Bâtiments administratifs	50 000,00	0,00	0,00
231312	Bâtiments scolaires	150 000,00	0,00	0,00
231313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	38 790,00	0,00	0,00
231314	Bâtiments culturels et sportifs	3 240,00	0,00	0,00
231351	Bâtiments publics	1 188,00	0,00	0,00
23151	Réseaux de voirie	1 350 000,00	0,00	0,00
23153	Réseaux divers	150 000,00	0,00	0,00
2317312	Bâtiments scolaires	3 734,00	0,00	0,00
2762	Créances transf. droit déduction TVA	800 000,00	0,00	0,00
041	RECETTES (2)	2 893 624,00	4 920 253,00	4 920 253,00
1324	Subv. non transf. Communes	0,00	315 000,00	315 000,00
2031	Frais d'études	659 757,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	80 133,00	0,00	0,00
23153	Réseaux divers	800 000,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	1 353 734,00	0,00	0,00
2748	Autres prêts	0,00	4 605 253,00	4 605 253,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Les dépenses sont égales aux recettes.

(3) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

	III
	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3)	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	Total
	DEPENSES DE L'EXERCICE (Détail en III-B1)	687 544 349,00	0,00	17 813 366,00	17 813 366,00	-356 017,00	18 169 383,00	705 357 715,00
011	Charges à caractère général (5)	62 671 519,00	0,00	-266 073,00	-266 073,00	-346 617,00	80 544,00	62 405 446,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5)	91 479 875,00	0,00	340 000,00	340 000,00		340 000,00	91 819 875,00
014	Atténuations de produits	9 200 093,00	0,00	-2 458 214,00	-2 458 214,00		-2 458 214,00	6 741 879,00
015	Revenu minimum d'insertion	33 594,00	0,00	41 547,00	41 547,00	0,00	41 547,00	75 141,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	58 872 519,00	0,00	2 917 037,00	2 917 037,00	0,00	2 917 037,00	61 789 556,00
017	Revenu de solidarité active	94 332 821,00	0,00	-426 403,00	-426 403,00	0,00	-426 403,00	93 906 418,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (5)	179 164 465,00	0,00	2 624 310,00	2 624 310,00	-9 400,00	2 633 710,00	181 788 775,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	100 000,00	0,00	0,00	0,00		0,00	100 000,00
66	Charges financières	16 195 888,00	0,00	1 270 883,00	1 270 883,00		1 270 883,00	17 466 771,00
67	Charges exceptionnelles (5)	194 810,00	0,00	89 343,00	89 343,00		89 343,00	284 153,00
68	Dotations amortissements et provisions (5)	0,00		1 195 262,00	1 195 262,00		1 195 262,00	1 195 262,00
022	Dépenses imprévues	970 590,00		0,00	0,00		0,00	970 590,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	109 016 010,00						121 501 684,00
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	65 312 165,00						65 312 165,00
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	0,00						0,00
D002 Résultat reporté ou anticipé (4)								0,00
Total des dépenses de fonctionnement cumulées								705 357 715,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

RECETTES						
Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3)	Total
		I	II		III	IV = I + II + III
	RECETTES DE L'EXERCICE (Détail en III-B2)	633 743 504,00	0,00	17 813 366,00	17 813 366,00	651 556 870,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	2 710 301,00	0,00	243 020,00	243 020,00	2 953 321,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	174 106 926,00	0,00	17 180 883,00	17 180 883,00	191 287 809,00
731	Impositions directes	249 234 756,00	0,00	19 307,00	19 307,00	249 254 063,00
74	Dotations, subventions et participations (5)	88 170 386,00	0,00	-1 390 933,00	-1 390 933,00	86 779 453,00
75	Autres produits de gestion courante (5)	28 859 277,00	0,00	1 511 707,00	1 511 707,00	30 370 984,00
013	Atténuations de charges (5)	453 300,00	0,00	0,00	0,00	453 300,00
015	Revenu minimum d'insertion	5 077,00	0,00	155,00	155,00	5 232,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	24 724 057,00	0,00	-737 091,00	-737 091,00	23 986 966,00
017	Revenu de solidarité active	1 653 944,00	0,00	-27 707,00	-27 707,00	1 626 237,00
76	Produits financiers	88 272,00	0,00	-2 259,00	-2 259,00	86 013,00
77	Produits exceptionnels (5)	940 161,00	0,00	1 016 284,00	1 016 284,00	1 956 445,00
78	Reprises amortissements et provisions (5)	1 235 000,00	0,00	0,00	0,00	1 235 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	61 562 047,00		0,00	0,00	61 562 047,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
				R002 Résultat reporté ou anticipé (4)		53 800 845,00
				Total des recettes de fonctionnement cumulées		705 357 715,00

(1) Voir état IB pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

(5) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

OPERATIONS REELLES - GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
011	Charges à caractère général (5)	62 671 519,00	0,00	-266 073,00	-266 073,00
6041	Achats d'études	170 587,00	0,00	-20 000,00	-20 000,00
6042	Achats de prestations de services	43 800,00	0,00	-11 200,00	-11 200,00
605	Achats de matériel, équip. et travaux	2 600,00	0,00	-2 600,00	-2 600,00
60611	Eau et assainissement	101 500,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	2 113 850,00	0,00	5 400,00	5 400,00
60613	Chauffage urbain	266 000,00	0,00	0,00	0,00
60618	Autres fournitures non stockables	1 360 800,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	48 100,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	859 305,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	60 450,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	211 113,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	31 160,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	236 225,00	0,00	-2 600,00	-2 600,00
60633	Fournitures de voirie	354 950,00	0,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	111 100,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	166 549,00	0,00	0,00	0,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	150 600,00	0,00	0,00	0,00
60661	Médicaments	2 341,00	0,00	0,00	0,00
60662	Vaccins et sérums	19 806,00	0,00	1 000,00	1 000,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	12 065,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	97 148,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	14 730 219,00	0,00	-138 402,00	-138 402,00
6132	Locations immobilières	124 920,00	0,00	18 000,00	18 000,00
6135	Locations mobilières	1 976 121,00	0,00	19 486,00	19 486,00
614	Charges locatives et de copropriété	180 000,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	2 691 207,00	0,00	2 000,00	2 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	50 000,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	6 174 898,00	0,00	0,00	0,00
61524	Entretien bois et forêts	49 000,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	760 000,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	619 905,00	0,00	41 000,00	41 000,00
6156	Maintenance	1 436 688,00	0,00	-125 700,00	-125 700,00
6161	Multirisques	690 700,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	595 530,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	168 000,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	434 480,00	0,00	-10 000,00	-10 000,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	33 900,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	1 416 086,00	0,00	7 000,00	7 000,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	8 500,00	0,00	0,00	0,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	66 500,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	84 097,00	0,00	-50 000,00	-50 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	176 280,00	0,00	-25 000,00	-25 000,00
6228	Divers	149 200,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6231	Annonces et insertions	32 612,00	0,00	-2 000,00	-2 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	137 525,00	0,00	-500,00	-500,00
6234	Réceptions	112 020,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	507 764,00	0,00	21 900,00	21 900,00
6238	Divers	17 475,00	0,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	43 500,00	0,00	-10 000,00	-10 000,00
6245	Transports de personnes extérieures	17 579 242,00	0,00	68 000,00	68 000,00

Département du Loiret - Budget principal - DM - 2017

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
6247	Transports collectifs	1 150,00	0,00	0,00	0,00
6248	Divers	65 866,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	1 371 541,00	0,00	-50 000,00	-50 000,00
6255	Frais de déménagement	40 000,00	0,00	-5 000,00	-5 000,00
6261	Frais d'affranchissement	516 942,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	1 356 651,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	1 400,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	163 862,00	0,00	608,00	608,00
6282	Frais de gardiennage	152 606,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	798 625,00	0,00	0,00	0,00
62878	Remboursement de frais à des tiers	338 010,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	14 790,00	0,00	40,00	40,00
63512	Taxes foncières	343 000,00	0,00	0,00	0,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	0,00	0,00	-505,00	-505,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	14 000,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	26 658,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	91 479 875,00	0,00	340 000,00	340 000,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	4 482,00	0,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	29 000,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement de transport	734 400,00	0,00	6 600,00	6 600,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	246 120,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	406 560,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	34 904 393,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité résidence	656 500,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	925 050,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	8 734 710,00	0,00	0,00	0,00
64121	Rémunération principale	9 748 400,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	11 288 150,00	0,00	0,00	0,00
64168	Autres emplois d'insertion	296 600,00	0,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	162 900,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	10 955 790,00	0,00	92 600,00	92 600,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	10 028 970,00	0,00	240 800,00	240 800,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	11 450,00	0,00	0,00	0,00
6472	Prestations familiales directes	397 000,00	0,00	0,00	0,00
6473	Allocations de chômage	1 200 000,00	0,00	0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	500 000,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	74 400,00	0,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	175 000,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	9 200 093,00	0,00	-2 458 214,00	-2 458 214,00
73914	Fonds péréquation cotis./VA entreprises	1 134 047,00	0,00	-247 575,00	-247 575,00
739261	Fonds de péréquation des DMTO	2 758 009,00	0,00	-2 758 009,00	-2 758 009,00
739262	Fonds solidarité en faveur des départ.	4 618 037,00	0,00	547 370,00	547 370,00
7398	Autres reversements	690 000,00	0,00	0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	33 594,00	0,00	41 547,00	41 547,00
6515	Allocations RMI (vers. aux org. payeurs)	0,00	0,00	1 003,00	1 003,00
6541	Créances admises en non-valeur	2 504,00	0,00	531,00	531,00
6542	Créances éteintes	31 090,00	0,00	40 013,00	40 013,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	58 872 519,00	0,00	2 917 037,00	2 917 037,00
617	Etudes et recherches	3 036,00	0,00	2 331,00	2 331,00
6251	Voyages, déplacements et missions	36 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6331	Versement de transport	23 450,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	6 530,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	13 240,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 152 720,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité résidence	20 850,00	0,00	0,00	0,00

Département du Loiret - Budget principal - DM - 2017

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
64113	NBI	29 600,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	273 690,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	476 700,00	0,00	-125 000,00	-125 000,00
6417	Rémunérations des apprentis	11 200,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	273 510,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	310 980,00	0,00	0,00	0,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	900,00	0,00	0,00	0,00
65113	Personnes âgées	2 330,00	0,00	0,00	0,00
651141	APA à domicile au serv. Aide Dom.	24 056 964,00	0,00	0,00	0,00
651142	APA versée au bénéficiaire	5 040 000,00	0,00	0,00	0,00
651143	APA versée bénéf. en étab.	2 500 000,00	0,00	0,00	0,00
651144	APA versée à l'étab.	23 845 000,00	0,00	45 000,00	45 000,00
651148	APA autres	0,00	0,00	438 863,00	438 863,00
6541	Créances admises en non-valeur	22 384,00	0,00	235,00	235,00
6542	Créances éteintes	298,00	0,00	3 708,00	3 708,00
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	763 137,00	0,00	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0,00	0,00	711 475,00	711 475,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	10 000,00	0,00	4 180,00	4 180,00
7498	Autres	0,00	0,00	1 835 245,00	1 835 245,00
017	Revenu de solidarité active	94 332 821,00	0,00	-426 403,00	-426 403,00
611	Contrats de prestations de services	143 888,00	0,00	-2 192,00	-2 192,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	20 000,00	0,00	-25 000,00	-25 000,00
6231	Annonces et insertions	1 512,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	1 800,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6331	Versement de transport	12 800,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	3 600,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	7 600,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	686 000,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité résidence	12 400,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	17 600,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	162 200,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	196 500,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	145 700,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	180 650,00	0,00	5 000,00	5 000,00
65171	RSA - Vers. allocations forfaitaires	73 106 422,00	0,00	1 300 000,00	1 300 000,00
65172	RSA - Vers. alloc. forfaitaires maj.	14 718 743,00	0,00	-1 300 000,00	-1 300 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	26 084,00	0,00	25 694,00	25 694,00
6542	Créances éteintes	20 389,00	0,00	22 619,00	22 619,00
65661	Contrat d'accompagnement dans l'emploi	1 578 153,00	0,00	-350 000,00	-350 000,00
65734	Subv. fonct. Communes et intercos	734 550,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	2 523 630,00	0,00	-100 000,00	-100 000,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0,00	0,00	76,00	76,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	32 600,00	0,00	-4 600,00	-4 600,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (5)	179 164 465,00	0,00	2 624 310,00	2 624 310,00
65111	Famille et enfance	4 564 640,00	0,00	-65 540,00	-65 540,00
6511211	Presta. de compensation handicapé +20ans	8 059 300,00	0,00	-232 800,00	-232 800,00
6511212	Presta. de compensation handicapé -20ans	670 000,00	0,00	130 000,00	130 000,00
651122	Allocation compensatrice tierce personne	3 644 000,00	0,00	26 000,00	26 000,00
651128	Autres	7 900,00	0,00	0,00	0,00
6513	Bourses	1 101 600,00	0,00	175 600,00	175 600,00
6518	Autres (primes, dots)	3 413 721,00	0,00	0,00	0,00
65211	Frais de scolarité	209 800,00	0,00	0,00	0,00
65212	Frais périscolaires	290 000,00	0,00	0,00	0,00
6522	Accueil familial	936 300,00	0,00	93 700,00	93 700,00
6523	Frais d'hospitalisation	21 000,00	0,00	0,00	0,00

Département du Loiret - Budget principal - DM - 2017

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
652412	Mais. enf. caract. social	23 370 600,00	0,00	1 644 128,00	1 644 128,00
652413	Lieux de vie et d'accueil	240 000,00	0,00	-1 075,00	-1 075,00
652414	Foyers de jeunes travailleurs	3 651 800,00	0,00	-340 000,00	-340 000,00
652418	Autres	18 000,00	0,00	0,00	0,00
65242	Frais séj. étab. adultes hand	68 000 000,00	0,00	1 268 000,00	1 268 000,00
65243	Frais séj. étab. pers. âgées	13 476 300,00	0,00	-276 300,00	-276 300,00
6531	Indemnités	1 323 900,00	0,00	0,00	0,00
6532	Frais de mission et de déplacement	55 000,00	0,00	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	124 800,00	0,00	0,00	0,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	400 200,00	0,00	0,00	0,00
6535	Formation	26 500,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	50 893,00	0,00	7 538,00	7 538,00
6542	Créances éteintes	27 634,00	0,00	0,00	0,00
65511	Etablissements publics	2 502 522,00	0,00	0,00	0,00
65512	Etablissements privés	2 720 000,00	0,00	0,00	0,00
6553	Service d'incendie	18 091 500,00	0,00	0,00	0,00
65541	Compens. versée Région (loi NOTRe)	0,00	0,00	19 188,00	19 188,00
6556	Contributions à des fonds	2 113 788,00	0,00	0,00	0,00
6561	Org. de regroup. (synd. Mixte, entente)	1 134 624,00	0,00	-24 344,00	-24 344,00
6568	Autres participations	3 137 821,00	0,00	37 049,00	37 049,00
65734	Subv. fonct. Communes et intercos	598 099,00	0,00	0,00	0,00
65735	Group. coll et coll. statut particulier	30 000,00	0,00	0,00	0,00
65737	Subv. Fonct. Autres EPL	307 651,00	0,00	0,00	0,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	1 060 045,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	8 737 370,00	0,00	23 725,00	23 725,00
6581	Redev. concessions, brevets, licences...	774,00	0,00	0,00	0,00
65821	Déficit des budgets annexes administrati	5 046 383,00	0,00	139 441,00	139 441,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	100 000,00	0,00	0,00	0,00
65861	Frais de personnel	75 441,00	0,00	0,00	0,00
65862	Matériel, équipement et fournitures	24 559,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (A) = (011 + 012 + 014 + 015 + 016 + 017 + 65 + 6586)		495 854 886,00	0,00	2 772 204,00	2 772 204,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Conformément à l'article L. 3312-4 du CGCT, les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX – CHARGES FINANCIERES ET EXCEPTIONNELLES – OPERATIONS D'ORDRE

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
66	Charges financières (B)	16 195 888,00	0,00	1 270 883,00	1 270 883,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	7 599 360,00	0,00	-366 447,00	-366 447,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-337 542,00	0,00	-61 286,00	-61 286,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	50 000,00	0,00	0,00	0,00
6618	Intérêts des autres dettes	7 310 007,00	0,00	0,00	0,00
6688	Autres	1 574 063,00	0,00	1 698 616,00	1 698 616,00
67	Charges exceptionnelles (C) (5)	194 810,00	0,00	89 343,00	89 343,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	5 000,00	0,00	0,00	0,00
6713	Dots et prix	5 700,00	0,00	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0,00	0,00	87 975,00	87 975,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	64 110,00	0,00	1 368,00	1 368,00
6748	Autres subventions exceptionnelles	120 000,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations amortissements et provisions (D) (5)	0,00		1 195 262,00	1 195 262,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	0,00		1 135 262,00	1 135 262,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0,00		60 000,00	60 000,00
022	Dépenses imprévues (E)	970 590,00		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = A + B + C + D + E		513 216 174,00	0,00	5 327 692,00	5 327 692,00

023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>109 016 010,00</i>		<i>12 485 674,00</i>	<i>12 485 674,00</i>
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections (4)</i>	<i>65 312 165,00</i>		<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
6811	<i>Dot. amort. et prov. Immos incorporelles</i>	<i>65 312 165,00</i>		<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section (4)</i>	<i>0,00</i>		<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		174 328 175,00		12 485 674,00	12 485 674,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	687 544 349,00	0,00	17 813 366,00	17 813 366,00
---	-----------------------	-------------	----------------------	----------------------

002 DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00
--	-------------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	705 357 715,00
--	-----------------------

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
 (2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
 (3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
 (4) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040, DF 043 = RF 043*.
 (5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (6)

Montant des ICNE de l'exercice	37 207,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	-436 035,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-398 828,00

- (6) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX

Chap. / art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	2 710 301,00	0,00	243 020,00	243 020,00
7022	Coupes de bois	9 000,00	0,00	0,00	0,00
70323	Red.occupation dom. public départemental	630 428,00	0,00	0,00	0,00
7035	Locations de droits de chasse et pêche	6 640,00	0,00	10 200,00	10 200,00
7038	Autres redevances et recettes domaine	600,00	0,00	0,00	0,00
704	Travaux	20 000,00	0,00	-15 000,00	-15 000,00
7062	Redevances services à caractère culturel	935 018,00	0,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	615 853,00	0,00	81 250,00	81 250,00
70872	Remb. frais Budgets annexes	151 442,00	0,00	62 570,00	62 570,00
70878	Remb. frais par des tiers	222 220,00	0,00	104 000,00	104 000,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	119 100,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf impôts locaux)	174 106 926,00	0,00	17 180 883,00	17 180 883,00
7321	Taxe départementale publicité foncière	69 300 000,00	0,00	13 000 000,00	13 000 000,00
7322	Taxe départ. Add. certains droits enreg.	700 000,00	0,00	0,00	0,00
7324	Taxe pour financement dépense des CAUE	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00
73261	Attrib. fonds péréquation des DMTO	2 800 000,00	0,00	4 614 152,00	4 614 152,00
73262	Attribution fonds solidarité des départ.	1 600 000,00	0,00	-435 769,00	-435 769,00
7327	Taxe d'aménagement	5 860 000,00	0,00	0,00	0,00
7342	Taxe sur les conventions d'assurance	39 000 000,00	0,00	0,00	0,00
7351	Taxe sur consommation finale électricité	11 200 000,00	0,00	0,00	0,00
7352	TICPE	43 246 926,00	0,00	0,00	0,00
7353	Redevance des mines	400 000,00	0,00	0,00	0,00
731	Impositions directes	249 234 756,00	0,00	19 307,00	19 307,00
73111	Taxe foncière sur les propriétés bâties	150 826 726,00	0,00	171 117,00	171 117,00
73112	Cotisation sur la VAE	46 565 594,00	0,00	0,00	0,00
73114	Imposition Forf. sur Entrep. Réseau	6 675 782,00	0,00	0,00	0,00
73121	F.N.G.I.R.	1 385 642,00	0,00	0,00	0,00
73123	Attributions de compensation CVAE	36 000 000,00	0,00	0,00	0,00
73125	Frais taxe foncière propriétés bâties	7 781 012,00	0,00	-151 810,00	-151 810,00
74	Dotations, subventions et participations (4)	88 170 386,00	0,00	-1 390 933,00	-1 390 933,00
7411	Dotation forfaitaire	39 149 514,00	0,00	-1 012 859,00	-1 012 859,00
74121	Dotation de fonctionnement minimale	14 123 539,00	0,00	0,00	0,00
74123	Dotation de compensation	10 902 916,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	1 692 000,00	0,00	-451 279,00	-451 279,00
7461	DGD	3 010 874,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	113 000,00	0,00	596 188,00	596 188,00
7473	Participation Départements	226 247,00	0,00	-14 535,00	-14 535,00
7474	Participation Communes et interco	95 718,00	0,00	-4 690,00	-4 690,00
7475	Group. coll et coll. statut particulier	7 540,00	0,00	0,00	0,00
74771	Participation Fonds social européen	860 560,00	0,00	0,00	0,00
74772	Participation FEDER	20 000,00	0,00	-3 517,00	-3 517,00
747812	Dotation versée au titre de la PCH	5 023 341,00	0,00	-508 341,00	-508 341,00
7478211	Participation Etat	40 000,00	0,00	0,00	0,00
74783	Fonds mobilisation départ. Insertion	3 902 028,00	0,00	0,00	0,00
74788	Autres	391 519,00	0,00	-106 400,00	-106 400,00
74832	D.C.R.T.P.	1 048 712,00	0,00	0,00	0,00
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	2 732,00	0,00	0,00	0,00
74834	Etat - Compens. exonération T.F.B.	89 510,00	0,00	0,00	0,00
74835	D.T.C. exonération fiscalité directe	1 954 923,00	0,00	0,00	0,00
74881	Particip. familles resto, héberg	3 500 000,00	0,00	0,00	0,00
74888	Autres	2 015 713,00	0,00	114 500,00	114 500,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	28 859 277,00	0,00	1 511 707,00	1 511 707,00
7511	Recouvrements sur département, autres CL	1 661 496,00	0,00	2 837,00	2 837,00
7512	Recouvrements sur Sécurité Sociale	621 900,00	0,00	73 670,00	73 670,00
7513	Recouvrements sur bénéficiaire, tiers-pa	20 788 203,00	0,00	1 452 797,00	1 452 797,00
7518	Recouvrements sur autres redevables	225 000,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	1 893 000,00	0,00	38 000,00	38 000,00
7535	PCH	50 000,00	0,00	13 330,00	13 330,00

Chap. / art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
757	Redevances versées par fermiers, conces.	1 570 000,00	0,00	50 554,00	50 554,00
75821	Excédent budgets annexes administratifs	215 678,00	0,00	0,00	0,00
7588	Autres produits divers gestion courante	1 834 000,00	0,00	-119 481,00	-119 481,00
013	Atténuations de charges (4)	453 300,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	387 300,00	0,00	-32 100,00	-32 100,00
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	66 000,00	0,00	32 100,00	32 100,00
015	Revenu minimum d'insertion	5 077,00	0,00	155,00	155,00
7531	RMI	5 000,00	0,00	0,00	0,00
7714	Recouvrt créances admises en non valeur	77,00	0,00	155,00	155,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	24 724 057,00	0,00	-737 091,00	-737 091,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	11 500,00	0,00	0,00	0,00
747811	Dotation versée au titre de l'APA	24 354 139,00	0,00	-2 031 139,00	-2 031 139,00
7478141	Part autonomie	0,00	0,00	195 000,00	195 000,00
7478142	Part prévention	0,00	0,00	1 007 000,00	1 007 000,00
7511	Recouvrements sur département, autres CL	3 418,00	0,00	0,00	0,00
7533	APA	355 000,00	0,00	-10 000,00	-10 000,00
7718	Autres prod. except. opération gestion	0,00	0,00	102 048,00	102 048,00
017	Revenu de solidarité active	1 653 944,00	0,00	-27 707,00	-27 707,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	6 000,00	0,00	0,00	0,00
74771	Participation Fonds social européen	487 944,00	0,00	0,00	0,00
75342	Allocations forfaitaires	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00
75343	Allocations forfaitaires majorées	150 000,00	0,00	-80 000,00	-80 000,00
7588	Autres produits divers gestion courante	10 000,00	0,00	5 550,00	5 550,00
7718	Autres prod. except. opération gestion	0,00	0,00	46 235,00	46 235,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	508,00	508,00
TOTAL GESTION DES SERVICES		569 918 024,00	0,00	16 799 341,00	16 799 341,00
(A) = (70 + 73 + 731 + 74 + 75 + 013 + 015 + 016 + 017)					

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les départements dits « surfiscalisés » (compte 7321) (5)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

(5) Le montant brut et la compensation correspondent au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Le détail du calcul est destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX – PRODUITS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS – OPERATIONS D'ORDRE

Chap. / art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
76	Produits financiers (B)	88 272,00	0,00	-2 259,00	-2 259,00
7621	Prod. Immo. fin. - encaissées à échéance	1 534,00	0,00	0,00	0,00
7688	Autres	86 738,00	0,00	-2 259,00	-2 259,00
77	Produits exceptionnels (C) (5)	940 161,00	0,00	1 016 284,00	1 016 284,00
7711	Dédits et pénalités perçus	4 700,00	0,00	58 770,00	58 770,00
7714	Recouvrt créances admises en non valeur	52,00	0,00	223,00	223,00
7718	Autres prod. except. opération gestion	0,00	0,00	649 523,00	649 523,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	212 380,00	0,00	-35 530,00	-35 530,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	254 000,00	254 000,00
7788	Produits exceptionnels divers	723 029,00	0,00	89 298,00	89 298,00
78	Reprises amortissements et provisions (D) (5)	1 235 000,00		0,00	0,00
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	1 235 000,00		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = A + B + C + D		572 181 457,00	0,00	17 813 366,00	17 813 366,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	61 562 047,00		0,00	0,00
722	Immobilisations corporelles	120 000,00		0,00	0,00
7768	Neutralisation des amortissements	55 065 318,00		0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	6 376 729,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		61 562 047,00		0,00	0,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	633 743 504,00	0,00	17 813 366,00	17 813 366,00
---	-----------------------	-------------	----------------------	----------------------

R 002 RESULTAT REPORTE	53 800 845,00
-------------------------------	----------------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	705 357 715,00
--	-----------------------

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
 (2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
 (3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
 (4) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040, RF 043 = DF 043*.
 (5) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (6)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(6)Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

IV
A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	INVESTISSEMENT				
		0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
INVESTISSEMENT						
DEPENSES						
Dépenses réelles	134 292 451	28 704 106	2 716 029	24 383 980	7 387 273	189 371
- Equipements départx		6 640 242	106 000	14 074 340	2 632 551	8 000
- Equip. non départx. (C204)		22 035 413	2 112 000	2 061 000	4 754 722	181 371
- Opérations financières	134 292 451					
<i>Dépenses d'ordre</i>	66 971 034					
Total dépenses de l'exercice	201 263 485	28 774 046	2 716 029	24 869 800	7 391 701	189 371
RAR N-1 et reports	61 607 269	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses d'investissement	262 870 754	28 774 046	2 716 029	24 869 800	7 391 701	189 371
RECETTES						
Total recettes de l'exercice	363 259 312	6 346 025	0	3 496 389	307 098	0
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes d'investissement	363 259 312	6 346 025	0	3 496 389	307 098	0
FONCTIONNEMENT						
DEPENSES						
Total dépenses de l'exercice	205 677 261	30 514 802	19 036 956	42 682 182	11 839 595	5 901 729
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	205 677 261	30 514 802	19 036 956	42 682 182	11 839 595	5 901 729
RECETTES						
Total recettes de l'exercice	572 566 572	2 614 049	1 698 758	4 067 986	1 195 922	410 000
RAR N-1 et reports	53 800 845	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes de fonctionnement	626 367 417	2 614 049	1 698 758	4 067 986	1 195 922	410 000

IV – ANNEXES										IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION										A1

Libellé	5	5-4	5-5	5-6	6	7	8	9	TOTAL
	Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	Revenu minimum d'insertion	Personnes dépendantes (APA)	Revenu de solidarité active	Réseaux et infrastructures	Aménagement et environnement	Transports	Développement économique	

INVESTISSEMENT									
DEPENSES									
Dépenses réelles	3 877 900	200 000	0	0	40 836 996	8 848 546	33 818	6 135 596	257 606 066
- Equipements départx	1 844 526	0	0	0	33 639 168	4 000 081	33 818	4 270 000	67 248 726
- Equip. non départx (c/204)	2 033 374	200 000	0	0	7 197 828	4 848 465	0	756 613	46 643 390
- Opérations financières									134 292 451
Dépenses d'ordre									69 375 924
Total dépenses de l'exercice	3 916 690	200 000	0	0	42 492 799	8 998 655	33 818	6 135 596	326 981 990
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	61 607 269
Total cumulé dépenses d'investissement	3 916 690	200 000	0	0	42 492 799	8 998 655	33 818	6 135 596	388 589 259

RECETTES									
Total recettes de l'exercice	38 790	0	0	0	7 059 329	2 412 231	618 200	5 051 885	388 589 259
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes d'investissement	38 790	0	0	0	7 059 329	2 412 231	618 200	5 051 885	388 589 259

FONCTIONNEMENT									
DEPENSES									
Total dépenses de l'exercice	183 065 808	78 141	61 789 556	93 906 418	20 351 280	4 127 131	22 115 687	4 271 169	705 357 715
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	183 065 808	78 141	61 789 556	93 906 418	20 351 280	4 127 131	22 115 687	4 271 169	705 357 715
RECETTES									
Total recettes de l'exercice	33 696 409	5 232	23 986 966	1 626 237	1 141 790	6 148 675	1 860 826	537 448	651 556 870
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	53 800 845
Total cumulé recettes de fonctionnement	33 696 409	5 232	23 986 966	1 626 237	1 141 790	6 148 675	1 860 826	537 448	705 357 715

IV – ANNEXES
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

IV
A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
INVESTISSEMENT							
DEPENSES							
Total dépenses d'investissement		201 263 485	28 774 046	2 716 029	24 869 800	7 391 701	189 371
Dépenses réelles		134 292 451	28 704 106	2 716 029	24 383 980	7 387 273	189 371
020	Dépenses imprévues	814 000	0	0	0	0	0
132	Subv. d'équipement non transférables	0	28 000	0	0	0	0
164	Emprunts établissements de crédit	132 404 210	0	0	0	0	0
165	Dépôts et cautionnements reçus	0	451	0	0	0	0
167	Emprunts dettes conditions particulières	0	0	361 708	7 747 252	0	0
203	Frais d'études, recherche, développement	0	145 720	6 000	404 136	126 300	0
204	Subventions d'équipement versées	462 604	22 035 413	2 112 000	2 061 000	4 754 722	181 371
205	Licences, logiciels, droits similaires	0	68 000	0	0	0	0
211	Terrains	0	0	0	0	0	0
213	Constructions	0	0	0	0	0	0
215	Install., matériel, outillage techniques	0	8 000	0	917 060	24 224	8 000
216	Collections et oeuvres d'art	0	0	0	900	33 300	0
217	Immo. corporelles reçues mises à dispo.	0	0	0	0	0	0
218	Autres immobilisations corporelles	0	3 052 511	0	2 699 396	274 726	0
231	Immobilisations corporelles en cours	0	3 366 011	100 000	10 052 848	2 174 001	0
237	Avances commandés immo incorporelles	0	0	0	0	0	0
238	Avances commandés immo corporelles	0	0	0	0	0	0
272	Titres immobilisés (droits de créance)	33	0	0	0	0	0
276	Autres créances immobilisées	0	0	136 321	401 388	0	0
454	Travaux effectués d'office	251 604	0	0	0	0	0
458	Opérations sous mandat	360 000	0	0	100 000	0	0
Dépenses d'ordre		66 971 034	69 940	0	465 820	4 428	0
Opérations d'ordre entre section		61 562 047	0	0	0	0	0
139	Subv. invest. transférées opte résultat	6 376 729	0	0	0	0	0
198	Neutralisation des amortissements	55 065 318	0	0	0	0	0
231	Immobilisations corporelles en cours	120 000	0	0	0	0	0
Opérations patrimoniales		5 408 987	69 940	0	465 820	4 428	0
203	Frais d'études, recherche, développement	0	0	0	0	0	0

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
204	Subventions d'équipement versées	4 605 253	0	0	0	0	0
211	Terrains	0	0	0	315 000	0	0
215	Install., matériel, outillage techniques	0	0	0	20 820	0	0
218	Autres immobilisations corporelles	0	19 940	0	0	0	0
231	Immobilisations corporelles en cours	3 734	50 000	0	150 000	4 428	0
276	Autres créances immobilisées	800 000	0	0	0	0	0
RECETTES							
Total recettes d'investissement		363 259 312	6 346 025	0	3 496 389	307 098	0
Recettes réelles		170 721 476	6 184 690	0	3 311 161	302 670	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	305 425	0	27 795	0	0
102	Dotations et fonds d'investissement	5 332 958	0	0	0	0	0
106	Réserves	24 293 874	0	0	0	0	0
131	Subv. d'équipement transférables	0	5 868 765	0	92 000	269 907	0
132	Subv. d'équipement non transférables	0	0	0	0	32 763	0
133	Fonds affectés à l'équip. transférables	0	0	0	3 083 623	0	0
134	Fonds affectés à l'équipement non transf.	570 000	0	0	0	0	0
138	Autres subventions invest. non transf.	0	0	0	0	0	0
164	Emprunts établissements de crédit	138 942 789	0	0	0	0	0
166	Refinancement de dette	0	0	0	0	0	0
203	Frais d'études, recherche, développement	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0
231	Immobilisations corporelles en cours	0	10 500	0	0	0	0
238	Avances commandées immo corporelles	0	0	0	0	0	0
274	Prêts	394 476	0	0	0	0	0
276	Autres créances immobilisées	575 775	0	0	0	0	0
454	Travaux effectués d'office	251 604	0	0	0	0	0
458	Opérations sous mandat	360 000	0	0	100 000	0	0
Recettes d'ordre		192 537 836	161 335	0	185 228	4 428	0
Opérations d'ordre entre section		186 813 849	0	0	0	0	0
021	Virement de la section de fonctionnement	121 501 684	0	0	0	0	0
280	Amort. immobilisations incorporelles	39 081 713	0	0	0	0	0
281	Amortissement immobilisations corporelle	26 024 659	0	0	0	0	0
282	Amort. immo. reçues en affectation	205 793	0	0	0	0	0
Opérations patrimoniales		5 723 987	161 335	0	185 228	4 428	0
132	Subv. d'équipement non transférables	315 000	0	0	0	0	0
203	Frais d'études, recherche, développement	0	11 335	0	35 228	4 428	0
231	Immobilisations corporelles en cours	800 000	0	0	0	0	0

Département du Loiret - Budget principal - DM - 2017

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
238	Avances commandées immo corporelles	3 734	150 000	0	150 000	0	0
274	Prêts	4 605 253	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

DEPENSES							
Total dépenses de fonctionnement		205 677 261	30 514 802	19 036 956	42 682 182	11 839 595	5 901 729
Dépenses réelles		18 863 412	30 514 802	19 036 956	42 682 182	11 839 595	5 901 729
022	Dépenses imprévues	970 590	0	0	0	0	0
604	Achats d'études, prestations de services	0	0	0	0	42 800	0
605	Achats de matériel, équip. et travaux	0	0	0	0	0	0
606	Achats non stockés de matières et fourni	0	1 165 705	0	2 543 450	626 275	25 662
611	Contrats de prestations de services	0	73 677	94 302	5 091 500	204 240	1 069 312
613	Locations	0	806 985	0	327 770	146 172	0
614	Charges locatives et de copropriété	0	0	0	0	0	0
615	Entretien et réparations	0	2 060 891	75 000	2 264 499	255 790	0
616	Primes d'assurances	0	690 700	0	0	0	0
617	Etudes et recherches	0	415 900	30 000	0	0	0
618	Divers	0	1 569 410	5 000	25 000	380 441	0
621	Personnel extérieur au service	0	28 000	0	0	0	0
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0	191 277	2 600	100 000	7 500	0
623	Pub., publications, relations publiques	0	640 777	0	0	81 400	0
624	Transports biens, transports collectifs	0	69 601	0	0	52 000	0
625	Déplacements et missions	0	76 400	0	30 000	23 041	174 000
626	Frais postaux et frais télécommunication	0	902 929	163 000	425 950	55 168	0
627	Services bancaires et assimilés	0	1 400	0	0	0	0
628	Divers	0	481 050	0	2 950	210 669	1 000
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0	283 400	0	327 150	66 450	74 400
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0	341 000	-505	0	0	0
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0	23 699	0	0	0	0
6411	Personnel titulaire	0	9 915 895	0	10 621 300	2 305 350	2 745 400
6412	Assistantes maternelles	0	0	0	0	0	0
6413	Personnel non titulaire	0	2 355 100	0	2 835 700	616 650	586 800
6416	Emplois d'insertion	0	58 500	0	226 700	0	0
6417	Rémunérations des apprentis	0	133 700	0	12 600	0	0
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0	3 855 500	0	4 346 800	945 600	1 172 950
647	Autres charges sociales	0	1 829 000	0	42 400	0	0
648	Autres charges de personnel	0	175 000	0	0	0	0

Département du Loiret - Budget principal - DM - 2017

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
651	Aides à la personne	0	0	0	0	0	51 200
65171	RSA - Vers. allocations forfaitaires	0	0	0	0	0	0
65172	RSA - Vers. alloc. forfaitaires maj.	0	0	0	0	0	0
652	Frais de séjour, hébergement, inhumation	0	0	0	0	0	0
653	Indemnités, frais et formation élus	0	1 930 400	0	0	0	0
654	Pertes sur créances irrécouvrables	9	4 508	0	453	1 000	271
655	Contributions obligatoires	0	0	18 091 500	5 222 522	0	0
656	Participations	0	38 624	0	1 289 090	0	0
657	Subventions de fonctionnement versées	353 138	395 000	10 000	193 000	5 511 471	0
658	Charges diverses de gestion courante	100 000	774	0	0	303 378	0
661	Charges d'intérêts	6 884 085	0	566 059	6 743 948	0	0
668	Autres charges financières	3 272 679	0	0	0	0	0
671	Charges exceptionnelles opér. de gestion	5 000	0	0	0	4 200	0
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	10 770	0	0	9 400	0	734
674	Subv. fonctionnement exceptionnelles	20 000	0	0	0	0	0
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	1 195 262	0	0	0	0	0
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	6 051 879	0	0	0	0	0
749	Reversement et restitution sur dotations	0	0	0	0	0	0
	<i>Dépenses d'ordre</i>	186 813 849	0	0	0	0	0
	<i>Opérations d'ordre entre section</i>	186 813 849	0	0	0	0	0
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	121 501 684	0	0	0	0	0
681	<i>Dot. amort. et prov. Charges de fonct.</i>	65 312 165	0	0	0	0	0
	<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0	0	0	0	0	0
RECETTES							
	Total recettes de fonctionnement	572 566 572	2 614 049	1 698 758	4 067 986	1 195 922	410 000
	<i>Recettes réelles</i>	511 004 525	2 614 049	1 698 758	4 067 986	1 195 922	410 000
6419	Remboursements rémunérations personnel	0	120 600	0	167 900	3 000	10 000
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0	98 100	0	0	0	0
702	Ventes de récoltes et produits forestier	0	0	0	0	0	0
703	Redevances utilisation du domaine	17 268	600	0	0	0	0
704	Travaux	0	0	0	0	5 000	0
706	Prestations de services	0	0	0	0	935 018	0
708	Autres produits	5 500	707 103	272 000	0	186 262	0
731	Impositions directes	249 254 063	0	0	0	0	0
732	Droits d'enregistrement taxes urbanisme	91 578 383	0	0	0	0	0
734	Taxes liées aux véhicules	39 000 000	0	0	0	0	0
735	Impôts et taxes spécif. prod. énergie	54 846 926	0	0	0	0	0

Département du Loiret - Budget principal - DM - 2017

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
741	D.G.F.	63 163 110	0	0	0	0	0
744	FACTVA	1 240 721	0	0	0	0	0
746	Dotation générale de décentralisation	3 010 874	0	0	0	0	0
747	Participations	3 902 028	921 243	5 000	155 000	0	0
748	Autres attributions et participations	3 202 085	0	0	3 500 000	0	0
751	Recouvrements de dépenses d'aide sociale	0	0	0	0	0	400 000
752	Revenus des immeubles	77 000	0	1 420 000	16 000	0	0
753	Recouvrement indus d'insertion et aides	0	0	0	0	0	0
757	Redevances versées par fermiers, conces.	1 620 554	0	0	0	0	0
758	Produits divers de gestion courante	0	162 000	0	0	0	0
762	Produits autres immo. financières	1 534	0	0	0	0	0
768	Autres produits financiers	84 479	0	0	0	0	0
771	Produits exception. / opérations gestion	0	256 503	1 758	196 432	39 288	0
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0	1 000	0	967	0	0
775	Produits des cessions d'immobilisations	0	254 000	0	0	0	0
778	Autres produits exceptionnels	0	92 900	0	31 687	27 354	0
781	Rep. amort. et prov. produits fonct. cou	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		61 562 047	0	0	0	0	0
Opérations d'ordre entre section		61 562 047	0	0	0	0	0
722	Immobilisations corporelles	120 000	0	0	0	0	0
776	Différences sur réalisations (négatives)	55 065 318	0	0	0	0	0
777	Quote-part subv invest transf. cpte résul	6 376 729	0	0	0	0	0
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		0	0	0	0	0	0

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour les comptes 641 et 6516 qui sont déclinés à quatre chiffres et le compte 6517 qui est décliné à cinq chiffres.

IV – ANNEXES
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

IV
A1

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
INVESTISSEMENT										
DEPENSES										
	Total dépenses d'investissement	3 916 690	200 000	0	0	42 492 799	8 998 655	33 818	6 135 596	326 981 990
	Dépenses réelles	3 877 900	200 000	0	0	40 836 996	8 848 546	33 818	6 135 596	257 606 066
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	814 000
132	Subv. d'équipement non transférables	0	0	0	0	0	0	0	0	28 000
164	Emprunts établissements de crédit	0	0	0	0	0	0	0	0	132 404 210
165	Dépôts et cautionnements reçus	0	0	0	0	0	0	0	0	451
167	Emprunts dettes conditions particulières	0	0	0	0	0	0	0	0	8 108 960
203	Frais d'études, recherche, développement	14 300	0	0	0	1 598 496	172 500	0	0	2 467 452
204	Subventions d'équipement versées	2 033 374	200 000	0	0	7 197 828	4 848 465	0	756 613	46 643 390
205	Licences, logiciels, droits similaires	0	0	0	0	77 920	0	0	0	145 920
211	Terrains	0	0	0	0	0	43 817	0	0	43 817
213	Constructions	0	0	0	0	14 872	0	0	0	14 872
215	Install., matériel, outillage techniques	10 000	0	0	0	662 231	6 500	0	0	1 636 015
216	Collections et oeuvres d'art	0	0	0	0	0	0	0	0	34 200
217	Immo. corporelles reçues mises à dispo.	0	0	0	0	0	20 000	0	0	20 000
218	Autres immobilisations corporelles	130 226	0	0	0	191 295	70 436	0	0	6 418 590
231	Immobilisations corporelles en cours	1 690 000	0	0	0	29 135 480	3 686 828	33 818	4 000 000	54 238 986
237	Avances commandes immo incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	270 000	270 000
238	Avances commandes immo corporelles	0	0	0	0	1 958 874	0	0	0	1 958 874
272	Titres immobilisés (droits de créance)	0	0	0	0	0	0	0	0	33
276	Autres créances immobilisées	0	0	0	0	0	0	0	1 108 983	1 646 692
454	Travaux effectués d'office	0	0	0	0	0	0	0	0	251 604
458	Opérations sous mandat	0	0	0	0	0	0	0	0	460 000
	Dépenses d'ordre	38 790	0	0	0	1 655 803	150 109	0	0	69 375 924
	Opérations d'ordre entre section	0	0	0	0	0	0	0	0	61 562 047
139	Subv. invest. transférées apte résultat	0	0	0	0	0	0	0	0	6 376 729
198	Neutralisation des amortissements	0	0	0	0	0	0	0	0	55 065 318
231	Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	120 000
	Opérations patrimoniales	38 790	0	0	0	1 655 803	150 109	0	0	7 813 877
203	Frais d'études, recherche, développement	0	0	0	0	35 468	0	0	0	35 468

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	4 605 253
211	Terrains	0	0	0	0	0	0	0	0	315 000
215	Install., matériel, outillage techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	20 820
218	Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0	270 335	109	0	0	290 384
231	Immobilisations corporelles en cours	38 790	0	0	0	1 350 000	150 000	0	0	1 746 952
276	Autres créances immobilisées	0	0	0	0	0	0	0	0	800 000
RECETTES										
Total recettes d'investissement		38 790	0	0	0	7 059 329	2 412 231	618 200	5 051 885	388 569 259
Recettes réelles		0	0	0	0	5 509 329	2 262 122	618 200	5 051 885	193 961 533
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0	333 220
102	Dotations et fonds d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	5 332 958
106	Réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	24 293 874
131	Subv. d'équipement transférables	0	0	0	0	0	750 000	0	0	6 980 672
132	Subv. d'équipement non transférables	0	0	0	0	5 300 374	681 033	618 200	1 794 225	8 426 595
133	Fonds affectés à l'équip. transférables	0	0	0	0	0	664 911	0	0	3 748 534
134	Fonds affectés à l'équipement non transf.	0	0	0	0	0	57 102	0	0	627 102
138	Autres subventions invest. non transf.	0	0	0	0	0	12 600	0	0	12 600
164	Emprunts établissements de crédit	0	0	0	0	0	0	0	0	138 942 789
166	Refinancement de dette	0	0	0	0	0	0	0	0	0
203	Frais d'études, recherche, développement	0	0	0	0	87	0	0	0	87
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	142 795	83 544	0	156 831	383 170
231	Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0	66 073	0	0	14 808	91 381
238	Avances commandés immo corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	7 743
274	Prêts	0	0	0	0	0	0	0	0	394 476
276	Autres créances immobilisées	0	0	0	0	0	12 932	0	3 086 021	3 674 728
454	Travaux effectués d'office	0	0	0	0	0	0	0	0	251 604
458	Opérations sous mandat	0	0	0	0	0	0	0	0	460 000
Recettes d'ordre		38 790	0	0	0	1 550 000	150 109	0	0	194 627 726
Opérations d'ordre entre section		0	0	0	0	0	0	0	0	186 813 849
021	Virement de la section de fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	121 501 684
280	Amort. immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	39 081 713
281	Amortissement immobilisations corporelle	0	0	0	0	0	0	0	0	26 024 659
282	Amort. immo. reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	205 793
Opérations patrimoniales		38 790	0	0	0	1 550 000	150 109	0	0	7 813 877
132	Subv. d'équipement non transférables	0	0	0	0	0	0	0	0	315 000
203	Frais d'études, recherche, développement	38 790	0	0	0	650 000	109	0	0	739 890

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
231	Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	800 000
238	Avances commandées immo corporelles	0	0	0	0	900 000	150 000	0	0	1 353 734
274	Prêts	0	0	0	0	0	0	0	0	4 605 253

FONCTIONNEMENT

DEPENSES										
Total dépenses de fonctionnement										
		183 065 808	78 141	61 789 556	93 906 418	20 351 280	4 127 131	22 115 687	4 271 169	705 357 715
Dépenses réelles										
022	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	970 590
604	Achats d'études, prestations de services	0	0	0	0	0	140 387	0	0	183 187
605	Achats de matériel, équip. et travaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0
606	Achats non stockés de matières et fourni	267 745	3 000	0	0	1 571 570	3 455	0	0	6 206 862
611	Contrats de prestations de services	7 950 221	0	0	141 696	30 000	78 565	0	0	14 733 513
613	Locations	60 300	0	0	0	796 000	1 300	0	0	2 138 527
614	Charges locatives et de copropriété	180 000	0	0	0	0	0	0	0	180 000
615	Entretien et réparations	133 000	0	0	0	6 359 698	330 000	220 120	0	11 698 998
616	Primes d'assurances	0	0	0	0	0	0	0	0	690 700
617	Etudes et recherches	82 500	0	5 367	0	0	20 000	0	47 130	600 897
618	Divers	15 605	0	0	0	20 520	33 490	0	0	2 049 466
621	Personnel extérieur au service	1 000	0	0	0	4 482	0	0	0	33 482
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	97 700	0	0	-5 000	3 500	0	0	10 000	407 577
623	Pub., publications, relations publiques	85 234	0	0	1 512	4 500	1 085	13 800	0	828 308
624	Transports biens, transports collectifs	169 800	0	0	0	0	915	17 455 442	0	17 747 758
625	Déplacements et missions	923 000	0	37 000	3 800	98 528	18 572	4 000	9 000	1 397 341
626	Frais postaux et frais télécommunication	312 931	0	0	0	13 615	0	0	0	1 873 593
627	Services bancaires et assimilés	0	0	0	0	0	0	0	0	1 400
628	Divers	581 732	0	0	0	122 860	2 600	8 400	57 280	1 468 541
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	407 530	0	43 220	24 000	172 550	28 650	11 900	23 650	1 460 900
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0	0	0	0	14 000	0	0	2 000	356 495
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0	0	0	0	2 000	959	0	0	26 658
6411	Personnel titulaire	11 448 940	0	1 476 860	878 200	6 104 418	754 850	432 700	891 800	47 575 713
6412	Assistantes maternelles	9 748 400	0	0	0	0	0	0	0	9 748 400
6413	Personnel non titulaire	2 982 400	0	351 700	196 500	1 491 200	151 400	87 000	181 900	11 836 350
6416	Emplois d'insertion	0	0	0	0	1 400	0	10 000	0	296 600
6417	Rémunérations des apprentis	5 000	0	11 200	0	0	11 600	0	0	174 100
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	7 800 260	0	585 390	331 350	2 358 900	347 800	157 600	344 200	22 246 350

Département du Loiret - Budget principal - DM - 2017

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
647	Autres charges sociales	300 000	0	0	0	0	0	0	0	2 171 400
648	Autres charges de personnel	0	0	0	0	0	0	0	0	175 000
651	Aidés à la personne	18 029 500	1 003	55 928 157	0	0	0	3 413 721	0	77 423 581
65171	RSA - Vers. allocations forfaitaires	0	0	0	74 406 422	0	0	0	0	74 406 422
65172	RSA - Vers. alloc. forfaitaires maj.	0	0	0	13 418 743	0	0	0	0	13 418 743
652	Frais de séjour, hébergement, inhumation	112 602 253	0	0	0	0	0	0	0	112 602 253
653	Indemnités, frais et formation élus	0	0	0	0	0	0	0	0	1 930 400
654	Pertes sur créances irrécouvrables	76 085	74 138	26 625	94 786	2 967	172	600	0	281 614
655	Contributions obligatoires	2 113 788	0	0	0	0	19 188	0	0	25 446 998
656	Participations	645 328	0	0	1 228 153	1 152 445	899 663	260 000	0	5 513 303
657	Subventions de fonctionnement versées	1 220 722	0	763 137	3 158 180	25 425	594 480	23 666	2 429 988	14 878 207
658	Charges diverses de gestion courante	4 609 725	0	0	0	0	0	0	272 721	5 286 598
661	Charges d'intérêts	0	0	0	0	0	0	0	0	14 194 092
668	Autres charges financières	0	0	0	0	0	0	0	0	3 272 679
671	Charges exceptionnelles opér. de gestion	87 975	0	711 475	76	0	0	0	1 500	810 226
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	27 134	0	14 180	28 000	702	0	16 738	0	107 658
674	Subv. fonctionnement exceptionnelles	100 000	0	0	0	0	0	0	0	120 000
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	0	0	0	0	0	0	0	0	1 195 262
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0	0	0	0	0	690 000	0	0	6 741 879
749	Reversement et restitution sur dotations	0	0	1 835 245	0	0	0	0	0	1 835 245
	Dépenses d'ordre	0	0	0	0	0	0	0	0	186 813 849
	Opérations d'ordre entre section	0	0	0	0	0	0	0	0	186 813 849
023	Virement à la section d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	121 501 684
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	0	0	0	0	0	0	0	0	65 312 165
	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0
RECETTES										
	Total recettes de fonctionnement	33 696 409	5 232	23 986 966	1 626 237	1 141 790	6 148 675	1 860 826	537 448	651 556 870
	Recettes réelles	33 696 409	5 232	23 986 966	1 626 237	1 141 790	6 148 675	1 860 826	537 448	589 994 823
6419	Remboursements rémunérations personnel	45 000	0	11 500	6 000	500	0	8 000	200	372 700
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0	0	0	0	0	0	0	0	98 100
702	Ventes de récoltes et produits forestier	0	0	0	0	0	9 000	0	0	9 000
703	Redevances utilisation du domaine	0	0	0	0	630 000	0	0	0	647 868
704	Travaux	0	0	0	0	0	0	0	0	5 000
706	Prestations de services	0	0	0	0	0	0	0	0	935 018
708	Autres produits	0	0	0	0	0	0	0	185 570	1 356 435
731	Impositions directes	0	0	0	0	0	0	0	0	249 254 063

Département du Loiret - Budget principal - DM - 2017

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
732	Droits d'enregistrement,taxes urbanisme	0	0	0	0	0	5 862 500	0	0	97 446 883
734	Taxes liées aux véhicules	0	0	0	0	0	0	0	0	39 000 000
735	Impôts et taxes spécif. prod. énergie	0	0	0	0	0	0	0	0	54 846 926
741	D.G.F.	0	0	0	0	0	0	0	0	63 163 110
744	FCTVA	0	0	0	0	0	0	0	0	1 240 721
746	Dotation générale de décentralisation	0	0	0	0	0	0	0	0	3 010 874
747	Participations	5 199 188	0	23 525 000	487 944	7 540	272 119	176 540	0	34 651 602
748	Autres attributions et participations	2 024 005	0	0	0	0	0	0	0	8 726 090
751	Recouvrements de dépenses d'aide sociale	24 425 903	0	3 418	0	0	0	0	0	24 829 321
752	Revenus des immeubles	282 000	0	0	0	0	0	0	136 000	1 931 000
753	Recouvrement inclus d'insertion et aides	63 330	5 000	345 000	1 070 000	0	0	0	0	1 483 330
757	Redevances versées par fermiers, conces.	0	0	0	0	0	0	0	0	1 620 554
758	Produits divers de gestion courante	7 500	0	0	15 550	0	0	1 545 019	215 678	1 945 747
762	Produits autres immo. financières	0	0	0	0	0	0	0	0	1 534
768	Autres produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	84 479
771	Produits exception. / opérations gestion	66 082	232	102 048	46 235	19 082	2 856	131 267	0	861 783
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	174 715	0	0	508	168	0	0	0	177 358
775	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0	254 000
778	Autres produits exceptionnels	173 686	0	0	0	484 500	2 200	0	0	812 327
781	Rep. amort. et prov. produits fonct. cou	1 235 000	0	0	0	0	0	0	0	1 235 000
Recettes d'ordre		0	0	0	0	0	0	0	0	61 562 047
Opérations d'ordre entre section		0	0	0	0	0	0	0	0	61 562 047
722	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	120 000
776	Différences sur réalisations (négatives)	0	0	0	0	0	0	0	0	55 065 318
777	Quote-part subv. invest transf. pté résul	0	0	0	0	0	0	0	0	6 376 729
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		0	0	0	0	0	0	0	0	0

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – OPERATIONS NON VENTILEES	A1/01

OPERATIONS NON-VENTILABLES 01 (hors RAR et reports)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	Opérations non ventilables 01
DEPENSES		201 263 485,00
Dépenses réelles		134 292 451,00
020	Dépenses imprévues	814 000,00
164	Emprunts établissements de crédit	132 404 210,00
204	Subventions d'équipement versées	462 604,00
272	Titres immobilisés (droits de créance)	33,00
454	Travaux effectués d'office	251 604,00
458	Opérations sous mandat	360 000,00
Dépenses d'ordre		66 971 034,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	61 562 047,00
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	6 376 729,00
198	Neutralisation des amortissements	55 065 318,00
231	Immobilisations corporelles en cours	120 000,00
041	Opérations patrimoniales	5 408 987,00
204	Subventions d'équipement versées	4 605 253,00
231	Immobilisations corporelles en cours	3 734,00
276	Autres créances immobilisées	800 000,00
RECETTES		363 259 312,00
Recettes réelles		170 721 476,00
102	Dotations et fonds d'investissement	5 332 958,00
106	Réserves	24 293 874,00
134	Fonds affectés à l'équipement non transf	570 000,00
164	Emprunts établissements de crédit	138 942 789,00
166	Refinancement de dette	0,00
274	Prêts	394 476,00
276	Autres créances immobilisées	575 775,00
454	Travaux effectués d'office	251 604,00
458	Opérations sous mandat	360 000,00
Recettes d'ordre		192 537 836,00
021	Virement de la section de fonctionnement	121 501 684,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	65 312 165,00
280	Amort. immobilisations incorporelles	39 081 713,00
281	Amortissement immobilisations corporelle	26 024 659,00
282	Amort. immo. reçues en affectation	205 793,00
041	Opérations patrimoniales	5 723 987,00
132	Subv. d'équipement non transférables	315 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	800 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	3 734,00
274	Prêts	4 605 253,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	Opérations non ventilables 01
DEPENSES		205 677 261,00
Dépenses réelles		18 863 412,00
022	Dépenses imprévues	970 590,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	9,00
657	Subventions de fonctionnement versées	353 138,00
658	Charges diverses de gestion courante	100 000,00
661	Charges d'intérêts	6 884 085,00
668	Autres charges financières	3 272 679,00
671	Charges exceptionnelles opér. de gestion	5 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	10 770,00

Département du Loiret - Budget principal - DM - 2017

Art. (1)	Libellé	Opérations non ventilables 01
674	Subv. fonctionnement exceptionnelles	20 000,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	1 195 262,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	6 051 879,00
Dépenses d'ordre		186 813 849,00
023	Virement à la section d'investissement	121 501 684,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	65 312 165,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	65 312 165,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
RECETTES		572 566 572,00
Recettes réelles		511 004 525,00
703	Redevances utilisation du domaine	17 268,00
708	Autres produits	5 500,00
731	Impositions directes	249 254 063,00
732	Droits d'enregistrement,taxes urbanisme	91 578 383,00
734	Taxes liées aux véhicules	39 000 000,00
735	Impôts et taxes spécif. prod. énergie	54 846 926,00
741	D.G.F.	63 163 110,00
744	FCTVA	1 240 721,00
746	Dotation générale de décentralisation	3 010 874,00
747	Participations	3 902 028,00
748	Autres attributions et participations	3 202 085,00
752	Revenus des immeubles	77 000,00
757	Redevances versées par fermiers, conces.	1 620 554,00
762	Produits autres immo. financières	1 534,00
768	Autres produits financiers	84 479,00
Recettes d'ordre		61 562 047,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	61 562 047,00
722	Immobilisations corporelles	120 000,00
776	Différences sur réalisations (négatives)	55 065 318,00
777	Quote-part subv invest transf cpte resul	6 376 729,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A/10

FONCTION 0 – Services généraux (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	202 Admin. gén. (autres moyens généraux)	21 Assemblée locale	23 Information, communication, publicité	4 Coopération décent., action européenne		TOTAL DE LA FONCTION (hors 01)
					41 Subvention globale	48 Autres	
DEPENSES REELLES		28 574 106,00	0,00	130 000,00	0,00	0,00	28 704 106,00
Equipements départementaux		6 510 242,00	0,00	130 000,00	0,00	0,00	6 640 242,00
203	Frais d'études, recherche, développement	145 720,00	0,00	0,00	0,00	0,00	145 720,00
205	Licences, logiciels, droits similaires	68 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 000,00
215	Install., matériel, outillage techniques	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	2 922 511,00	0,00	130 000,00	0,00	0,00	3 052 511,00
231	Immobilisations corporelles en cours	3 366 011,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 366 011,00
Equipements non départementaux (c/204)		22 035 413,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 035 413,00
RECETTES REELLES		6 169 690,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 184 690,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	305 425,00	0,00	0,00	0,00	0,00	305 425,00
131	Subv. d'équipement transférables	5 853 765,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 868 765,00
231	Immobilisations corporelles en cours	10 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 500,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	20 Administration générale collectivité		21 Assemblée locale	23 Information, communication, publicité	4 Coopération décent., action européenne		TOTAL DE LA FONCTION (hors 01)
		201 Admin. gén. (personnel non ventilable)	202 Admin. gén. (autres moyens généraux)			41 Subvention globale	48 Autres	
DEPENSES REELLES		17 331 514,00	7 507 850,00	2 800 533,00	2 796 783,00	0,00	0,00	30 514 802,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	1 041 484,00	19 743,00	84 000,00	0,00	0,00	1 165 705,00
611	Contrats de prestations de services	16 718,00	32 959,00	0,00	24 000,00	0,00	0,00	73 677,00
613	Locations	60 000,00	746 985,00	0,00	0,00	0,00	0,00	806 985,00
615	Entretien et réparations	0,00	2 060 891,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 060 891,00
616	Primes d'assurances	0,00	690 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	690 700,00
617	Etudes et recherches	0,00	415 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	415 900,00
618	Divers	488 253,00	288 974,00	0,00	788 683,00	0,00	0,00	1 569 410,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	28 000,00	0,00	0,00	0,00	28 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	31 797,00	159 480,00	0,00	0,00	0,00	0,00	191 277,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	39 663,00	69 439,00	525 466,00	0,00	0,00	640 777,00
624	Transports biens, transports collectifs	40 450,00	1 000,00	6 751,00	15 000,00	0,00	0,00	69 601,00
625	Déplacements et missions	26 500,00	44 000,00	300,00	5 600,00	0,00	0,00	76 400,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	848 494,00	29 650,00	24 785,00	0,00	0,00	902 929,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	1 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 400,00

Département du Loiret - Budget principal - DM - 2017

Art. (1)	Libellé	20 Administration générale collectivité		21 Assemblée locale	23 Information, communication, publicité	4 Coopération décent., action européenne		TOTAL DE LA FONCTION (hors 01)
		201 Admin. gén. (personnel non ventilable)	202 Admin. gén. (autres moyens généraux)			41 Subvention globale	48 Autres	
		628	Divers			0,00	413 615,00	
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	250 650,00	0,00	10 850,00	21 900,00	0,00	0,00	283 400,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	341 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	341 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	5 000,00	12 500,00	0,00	6 199,00	0,00	0,00	23 699,00
6411	Personnel titulaire	8 777 845,00	0,00	408 600,00	729 450,00	0,00	0,00	9 915 895,00
6413	Personnel non titulaire	2 049 700,00	0,00	84 700,00	220 700,00	0,00	0,00	2 355 100,00
6416	Emplois d'insertion	58 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 500,00
6417	Rémunérations des apprentis	94 600,00	0,00	0,00	39 100,00	0,00	0,00	133 700,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	3 404 800,00	0,00	149 200,00	301 500,00	0,00	0,00	3 855 500,00
647	Autres charges sociales	1 829 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 829 000,00
648	Autres charges de personnel	175 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	175 000,00
653	Indemnités, frais et formation élus	0,00	0,00	1 930 400,00	0,00	0,00	0,00	1 930 400,00
654	Pertes sur créances irrecouvrables	701,00	3 407,00	0,00	400,00	0,00	0,00	4 508,00
656	Participations	0,00	28 624,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	38 624,00
657	Subventions de fonctionnement versées	22 000,00	336 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	395 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	774,00	0,00	0,00	0,00	0,00	774,00
RECETTES REELLES		808 759,00	943 537,00	0,00	1 193,00	860 560,00	0,00	2 614 049,00
6419	Remboursements	120 000,00	0,00	0,00	600,00	0,00	0,00	120 600,00
	rémunérations personnel							
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	98 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	98 100,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00
708	Autres produits	361 103,00	346 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	707 103,00
747	Participations	56 483,00	4 200,00	0,00	0,00	860 560,00	0,00	921 243,00
758	Produits divers de gestion courante	162 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	162 000,00
771	Produits exception. / opérations gestion	9 073,00	246 837,00	0,00	593,00	0,00	0,00	256 503,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	254 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	254 000,00
778	Autres produits exceptionnels	1 000,00	91 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	92 900,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/1

FONCTION 1 – Sécurité (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Gendarmerie, police, sécurité, justice	2 Incendie et Secours	8 Autres interventions de protection	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	598 029,00	2 118 000,00	0,00	2 716 029,00
Equipements départementaux		0,00	100 000,00	6 000,00	0,00	106 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	6 000,00	0,00	6 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	2 112 000,00	0,00	2 112 000,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Gendarmerie, police, sécurité, justice	2 Incendie et Secours	8 Autres interventions de protection	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		10 000,00	732 456,00	18 289 500,00	5 000,00	19 036 956,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	94 302,00	0,00	0,00	94 302,00
615	Entretien et réparations	0,00	70 000,00	5 000,00	0,00	75 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	2 600,00	0,00	0,00	2 600,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	163 000,00	0,00	163 000,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	-505,00	0,00	0,00	-505,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	18 091 500,00	0,00	18 091 500,00
657	Subventions de fonctionnement versées	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
661	Charges d'intérêts	0,00	566 059,00	0,00	0,00	566 059,00
RECETTES REELLES		0,00	1 525 758,00	168 000,00	5 000,00	1 698 758,00
708	Autres produits	0,00	104 000,00	168 000,00	0,00	272 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	1 420 000,00	0,00	0,00	1 420 000,00
771	Produits exception. / opérations gestion	0,00	1 758,00	0,00	0,00	1 758,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/2

FONCTION 2 – Enseignement (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Enseignement du premier degré	2 Enseignement du second degré	
				21 Collèges	22 Lycées
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	24 284 291,00	0,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	14 074 340,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	404 136,00	0,00
215	Install., matériel, outillage techniques	0,00	0,00	917 060,00	0,00
216	Collections et oeuvres d'art	0,00	0,00	900,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	2 699 396,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	10 052 848,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	1 961 311,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	3 311 161,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	27 795,00	0,00
131	Subv. d'équipement transférables	0,00	0,00	92 000,00	0,00
133	Fonds affectés à l'équip. transférables	0,00	0,00	3 083 623,00	0,00
238	Avances commandés immo corporelles	0,00	0,00	7 743,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	100 000,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Enseignement du premier degré	2 Enseignement du second degré	
				21 Collèges	22 Lycées
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	42 069 592,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	2 542 450,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	5 091 500,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	327 770,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	2 264 499,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	25 000,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	100 000,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	30 000,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	425 950,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	2 950,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	327 150,00	0,00
6411	Personnel titulaire	0,00	0,00	10 621 300,00	0,00
6413	Personnel non titulaire	0,00	0,00	2 835 700,00	0,00
6416	Emplois d'insertion	0,00	0,00	226 700,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	12 600,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	4 346 800,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	42 400,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	453,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	5 222 522,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	870 500,00	0,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	6 743 948,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	9 400,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	4 066 519,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	167 900,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	155 000,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	3 500 000,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	16 000,00	0,00

Département du Loiret - Budget principal - DM - 2017

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Enseignement du premier degré	2 Enseignement du second degré	
				21 Collèges	22 Lycées
				771	Produits exception. / opérations gestion
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	31 687,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/2

FONCTION 2 – Enseignement

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	3 Enseignement supérieur	4 Formation pro. , apprentissage (COM)	8 Autres services périscolaires	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		99 689,00	0,00	0,00	24 383 980,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	14 074 340,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	404 136,00
215	Install., matériel, outillage techniques	0,00	0,00	0,00	917 060,00
216	Collections et oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	900,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	2 699 396,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	10 052 848,00
Equipements non départementaux (c/204)		99 689,00	0,00	0,00	2 061 000,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	3 311 161,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	27 795,00
131	Subv. d'équipement transférables	0,00	0,00	0,00	92 000,00
133	Fonds affectés à l'équip. transférables	0,00	0,00	0,00	3 083 623,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	7 743,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	100 000,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	3 Enseignement supérieur	4 Formation pro. , apprentissage (COM)	8 Autres services périscolaires	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		153 000,00	0,00	459 590,00	42 682 182,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	1 000,00	2 543 450,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	5 091 500,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	327 770,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	2 264 499,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	25 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	100 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	30 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	425 950,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	2 950,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	327 150,00
6411	Personnel titulaire	0,00	0,00	0,00	10 621 300,00
6413	Personnel non titulaire	0,00	0,00	0,00	2 835 700,00
6416	Emplois d'insertion	0,00	0,00	0,00	226 700,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	12 600,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	4 346 800,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	42 400,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	453,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	5 222 522,00
656	Participations	0,00	0,00	418 590,00	1 289 090,00
657	Subventions de fonctionnement versées	153 000,00	0,00	40 000,00	193 000,00
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	6 743 948,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	9 400,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	1 467,00	4 067 986,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	167 900,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	155 000,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	3 500 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	16 000,00
771	Produits exception. / opérations gestion	0,00	0,00	500,00	196 432,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	967,00	967,00

Département du Loiret - Budget principal - DM - 2017

Art. (1)	Libellé	3 Enseignement supérieur	4 Formation pro. , apprentissage (COM)	8 Autres services périscolaires	TOTAL DE LA FONCTION
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	31 687,00

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/3

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (hors RAR)
INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Culture		
			11 Activités artistiques, action culturelle	12 Patrimoine (musées, monuments...)	13 Bibliothèques et médiathèques
DEPENSES REELLES		0,00	713 000,00	2 893 686,00	130 000,00
Equipements départementaux		0,00	7 000,00	985 179,00	100 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	25 000,00	0,00
215	Install., matériel, outillage techniques	0,00	0,00	18 000,00	0,00
216	Collections et oeuvres d'art	0,00	7 000,00	1 000,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	4 000,00	100 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	937 179,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	706 000,00	1 908 507,00	30 000,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv. d'équipement transférables	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv. d'équipement non transférables	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Culture		
			11 Activités artistiques, action culturelle	12 Patrimoine (musées, monuments...)	13 Bibliothèques et médiathèques
DEPENSES REELLES		539 080,00	2 370 214,00	2 084 094,00	1 123 890,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	42 800,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	201 384,00	207 700,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	10 240,00	55 000,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	143 472,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	111 240,00	18 500,00
618	Divers	0,00	12 590,00	133 180,00	32 380,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	3 200,00	400,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	3 250,00	22 100,00	11 120,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	10 000,00	20 000,00
625	Déplacements et missions	200,00	0,00	18 000,00	2 100,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	3 361,00	27 426,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	105 009,00	16 890,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	8 950,00	0,00	20 600,00	13 600,00
6411	Personnel titulaire	306 700,00	0,00	638 400,00	509 700,00
6413	Personnel non titulaire	81 850,00	0,00	234 300,00	104 500,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	120 300,00	0,00	269 200,00	187 000,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	1 000,00	0,00	0,00
657	Subventions de fonctionnement versées	19 380,00	2 033 895,00	48 783,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	303 378,00	0,00	0,00
671	Charges exceptionnelles opér. de gestion	1 700,00	2 500,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	942 764,00	27 063,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	3 000,00	0,00
704	Travaux	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	826 518,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	102 662,00	0,00
771	Produits exception. / opérations gestion	0,00	0,00	3 230,00	7 063,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	7 354,00	20 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/3

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	1 Culture		2 Sports	3 Jeunesse (action socio-éducative...)	TOTAL DE LA FONCTION
		14 Musées	15 Services d'archives			
DEPENSES REELLES		1 207 322,00	303 050,00	2 110 215,00	30 000,00	7 387 273,00
Equipements départementaux		1 207 322,00	303 050,00	0,00	30 000,00	2 632 551,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	101 300,00	0,00	0,00	126 300,00
215	Install., matériel, outillage techniques	3 074,00	3 150,00	0,00	0,00	24 224,00
216	Collections et oeuvres d'art	9 000,00	16 300,00	0,00	0,00	33 300,00
218	Autres immobilisations corporelles	426,00	140 300,00	0,00	30 000,00	274 726,00
231	Immobilisations corporelles en cours	1 194 822,00	42 000,00	0,00	0,00	2 174 001,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	2 110 215,00	0,00	4 754 722,00
RECETTES REELLES		301 070,00	1 600,00	0,00	0,00	302 670,00
131	Subv. d'équipement transférables	269 907,00	0,00	0,00	0,00	269 907,00
132	Subv. d'équipement non transférables	31 163,00	1 600,00	0,00	0,00	32 763,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	1 Culture		2 Sports	3 Jeunesse (action socio-éducative...)	TOTAL DE LA FONCTION
		14 Musées	15 Services d'archives			
DEPENSES REELLES		489 693,00	1 660 711,00	3 174 250,00	397 663,00	11 839 595,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	42 800,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	156 211,00	59 780,00	0,00	1 200,00	626 275,00
611	Contrats de prestations de services	2 000,00	0,00	137 000,00	0,00	204 240,00
613	Locations	2 700,00	0,00	0,00	0,00	146 172,00
615	Entretien et réparations	84 800,00	41 250,00	0,00	0,00	255 790,00
618	Divers	175 091,00	27 200,00	0,00	0,00	380 441,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	600,00	3 300,00	0,00	0,00	7 500,00
623	Pub., publications, relations publiques	39 810,00	2 820,00	0,00	2 300,00	81 400,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	22 000,00	52 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	2 741,00	0,00	0,00	23 041,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	24 381,00	0,00	0,00	0,00	55 168,00
628	Divers	4 100,00	84 670,00	0,00	0,00	210 669,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	23 300,00	0,00	0,00	66 450,00
6411	Personnel titulaire	0,00	850 550,00	0,00	0,00	2 305 350,00
6413	Personnel non titulaire	0,00	196 000,00	0,00	0,00	616 650,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	369 100,00	0,00	0,00	945 600,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	0,00	3 037 250,00	372 163,00	5 511 471,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	303 378,00
671	Charges exceptionnelles opér. de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	4 200,00
RECETTES REELLES		200 351,00	21 744,00	0,00	4 000,00	1 195 922,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
704	Travaux	0,00	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
706	Prestations de services	108 500,00	0,00	0,00	0,00	935 018,00
708	Autres produits	83 600,00	0,00	0,00	0,00	186 262,00
771	Produits exception. / opérations gestion	8 251,00	16 744,00	0,00	4 000,00	39 288,00

Département du Loiret - Budget principal - DM - 2017

Art. (1)	Libellé	1 Culture		2 Sports	3 Jeunesse (action socio-éducative...)	TOTAL DE LA FONCTION
		14 Musées	15 Services d'archives			
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	27 354,00

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/4

FONCTION 4 – Prévention médico-sociale (hors RAR)
INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 PMI et planification familiale	2 Prévention et éducation pour la santé	8 Autres actions	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	8 000,00	0,00	181 371,00	189 371,00
Equipements départementaux		0,00	8 000,00	0,00	0,00	8 000,00
215	Install., matériel, outillage techniques	0,00	8 000,00	0,00	0,00	8 000,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	181 371,00	181 371,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 PMI et planification familiale	2 Prévention et éducation pour la santé	8 Autres actions	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	5 849 529,00	0,00	52 200,00	5 901 729,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	25 662,00	0,00	0,00	25 662,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	1 069 312,00	0,00	0,00	1 069 312,00
625	Déplacements et missions	0,00	174 000,00	0,00	0,00	174 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	74 400,00	0,00	0,00	74 400,00
6411	Personnel titulaire	0,00	2 745 400,00	0,00	0,00	2 745 400,00
6413	Personnel non titulaire	0,00	586 800,00	0,00	0,00	586 800,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	1 172 950,00	0,00	0,00	1 172 950,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	51 200,00	51 200,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	271,00	0,00	0,00	271,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	734,00	0,00	0,00	734,00
RECETTES REELLES		0,00	410 000,00	0,00	0,00	410 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
751	Recouvrements de dépenses d'aide sociale	0,00	400 000,00	0,00	0,00	400 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/5

FONCTION 5 – Action sociale (hors RMI, APA et RSA) (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Famille et enfance	2 Personnes handicapées
DEPENSES REELLES		75 000,00	172 600,00	31 926,00
Equipements départementaux		75 000,00	122 600,00	18 926,00
203	Frais d'études, recherche, développement	2 000,00	1 300,00	0,00
215	Install., matériel, outillage techniques	0,00	10 000,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	111 300,00	18 926,00
231	Immobilisations corporelles en cours	73 000,00	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	50 000,00	13 000,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Famille et enfance	2 Personnes handicapées
DEPENSES REELLES		10 060 128,00	68 864 469,00	85 490 951,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	235 296,00	8 900,00	23 549,00
611	Contrats de prestations de services	115 636,00	6 281 559,00	143 466,00
613	Locations	40 300,00	18 000,00	2 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	180 000,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	99 500,00	0,00	13 500,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	605,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	1 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	10 150,00	81 450,00	1 600,00
623	Pub., publications, relations publiques	31 444,00	1 188,00	37 602,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	169 800,00	0,00
625	Déplacements et missions	92 000,00	824 800,00	6 200,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	257 645,00	0,00	55 286,00
628	Divers	201 692,00	349 840,00	30 200,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	148 950,00	225 100,00	33 480,00
6411	Personnel titulaire	5 342 200,00	4 984 800,00	1 121 940,00
6412	Assistants maternelles	0,00	9 748 400,00	0,00
6413	Personnel non titulaire	1 277 200,00	1 434 300,00	270 900,00
6417	Rémunérations des apprentis	5 000,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	2 016 750,00	5 327 700,00	455 810,00
647	Autres charges sociales	0,00	300 000,00	0,00
651	Aides à la personne	0,00	5 025 100,00	12 304 400,00
652	Frais de séjour, héberg., inhumation	0,00	29 104 253,00	70 268 000,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	165,00	1 034,00	9 354,00
655	Contributions obligatoires	6 200,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	23 334,00	616 994,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	341 386,00	22 440,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	4 609 725,00	0,00
671	Charges exceptionnelles opér. de gestion	0,00	0,00	63 175,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	3 800,00	9 450,00
674	Subv. fonctionnement exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		505 573,00	2 231 519,00	20 972 735,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	36 000,00	4 000,00	5 000,00
747	Participations	0,00	294 500,00	4 515 000,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	2 024 005,00
751	Recouvrements de dépenses d'aide sociale	0,00	653 037,00	14 200 400,00

Département du Loiret - Budget principal - DM - 2017

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Famille et enfance	2 Personnes handicapées
752	Revenus des immeubles	282 000,00	0,00	0,00
753	Recouvrement indus d'insertion et aides	0,00	0,00	63 330,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	7 500,00	0,00
771	Produits exception. / opérations gestion	24 614,00	30 145,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	7 337,00	165 000,00
778	Autres produits exceptionnels	162 959,00	0,00	0,00
781	Rep. amort. et prov. produits fonct. cou	0,00	1 235 000,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/5

FONCTION 5 – Action sociale (hors RMI, APA et RSA)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	3 Personnes âgées			8 Autres interventions sociales	TOTAL DE LA FONCTION
		31 Forfait autonomie	32 Autres actions de prévention	38 Autres		
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	100 000,00	3 877 900,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	0,00	1 844 526,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	14 300,00
215	Install., matériel, outillage techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	130 226,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	1 690 000,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	100 000,00	2 033 374,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	3 Personnes âgées			8 Autres interventions sociales	TOTAL DE LA FONCTION
		31 Forfait autonomie	32 Autres actions de prévention	38 Autres		
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	4 624 615,00	183 065 808,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	267 745,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	1 340 460,00	7 950 221,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	60 300,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	180 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	133 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	82 500,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	15 000,00	15 605,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	97 700,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	85 234,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	169 800,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	923 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	312 931,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	581 732,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	407 530,00
6411	Personnel titulaire	0,00	0,00	0,00	0,00	11 448 940,00
6412	Assistants maternelles	0,00	0,00	0,00	0,00	9 748 400,00
6413	Personnel non titulaire	0,00	0,00	0,00	0,00	2 982 400,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	7 800 260,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	700 000,00	18 029 500,00
652	Frais de séjour, héberg., inhumation	0,00	0,00	0,00	0,00	112 602 253,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	339,00	76 085,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	2 107 588,00	2 113 788,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	5 000,00	645 328,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	0,00	0,00	352 896,00	1 220 722,00

Département du Loiret - Budget principal - DM - 2017

Art. (1)	Libellé	3 Personnes âgées			8 Autres interventions sociales	TOTAL DE LA FONCTION
		31 Forfait autonomie	32 Autres actions de prévention	38 Autres		
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	4 609 725,00
671	Charges exceptionnelles opér. de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	87 975,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	3 332,00	27 134,00
674	Subv. fonctionnement exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	1 964 136,00	33 696 409,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	389 688,00	5 199 188,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	2 024 005,00
751	Recouvrements de dépenses d'aide sociale	0,00	0,00	0,00	1 551 296,00	24 425 903,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	282 000,00
753	Recouvrement indus d'insertion et aides	0,00	0,00	0,00	0,00	63 330,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	7 500,00
771	Produits exception. / opérations gestion	0,00	0,00	0,00	10 047,00	66 082,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	2 378,00	174 715,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	10 727,00	173 686,00
781	Rep. amort. et prov. produits fonct. cou	0,00	0,00	0,00	0,00	1 235 000,00

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/5-4

SOUS-FONCTION 5-4 – Revenu minimum d'insertion (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	1 Insertion sociale	2 Santé	3 Logement	4 Insertion professionnelle
DEPENSES REELLES		200 000,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	200 000,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	1 Insertion sociale	2 Santé	3 Logement	4 Insertion professionnelle
DEPENSES REELLES		3 000,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	3 000,00	0,00	0,00	0,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
753	Recouvrement indus d'insertion et aides	0,00	0,00	0,00	0,00
771	Produits exception. / opérations gestion	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres et le compte 6516 qui est également décliné à 4 chiffres.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/5-4

SOUS-FONCTION 5-4 – Revenu minimum d'insertion

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	5 Évaluation des dépenses engagées	6 Dépenses de structure	8 Autres dépenses au titre du RMI	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	200 000,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	200 000,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	5 Évaluation des dépenses engagées	6 Dépenses de structure	7 Revenu minimum d'insertion - RMA		8 Autres dépenses au titre du RMI	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
				71 Revenu minimum d'insertion - Allocations	72 Revenu minimum d'activité		
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	75 141,00	0,00	0,00	78 141,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	1 003,00	0,00	0,00	1 003,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	74 138,00	0,00	0,00	74 138,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	5 232,00	0,00	0,00	5 232,00
753	Recouvrement indus d'insertion et aides	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
771	Produits exception. / opérations gestion	0,00	0,00	232,00	0,00	0,00	232,00

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/5-5

SOUS-FONCTION 5-5 – Personnes dépendantes (APA) (hors RAR)

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 APA à domicile	2 APA versée au bénéficiaire en établisst	3 APA versée à l'établissement	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
DEPENSES REELLES		2 505 377,00	32 606 977,00	2 786 514,00	23 890 688,00	61 789 556,00
617	Etudes et recherches	0,00	5 367,00	0,00	0,00	5 367,00
625	Déplacements et missions	37 000,00	0,00	0,00	0,00	37 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	43 220,00	0,00	0,00	0,00	43 220,00
6411	Personnel titulaire	1 476 860,00	0,00	0,00	0,00	1 476 860,00
6413	Personnel non titulaire	351 700,00	0,00	0,00	0,00	351 700,00
6417	Rémunérations des apprentis	11 200,00	0,00	0,00	0,00	11 200,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	585 390,00	0,00	0,00	0,00	585 390,00
651	Aides à la personne	0,00	29 538 157,00	2 500 000,00	23 890 000,00	55 928 157,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	7,00	24 006,00	1 924,00	688,00	26 625,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	763 137,00	0,00	0,00	763 137,00
671	Charges exceptionnelles opér. de gestion	0,00	426 885,00	284 590,00	0,00	711 475,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	14 180,00	0,00	0,00	14 180,00
749	Reversement et restitution sur dotations	0,00	1 835 245,00	0,00	0,00	1 835 245,00
RECETTES REELLES		11 500,00	14 135 392,00	9 816 656,00	23 418,00	23 986 966,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	11 500,00	0,00	0,00	0,00	11 500,00
747	Participations	0,00	13 783 344,00	9 741 656,00	0,00	23 525 000,00
751	Recouvrements de dépenses d'aide sociale	0,00	0,00	0,00	3 418,00	3 418,00
753	Recouvrement indus d'insertion et aides	0,00	250 000,00	75 000,00	20 000,00	345 000,00
771	Produits exception. / opérations gestion	0,00	102 048,00	0,00	0,00	102 048,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/5-6

SOUS-FONCTION 5-6 – Revenu de solidarité active (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	1 Insertion sociale	2 Santé	3 Logement	4 Insertion professionnelle
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	1 Insertion sociale	2 Santé	3 Logement	4 Insertion professionnelle
	DEPENSES REELLES	90 547 139,00	0,00	0,00	1 905 749,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	121 296,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	1 512,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00
6411	Personnel titulaire	0,00	0,00	0,00	0,00
6413	Personnel non titulaire	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00
65171	RSA - Vers. allocations forfaitaires	74 406 422,00	0,00	0,00	0,00
65172	RSA - Vers. alloc. forfaitaires maj.	13 418 743,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	88 718,00	0,00	0,00	1 788,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	1 228 153,00
657	Subventions de fonctionnement versées	2 605 180,00	0,00	0,00	553 000,00
671	Charges exceptionnelles opér. de gestion	76,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	28 000,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	1 232 164,00	0,00	0,00	372 523,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	124 140,00	0,00	0,00	363 804,00
753	Recouvrement indus d'insertion et aides	1 070 000,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
771	Produits exception. / opérations gestion	37 516,00	0,00	0,00	8 719,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	508,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres, et le compte 6517 qui est décliné à 5 chiffres.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/5-6

SOUS-FONCTION 5-6 – Revenu de solidarité active

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	5 Evaluation des dépenses engagées	6 Dépenses de structure	8 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	5 Evaluation des dépenses engagées	6 Dépenses de structure	7 Allocations RSA	8 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
	DEPENSES REELLES	0,00	1 433 850,00	4 280,00	15 400,00	93 906 418,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	20 400,00	141 696,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	-5 000,00	-5 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	1 512,00
625	Déplacements et missions	0,00	3 800,00	0,00	0,00	3 800,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	24 000,00	0,00	0,00	24 000,00
6411	Personnel titulaire	0,00	878 200,00	0,00	0,00	878 200,00
6413	Personnel non titulaire	0,00	196 500,00	0,00	0,00	196 500,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	331 350,00	0,00	0,00	331 350,00
65171	RSA - Vers. allocations forfaitaires	0,00	0,00	0,00	0,00	74 406 422,00
65172	RSA - Vers. alloc. forfaitaires maj.	0,00	0,00	0,00	0,00	13 418 743,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	4 280,00	0,00	94 786,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	1 228 153,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	3 158 180,00
671	Charges exceptionnelles opér. de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	76,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	28 000,00
	RECETTES REELLES	0,00	6 000,00	15 550,00	0,00	1 626 237,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	6 000,00	0,00	0,00	6 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	487 944,00
753	Recouvrement indus d'insertion et aides	0,00	0,00	0,00	0,00	1 070 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	15 550,00	0,00	15 550,00
771	Produits exception. / opérations gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	46 235,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	508,00

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/6

FONCTION 6 – Réseaux et infrastructures (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Eaux et assainissement	2 Routes et voirie		
				21 Réseau routier départemental	22 Viabilité hivernale et aléas climatiques	28 Autres réseaux de voirie
DEPENSES REELLES		0,00	2 580 000,00	33 690 415,00	0,00	2 272 136,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	30 875 032,00	0,00	2 022 136,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	1 442 280,00	0,00	2 136,00
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	14 872,00	0,00	0,00
215	Install., matériel, outillage techniques	0,00	0,00	640 231,00	0,00	22 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	191 295,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	26 627 480,00	0,00	1 998 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	1 958 874,00	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	2 580 000,00	2 815 383,00	0,00	250 000,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	5 303 534,00	0,00	0,00
132	Subv. d'équipement non transférables	0,00	0,00	5 300 374,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	87,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	3 073,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Eaux et assainissement	2 Routes et voirie		
				21 Réseau routier départemental	22 Viabilité hivernale et aléas climatiques	28 Autres réseaux de voirie
DEPENSES REELLES		0,00	30 310,00	19 105 580,00	0,00	7 520,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	2 400,00	1 569 170,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	796 000,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	6 309 698,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	15 000,00	0,00	5 520,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	4 482,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	1 500,00	0,00	2 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	1 500,00	3 000,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	4 100,00	94 428,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	13 615,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	22 310,00	100 550,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	172 550,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	14 000,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00
6411	Personnel titulaire	0,00	0,00	6 104 418,00	0,00	0,00
6413	Personnel non titulaire	0,00	0,00	1 491 200,00	0,00	0,00
6416	Emplois d'insertion	0,00	0,00	1 400,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	2 358 900,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	2 967,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	702,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	1 141 790,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00

Département du Loiret - Budget principal - DM - 2017

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Eaux et assainissement	2 Routes et voirie		
				21	22	28
				Réseau routier départemental	Viabilité hivernale et aléas climatiques	Autres réseaux de voirie
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	630 000,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	7 540,00	0,00	0,00
771	Produits exception. / opérations gestion	0,00	0,00	19 082,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	168,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	484 500,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/6

FONCTION 6 – Réseaux et infrastructures

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	3 Infrastructures ferroviaires et aéroport	4 Infrastructures fluviales, maritimes	8 Autres réseaux	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		1 410 048,00	884 397,00	0,00	40 836 996,00
Equipements départementaux		0,00	742 000,00	0,00	33 639 168,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	154 080,00	0,00	1 598 496,00
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	77 920,00	0,00	77 920,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	14 872,00
215	Install., matériel, outillage techniques	0,00	0,00	0,00	662 231,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	191 295,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	510 000,00	0,00	29 135 480,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	1 958 874,00
Equipements non départementaux (c/204)		1 410 048,00	142 397,00	0,00	7 197 828,00
RECETTES REELLES		0,00	205 795,00	0,00	5 509 329,00
132	Subv. d'équipement non transférables	0,00	0,00	0,00	5 300 374,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	87,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	142 795,00	0,00	142 795,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	63 000,00	0,00	66 073,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	3 Infrastructures ferroviaires et aéroport	4 Infrastructures fluviales, maritimes	8 Autres réseaux	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		700 000,00	506 720,00	1 150,00	20 351 280,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	1 571 570,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	30 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	796 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	50 000,00	0,00	6 359 698,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	20 520,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	4 482,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	3 500,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	4 500,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	98 528,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	13 615,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	122 860,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	172 550,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	14 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6411	Personnel titulaire	0,00	0,00	0,00	6 104 418,00
6413	Personnel non titulaire	0,00	0,00	0,00	1 491 200,00
6416	Emplois d'insertion	0,00	0,00	0,00	1 400,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	2 358 900,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	2 967,00
656	Participations	700 000,00	452 445,00	0,00	1 152 445,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	4 275,00	1 150,00	25 425,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	702,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	1 141 790,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	500,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	630 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	7 540,00
771	Produits exception. / opérations gestion	0,00	0,00	0,00	19 082,00

Département du Loiret - Budget principal - DM - 2017

Art. (1)	Libellé	3 Infrastructures ferroviaires et aéroport	4 Infrastructures fluviales, maritimes	8 Autres réseaux	TOTAL DE LA FONCTION
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	168,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	484 500,00

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A17

FONCTION 7 – Aménagement et environnement (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Aménagement et développement urbain	2 Logement	3 Environnement	
					31 Actions de traitement des déchets	38 Autres actions en faveur milieu naturel
DEPENSES REELLES		3 529 936,00	397 750,00	1 667 984,00	436,00	1 018 079,00
Equipements départementaux		3 529 936,00	0,00	0,00	436,00	469 709,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	172 500,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	43 817,00
215	Install., matériel, outillage techniques	6 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
217	Immo. corporelles reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	70 000,00	0,00	0,00	436,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	3 453 436,00	0,00	0,00	0,00	233 392,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	397 750,00	1 667 984,00	0,00	548 370,00
RECETTES REELLES		0,00	12 932,00	750 000,00	0,00	693 633,00
131	Subv. d'équipement transférables	0,00	0,00	750 000,00	0,00	0,00
132	Subv. d'équipement non transférables	0,00	0,00	0,00	0,00	681 033,00
133	Fonds affectés à l'équip. transférables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	12 600,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
276	Autres créances immobilisées	0,00	12 932,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Aménagement et développement urbain	2 Logement	3 Environnement	
					31 Actions de traitement des déchets	38 Autres actions en faveur milieu naturel
DEPENSES REELLES		530 250,00	703 000,00	160 610,00	1 131,00	2 702 140,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	140 387,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	950,00	0,00	0,00	0,00	2 505,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	30 000,00	0,00	48 565,00
613	Locations	1 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	1 000,00	0,00	0,00	0,00	329 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
618	Divers	30 550,00	0,00	0,00	0,00	2 940,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	1 085,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	915,00
625	Déplacements et missions	3 500,00	0,00	0,00	0,00	15 072,00
628	Divers	1 500,00	700,00	0,00	0,00	400,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	12 650,00	0,00	0,00	0,00	14 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	959,00	0,00
6411	Personnel titulaire	227 800,00	0,00	0,00	0,00	527 050,00
6413	Personnel non titulaire	45 500,00	0,00	0,00	0,00	105 900,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00	11 600,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	155 500,00	0,00	0,00	0,00	192 300,00

Département du Loiret - Budget principal - DM - 2017

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Aménagement et développement urbain	2 Logement	3	
					Environnement	
					31 Actions de traitement des déchets	38 Autres actions en faveur milieu naturel
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	172,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	19 188,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	899 663,00
657	Subventions de fonctionnement versées	50 000,00	12 300,00	130 610,00	0,00	371 570,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	690 000,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		47 000,00	862 500,00	25 000,00	0,00	5 214 175,00
702	Ventes de récoltes et produits forestier	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00
732	Droits d'enregistrement,taxes urbanisme	0,00	862 500,00	0,00	0,00	5 000 000,00
747	Participations	47 000,00	0,00	25 000,00	0,00	200 119,00
771	Produits exception. / opérations gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	2 856,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	2 200,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/7

FONCTION 7 – Aménagement et environnement

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	4 Aménagement et développement rural	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		2 234 361,00	8 848 546,00
Equipements départementaux		0,00	4 000 081,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	172 500,00
211	Terrains	0,00	43 817,00
215	Install., matériel, outillage techniques	0,00	6 500,00
217	Immo. corporelles reçues mises à dispo.	0,00	20 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	70 436,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	3 686 828,00
Equipements non départementaux (c/204)		2 234 361,00	4 848 465,00
RECETTES REELLES		805 557,00	2 262 122,00
131	Subv. d'équipement transférables	0,00	750 000,00
132	Subv. d'équipement non transférables	0,00	681 033,00
133	Fonds affectés à l'équip. transférables	664 911,00	664 911,00
134	Fonds affectés à l'équipement non transf.	57 102,00	57 102,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	12 600,00
204	Subventions d'équipement versées	83 544,00	83 544,00
276	Autres créances immobilisées	0,00	12 932,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	4 Aménagement et développement rural	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		30 000,00	4 127 131,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	140 387,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	3 455,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	78 565,00
613	Locations	0,00	1 300,00
615	Entretien et réparations	0,00	330 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	20 000,00
618	Divers	0,00	33 490,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	1 085,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	915,00
625	Déplacements et missions	0,00	18 572,00
628	Divers	0,00	2 600,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	26 650,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	959,00
6411	Personnel titulaire	0,00	754 850,00
6413	Personnel non titulaire	0,00	151 400,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	11 600,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	347 800,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	172,00
655	Contributions obligatoires	0,00	19 188,00
656	Participations	0,00	899 663,00
657	Subventions de fonctionnement versées	30 000,00	594 480,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	690 000,00
RECETTES REELLES		0,00	6 148 675,00
702	Ventes de récoltes et produits forestier	0,00	9 000,00
732	Droits d'enregistrement,taxes urbanisme	0,00	5 862 500,00

Département du Loiret - Budget principal - DM - 2017

Art. (1)	Libellé	4 Aménagement et développement rural	TOTAL DE LA FONCTION
747	Participations	0,00	272 119,00
771	Produits exception. / opérations gestion	0,00	2 856,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	2 200,00

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/8

FONCTION 8 – Transports (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Transports scolaires	2 Transports publics de voyageurs	
				21 Routier	22 Ferroviaire
				DEPENSES REELLES	
Equipements départementaux		0,00	0,00	33 818,00	0,00
215	Install., matériel, outillage techniques	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	33 818,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	618 200,00	0,00
132	Subv. d'équipement non transférables	0,00	0,00	618 200,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Transports scolaires	2 Transports publics de voyageurs	
				21 Routier	22 Ferroviaire
				DEPENSES REELLES	
605	Achats de matériel, équip. et travaux	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	220 120,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	13 800,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	3 234 000,00	14 221 442,00	0,00
625	Déplacements et missions	4 000,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	8 400,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	11 900,00	0,00	0,00	0,00
6411	Personnel titulaire	432 700,00	0,00	0,00	0,00
6413	Personnel non titulaire	87 000,00	0,00	0,00	0,00
6416	Emplois d'insertion	10 000,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	157 600,00	0,00	0,00	0,00
651	Aides à la personne	0,00	3 413 721,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	600,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	260 000,00	0,00	0,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	0,00	23 666,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	16 738,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		8 000,00	1 833 910,00	18 916,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	8 000,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	157 624,00	18 916,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	1 545 019,00	0,00	0,00
771	Produits exception. / opérations gestion	0,00	131 267,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/8

FONCTION 8 – Transports

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	2 Transports publics de voyageurs			8 Autres	TOTAL DE LA FONCTION
		23 Maritime	24 Fluvial	25 Aérien		
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	33 818,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	0,00	33 818,00
215	Install., matériel, outillage techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	33 818,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	618 200,00
132	Subv. d'équipement non transférables	0,00	0,00	0,00	0,00	618 200,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	2 Transports publics de voyageurs			8 Autres	TOTAL DE LA FONCTION
		23 Maritime	24 Fluvial	25 Aérien		
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	22 115 687,00
605	Achats de matériel, équip. et travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	220 120,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	13 800,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	17 455 442,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	8 400,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	11 900,00
6411	Personnel titulaire	0,00	0,00	0,00	0,00	432 700,00
6413	Personnel non titulaire	0,00	0,00	0,00	0,00	87 000,00
6416	Emplois d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	157 600,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00	3 413 721,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	260 000,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	23 666,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	16 738,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	1 860 826,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	176 540,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	1 545 019,00
771	Produits exception. / opérations gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	131 267,00

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/9

FONCTION 9 – Développement économique (hors RAR)
INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Structures animation, développement éco.	2 Agriculture et pêche	
				21 Laboratoire départemental	28 Autres
DEPENSES REELLES		3 000,00	1 108 983,00	0,00	308 919,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	270 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
237	Avances commandes immo incorporelles	0,00	0,00	0,00	270 000,00
Equipements non départementaux (c/204)		3 000,00	0,00	0,00	38 919,00
RECETTES REELLES		0,00	3 086 021,00	0,00	86 750,00
132	Subv. d'équipement non transférables	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	86 750,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
276	Autres créances immobilisées	0,00	3 086 021,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Structures animation, développement éco.	2 Agriculture et pêche	
				21 Laboratoire départemental	28 Autres
DEPENSES REELLES		915 650,00	689 443,00	0,00	492 870,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	5 000,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	9 572,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	14 850,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00
6411	Personnel titulaire	558 400,00	0,00	0,00	0,00
6413	Personnel non titulaire	114 400,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	223 000,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	407 150,00	0,00	492 870,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	272 721,00	0,00	0,00
671	Charges exceptionnelles opér. de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		200,00	401 248,00	136 000,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	200,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	185 570,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	136 000,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	215 678,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/9

FONCTION 9 – Développement économique

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	3 Industrie, commerce et artisanat	4 Développement touristique	5 Maintien services publics non départ.	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		4 617 123,00	97 571,00	0,00	6 135 596,00
Equipements départementaux		4 000 000,00	0,00	0,00	4 270 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	4 000 000,00	0,00	0,00	4 000 000,00
237	Avances commandes immo incorporelles	0,00	0,00	0,00	270 000,00
Equipements non départementaux (c/204)		617 123,00	97 571,00	0,00	756 613,00
RECETTES REELLES		1 879 114,00	0,00	0,00	5 051 885,00
132	Subv. d'équipement non transférables	1 794 225,00	0,00	0,00	1 794 225,00
204	Subventions d'équipement versées	70 081,00	0,00	0,00	156 831,00
231	Immobilisations corporelles en cours	14 808,00	0,00	0,00	14 808,00
276	Autres créances immobilisées	0,00	0,00	0,00	3 086 021,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	3 Industrie, commerce et artisanat	4 Développement touristique	5 Maintien services publics non départ.	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		681 608,00	1 491 598,00	0,00	4 271 169,00
617	Etudes et recherches	0,00	47 130,00	0,00	47 130,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
625	Déplacements et missions	4 000,00	0,00	0,00	9 000,00
628	Divers	46 708,00	1 000,00	0,00	57 280,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	8 800,00	0,00	0,00	23 650,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
6411	Personnel titulaire	333 400,00	0,00	0,00	891 800,00
6413	Personnel non titulaire	67 500,00	0,00	0,00	181 900,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	121 200,00	0,00	0,00	344 200,00
657	Subventions de fonctionnement versées	88 500,00	1 441 468,00	0,00	2 429 988,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	272 721,00
671	Charges exceptionnelles opér. de gestion	1 500,00	0,00	0,00	1 500,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	537 448,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	200,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	185 570,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	136 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	215 678,00

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES PROVISIONS		B3

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N ET PROVISIONS NOUVELLES

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises D	SOLDE E = C - D
Provisions pour risques et charges (2)	1 135 262,00		1 235 000,00	2 370 262,00	2 370 262,00	0,00
Provisions pour litiges	1 135 262,00		0,00	1 135 262,00	1 135 262,00	0,00
Contentieux	1 135 262,00	08/12/2017	0,00	1 135 262,00	1 135 262,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		1 235 000,00	1 235 000,00	1 235 000,00	0,00
Convention gestion MECS	0,00	19/11/2015	1 235 000,00	1 235 000,00	1 235 000,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	60 000,00		0,00	60 000,00	60 000,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	60 000,00		0,00	60 000,00	60 000,00	0,00
Dépréciation créances sociales hors RMI/RSA	60 000,00	08/12/2017	0,00	60 000,00	60 000,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	1 195 262,00		1 235 000,00	2 430 262,00	2 430 262,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement, ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 454202	Intitulé de l'opération : 2ème remboursement	Date de la délibération :		
		RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
	DEPENSES (a)	0,00	41 500,00	41 500,00
4542102 (5)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	1 006 179,91	41 500,00	41 500,00
	1 006 179,91	0,00	41 500,00	41 500,00
040	Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
	Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00
	Dépenses nettes (a – c)	1 006 179,91	41 500,00	41 500,00
	RECETTES (b)			
4542202	Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	574 285,12	41 500,00	41 500,00
040	Financement par le mandataire	574 285,12	41 500,00	41 500,00
041	Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00
	Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00
	Recettes nettes (b - d)	574 285,12	41 500,00	41 500,00

N° opération : 454404	Intitulé de l'opération : Aménagements fonciers A19 et autres Aménagement foncier A19	Date de la délibération :		
		RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
	DEPENSES (a)	0,00	60 000,00	60 000,00
4544104 (5)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	9 327 816,01	60 000,00	60 000,00
	9 327 816,01	0,00	60 000,00	60 000,00
040	Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
	Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00
	Dépenses nettes (a – c)	9 327 816,01	60 000,00	60 000,00
	RECETTES (b)			
4544204	Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	5 766 110,58	60 000,00	60 000,00
040	Financement par le mandataire	5 766 110,58	60 000,00	60 000,00
041	Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00
	Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00

N° opération : 454404	Intitulé de l'opération : Aménagements fonciers A19 et autres Aménagement foncier A19			Date de la délibération :	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	5 766 110,58	0,00	60 000,00	60 000,00	

N° opération : 454405	Intitulé de l'opération : Aménagement foncier Fay-aux-Loges			Date de la délibération :	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)					
4544105 (5)	226 078,53	0,00	150 104,00	150 104,00	
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire</i>	226 078,53	0,00	150 104,00	150 104,00	
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	226 078,53	0,00	150 104,00	150 104,00	
RECETTES (b)					
4544205 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	150 104,00	150 104,00	
<i>040 Financement par le mandataire</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	150 104,00	150 104,00	

N° opération : 45809	Intitulé de l'opération : IUT cper 2007-2013			Date de la délibération :	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)					
458109 (5)	15 956 326,09	0,00	360 000,00	360 000,00	
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire</i>	15 956 326,09	0,00	360 000,00	360 000,00	
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	15 956 326,09	0,00	360 000,00	360 000,00	
RECETTES (b)					
458209 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	10 548 401,00	0,00	360 000,00	360 000,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	10 548 401,00	0,00	360 000,00	360 000,00	

N° opération : 45809		Intitulé de l'opération : IUT cper 2007-2013		Date de la délibération :	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
<i>040 Financement par le mandataire</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	10 548 401,00	0,00	360 000,00	360 000,00	

N° opération : 45810		Intitulé de l'opération : GYMNASSE VO COLLEGE NORD EST		Date de la délibération :	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	
458110 (5)	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	
RECETTES (b)	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	
458210 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	
<i>040 Financement par le mandataire</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	B7.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I 49 299 423,00	7 067 701,00	II 7 067 701,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		42 108 694,00	7 067 701,00	7 067 701,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	32 173 187,00	267 701,00	267 701,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	9 935 507,00	6 800 000,00	6 800 000,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		7 190 729,00	0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	6 376 729,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	814 000,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	56 367 124,00	0,00	61 607 269,00	117 974 393,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	B7.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 184 260 813,00	12 301 018,00	VI 12 301 018,00
Ressources propres externes de l'année (a)		9 881 804,00	-467 042,00	-467 042,00
10222	FCTVA	5 800 000,00	-467 042,00	-467 042,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	12 600,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
2743	Prêts au personnel	47 979,00	0,00	0,00
2748	Autres prêts	346 497,00	0,00	0,00
2762	Créances transf. droit déduction TVA	575 775,00	0,00	0,00
27633	Créance Départements	3 086 021,00	0,00	0,00
27634	Créance Communes	12 932,00	0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b)		174 379 009,00	12 768 060,00	12 768 060,00
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	868 801,00	0,00	0,00
2804122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	869,00	0,00	0,00
2804123	Subv. Régions : Projet infrastructure	26,00	0,00	0,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	547 266,00	0,00	0,00
2804141	Subv. Cne : Bien mobilier, matériel	1 411 380,00	0,00	0,00
2804142	Subv. Cne : Bâtiments, installations	21 503 137,00	0,00	0,00
2804151	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	76 775,00	0,00	0,00
2804152	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	496 688,00	0,00	0,00
28041781	Autres EPL: Bien mobilier, matériel	2 743 800,00	0,00	0,00
28041782	Autres EPL: Bâtiments, installations	4 033 247,00	0,00	0,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	459 932,00	0,00	0,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	2 158 512,00	0,00	0,00
2804183	Autres org pub-Proj infrastruct int nat.	26 566,00	0,00	0,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	544 542,00	0,00	0,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	744 653,00	0,00	0,00
280423	Privé : Projet infrastructure	1 149 251,00	0,00	0,00
280431	Subv. Scol : Bien mobilier, matériel	1 283 375,00	0,00	0,00
280432	Subv. Scol : Bâtiments, installations	705 650,00	0,00	0,00
2804412	Sub nat org pub - Bât. et installations	230 401,00	0,00	0,00
2804422	Sub nat privé - Bât. et installations	13 300,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	83 542,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	487,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	13 515,00	0,00	0,00
281311	Bâtiments administratifs	1 560 440,00	0,00	0,00
281312	Bâtiments scolaires	7 263 644,00	0,00	0,00
281313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	111 632,00	0,00	0,00
281314	Bâtiments culturels et sportifs	798 954,00	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	545 722,00	0,00	0,00
281321	Immeubles de rapport	688 024,00	0,00	0,00
281328	Autres bâtiments privés	23 822,00	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	564 586,00	0,00	0,00
281352	Bâtiments privés	2 484,00	0,00	0,00

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
28157	Matériel et outillage techniques	404 305,00	0,00	0,00
281728	Autres agencements (m. à dispo)	5 106,00	0,00	0,00
2817312	Bâtiments scolaires (m. à dispo)	9 068 329,00	0,00	0,00
2817314	Bâtiments culturels et sportifs (m. à di	8 990,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	10 750,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	623 251,00	0,00	0,00
281831	Matériel informatique scolaire	962 716,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	2 304 248,00	0,00	0,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	344 423,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	68 571,00	0,00	0,00
28185	Matériel de téléphonie	245 266,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	405 394,00	0,00	0,00
28253	Réseaux divers	205 793,00	0,00	0,00
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
024	Produits des cessions d'immobilisations	50 834,00	282 386,00	282 386,00
021	Virement de la section de fonctionnement	109 016 010,00	12 485 674,00	12 485 674,00

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution R001 (3)	Affectation R1068 (3)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	196 561 831,00	0,00	0,00	24 293 874,00	220 855 705,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV 117 974 393,00
Ressources propres disponibles	VIII 220 855 705,00
Solde	IX = VIII – IV (4) 102 881 312,00

(1) Les comptes 169, 26, 27, 28 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – AUTORISATIONS DE PROGRAMME		C7

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
TOTAL	1 439 691 093,80	89 946 314,95	1 529 637 408,75	564 864 939,96	122 301 558,00	265 554 404,38	576 916 506,41
15-B0403201-APDOPPM 2015 ACCUEIL EN MAISON DE LENFANCE	100 000,00	0,00	100 000,00	29 021,59	21 300,00	20 000,00	29 678,41
15-G0803103-APDOPAM 2015 ACQUISITION DE DONNEES DE REFERENCE	450 000,00	0,00	450 000,00	38 029,61	70 000,00	130 000,00	211 970,39
16-G0803103-APDOPAM 2016 ACQUISITION DE DONNEES DE REFERENCE	70 000,00	0,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00
17-C0102101-APDOPAM 2017 ACQUISITIONS LIEES FONDS PATRIMONIAUX	500 000,00	0,00	500 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	300 000,00
17-E0201102-APDPRPS 2017 ADHESIONS	1 900 000,00	0,00	1 900 000,00	0,00	0,00	1 900 000,00	0,00
11-C0302103-APDPRAS 2011 AIDE A L'ACQUISITION DE MATERIEL SPORTIF	26 337,00	0,00	26 337,00	25 337,00	0,00	0,00	1 000,00
12-C0302103-APDPRAS 2012 AIDE A L'ACQUISITION DE MATERIEL SPORTIF	30 924,00	0,00	30 924,00	28 656,00	0,00	0,00	2 268,00
06-A0401303-APDPRPS 2006 AIDE A L'AMELIORATION LOGEMENT EXISTANT	758 220,38	0,00	758 220,38	503 297,38	254 923,00	0,00	0,00
15-E0302303-APDPRAS 2015 AIDE A L'HOTELLERIE DE PLEIN AIR	46 095,00	0,00	46 095,00	25 923,00	10 692,00	9 480,00	0,00
14-E0302301-APDPRAS 2014 AIDE A L'HOTELLERIE ET A LA RESTAURATION	116 364,00	-13 575,00	102 789,00	102 789,00	0,00	0,00	0,00
16-E0302301-APDPRAS 2016 AIDE A L'HOTELLERIE ET A LA RESTAURATION	24 128,00	-24 128,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16-E0302401-APDPRAS 2016 AIDE A L'IMMOBILIER	50 872,00	0,00	50 872,00	0,00	50 872,00	0,00	0,00
12-F0201204-APDPRAS 2012 AIDE A L'INNOVATION DANS LES ENTREPRISES	232 488,00	-15 000,00	217 488,00	187 488,00	20 000,00	0,00	10 000,00
13-F0201204-APDPRAS 2013 AIDE A L'INNOVATION DANS LES ENTREPRISES	239 025,00	-15 000,00	224 025,00	189 025,00	35 000,00	0,00	0,00
14-F0201204-APDPRAS 2014 AIDE A L'INNOVATION DANS LES ENTREPRISES	246 300,00	-11 110,26	235 189,74	135 050,00	73 750,00	26 389,74	0,00
15-F0201204-APDPRAS 2015 AIDE A L'INNOVATION DANS LES ENTREPRISES	260 000,00	0,00	260 000,00	242 500,00	17 500,00	0,00	0,00
06-A0401302-APDPRPS 2006 AIDE A LA PIERRE BAILLEURS SOCIAUX	8 014 807,16	0,00	8 014 807,16	7 132 214,17	587 753,00	0,00	294 839,99
12-A0401302-APDPRPS 2012 AIDE A LA PIERRE BAILLEURS SOCIAUX	2 700 000,00	0,00	2 700 000,00	392 520,00	193 320,00	0,00	2 114 160,00
17-A0401302-APDPRPS 2017 AIDE A LA PIERRE BAILLEURS SOCIAUX	0,00	2 700 000,00	2 700 000,00	0,00	0,00	450 000,00	2 250 000,00
16-D0303302-APDPRAS 2016 AIDE ASSOC MARINE LOIRE	43 616,56	0,00	43 616,56	21 276,56	22 340,00	0,00	0,00
17-D0303302-APDPRAS 2017 AIDE ASSOC MARINE LOIRE	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00	45 500,00	4 500,00	0,00
16-G0402202-APDPRAS 2016 AIDE AUX COMMUNES A FAIBLE POPULATION	1 470 030,00	0,00	1 470 030,00	0,00	1 220 030,00	250 000,00	0,00
16-E0302304-APDPRAS 2016 AIDE AUX MEUBLES LABELISES	30 000,00	-30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
17-E0101106-APDPRAS 2017 AIDE EN FAV DU MONDE AGRICOLE FORESTIER	700 000,00	0,00	700 000,00	0,00	300 000,00	104 336,00	295 664,00
16-E0202204-APDPRAS 2016 AIDE FDS	326 000,00	0,00	326 000,00	0,00	97 750,00	228 250,00	0,00
17-E0101105-APDPRAS 2017 AIDE TERRIT ET POP.SITUAT.EXCEPTIONNELLE	1 287 352,98	0,00	1 287 352,98	921 400,00	0,00	365 952,98	0,00
16-A0603105-APDPRAS 2016 AIDE TRAVAUX DES LEVEES DE LA LOIRE	2 100 000,00	0,00	2 100 000,00	0,00	0,00	420 000,00	1 680 000,00
16-A0501101-APDPRPS 2016 AIDE VIDEO PROTECTION	250 000,00	-41 174,00	208 826,00	16 200,00	95 000,00	97 626,00	0,00
16-A0603104-APDPRAS 2016 AIDES AUX AUTRES ZONES D'ACTIVITE FDS	562 675,87	0,00	562 675,87	435 687,81	70 000,00	56 988,06	0,00
13-E0202204-APDPRAS 2013 AIDES AUX AUTRES MUSEES EN TERRITOIRE	1 085 914,06	0,00	1 085 914,06	658 414,26	0,00	427 499,80	0,00
12-C0103105-APDPRAS 2012 AIDES AUX MUSEES EN TERRITOIRE	72 659,00	0,00	72 659,00	68 154,20	4 504,00	0,80	0,00
13-C0103105-APDPRAS 2013 AIDES AUX MUSEES EN TERRITOIRE	1 015 390,00	0,00	1 015 390,00	754 890,00	0,00	250 000,00	10 500,00

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
15-C0103105-APDPRAS 2015 AIDES AUX MUSEES EN TERRITOIRE	795 000,00	0,00	795 000,00	4 486,20	340 514,00	45 496,00	404 503,80
16-C0103105-APDPRAS 2016 AIDES AUX MUSEES EN TERRITOIRE	100 000,00	0,00	100 000,00	408,00	0,00	99 592,00	0,00
17-C0103105-APDPRAS 2017 AIDES AUX MUSEES EN TERRITOIRE	200 000,00	150 000,00	350 000,00	0,00	54 982,00	195 018,00	100 000,00
16-E0201101-APDPRAS 2016 AIDES AUX ORGANISMES ECONOMIQUES	230 000,00	0,00	230 000,00	90 000,00	7 500,00	50 000,00	82 500,00
13-E0202202-APDPRAS 2013 AIDES AUX ZONES D'INTERET DEPARTEMENTAL	2 205 870,00	0,00	2 205 870,00	1 674 545,00	50 000,00	481 325,00	0,00
14-E0202202-APDPRAS 2014 AIDES AUX ZONES D'INTERET DEPARTEMENTAL	731 300,36	0,00	731 300,36	382 825,09	180 000,00	168 475,27	0,00
16-D0203102-APDOPPS 2016 AIDES COMMUNES SIERP	254 588,00	0,00	254 588,00	0,00	0,00	254 588,00	0,00
10-D0304103-APDPRAS 2010 AIDES POUR ACO.AMGT ESPACES NATURELS	46 918,00	0,00	46 918,00	38 459,00	8 459,00	0,00	0,00
12-D0304103-APDPRAS 2012 AIDES POUR ACO.AMGT ESPACES NATURELS	25 000,00	0,00	25 000,00	12 000,00	13 000,00	0,00	0,00
15-D0304103-APDPRAS 2015 AIDES POUR ACO.AMGT ESPACES NATURELS	6 249,17	0,00	6 249,17	4 920,08	1 329,09	0,09	0,00
15-E0101104-APDPRAS 2015 AIDES POUR L'ENERGIE EN AGRICULTURE	15 380,00	0,00	15 380,00	6 689,00	8 671,00	0,00	0,00
16-A0203101-APDOPAM 2016 AMELIORAT. CHAUSSEES INONDATIONS 06/2016	1 755 000,00	0,00	1 755 000,00	1 002 987,10	381 950,00	0,00	370 062,90
16-A0203102-APDOPAM 2016 AMELIORAT. CHAUSSEES INONDATIONS 06/2016	1 206 000,00	0,00	1 206 000,00	919 066,55	0,00	0,00	286 933,45
09-A0203101-APDOPPM 2009 AMELIORATION DES CHAUSSEES	76 562 645,21	0,00	76 562 645,21	74 316 844,65	12 000,00	20 000,00	2 213 800,56
15-A0203101-APDOPPM 2015 AMELIORATION DES CHAUSSEES	13 585 598,00	26 400 000,00	39 985 598,00	3 396 115,13	8 302 000,00	4 619 000,00	23 668 482,87
09-A0203104-APDOPPM 2009 AMELIORATION DES DEPENDANCES	1 561 727,78	600 000,00	2 161 727,78	884 687,86	285 000,00	150 000,00	842 039,92
13-A0203104-APDOPPM 2013 AMELIORATION DES DEPENDANCES	590 000,00	1 600 000,00	2 190 000,00	158 736,67	350 000,00	395 000,00	1 286 263,33
09-A0203103-APDOPPM 2009 AMELIORATION DES EQUIPEMENTS	15 730 205,64	2 800 000,00	18 530 205,64	13 852 882,90	967 000,00	910 374,78	2 799 947,96
16-A0203103-APDOPPM 2016 AMELIORATION DES EQUIPEMENTS	250 000,00	400 000,00	650 000,00	99 735,55	36 000,00	100 000,00	414 264,45
08-A0203102-APDOPAM 2008 AMELIORATION DES OUVRAGES D'ART	5 725 669,78	500 000,00	6 225 669,78	3 619 895,49	15 000,00	207 808,70	2 382 965,59
09-A0203102-APDOPPM 2009 AMELIORATION DES OUVRAGES D'ART	33 935 642,19	4 930 000,00	38 865 642,19	10 686 553,04	1 134 543,00	3 460 000,00	23 584 546,15
13-A0203102-APDOPPM 2013 AMELIORATION DES OUVRAGES D'ART	1 610 000,00	15 500 000,00	17 110 000,00	799 627,41	615 000,00	3 000 000,00	12 695 372,59
16-A0203102-APDOPPM 2016 AMELIORATION DES OUVRAGES D'ART	1 030 000,00	150 000,00	1 180 000,00	207 468,59	114 000,00	550 000,00	308 531,41
17-A0203102-APDOPAM 2017 AMELIORATION DES OUVRAGES D'ART	100 000,00	0,00	100 000,00	0,00	70 000,00	30 000,00	0,00
15-D0302102-APDOPPM 2015 AMELIORATION LOIRE A VELO	740 000,00	250 000,00	990 000,00	311 329,81	341 136,00	300 000,00	37 534,19
05-A0601401-APDPRPS 2005 AMENAGEMENT D'EQUIPEMENT STRUCTURANTS	18 650 058,95	-182 610,00	18 467 448,95	18 160 651,68	198 000,00	0,00	108 797,27
14-A0601401-APDPRPS 2014 AMENAGEMENT D'EQUIPEMENT STRUCTURANTS	2 736 486,09	0,00	2 736 486,09	572 546,09	1 115 000,00	370 000,00	678 940,00
13-A0603102-APDPRAS 2013 AMENAGEMENT DE MAIRIES ET SIEGES DE CC	316 742,00	0,00	316 742,00	304 742,00	12 000,00	0,00	0,00
14-A0603102-APDPRAS 2014 AMENAGEMENT DE MAIRIES ET SIEGES DE CC	229 435,00	0,00	229 435,00	211 744,00	17 691,00	0,00	0,00
15-A0603102-APDPRAS 2015 AMENAGEMENT DE MAIRIES ET SIEGES DE CC	139 504,00	0,00	139 504,00	111 176,00	28 328,00	0,00	0,00
16-A0603102-APDPRAS 2016 AMENAGEMENT DE MAIRIES ET SIEGES DE CC	329 200,00	-18 033,00	311 167,00	37 226,00	190 454,00	78 487,00	5 000,00
00-A0201101-APDOPPM 2000 AMENAGEMENT DU RESEAU PRINCIPAL	54 813 140,04	0,00	54 813 140,04	53 571 666,25	458 320,00	51 200,00	731 953,79
06-A0201101-APDPRAM 2006 AMENAGEMENT DU RESEAU PRINCIPAL	23 253 653,61	0,00	23 253 653,61	23 160 659,63	0,00	0,00	92 993,98
08-A0201101-APDOPAM 2008 AMENAGEMENT DU RESEAU PRINCIPAL	8 208 244,33	0,00	8 208 244,33	5 543 910,32	1 994 100,00	250 000,00	420 234,01
09-A0201101-APDOPPM 2009 AMENAGEMENT DU RESEAU PRINCIPAL	2 873 113,44	0,00	2 873 113,44	2 866 442,62	0,00	0,00	6 670,82
12-A0201101-APDOPPM 2012 AMENAGEMENT DU RESEAU PRINCIPAL	4 300 000,00	0,00	4 300 000,00	72 303,87	26 000,00	1 400 000,00	2 801 696,13
14-A0201101-APDOPPM 2014 AMENAGEMENT DU RESEAU PRINCIPAL	1 880 000,00	0,00	1 880 000,00	60 952,43	15 000,00	0,00	1 804 047,57
17-A0201101-APDOPPM 2017 AMENAGEMENT DU RESEAU PRINCIPAL	15 005 864,00	480 000,00	15 485 864,00	0,00	5 185 864,00	410 000,00	9 890 000,00

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
00-A0201102-APDOPPM 2000 AMENAGEMENT DU RESEAU SECONDAIRE	31 144 274,78	0,00	31 144 274,78	3 847 827,95	9,00	1 000,00	27 295 437,83
08-D0302102-APDOPPM 2008 AMENAGEMENT ENTRETIEN DES ITINERAIRES	7 200 473,12	-1 572,00	7 198 901,12	7 198 773,12	128,00	0,00	0,00
11-D0302102-APDPRPM 2011 AMENAGEMENT ENTRETIEN DES ITINERAIRES	4 551 837,63	400 000,00	4 951 837,63	1 180 052,80	1 730 000,00	1 900 000,00	141 784,83
05-A0101201-APDOPPM 2005 AMENAGEMENT ET EQUIPEMENT DES POINTS	2 551 439,02	0,00	2 551 439,02	2 081 466,10	0,00	0,00	469 972,92
13-A0101201-APDPRPS 2013 AMENAGEMENT ET EQUIPEMENT DES POINTS	140 000,00	0,00	140 000,00	133 000,00	0,00	7 000,00	0,00
14-A0101201-APDOPPM 2014 AMENAGEMENT ET EQUIPEMENT DES POINTS	1 500 000,00	0,00	1 500 000,00	0,00	0,00	0,00	1 500 000,00
16-A0101201-APDOPPM 2016 AMENAGEMENT ET EQUIPEMENT DES POINTS	60 000,00	110 000,00	170 000,00	0,00	15 000,00	125 000,00	30 000,00
13-D0304301-APDOPPM 2013 AMENAGEMENT PARCS PPI	500 000,00	0,00	500 000,00	298 843,28	141 689,00	59 467,72	0,00
15-D0304301-APDOPPM 2015 AMENAGEMENT PARCS PPI	225 000,00	0,00	225 000,00	0,00	0,00	15 500,00	209 500,00
09-A0202201-APDOPPM 2009 AMENAGEMENT SECURITE EN AGGLO SUR RD	8 971 159,91	0,00	8 971 159,91	8 041 092,74	508 368,00	330 067,17	91 632,00
10-A0202201-APDPRAS 2010 AMENAGEMENT SECURITE EN AGGLO SUR RD	1 661 209,00	0,00	1 661 209,00	1 560 229,00	0,00	0,00	100 980,00
14-A0202201-APDPRAS 2014 AMENAGEMENT SECURITE EN AGGLO SUR RD	446 911,00	0,00	446 911,00	434 433,00	0,00	12 478,00	0,00
15-A0202201-APDPRAS 2015 AMENAGEMENT SECURITE EN AGGLO SUR RD	356 476,00	0,00	356 476,00	150 986,00	0,00	205 490,00	0,00
16-A0202201-APDPRAS 2016 AMENAGEMENT SECURITE EN AGGLO SUR RD	1 505 390,00	0,00	1 505 390,00	96 131,00	835 650,00	480 000,00	93 609,00
10-D0302104-APDPRPS 2010 AMENAGEMENTS CYCLABLES LOCALES & COLLEGE	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	448 886,51	0,00	0,00	551 113,49
13-C0103106-APDOPAM 2013 ANIMATION VALORISATION PATRIMOINE	4 707,00	0,00	4 707,00	2 659,84	0,00	0,00	2 047,16
14-C0103106-APDOPAM 2014 ANIMATION VALORISATION PATRIMOINE	3 260,28	0,00	3 260,28	1 404,28	0,00	0,00	1 856,00
16-C0103106-APDOPAM 2016 ANIMATION VALORISATION PATRIMOINE	4 000,00	0,00	4 000,00	3 137,49	0,00	0,00	862,51
17-C0103106-APDOPAM 2017 ANIMATION VALORISATION PATRIMOINE	4 000,00	12 000,00	16 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00	8 000,00
09-G0801101-APDPRPM 2009 APPLICATIONS METIERS	1 422 791,51	0,00	1 422 791,51	1 416 790,88	6 000,00	0,63	0,00
15-G0801101-APDOPPM 2015 APPLICATIONS METIERS	173 840,00	0,00	173 840,00	42 711,28	0,00	40 000,00	91 128,72
16-G0801101-APDOPPM 2016 APPLICATIONS METIERS	1 047 880,40	63 500,00	1 111 380,40	97 420,34	502 124,00	239 588,40	272 247,66
17-G0801101-APDOPAM 2017 APPLICATIONS METIERS	0,00	25 000,00	25 000,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00
17-G0801101-APDOPAM 2017 APPLICATIONS METIERS	1 676 851,00	223 000,00	1 899 851,00	0,00	210 896,00	641 355,00	1 047 600,00
15-G0801101-APDOPAM 2015 APPLICATIONS METIERS 2013/2017	748 238,00	-147 444,80	600 793,20	94 633,67	162 340,00	197 540,00	146 279,53
11-G0702201-APDOPAM 2011 ASSURER GESTION PREVENTIVE PATRIMOINE	2 471 169,19	0,00	2 471 169,19	290 443,16	895 000,00	948 000,00	337 726,03
12-G0702201-APDOPPM 2012 ASSURER GESTION PREVENTIVE PATRIMOINE	3 095 062,51	0,00	3 095 062,51	382 061,01	206 000,00	129 260,00	2 377 741,50
15-G0702201-APDOPPM 2015 ASSURER GESTION PREVENTIVE PATRIMOINE	185 000,00	0,00	185 000,00	124 539,50	27 000,00	0,00	33 460,50
12-G0702402-APDOPPM 2012 ASSURER LE SUIVI DES BIENS DONNES A BAIL	1 817 837,71	0,00	1 817 837,71	932 675,07	210 000,00	0,00	675 162,64
15-F0102106-APDPRAS 2015 ATTRIBUTION DE DOTATIONS ANNUELLES	737 453,00	0,00	737 453,00	685 872,75	0,00	5 169,41	46 410,84
16-F0102106-APDPRAS 2016 ATTRIBUTION DE DOTATIONS ANNUELLES	742 053,00	0,00	742 053,00	409 534,00	332 519,00	0,00	0,00
17-F0102106-APDPRAS 2017 ATTRIBUTION DE DOTATIONS ANNUELLES	752 000,00	0,00	752 000,00	0,00	419 481,00	311 519,00	21 000,00
16-C0101201-APDOPPM 2016 BATIMENTS ARCHIVES CONSTRUCTION	39 150 000,00	0,00	39 150 000,00	0,00	100 000,00	15 441 700,00	23 608 300,00
11-C0101201-APDOPPM 2011 BATIMENTS ARCHIVES NORMES CONSTRUCTION	291 000,00	0,00	291 000,00	0,00	0,00	0,00	291 000,00
13-G0802101-APDOPPM 2013 BESOIN UAU JUT 2013-2017	7 628 894,41	-59 164,00	7 569 730,41	4 469 756,20	622 000,00	558 050,00	1 919 924,21
17-D0303202-APDPRAS 2017 CANAUX-PART CANAL SAULDRÉ	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00
06-A0401201-APDPRPS 2006 COFINANCER LA REALISATION DE TRAVAUX	2 550 000,00	0,00	2 550 000,00	2 286 696,00	0,00	0,00	263 304,00
12-A0401201-APDPRPS 2012 COFINANCER LA REALISATION DE TRAVAUX	2 507 952,90	0,00	2 507 952,90	1 395 639,90	342 688,00	0,00	769 625,00

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
17-A0401201-APDPRPS 2017 COFINANCER LA REALISATION DE TRAVAUX	0,00	2 760 000,00	2 760 000,00	0,00	0,00	460 000,00	2 300 000,00
15-D0102102-APDOPPM 2015 COMBLEMENT FORAGES	80 000,00	-58 982,00	21 018,00	4 572,00	16 446,00	0,00	0,00
15-E0201203-APDPRAS 2015 COMMERCES OU ARTISANAT ZONE RURALE	101 214,75	0,00	101 214,75	40 214,75	61 000,00	0,00	0,00
12-A0603101-APDPRAS 2012 COMMUNES A FAIBLE POPULATION	962 890,00	0,00	962 890,00	953 383,00	5 632,00	0,00	3 875,00
13-A0603101-APDPRAS 2013 COMMUNES A FAIBLE POPULATION	1 073 971,00	0,00	1 073 971,00	1 052 949,00	15 390,00	0,00	5 632,00
14-A0603101-APDPRAS 2014 COMMUNES A FAIBLE POPULATION	966 826,00	-335,00	966 491,00	891 639,00	61 888,00	0,00	12 964,00
15-A0603101-APDPRAS 2015 COMMUNES A FAIBLE POPULATION	995 880,00	-613,00	995 267,00	815 850,00	105 000,00	74 417,00	0,00
16-A0603101-APDPRAS 2016 COMMUNES A FAIBLE POPULATION	1 216 364,00	-80 654,00	1 135 710,00	270 722,00	478 978,00	344 988,00	41 022,00
12-C0104110-APDOPPM 2012 CONCEPTION ET MISE EN OEUVRE	180 000,00	0,00	180 000,00	127 302,24	0,00	0,00	52 697,76
13-C0104110-APDOPPM 2013 CONCEPTION ET MISE EN OEUVRE	1 030 000,00	110 000,00	1 140 000,00	130 678,00	899 322,00	10 000,00	100 000,00
17-C0104110-APDOPPM 2017 CONCEPTION ET MISE EN OEUVRE	124 000,00	0,00	124 000,00	0,00	1 080,00	122 920,00	0,00
17-F0101202-APDOPPM 2017 CONST.RESTRUCT.COLLEGES	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00
08-A0501202-APDOPPM 2008 CONSTRUCTION EXTENSION RESTRUCTURATION	16 488 775,52	0,00	16 488 775,52	2 504 912,89	498 029,00	521 912,00	12 973 921,63
16-B0401302-APDOPAM 2016 CONSULTATION DE NOURRISSONS	4 500,00	0,00	4 500,00	2 172,24	0,00	0,00	2 327,76
17-B0401302-APDOPAM 2017 CONSULTATION DE NOURRISSONS	8 000,00	0,00	8 000,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00
11-C0103306-APDOPAM 2011 CONT. DYNAMIQUE ARTISTIQUE DEPARTEMENT	60 000,00	0,00	60 000,00	24 959,16	7 000,00	22 000,00	6 040,84
17-C0103306-APDOPAM 2017 CONT. DYNAMIQUE ARTISTIQUE DEPARTEMENT	0,00	84 000,00	84 000,00	0,00	0,00	28 000,00	56 000,00
17-A0501301-APDPRAS 2017 CONTRIBUTION DU DEPARTEMENT AU SDIS	2 112 000,00	0,00	2 112 000,00	0,00	2 112 000,00	0,00	0,00
16-C0103104-APDPRAS 2016 CONTRIBUTION FONDATION PATRIMOINE	24 000,00	0,00	24 000,00	0,00	0,00	24 000,00	0,00
17-C0103104-APDPRAS 2017 CONTRIBUTION FONDATION PATRIMOINE	24 000,00	24 000,00	48 000,00	0,00	24 000,00	24 000,00	0,00
08-C0301202-APDOPPM 2008 CREATION D'UN CENTRE D'HEBERGEMENT	120 000,00	0,00	120 000,00	25 795,96	0,00	0,00	94 204,04
05-G0702103-APDOPPM 2005 CREATION ET ADAPTATION DES SITES	7 725 776,75	0,00	7 725 776,75	6 577 770,65	100 000,00	676 597,47	371 408,63
10-G0702103-APDOPAM 2010 CREATION ET ADAPTATION DES SITES	1 480 307,19	-128 000,00	1 352 307,19	879 580,52	50 000,00	100 000,00	322 726,67
11-G0702103-APDOPAM 2011 CREATION ET ADAPTATION DES SITES	500 420,35	0,00	500 420,35	306 415,82	190 000,00	0,00	4 004,53
14-G0702103-APDOPPM 2014 CREATION ET ADAPTATION DES SITES	4 028 000,00	0,00	4 028 000,00	1 365 233,99	538 000,00	800 000,00	1 265 937,68
15-G0702103-APDOPPM 2015 CREATION ET ADAPTATION DES SITES	1 738 000,00	0,00	1 738 000,00	465 503,32	266 000,00	220 000,00	786 496,68
16-G0702103-APDOPPM 2016 CREATION ET ADAPTATION DES SITES	835 289,00	620 000,00	1 455 289,00	527 736,67	410 200,00	517 000,78	331,55
17-G0702103-APDOPPM 2017 CREATION ET ADAPTATION DES SITES	1 352 500,00	1 490 000,00	2 842 500,00	0,00	760 500,00	1 327 000,00	755 000,00
10-B0101105-APDPRAS 2010 CREATION ET RESTRUCTURATION DES ETS	5 279 062,00	0,00	5 279 062,00	5 133 572,00	145 490,00	0,00	0,00
11-B0101105-APDPRAS 2011 CREATION ET RESTRUCTURATION DES ETS	2 599 025,00	0,00	2 599 025,00	2 597 025,00	2 000,00	0,00	0,00
13-B0101105-APDOPAM 2013 CREATION ET RESTRUCTURATION DES ETS	2 593 519,00	0,00	2 593 519,00	1 199 166,78	1 257 000,00	137 352,22	0,00
13-B0101105-APDOPPM 2013 CREATION ET RESTRUCTURATION DES ETS	70 000,00	-50 715,64	19 284,36	19 284,36	0,00	0,00	0,00
14-B0101105-APDOPPM 2014 CREATION ET RESTRUCTURATION DES ETS	2 040 830,11	0,00	2 040 830,11	570 011,22	250 000,00	754 041,13	466 777,76
13-B0101105-APDPRAS 2013 CREATION ET RESTRUCTURATION DES ETS	1 221 916,00	0,00	1 221 916,00	1 221 916,00	0,00	0,00	0,00
15-D0301203-APDOPPM 2015 DECHETS-TRI ET DE COLLECTE SITES DEPART.	1 500,00	0,00	1 500,00	875,10	436,00	188,90	0,00
17-D0301203-APDOPPM 2017 DECHETS-TRI ET DE COLLECTE SITES DEPART.	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00
17-A0206301-APDPRPS 2017 DEVELOPPEMENT SMAEDAOL PROG TRIENNAL	2 906 800,00	0,00	2 906 800,00	0,00	1 410 048,00	780 800,00	715 952,00
00-A0201201-APDOPAM 2000 DEVIATIONS DE RD SOUS MO DEPARTEMENTALE	14 071 664,01	0,00	14 071 664,01	6 121 013,36	0,00	0,00	7 950 650,65

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
00-A0201201-APDOPPM 2000 DEVIATIONS DE RD SOUS MO DEPARTEMENTALE	122 448 677,98	-118 000,00	122 330 677,98	16 164 569,67	1 027 289,00	101 604 810,93	3 534 008,38
01-A0201201-APDOPPM 2001 DEVIATIONS DE RD SOUS MO DEPARTEMENTALE	5 621 062,03	0,00	5 621 062,03	899 177,72	230 575,00	3 087 268,63	1 404 040,68
02-A0201201-APDOPAM 2002 DEVIATIONS DE RD SOUS MO DEPARTEMENTALE	6 537 730,69	0,00	6 537 730,69	221 040,33	76 141,00	1 282 315,12	4 958 234,24
16-D0102101-APDPRAS 2016 EAU-AIDES	1 712 772,13	-3 836,90	1 708 935,23	218 627,91	64 451,00	0,00	1 425 856,32
17-D0102101-APDPRAS 2017 EAU-AIDES	250 000,00	0,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00
16-D0102102-APDOPPM 2016 EAU-ASSISTANCE TECHNIQUE	12 300,00	0,00	12 300,00	4 984,00	6 500,00	816,00	0,00
05-A0602101-APDPRPS 2005 ELABORATION DE DOCUMENTS DURBANISME	157 452,60	0,00	157 452,60	148 984,60	6 000,00	2 468,00	0,00
16-D0304103-APDPRAS 2016 ENS-LOIRET CAPITAL NATURE-PART ACT. LOC	59 748,53	0,00	59 748,53	22 038,53	15 000,00	22 710,00	0,00
16-D0304103-APDPRPS 2016 ENS-LOIRET CAPITAL NATURE-PART ACT. LOC	180 000,00	0,00	180 000,00	0,00	60 000,00	120 000,00	0,00
09-E0201201-APDPRAS 2009 ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET ARTISANALES	617 702,00	0,00	617 702,00	598 952,00	18 750,00	0,00	0,00
11-E0201201-APDPRAS 2011 ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET ARTISANALES	966 951,53	-600,00	966 351,53	940 851,53	25 500,00	0,00	0,00
12-E0201201-APDPRAS 2012 ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET ARTISANALES	615 385,27	0,00	615 385,27	595 385,27	20 000,00	0,00	0,00
13-E0201201-APDPRAS 2013 ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET ARTISANALES	464 681,69	-20 000,00	444 681,69	392 181,69	52 500,00	0,00	0,00
14-E0201201-APDPRAS 2014 ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET ARTISANALES	649 822,57	-40 000,00	609 822,57	465 401,57	144 421,00	0,00	0,00
15-E0201201-APDPRAS 2015 ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET ARTISANALES	542 500,00	0,00	542 500,00	492 500,00	50 000,00	0,00	0,00
09-C0104101-APDOPAM 2009 ENTRETIEN /CONSERVATION BAT COLLECTION	300 502,62	0,00	300 502,62	239 428,96	0,00	0,00	61 073,66
10-C0104101-APDOPAM 2010 ENTRETIEN /CONSERVATION BAT COLLECTION	281 969,56	0,00	281 969,56	47 019,79	0,00	0,00	234 949,77
11-C0104101-APDOPPM 2011 ENTRETIEN /CONSERVATION BAT COLLECTION	1 422 729,91	50 000,00	1 472 729,91	1 025 772,26	198 000,00	50 500,00	198 457,65
13-C0104101-APDOPAM 2013 ENTRETIEN /CONSERVATION BAT COLLECTION	624 308,77	450 000,00	1 074 308,77	366 879,34	257 179,00	100 000,00	350 250,43
14-C0104101-APDOPPM 2014 ENTRETIEN /CONSERVATION BAT COLLECTION	1 376 399,29	620 000,00	1 996 399,29	728 080,69	317 500,00	720 000,00	230 818,60
15-C0104101-APDOPPM 2015 ENTRETIEN /CONSERVATION BAT COLLECTION	560 000,00	0,00	560 000,00	95 761,58	60 000,00	51 454,17	352 784,25
17-C0104101-APDOPPM 2017 ENTRETIEN /CONSERVATION BAT COLLECTION	0,00	609 000,00	609 000,00	0,00	25 000,00	408 000,00	176 000,00
16-A0204203-APDPRAS 2016 ENTRETIEN PERIODIQUE DE LA VC	1 050 000,00	0,00	1 050 000,00	33 048,00	829 939,00	187 013,00	0,00
06-A0401301-APDPRPS 2006 EQUILIBRE FINANCIER DES BAILLEURS SOC	4 910 282,83	0,00	4 910 282,83	4 492 991,14	106 540,00	0,00	310 751,69
12-A0401301-APDPRPS 2012 EQUILIBRE FINANCIER DES BAILLEURS SOC	1 190 760,00	0,00	1 190 760,00	82 800,00	130 760,00	0,00	977 200,00
17-A0401301-APDPRPS 2017 EQUILIBRE FINANCIER DES BAILLEURS SOC	0,00	2 496 000,00	2 496 000,00	0,00	0,00	416 000,00	2 080 000,00
12-F0101204-APDOPAM 2012 EQUIPEMENT DES COLLEGES	831 000,00	0,00	831 000,00	663 780,13	0,00	0,00	167 219,87
13-F0101204-APDOPAM 2013 EQUIPEMENT DES COLLEGES	969 500,00	0,00	969 500,00	882 130,21	0,00	0,00	87 369,79
14-F0101204-APDOPPM 2014 EQUIPEMENT DES COLLEGES	620 000,00	0,00	620 000,00	555 848,90	0,00	0,00	64 151,10
15-F0101204-APDOPPM 2015 EQUIPEMENT DES COLLEGES	588 358,00	0,00	588 358,00	500 995,88	0,00	87 362,12	0,00
16-F0101204-APDOPPM 2016 EQUIPEMENT DES COLLEGES	833 871,00	0,00	833 871,00	797 079,93	0,00	0,00	36 791,07
17-F0101204-APDOPPM 2017 EQUIPEMENT DES COLLEGES	1 370 000,00	1 350 000,00	2 720 000,00	0,00	1 370 000,00	1 350 000,00	0,00
17-F0101204-APDPRAS 2017 EQUIPEMENT DES COLLEGES	609 311,00	585 140,00	1 194 451,00	0,00	609 311,00	585 140,00	0,00
13-F0101205-APDOPPM 2013 EQUIPEMENTS INFORMATIQUES	8 421 087,94	227 795,93	8 648 883,87	4 635 407,87	768 476,00	1 100 000,00	2 145 000,00
17-F0101205-APDOPPM 2017 EQUIPEMENTS INFORMATIQUES	3 610 000,00	-53 854,00	3 556 146,00	0,00	1 116 146,00	440 000,00	2 000 000,00
15-G0504103-APDOPAM 2015 EQUIPEMENTS PERSONNES HANDICAPEES	15 000,00	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00
16-G0504103-APDOPAM 2016 EQUIPEMENTS PERSONNES HANDICAPEES	13 000,00	0,00	13 000,00	4 951,86	3 926,00	0,00	4 122,14
17-A0604104-APDOPPM 2017 ETUDES IMPACT ARCHEOLOGIE	14 000,00	2 000,00	16 000,00	0,00	14 000,00	0,00	2 000,00

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
13-G0801101-APDOPPM 2013 ETUDES SCHEMA DIRECTEUR 2013-2017	6 000 064,77	-265 718,55	5 734 346,22	4 063 510,72	657 954,00	409 197,33	603 684,17
14-G0801101-APDOPPM 2014 ETUDES SCHEMA DIRECTEUR 2013-2017	39 500,00	0,00	39 500,00	0,00	0,00	39 500,00	0,00
14-A0202101-APDOPPM 2014 EVALUATION SECURITE INFRASTRUCTURES	89 832,25	0,00	89 832,25	59 832,25	15 000,00	0,00	15 000,00
16-A0202101-APDOPPM 2016 EVALUATION SECURITE INFRASTRUCTURES	42 000,00	0,00	42 000,00	0,00	0,00	0,00	42 000,00
08-A0202101-APDOPAM 2008 EVALUATION SECURITE INFRASTRUCTURES	3 964 430,95	0,00	3 964 430,95	1 680 845,48	120 000,00	100 000,00	2 063 585,47
16-C0101203-APDOPAM 2016 EXPOSITION METTRE EN LIGNE FOND ARCHIVE	1 500,00	0,00	1 500,00	1 195,06	0,00	0,00	304,94
17-C0101203-APDOPAM 2017 EXPOSITION METTRE EN LIGNE FOND ARCHIVE	7 000,00	7 000,00	14 000,00	0,00	5 000,00	9 000,00	0,00
17-A0501402-APDPRAS 2017 FINANCEMENT DE L'EP LOIRE	67 200,00	2 357,00	69 557,00	0,00	69 557,00	0,00	0,00
14-C0104106-APDOPPM 2014 FINANCEMENT DES BESOINS	2 000,00	0,00	2 000,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
09-A0404101-APDPRPS 2009 FINANCEMENT ELABORATION PROGRAMMES LOCALU	150 000,00	0,00	150 000,00	72 152,00	0,00	0,00	77 848,00
09-A0404102-APDPRPS 2009 FINANCEMENT PROCEDURES OPAH/PIG	83 000,00	0,00	83 000,00	55 000,00	8 000,00	0,00	20 000,00
16-G0402101-APDPRPS 2016 FONDS DEP.DEVELOP.TERRITOIRES VOLET 2	19 981 142,00	5 022 765,00	25 003 907,00	0,00	4 000 000,00	9 000 000,00	12 003 907,00
16-G0402201-APDPRAS 2016 FONDS DEPT AIDES EQUIP.COMM VOLET 3	6 953 970,00	0,00	6 953 970,00	0,00	4 453 970,00	2 451 000,00	49 000,00
16-G0402301-APDPRPS 2016 FONDS SOUTIEN PROJETS RAYON.DEPT VOLET 4	40 018 858,00	0,00	40 018 858,00	0,00	2 000 000,00	8 000 000,00	30 018 858,00
15-G0103101-APDOPAM 2015 GESTION DES FAMILLES D'ACHATS	117 522,37	-54,69	117 467,68	81 900,39	20 000,00	786,99	14 780,30
15-G0103101-APDOPPM 2015 GESTION DES FAMILLES D'ACHATS	6 700,00	0,00	6 700,00	0,00	3 000,00	3 700,00	0,00
17-G0103101-APDOPAM 2017 GESTION DES FAMILLES D'ACHATS	290 000,00	0,00	290 000,00	0,00	58 000,00	58 000,00	174 000,00
16-G0401102-APDPRAM 2016 GESTION DES RESSOURCES ET DES RISQUES	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	1 000 000,00	0,00
17-G0401102-APDPRAM 2017 GESTION DES RESSOURCES ET DES RISQUES	814 000,00	0,00	814 000,00	0,00	814 000,00	0,00	0,00
11-G0103102-APDOPPM 2011 GESTION DU PARC AUTOMOBILE	4 213 362,76	0,00	4 213 362,76	4 136 251,58	13 599,00	-0,60	63 512,78
15-G0103102-APDOPPM 2015 GESTION DU PARC AUTOMOBILE	2 140 500,00	0,00	2 140 500,00	439 272,07	1 520 378,00	180 849,93	0,00
12-F0101203-APDOPPM 2012 GESTION PATRIMONIALE	14 298 958,57	-1 323 709,75	12 975 248,82	6 382 801,40	439 000,00	1 045 543,97	5 107 903,45
16-F0101203-APDOPPM 2016 GESTION PATRIMONIALE PARTAGEE	1 450 000,00	0,00	1 450 000,00	657 698,84	624 136,00	75 000,00	93 165,16
17-F0101203-APDOPPM 2017 GESTION PATRIMONIALE PARTAGEE	4 541 000,00	11 565 000,00	16 106 000,00	0,00	3 339 000,00	7 840 000,00	4 927 000,00
07-F0101203-APDOPAM 2007 GESTION PATRIMONIALE PARTAGEE EPLE	6 039 817,56	-7 668,58	6 032 148,98	6 032 148,98	0,00	0,00	0,00
11-F0101203-APDOPPM 2011 GESTION PATRIMONIALE PARTAGEE EPLE	2 583 649,70	-141 661,43	2 441 988,27	2 441 988,27	0,00	0,00	0,00
17-F0101203-APDPRAS 2017 GESTION PATRIMONIALE PARTAGEE EPLE	600 000,00	0,00	600 000,00	0,00	600 000,00	0,00	0,00
14-F0101203-APDOPPM 2014 GESTION PATRIMONIALE PARTAGEE APLE	45 086 688,18	2 282 812,00	47 369 500,18	4 493 349,47	3 970 000,00	15 860 591,82	23 055 558,89
15-F0101203-APDOPPM 2015 GESTION PATRIMONIALE PARTAGEE APLE	6 790 000,00	0,00	6 790 000,00	2 185 514,94	1 014 848,00	2 748 552,00	841 085,06
15-G0802101-APDOPPM 2015 INFRA	120 000,00	0,00	120 000,00	84 404,28	0,00	0,00	35 595,72
15-F0102103-APDOPPM 2015 INFRA TELECOM COLLEGES	691 044,00	346 465,43	1 037 509,43	160 675,43	361 834,00	395 000,00	120 000,00
07-F0201101-APDPRPM 2007 INFRASTRUCTURES DE L'ENSEIGNEMENT SUP	19 560 470,50	0,00	19 560 470,50	15 986 948,11	360 000,00	0,00	3 213 522,39
13-B0104102-APDPRPS 2013 INSTALLATION MAISONS PLURIDISCIPLINAIRES	599 770,00	0,00	599 770,00	593 270,00	6 500,00	0,00	0,00
16-D0101101-APDPRAS 2016 MILIEUX AQUATIQUES -AIDES	119 763,83	0,00	119 763,83	29 945,83	89 818,00	0,00	0,00
17-D0101101-APDPRAS 2017 MILIEUX AQUATIQUES -AIDES	225 000,00	0,00	225 000,00	0,00	20 795,00	84 215,00	119 990,00
06-A0206201-APDOPPM 2006 MISE EN OEUVRE ET COORDINATION DE L'A19	8 575 810,54	-60 000,00	8 515 810,54	8 510 446,75	1 000,00	0,00	4 363,79
09-A0204402-APDOPPM 2009 MODIFICATION DES LIMITES DU DPR	56 000,00	100 000,00	156 000,00	25 605,44	3 000,00	0,00	127 394,56
14-A0204302-APDOPPM 2014 MOYENS AFFECTES A L'EXPLOITATION	168 940,00	0,00	168 940,00	36 188,10	117 240,00	180,00	15 331,90

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
15-G0803104-APDOPAM 2015 NUMERISATION DU CADASTRE	14 363,00	0,00	14 363,00	4 739,00	2 500,00	2 624,00	4 500,00
17-G0803104-APDOPAM 2017 NUMERISATION DU CADASTRE	80 000,00	0,00	80 000,00	0,00	0,00	80 000,00	0,00
09-E0201203-APDPRPS 2009 ORAC 2009-2013	634 265,00	0,00	634 265,00	622 658,00	11 607,00	0,00	0,00
13-C0101101-APDOPPM 2013 ORGANISATION TRAITEMENT ARCHIVES	231 147,88	0,00	231 147,88	227 170,70	0,00	0,00	3 977,18
17-C0101101-APDOPPM 2017 ORGANISATION TRAITEMENT ARCHIVES	251 200,00	0,00	251 200,00	0,00	61 300,00	90 000,00	99 900,00
16-A0603103-APDPRAS 2016 PART DEMOGRAPHIE MEDICALE	147 371,00	0,00	147 371,00	0,00	147 371,00	0,00	0,00
17-A0603103-APDPRAS 2017 PART DEMOGRAPHIE MEDICALE	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00	27 500,00	22 500,00	0,00
17-E0302202-APDPRAS 2017 PART PARC FLORAL DE LA SOURCE	210 000,00	0,00	210 000,00	0,00	210 000,00	0,00	0,00
17-E0302101-APDPRAS 2017 PART SOUTIEN ADRTL ET ORG TOURISTIQUES	3 000,00	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00
17-D0303103-APDPRAS 2017 PARTICIPATION AU SMGCO	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00
10-A0202102-APDOPAM 2010 PARTICIPATION TRAVAUX	3 801 422,38	0,00	3 801 422,38	2 853 539,97	59 000,00	0,00	888 882,41
12-A0202102-APDOPPM 2012 PARTICIPATION TRAVAUX	7 710 685,05	1 560 000,00	9 270 685,05	7 18 498,49	2 877 006,00	2 362 084,00	3 313 096,56
14-A0202102-APDOPPM 2014 PARTICIPATION TRAVAUX	2 170 000,00	0,00	2 170 000,00	556 277,44	765 000,00	698 675,95	150 046,61
16-A0202102-APDOPPM 2016 PARTICIPATION TRAVAUX	1 690 000,00	0,00	1 690 000,00	8 099,97	643 395,00	950 000,00	88 505,03
17-A0202102-APDOPPM 2017 PARTICIPATION TRAVAUX	180 000,00	0,00	180 000,00	0,00	155 000,00	0,00	25 000,00
15-A0501201-APDOPPM 2015 PFI GER GENDARMERIES	580 000,00	0,00	580 000,00	14 507,73	8 000,00	90 000,00	467 492,27
16-A0501201-APDOPPM 2016 PFI GER GENDARMERIES	972 000,00	0,00	972 000,00	32 963,34	92 000,00	290 000,00	567 036,66
17-B0101105-APDOPPM 2017 PLAN DE SOLIDARITE EHPAD - MO	2 500 000,00	100 000,00	2 600 000,00	0,00	121 000,00	2 429 000,00	50 000,00
16-B0101105-APDPRPS 2016 PLAN DE SOLIDARITE EHPAD - SUBVENTIONS	15 500 000,00	0,00	15 500 000,00	0,00	1 722 884,00	4 080 000,00	9 697 116,00
16-A0101202-APDOPPM 2016 PLAN MOBILITE DURABLE INTERNE (PMDI)	39 500,00	0,00	39 500,00	8 908,92	18 818,00	0,00	11 773,08
12-G0902201-APDPRPS 2012 PLANETE LOIRET-INITIATIVES PARTENARIALE	187 061,76	0,00	187 061,76	186 813,76	248,00	0,00	0,00
13-G0902201-APDOPPM 2013 PLANETE LOIRET-INITIATIVES PARTENARIALE	450 000,00	0,00	450 000,00	249 137,83	25 500,00	0,00	175 362,17
12-F0201203-APDPRAS 2012 POLES DE COMPETIVITE	131 700,00	0,00	131 700,00	119 093,00	12 607,00	0,00	0,00
14-F0201203-APDPRAS 2014 POLES DE COMPETIVITE	195 570,00	0,00	195 570,00	101 467,21	66 988,00	27 114,79	0,00
15-F0201203-APDPRAS 2015 POLES DE COMPETIVITE	87 460,00	0,00	87 460,00	21 865,00	0,00	65 595,00	0,00
10-A0202203-APDOPAM 2010 POSE DE BORDURES DE TROTTOIRS SUR RD	1 540 000,00	0,00	1 540 000,00	1 205 859,94	0,00	0,00	334 140,06
04-F0101202-APDOPPM 2004 PPI CONST.RESTRUCT.COLLEGES	16 933 983,09	0,00	16 933 983,09	15 339 808,47	1 551 460,00	0,00	42 714,62
06-F0101202-APDOPPP 2006 PPI CONST.RESTRUCT.COLLEGES	25 665 789,41	0,00	25 665 789,41	4 401 553,70	1 035 812,00	1 082 572,00	19 145 851,71
16-F0101202-APDOPPM 2016 PPI CONST.RESTRUCT.COLLEGES	32 799 340,00	780 000,00	33 579 340,00	38 988,00	900 000,00	2 670 012,00	29 970 340,00
12-F0101202-APDOPPS 2012 PPI CONST.RESTRUCT.COLLEGES - SUBVENTION	80 000,00	0,00	80 000,00	0,00	0,00	80 000,00	0,00
11-F0101202-APDOPPP 2011 PPI CONST.RESTRUCT.PPP	178 082 478,39	0,00	178 082 478,39	29 831 236,30	5 561 368,00	5 924 177,00	136 765 697,09
17-A0603503-APDPRAS 2017 PRL - DEMOG. MEDICALE	0,00	85 000,00	85 000,00	0,00	0,00	42 500,00	42 500,00
08-A0202102-APDOPAM 2008 PROGRAMME PLURIANNUEL DE SECURITE (PPAS)	11 741 844,62	0,00	11 741 844,62	6 288 517,84	7 075,00	0,00	5 446 251,78
09-A0302101-APDPRPM 2009 PROJETS ESP	310 000,00	0,00	310 000,00	137 820,00	38 000,00	55 000,00	79 180,00
17-A0501407-APDOPPM 2017 PROJETS EUROPEENS INTERREG INONDATIONS	300 000,00	0,00	300 000,00	0,00	30 000,00	200 000,00	70 000,00
13-D0201301-APDOPAM 2013 REALISATION DE TRAVAUX DE SECURISATION	1 300 000,00	0,00	1 300 000,00	1 116 960,92	0,00	0,00	183 039,08
14-D0201301-APDOPPM 2014 REALISATION DE TRAVAUX DE SECURISATION	5 766 871,00	0,00	5 766 871,00	2 389 849,62	1 000 000,00	1 000 000,00	1 377 021,38
13-D0201201-APDOPAM 2013 REALISATION TRAVAUX ESTHETIQUE	2 532 000,00	0,00	2 532 000,00	2 206 510,97	0,00	0,00	325 489,03

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
14-D0201201-APDOPPM 2014 REALISATION TRAVAUX ESTHETIQUE	10 283 905,00	0,00	10 283 905,00	5 072 348,54	1 800 000,00	1 800 000,00	1 611 556,46
13-D0201101-APDOPAM 2013 REALISATION TRAVAUX RENFORCEMENT 1 ET 2	1 800 000,00	0,00	1 800 000,00	1 642 605,02	0,00	0,00	157 394,98
14-D0201101-APDOPPM 2014 REALISATION TRAVAUX RENFORCEMENT 1 ET 2	7 414 478,54	0,00	7 414 478,54	2 591 963,46	1 200 000,00	1 200 000,00	2 422 515,08
07-G0701101-APDPRPM 2007 REALISER LES ACQUISITIONS FONCIERES	36 645,04	0,00	36 645,04	31 645,04	0,00	5 000,00	0,00
13-G0701101-APDOPAM 2013 REALISER LES ACQUISITIONS FONCIERES	10 000,00	0,00	10 000,00	1 294,98	0,00	0,00	8 705,02
16-G0701101-APDOPPM 2016 REALISER LES ACQUISITIONS FONCIERES	275 000,00	0,00	275 000,00	260 000,00	14 872,00	0,00	128,00
13-F0201201-APDPRPS 2013 RECHERCHE ET TRANSFERT DE TECHNOLOGIES	940 741,00	0,00	940 741,00	150 000,00	99 689,00	150 000,00	541 052,00
15-F0201201-APDPRAS 2015 RECHERCHE ET TRANSFERT DE TECHNOLOGIES	358 948,00	0,00	358 948,00	234 268,60	0,00	68 679,40	56 000,00
11-E0101301-APDOPPM 2011 REMEMBREMENTS	687 834,51	0,00	687 834,51	337 094,03	59 000,00	291 740,48	0,00
12-E0101301-APDOPPM 2012 REMEMBREMENTS	50 000,00	0,00	50 000,00	83,62	1 000,00	48 916,38	0,00
14-E0101301-APDPRAS 2014 REMEMBREMENTS	46 000,00	0,00	46 000,00	16 442,75	1 000,00	28 557,25	0,00
15-E0101301-APDOPPM 2015 REMEMBREMENTS	105 000,00	20 000,00	125 000,00	1 005,37	35 500,00	59 994,63	28 500,00
14-A0501407-APDOPAM 2014 RENFORCEMENT DIGUE	250 000,00	0,00	250 000,00	0,00	52 000,00	127 000,00	71 000,00
16-C0101102-APDOPAM 2016 REPERAGE ACQUISITION DOCUMENT & OUVRAGES	22 222,66	0,00	22 222,66	18 861,33	0,00	0,00	3 361,33
16-A0502201-APDOPPM 2016 RESEAU RADIOCOMMUNICATION NUMERIQUE	200 000,00	0,00	200 000,00	53 997,80	70 000,00	30 000,00	46 002,20
15-D0304102-APDOPPM 2015 REST CONTINUITE ECO SODENS	777 290,00	-777 290,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10-C0103102-APDPRAS 2010 RESTAURATION DU PATRIMOINE NON PROTEGE	765 522,97	0,00	765 522,97	681 837,97	83 685,00	0,00	0,00
13-C0103102-APDPRAS 2013 RESTAURATION DU PATRIMOINE NON PROTEGE	495 784,00	0,00	495 784,00	423 784,00	72 000,00	0,00	0,00
14-C0103102-APDPRAS 2014 RESTAURATION DU PATRIMOINE NON PROTEGE	202 456,00	0,00	202 456,00	134 948,80	0,00	0,00	67 507,20
15-C0103102-APDPRAS 2015 RESTAURATION DU PATRIMOINE NON PROTEGE	215 190,00	0,00	215 190,00	113 000,00	0,00	102 190,00	0,00
16-C0103102-APDPRAS 2016 RESTAURATION DU PATRIMOINE NON PROTEGE	600 000,00	0,00	600 000,00	5 175,00	243 200,00	200 000,00	151 625,00
17-C0103102-APDPRAS 2017 RESTAURATION DU PATRIMOINE NON PROTEGE	50 000,00	50 000,00	100 000,00	0,00	21 078,00	48 922,00	30 000,00
14-C0103101-APDPRAS 2014 RESTAURATION DU PATRIMOINE PROTEGE	496 560,93	0,00	496 560,93	351 079,93	56 238,00	89 243,00	0,00
15-C0103101-APDPRAS 2015 RESTAURATION DU PATRIMOINE PROTEGE	623 316,28	0,00	623 316,28	558 587,66	64 728,00	0,62	0,00
16-C0103101-APDPRAS 2016 RESTAURATION DU PATRIMOINE PROTEGE	1 259 500,00	0,00	1 259 500,00	163 710,20	384 501,00	415 442,00	295 846,80
12-C0101202-APDPRAM 2012 RESTAURATION RELIURE MICROFILMAGE	379 425,19	0,00	379 425,19	317 686,13	60 000,00	1 739,06	0,00
14-C0101202-APDOPAM 2014 RESTAURATION RELIURE MICROFILMAGE	18 067,73	0,00	18 067,73	16 932,27	0,00	0,00	1 135,46
16-C0101202-APDOPAM 2016 RESTAURATION RELIURE MICROFILMAGE	15 000,00	0,00	15 000,00	14 970,90	0,00	0,00	29,10
17-C0101202-APDOPAM 2017 RESTAURATION RELIURE MICROFILMAGE	15 000,00	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00
17-C0101202-APDOPPM 2017 RESTAURATION RELIURE MICROFILMAGE	3 000,00	75 000,00	78 000,00	0,00	300,00	76 000,00	1 700,00
14-D0303101-APDOPPM 2014 RESTAURATIONS DES ECLUSES	53 150,00	0,00	53 150,00	0,00	0,00	0,00	53 150,00
16-D0303101-APDOPPM 2016 RESTAURATIONS DES ECLUSES	30 000,00	0,00	30 000,00	7 398,91	15 892,00	6 709,09	0,00
16-G0802102-APDOPPM 2016 SALLE DELIBERATIONS	251 500,00	0,00	251 500,00	0,00	26 500,00	225 000,00	0,00
17-F0101101-APDOPPM 2017 SECURISATION DES COLLEGES	0,00	80 000,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16-A020202-APDPRAS 2016 SECURITE AUX ABORDS DES COLLEGES	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00	5 061,00	44 939,00	0,00
09-A0301201-APDPRPM 2009 SHEMA DIRECTEUR TRES HAUT DEBIT	120 289 167,00	0,00	120 289 167,00	24 746 213,59	16 128 076,00	16 703 446,00	62 711 431,41
16-G0201102-APDOPPM 2016 SIGNALÉTIQUE DEPARTEMENTALE	200 000,00	0,00	200 000,00	9 234,42	60 000,00	50 000,00	80 765,58
10-D0102101-APDPRAS 2010 SOUTIEN FINANCIER	7 179 759,45	0,00	7 179 759,45	7 151 379,45	28 380,00	0,00	0,00

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
11-D0102101-APDPRAS 2011 SOUTIEN FINANCIER	5 309 915,58	0,00	5 309 915,58	5 305 421,58	4 494,00	0,00	0,00
12-D0102101-APDPRAS 2012 SOUTIEN FINANCIER	3 118 429,42	0,00	3 118 429,42	3 100 137,42	18 292,00	0,00	0,00
13-D0102101-APDPRAS 2013 SOUTIEN FINANCIER	3 224 199,25	-14 989,38	3 209 209,87	2 904 464,37	304 745,00	0,50	0,00
14-D0102101-APDPRAS 2014 SOUTIEN FINANCIER	2 668 911,78	-476,16	2 668 435,62	1 884 839,49	783 596,00	0,13	0,00
15-D0101101-APDPRAS 2015 SOUTIEN FINANCIER	68 418,31	0,00	68 418,31	19 122,22	49 296,00	0,09	0,00
15-D0102101-APDPRAS 2015 SOUTIEN FINANCIER	1 242 383,45	-3 365,20	1 239 018,25	242 976,20	996 042,00	0,05	0,00
15-B0303403-APDPRAS 2015 SOUTIEN PROJET EQUIPEM. VIDEO PROTECTION	39 567,00	0,00	39 567,00	29 000,00	5 000,00	5 567,00	0,00
14-C0301101-APDPRAS 2014 SUBV.COMMUNES REALISATION TRAVAUX	3 767 977,00	0,00	3 767 977,00	3 072 287,00	0,00	695 690,00	0,00
16-C0301101-APDPRAS 2016 SUBV.COMMUNES REALISATION TRAVAUX	5 140 002,00	0,00	5 140 002,00	797 976,00	2 110 215,00	1 343 091,00	888 720,00
13-C0103201-APDPRAS 2013 SUBV.REALISATION TRAVAUX BIBLIOTHEQUES	93 169,27	0,00	93 169,27	92 025,90	0,00	1 143,37	0,00
16-C0103201-APDPRAS 2016 SUBV.REALISATION TRAVAUX BIBLIOTHEQUES	71 720,00	0,00	71 720,00	23 699,00	30 000,00	14 720,00	3 301,00
15-C0103202-APDPRAS 2015 SUBV. TRAVAUX EQUIP.CULTURELS	852 485,40	0,00	852 485,40	790 696,00	61 769,00	0,40	0,00
16-C0103202-APDPRAS 2016 SUBV. TRAVAUX EQUIP.CULTURELS	573 549,00	0,00	573 549,00	6 693,00	321 308,00	245 548,00	0,00
11-A0201302-APDOPPS 2011 SUBVENTION A L'AGGLO DE MONTARGIS	1 074 000,00	0,00	1 074 000,00	486 322,06	0,00	0,00	587 677,94
11-A0201301-APDOPPS 2011 SUBVENTION AGGLO ORLEANS	8 159 502,46	0,00	8 159 502,46	5 859 424,47	455 733,00	900 000,00	944 344,99
13-D0302104-APDPRPS 2013 SUBVENTION MAE POUR VELOROUTE LOING ET	420 000,00	0,00	420 000,00	280 000,00	0,00	140 000,00	0,00
03-A0301101-APDPRPM 2003 SUJVI ET CONTROLE DU HAUT DEBIT	22 840 000,00	0,00	22 840 000,00	21 173 316,50	100 000,00	100 000,00	1 466 683,50
13-G0802103-APDOPPM 2013 TELEPHONIE 2013-2017	1 575 994,88	0,00	1 575 994,88	567 704,08	151 080,00	151 500,00	705 710,80
16-G0802103-APDOPPM 2016 TELEPHONIE 2013-2017	150 000,00	-12 506,74	137 493,26	32 493,26	65 000,00	10 000,00	30 000,00
17-D0302102-APDOPPM 2017 TRAVAUX VLB INONDATIONS	65 000,00	150 000,00	215 000,00	0,00	50 000,00	150 000,00	15 000,00
16-D0302102-APDOPPM 2016 TRAVAUX VLB INONDATIONS JUIN 2016	358 000,00	0,00	358 000,00	17 502,36	187 500,00	22 500,00	130 497,64
16-G0702103-APDOPAM 2016 TRVX BAT ADMIN INONDATIONS JUIN 2016	75 000,00	0,00	75 000,00	297,38	26 000,00	0,00	48 702,62
16-D0303103-APDOPPM 2016 TRVX CANAL ORLEANS INONDATIONS JUIN 2016	600 000,00	0,00	600 000,00	266 235,65	240 000,00	93 764,35	0,00
17-D0303103-APDOPPM 2017 TRVX CANAL ORLEANS INONDATIONS JUIN 2016	650 000,00	2 615 000,00	3 265 000,00	0,00	420 000,00	2 780 000,00	65 000,00
16-C0104101-APDOPAM 2016 TRVX CHATEAUX INONDATIONS JUIN 2016	850 000,00	0,00	850 000,00	73 230,51	250 000,00	528 769,49	0,00
17-D0303101-APDOPPM 2017 TRVX ET ACQUIS. CHATEAUX ET MUSEES	3 500,00	0,00	3 500,00	0,00	3 500,00	0,00	0,00
17-F0101203-APDOPAM 2016 TRVX colleges INONDATIONS JUIN 2016	2 517 222,82	0,00	2 517 222,82	0,00	0,00	0,00	2 517 222,82
04-C0104102-APDPRPM 2004 VALORISATION ET DEVELOPPEMENT	250 000,00	0,00	250 000,00	16 585,55	60 000,00	173 434,45	0,00
05-C0104102-APDPRPM 2005 VALORISATION ET DEVELOPPEMENT	9 571 815,66	0,00	9 571 815,66	7 730 162,88	150 000,00	0,00	1 691 652,78
12-C0104102-APDOPPM 2012 VALORISATION ET DEVELOPPEMENT	48 364,40	0,00	48 364,40	48 364,00	0,00	0,00	0,40
17-C0103103-APDPRAS 2017 VALORISATION MONUMENTS HISTORIQUES PRIVE	260 000,00	0,00	260 000,00	49 764,36	10 000,00	0,00	200 235,64
17-A0204301-APDOPPM 2017 VIABILITE HIVERNALE	15 000,00	50 000,00	65 000,00	0,00	11 000,00	24 000,00	30 000,00
13-G0802102-APDOPPM 2013 VISIO ET AUDIOVISUEL 2013-2017	150 000,00	0,00	150 000,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00
14-E0202201-APDOPPM 2014 ZAC EN MAITRISE D'OUVRAGE	284 450,00	0,00	284 450,00	112 324,36	70 000,00	20 000,00	82 125,64
15-E0202201-APDOPPM 2015 ZAC EN MAITRISE D'OUVRAGE	3 042 000,00	6 000,00	3 048 000,00	573 792,23	2 215 460,00	258 747,77	0,00
17-C0101102-APDOPPM 2017 archives - acquisition doc patrimoniaux	1 850 000,00	0,00	1 850 000,00	0,00	86 000,00	1 764 000,00	0,00
17-C0101101-APDOPAM 2017 archives - traitement et conditionnement	51 938,67	0,00	51 938,67	0,00	16 300,00	16 138,67	19 500,00
	3 150,00	3 150,00	6 300,00	0,00	3 150,00	3 150,00	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		
		C8

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
TOTAL	550 802 757,47	1 498 455,20	552 301 212,67	258 058 649,95	45 530 159,00	51 238 713,10	197 473 690,62
15-G0802103-AEDOPPM 2015 ABONNEMENT RESEAUX	3 734 400,00	502 724,74	4 237 124,74	1 700 174,74	918 114,00	809 850,00	808 986,00
16-G0802103-AEDOPPM 2016 ABONNEMENT RESEAUX	75 000,00	0,00	75 000,00	5 389,92	13 800,00	13 800,00	42 010,08
10-F0102202-AEDPRPS 2010 ACCES RESTAURANTS SCOLAIRES	1 580 325,00	0,00	1 580 325,00	1 320 728,75	0,00	0,00	259 596,25
11-F0102202-AEDPRAS 2011 ACCES RESTAURANTS SCOLAIRES	1 526 552,00	0,00	1 526 552,00	1 262 285,54	0,00	0,00	264 266,46
15-F0102202-AEDPRPM 2015 ACCES RESTAURANTS SCOLAIRES	6 920 000,00	0,00	6 920 000,00	3 079 054,32	0,00	1 680 945,68	0,00
12-F0102202-AEDPRPM 2012 ACCES RESTAURANTS SCOLAIRES	1 560 629,73	0,00	1 560 629,73	1 560 629,73	0,00	0,00	0,00
17-E0101203-AEDPRAS 2017 ACCPGNT SITUATIONS FRAGILITE MONDE AGRI	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	0,00
16-D0304401-AEDPRPS 2016 ACTIONS PILOTES	10 200,00	0,00	10 200,00	3 400,00	3 400,00	3 400,00	0,00
12-F0201204-AEDPRPS 2012 AIDE A L'INNOVATION DANS LES ENTREPRISES	68 410,67	-4 795,00	63 615,67	63 615,67	0,00	0,00	0,00
14-F0201204-AEDPRAS 2014 AIDE A L'INNOVATION DANS LES ENTREPRISES	249 600,00	0,00	249 600,00	231 100,00	18 500,00	0,00	0,00
16-F0201204-AEDPRAS 2016 AIDE A L'INNOVATION DANS LES ENTREPRISES	150 400,00	0,00	150 400,00	80 400,00	70 000,00	0,00	0,00
09-A0101401-AEDPRPS 2009 AIDE AUX FAMILLES SUR LIGNES REGULIERES	66 880 701,00	0,00	66 880 701,00	38 456 680,87	3 227 721,00	7 602 279,00	17 594 020,13
15-D0101101-AEDPRAS 2015 AIDE FINANCIERE AUX ACTEURS LOCAUX	50 336,82	0,00	50 336,82	44 306,35	6 030,00	0,47	0,00
12-A0201101-AEDOPPM 2012 AMENAGEMENT DU RESEAU PRINCIPAL	500 000,00	0,00	500 000,00	270 973,33	0,00	0,00	229 026,67
15-A0201101-AEDOPPM 2015 AMENAGEMENT DU RESEAU PRINCIPAL	48 000,00	0,00	48 000,00	32 376,00	0,00	0,00	15 624,00
16-A0101201-AEDOPPM 2016 AMENAGEMENT ET EQUIPEMENT DES POINTS	20 000,00	0,00	20 000,00	1 910,40	10 000,00	8 089,60	0,00
10-A0101201-AEDPRPM 2010 AMENAGEMENT ET EQUIPEMENT DES POINTS D'	1 057 600,00	0,00	1 057 600,00	838 969,03	210 120,00	0,00	8 510,97
15-A0603302-AEDPRPS 2015 AMGT DEVELOPPEMENT STRUCTURE TERRITOIRE	39 000,00	0,00	39 000,00	26 000,00	13 000,00	0,00	0,00
16-E0302102-AEDPRAS 2016 ANIMATIONS TOURISTIQUES	5 000,00	0,00	5 000,00	2 000,00	3 000,00	0,00	0,00
17-A0604104-AEDOPPM 2017 ARCHEOLOGIE PREVENTIVE	0,00	450 000,00	450 000,00	0,00	0,00	112 500,00	337 500,00
13-G0501101-AEDPRPM 2013 ASS FAM FORMATION	2 530 987,66	0,00	2 530 987,66	748 555,00	81 930,00	9 102,45	1 691 400,21
17-D0102102-AEDOPPM 2017 ASSISTANCE TECHNIQUE EXT	135 000,00	0,00	135 000,00	0,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00
16-G0702501-AEDOPPM 2016 ASSURANCES	700 000,00	0,00	700 000,00	113 570,07	140 700,00	172 000,00	273 729,93
17-G0702501-AEDOPPM 2017 ASSURANCES	1 300 000,00	0,00	1 300 000,00	0,00	300 000,00	300 000,00	700 000,00
11-G0702501-AEDPRPM 2011 ASSURANCES 2011 2015	999 400,00	0,00	999 400,00	854 386,48	0,00	0,00	145 013,52
12-G0702501-AEDOPPM 2012 ASSURANCES 2012 2016	3 290 000,00	0,00	3 290 000,00	2 260 259,45	250 000,00	278 064,03	501 676,52
07-G0702201-AEDPRPM 2007 ASSURER GESTION PREVENTIVE PATRIMOINE	1 400 000,00	-417 043,70	982 956,30	982 956,30	0,00	0,00	0,00

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
13-G0702201-AEDOPPM 2013 ASSURER GESTION PREVENTIVE PATRIMOINE	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	536 981,07	133 000,00	125 999,76	204 019,17
17-G0702201-AEDOPPM 2017 ASSURER GESTION PREVENTIVE PATRIMOINE	0,00	560 000,00	560 000,00	0,00	0,00	140 000,00	420 000,00
07-G0702202-AEDPRM 2007 ASSURER LA REACTIVITE DES INTERVENTIONS	1 338 220,00	-986 051,35	352 168,65	352 168,65	0,00	0,00	0,00
09-G0702202-AEDPRM 2009 ASSURER LA REACTIVITE DES INTERVENTIONS	1 261 000,00	0,00	1 261 000,00	665 040,93	66 000,00	73 246,25	456 712,82
10-G0702202-AEDOPPM 2010 ASSURER LA REACTIVITE DES INTERVENTIONS	2 735 732,00	0,00	2 735 732,00	2 288 278,51	9 500,00	0,00	437 953,49
12-G0702202-AEDOPPM 2012 ASSURER LA REACTIVITE DES INTERVENTIONS	92 000,00	0,00	92 000,00	1 665,98	0,00	0,00	90 334,02
15-G0702202-AEDOPPM 2015 ASSURER LA REACTIVITE DES INTERVENTIONS	2 173 301,24	0,00	2 173 301,24	371 195,02	371 100,00	392 950,00	1 038 056,22
17-G0702202-AEDOPPM 2017 ASSURER LA REACTIVITE DES INTERVENTIONS	0,00	320 000,00	320 000,00	0,00	0,00	80 000,00	240 000,00
17-G0302101-AEDPRM 2017 AUDITS DE STRUCTURES EXTERNES	89 200,00	0,00	89 200,00	0,00	73 450,00	15 750,00	0,00
16-G0702402-AEDOPAM 2016 BAT ADMINISTRATIFS INONDATIONS JUIN 2016	120 000,00	0,00	120 000,00	1 057,34	60 000,00	58 942,66	0,00
14-F0201202-AEDPRAS 2014 BOURSES DOCTORALES ET POST-DOCTORALES	146 000,00	0,00	146 000,00	132 500,00	13 500,00	0,00	0,00
15-F0201202-AEDPRAS 2015 BOURSES DOCTORALES ET POST-DOCTORALES	168 780,00	0,00	168 780,00	128 280,00	27 000,00	13 500,00	0,00
16-F0201202-AEDPRAS 2016 BOURSES DOCTORALES ET POST-DOCTORALES	131 000,00	0,00	131 000,00	32 500,00	44 500,00	27 000,00	27 000,00
16-C0302201-AEDPRAS 2016 CLUBS SPORTIFS D'ELITE 2016/2017	1 300 000,00	0,00	1 300 000,00	0,00	1 197 000,00	103 000,00	0,00
17-C0302201-AEDPRAS 2017 CLUBS SPORTIFS D'ELITE 2016/2017	1 257 000,00	0,00	1 257 000,00	0,00	0,00	1 094 000,00	163 000,00
17-D0304103-AEDPRPS 2017 CONSERVATOIRE	90 000,00	0,00	90 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
08-A0501202-AEDOPPM 2008 CONSTRUCTION EXTENSION RESTRUCTURATION	14 725 044,88	0,00	14 725 044,88	6 375 774,12	660 361,00	642 664,00	7 046 245,76
15-D0302203-AEDPRPS 2015 CONVENTIONS COMITES RANDONNEES	15 000,00	0,00	15 000,00	10 000,00	5 000,00	0,00	0,00
09-G0702103-AEDOPAM 2009 CREATION ET ADAPTATION DES SITES	15 584,00	0,00	15 584,00	0,00	0,00	0,00	15 584,00
17-C0103303-AEDPRAS 2017 Conventions Culture 2014	998 498,00	0,00	998 498,00	0,00	908 498,00	90 000,00	0,00
15-D0302203-AEDPRAS 2015 DMD CONVENTION 2015 2018 CD CYCLO	4 180,00	0,00	4 180,00	1 450,00	1 150,00	1 580,00	0,00
16-A0204401-AEDOPAM 2016 DOMMAGES DPR INONDATIONS 06/2016	300 000,00	0,00	300 000,00	103 864,06	0,00	100 000,00	96 135,94
09-A0101102-AEDPRM 2009 DSP 2009-2021	196 841 937,00	0,00	196 841 937,00	133 229 064,89	14 050 442,00	16 293 046,00	33 269 384,11
16-D0101201-AEDOPPM 2016 EAU-CONNAISSANCES ET MESURES	112 445,00	0,00	112 445,00	17 833,67	28 000,00	35 000,00	31 611,33
14-A0602102-AEDPRPS 2014 ELABORATION DOCUMENTS URBANISME	120 000,00	0,00	120 000,00	90 000,00	30 000,00	0,00	0,00
14-D0304301-AEDOPPM 2014 ENS SUIVI ECOLOGIQUE DES SITES	17 381,00	0,00	17 381,00	14 293,30	1 260,00	1 827,70	0,00
17-D0304301-AEDOPAM 2017 ENS-LOIRET CAPITAL NATURE ENTRETIEN PARC	60 000,00	0,00	60 000,00	0,00	60 000,00	0,00	0,00
16-D0304301-AEDOPPM 2016 ENS-LOIRET CAPITAL NATURE-AMGT GEST PARC	33 000,00	0,00	33 000,00	1 377,00	3 305,00	3 305,00	25 013,00
16-D0304301-AEDPRAS 2016 ENS-LOIRET CAPITAL NATURE-AMGT GEST PARC	192 774,00	0,00	192 774,00	96 387,00	96 387,00	0,00	0,00
17-D0304301-AEDPRAS 2017 ENS-LOIRET CAPITAL NATURE-AMGT GEST PARC	200 000,00	0,00	200 000,00	0,00	98 000,00	98 000,00	4 000,00
16-D0304102-AEDPRPS 2016 ENS-LOIRET CAPITAL NATURE-MISE EN OEUVRE	80 000,00	0,00	80 000,00	4 000,00	2 000,00	74 000,00	0,00
15-C0104101-AEDOPPM 2015 ENTRETIEN /CONSERVATION BAT COLLECTION	687 000,00	0,00	687 000,00	118 728,34	114 500,00	114 500,00	339 271,66
17-D0302102-AEDPRAS 2017 ENTRETIEN ITINERAIRE LAV SUB CCOM	14 000,00	0,00	14 000,00	0,00	14 000,00	0,00	0,00

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
15-D0302102-AEDOPPM 2015 ENTRETEN LOIRE A VELO	780 000,00	500 000,00	1 280 000,00	363 469,31	270 000,00	296 000,00	350 530,69
15-F0101205-AEDOPPM 2015 EQUIP INFORMATIQUE COL	5 553 595,95	-3 384 474,69	2 169 121,26	302 289,26	383 592,00	300 000,00	1 183 240,00
16-G0302201-AEDPRAM 2016 ETUDES ET AMO	124 696,00	0,00	124 696,00	46 314,00	40 000,00	38 382,00	0,00
17-G0302201-AEDPRAM 2017 ETUDES ET AMO	135 304,00	0,00	135 304,00	0,00	123 732,00	11 572,00	0,00
10-A0604104-AEDPRM 2010 ETUDES IMPACT ARCHEOLOGIE	450 000,00	0,00	450 000,00	163 098,07	102 868,00	28 132,00	155 901,93
17-G0301101-AEDPRAM 2017 EVALUATION DE POLITIQUES	100 000,00	0,00	100 000,00	0,00	6 000,00	94 000,00	0,00
16-A0202101-AEDPRPS 2016 EVALUATION SECURITE INFRASTRUCTURES	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00	20 000,00	10 000,00	20 000,00
17-C0101203-AEDOPAM 2017 EXPOSITION METTRE EN LIGNE FOND ARCHIVE	4 572,00	0,00	4 572,00	0,00	4 572,00	0,00	0,00
16-B0403301-AEDPRM 2016 FORMATION OBLIGATOIRE ASSISTANTS FAMILIA	40 000,00	0,00	40 000,00	9 881,79	19 676,00	10 118,00	324,21
16-B0101105-AEDOPAM 2016 FOYERS DE VIE INONDATIONS JUIN 2016	30 000,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
16-F0101203-AEDOPAM 2016 GEST PATRIM PART EPLE INONDATIONS 06/16	250 000,00	0,00	250 000,00	25 358,52	20 000,00	0,00	204 641,48
15-G0702204-AEDOPPM 2015 GESTION DES FLUIDES	850 701,00	300 000,00	1 150 701,00	213 018,43	251 400,00	386 282,57	300 000,00
14-F0101203-AEDOPPM 2014 GESTION PATRIMONIALE PARTAGEE	3 915 000,00	3 000 000,00	6 915 000,00	2 758 695,82	1 116 000,00	1 500 304,18	1 540 000,00
15-F0101203-AEDOPPM 2015 GESTION PATRIMONIALE PARTAGEE	8 480 000,00	0,00	8 480 000,00	1 535 906,95	1 365 000,00	1 531 750,00	4 047 343,05
16-F0101203-AEDOPPM 2016 GESTION PATRIMONIALE PARTAGEE	5 370 000,00	0,00	5 370 000,00	995 893,49	1 210 000,00	1 320 000,00	1 844 106,51
10-F0101203-AEDPRM 2010 GESTION PATRIMONIALE PARTAGEE EPLE	7 344 000,00	-1 437 204,54	5 906 795,46	5 906 795,45	0,00	0,00	0,01
12-B0104103-AEDPRPS 2012 INCITER L'INSTALLATION DE MEDECINS	343 960,00	0,00	343 960,00	323 280,00	20 000,00	680,00	0,00
15-F0102103-AEDOPPM 2015 INFRA TELECOM COLLEGES	2 043 128,03	73 427,42	2 116 555,45	709 499,01	475 700,00	527 492,00	403 864,44
07-G0702303-AEDPRM 2007 INTEGRER LA DIMENSION SURETE/SECURITE	850 000,00	0,00	850 000,00	600 282,15	0,00	249 717,85	0,00
06-G0702303-AEDOPPM 2013 INTEGRER LA DIMENSION SURETE/SECURITE	1 142 000,00	0,00	1 142 000,00	442 772,33	152 206,00	28 000,00	519 021,67
15-G0802104-AEDOPPM 2015 LECTEURS BOITIERS COPIEURS	2 318 000,00	0,00	2 318 000,00	928 432,86	415 100,00	414 580,80	559 886,34
15-G0801101-AEDOPPM 2015 MAINTENANCE LOG METIER	2 417 500,00	886 355,75	3 303 855,75	1 106 491,16	599 385,00	419 800,91	1 178 178,68
16-G0801101-AEDOPPM 2016 MAINTENANCE LOG METIER	115 000,00	-72 048,00	42 952,00	20 952,00	22 000,00	0,00	0,00
17-G0801101-AEDOPPM 2017 MAINTENANCE LOG METIER	1 587 732,00	776 100,00	2 363 832,00	0,00	276 524,00	670 700,00	1 416 608,00
17-C0102102-AEDOPAM 2017 MDL - acquisition de doc multi supports	245 000,00	0,00	245 000,00	0,00	5 000,00	80 000,00	160 000,00
16-D0101101-AEDPRAS 2016 MILIEUX AQUATIQUES -AIDES	58 472,07	-806,35	57 665,72	24 967,34	30 000,00	2 698,38	0,00
17-D0101101-AEDPRAS 2017 MILIEUX AQUATIQUES -AIDES	100 000,00	0,00	100 000,00	0,00	25 001,00	50 000,00	24 999,00
13-F0102103-AEDOPAM 2013 MISE A DISPOSITION DE COPIEURS	2 334 951,78	308 549,40	2 643 501,18	1 329 129,79	324 270,00	330 000,00	660 101,39
07-A0206201-AEDPRAM 2007 MISE EN OEUVRE ET COORDINATION DE L'A19	385 000,00	0,00	385 000,00	204 482,48	5 520,00	5 520,00	169 477,52
11-G0302101-AEDPRAM 2011 MISSIONS D'AUDITS POLITIQUES SOCIALES	532 987,39	0,00	532 987,39	469 323,26	48 298,00	0,00	15 366,13
12-G0301101-AEDPRAM 2012 MISSIONS D'EVALUATION DE POLITIQUES	373 605,52	0,00	373 605,52	305 085,52	68 520,00	0,00	0,00
17-C0402101-AEDPRAS 2017 MOBILITE DES JEUNES A L'INTERNATIONAL	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00	0,00	12 000,00	3 000,00
12-A0204302-AEDPRM 2012 MOYENS AFFECTES A L'EXPLOITATION	3 275 000,00	0,00	3 275 000,00	2 515 505,37	170 000,00	261 034,18	328 460,45

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
16-A0204302-AEDPRM 2016 MOYENS AFFECTES A L'EXPLOITATION	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00	1 080,00	580 000,00	862 500,00	2 556 420,00
14-G0801101-AEDOPPM 2014 NFC ACTION SOCIALE	1 342 315,66	-177 423,54	1 164 892,12	888 817,46	210 500,00	0,00	65 574,66
17-B0403301-AEDOPPM 2017 NOUVEAU MARCHÉ ASS MAT	40 000,00	0,00	40 000,00	0,00	10 000,00	20 000,00	10 000,00
15-D0101201-AEDOPPM 2015 OBSERVATOIRE DE L'EAU	266 555,00	0,00	266 555,00	80 777,20	101 636,00	11 164,20	72 977,60
17-E0302102-AEDPRAS 2017 PART ANIMATIONS TOURISTIQUES	73 000,00	0,00	73 000,00	0,00	55 000,00	0,00	18 000,00
17-F0201301-AEDPRAS 2017 PART COLLOQUES, SALONS & ACTIONS SPECIFIQ	20 000,00	0,00	20 000,00	0,00	13 000,00	7 000,00	0,00
16-A0603103-AEDPRAS 2016 PART DEMOGRAPHIE MEDICALE	87 000,00	0,00	87 000,00	43 000,00	24 000,00	20 000,00	0,00
17-A0603103-AEDPRAS 2017 PART DEMOGRAPHIE MEDICALE	64 800,00	0,00	64 800,00	0,00	7 200,00	7 200,00	50 400,00
15-A0501201-AEDOPPM 2015 PFI GER GENDARMERIES	390 000,00	0,00	390 000,00	36 223,05	45 000,00	85 000,00	223 776,95
16-A0101202-AEDOPPM 2016 PLAN MOBILITE DURABLE INTERNE (PMDI)	45 000,00	-40 600,00	4 400,00	0,00	4 400,00	-8 400,00	8 400,00
09-G0702101-AEDPRM 2009 PLANS ARCHITECTURAUX	150 000,00	0,00	150 000,00	135 858,72	5 000,00	9 141,28	0,00
16-F0201203-AEDPRAS 2016 POLES DE COMPETIVITE	11 000,00	0,00	11 000,00	6 600,00	4 400,00	0,00	0,00
12-G0902201-AEDPRPS 2012 POLITIQUE EN FAVEUR DE LA FORET	146 841,00	0,00	146 841,00	142 566,00	4 275,00	0,00	0,00
04-F0101202-AEDOPPM 2004 PPI CONST.RESTRUCT.COLLEGES	9 823 781,67	3 400,00	9 827 181,67	9 311 505,25	420 196,00	10 000,00	85 480,42
11-F0101202-AEDOPPM 2011 PPI CONST.RESTRUCT.PPP	45 591 534,76	0,00	45 591 534,76	6 959 560,42	1 846 369,00	1 768 598,00	35 017 007,34
13-F0101202-AEDOPPM 2013 PPI CONST.RESTRUCT.PPP	85 211 869,00	0,00	85 211 869,00	9 122 988,94	6 205 051,00	5 790 475,00	64 083 354,06
09-F0101202-AEDOPPM 2009 PPI STE GENEVIEVE	21 566 067,46	-3 400,00	21 562 667,46	7 423 043,61	1 243 739,00	1 196 628,00	11 699 256,85
15-C0302202-AEDPRAS 2015 PREST SERVICES COMMUNICATION	100 000,00	0,00	100 000,00	99 129,70	0,00	870,30	0,00
16-C0302202-AEDPRAS 2016 PREST SERVICES COMMUNICATION	143 000,00	0,00	143 000,00	52 330,00	90 670,00	0,00	0,00
17-C0302202-AEDPRAS 2017 PREST SERVICES COMMUNICATION	143 000,00	0,00	143 000,00	0,00	46 330,00	96 670,00	0,00
14-G0302201-AEDPRAM 2014 PRESTATIONS D'ETUDES	210 088,00	0,00	210 088,00	172 251,80	0,00	37 836,20	0,00
17-E0302402-AEDPRAS 2017 PRESTATIONS ETUDES ET CONSEILS TOURISME	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00
17-A0603503-AEDPRAS 2017 PRL - DEMOG. MEDICALE	0,00	108 000,00	108 000,00	0,00	0,00	36 000,00	72 000,00
17-A0603501-AEDPRAS 2017 PRL - ECONOMIE DE PROXIMITE	0,00	100 000,00	100 000,00	0,00	60 000,00	40 000,00	0,00
15-D0201101-AEDPRM 2015 REALISATION TRAVAUX RENFORCEMENT 1 ET 2	257 996,80	0,00	257 996,80	7 996,80	30 000,00	100 000,00	120 000,00
09-F0201201-AEDPRAS 2009 RECHERCHE ET TRANSFERT DE TECHNOLOGIES	42 895,81	0,00	42 895,81	36 854,81	0,00	0,00	6 041,00
16-A0502201-AEDOPPM 2016 RESEAU RADIOCOMMUNICATION NUMERIQUE	210 000,00	0,00	210 000,00	37 742,49	42 000,00	42 000,00	88 257,51
17-C0101202-AEDOPAM 2017 RESTAURATION RELIURE MICROFILMAGE	3 108,00	0,00	3 108,00	0,00	3 108,00	0,00	0,00
16-F0201301-AEDPRAS 2016 SALONS COLLOQUES EVENEMENTS ET ACTIONS	15 000,00	0,00	15 000,00	6 000,00	9 000,00	0,00	0,00
14-G0802101-AEDOPPM 2014 SCHEMA DE MODERNISATION 2013-2017	50 000,00	0,00	50 000,00	14 364,48	5 000,00	5 000,00	25 635,52
15-G0802101-AEDOPPM 2015 SCHEMA DE MODERNISATION 2013-2017	1 129 965,44	160 649,06	1 290 614,50	215 973,50	222 023,00	272 500,00	580 118,00
16-B0301401-AEDPRAS 2016 STRUCTURES D'INSERTION SUBVENTIONS	1 080 000,00	0,00	1 080 000,00	87 562,16	536 580,00	455 857,84	0,00
17-F0201202-AEDPRAS 2017 SUB BOURSE DOCTORALE & ACCUEIL CHERCHEURS	131 000,00	0,00	131 000,00	0,00	46 000,00	44 500,00	40 500,00

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
12-C030201-AEDPRAS 2012 SUB CLUBS SPORTIFS HAUT NIVEAU	1 261 900,00	0,00	1 261 900,00	1 261 900,00	0,00	0,00	0,00
16-E0101203-AEDPRAS 2016 SUB FAVEUR AGRICULTEURS EN DIFFICULTE	20 000,00	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00
15-D0304103-AEDPRPS 2015 SUBVENTIONS RESERVE NATURELLE ET PASTO	1 284 138,00	0,00	1 284 138,00	319 142,50	315 000,00	414 638,00	235 357,50
15-D0304102-AEDOPPM 2015 SUIVI ANIMATION SODENS	708 000,00	0,00	708 000,00	0,00	20 000,00	370 000,00	318 000,00
08-G0401208-AEDPRPM 2008 SUIVI DE L'ACTIF ET OPERATIONS D'ORDRE	22 652,24	0,00	22 652,24	22 652,24	0,00	0,00	0,00
16-E0301101-AEDOPAM 2016 Schéma de développement touristique	51 636,00	0,00	51 636,00	108,00	47 130,00	0,00	4 398,00
11-A0302101-AEDPRPS 2011 Sub fonct ESP communes EPCI	50 000,82	106 166,00	156 166,82	3 166,82	8 000,00	55 000,00	90 000,00
12-D0201401-AEDPRPS 2012 TAXE COMMUNALE CCFE	808 068,00	0,00	808 068,00	805 768,00	0,00	2 300,00	0,00
07-G0701103-AEDPRPM 2007 TENUE DE L'INVENTAIRE DES BIENS	100 000,00	0,00	100 000,00	74 873,19	0,00	25 126,81	0,00
16-G0701103-AEDOPPM 2016 TENUE DE L'INVENTAIRE DES BIENS	250 000,00	0,00	250 000,00	1 080,00	48 920,00	200 000,00	0,00
09-E0202101-AEDPRAM 2009 VALORISATION ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE	805 718,07	0,00	805 718,07	805 718,07	0,00	0,00	0,00
15-G0802102-AEDOPPM 2015 VISIO ET AUDIOVISUEL	284 000,00	-148 070,00	135 930,00	68 928,55	31 000,00	9 000,00	27 001,45

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

Délibération multiple n°2

Article 1 : Le rapport et ses annexes sont adoptés avec 38 voix pour et 1 abstention.

Article 2 : La Décision modificative n°2 pour 2017 est adoptée et s'équilibre en dépenses et en recettes, pour le budget annexe de la Maison de l'Enfance, à la somme de 15 790 € (mouvements réels).

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Département du Loiret

POSTE COMPTABLE DE :

Maison de l'Enfance

M22

Décision Modificative N°2

ANNEE 2017

SOMMAIRE

PAGE	CONTENU		
	Présentation du budget : Balance générale du budget Section d'exploitation - Dépenses Section d'exploitation - Recettes Section d'investissement - Dépenses Section d'investissement - Recettes Annexes Arrêtés - Signatures		
	AUTRES ANNEXES	Joint	Non joint

BALANCE GENERALE

	REEL N-2 2015 (1)	BUDGET EXECUTOIRE 2017 (2)	BUDGET PREVISIONNEL 2017 PROPOSE			REPORTS (6)	BUDGET EXECUTOIRE (7)
			RECONDUCTIONS (3)	MESURES NOUVELLES (4)	TOTAL (5) = (3) + (4)		
DEPENSES REELLES							
DEPENSES D'ORDRE							
001 Déficit de la section d'investissement reporté							
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT							
011 DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	391 552,35	434 315,00		7 650,00	7 650,00		
012 DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	3 925 245,84	4 093 800,00					
016 DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	134 995,16	142 369,00		8 140,00	8 140,00		
DEPENSES REELLES	4 451 793,35	4 670 484,00		15 790,00	15 790,00		
DEPENSES D'ORDRE							
002 Déficit de la section d'exploitation reporté							
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	4 451 793,35 €	4 670 484,00 €		15 790,00 €	15 790,00 €		

BALANCE GENERALE

	REEL N-2 2015 (1)	BUDGET EXECUTOIRE 2017 (2)	BUDGET PREVISIONNEL 2017 PROPOSE			REPORTS (6)	BUDGET EXECUTOIRE (7)
			RECONDUCTIONS (3)	MESURES NOUVELLES (4)	TOTAL (5) = (3) + (4)		
RECETTES REELLES							
RECETTES D'ORDRE							
001 Excédent de la section d'investissement reporté							
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT							
017 PRODUITS DE LA TARIFICATION	79 155,78	170 000,00		-160 000,00	-160 000,00		
018 AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	4 345 870,98	4 475 284,00		172 376,00	172 376,00		
019 PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES	26 766,59	25 200,00		3 414,00	3 414,00		
RECETTES REELLES	4 451 793,35	4 670 484,00		15 790,00	15 790,00		
RECETTES D'ORDRE							
002 Excédent de la section d'exploitation reporté							
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	4 451 793,35 €	4 670 484,00 €		15 790,00 €	15 790,00 €		

SECTION D'EXPLOITATION DEPENSES

REEL N-2	BUDGET EXECUTOIRE	BUDGET PREVISIONNEL 2017 PROPOSE			DEPENSES AUTORISEES	BUDGET EXECUTOIRE
		2015	2017	RECONDUCTIONS		
(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)

GROUPE I : DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE

ACHATS (60, 709, 713)						
60611	Eau et assainissement	18 158,00	15 000,00			
60612	Energie - electricite	69 209,02	71 400,00			
60621	Combustibles et carburants	6 289,95	9 500,00			
60622	Produits d'entretien		8 000,00	3 000,00	3 000,00	
60623	Fournitures d'atelier	1 372,95	2 100,00			
60624	Fournitures administratives	291,60				
60625	Fournitures scolaires	10 230,00	13 455,00			
606268	Autres fournitures hotelieres	22 393,67	13 800,00	-100,00	-100,00	
60628	Autres fournitures	2 802,94	5 900,00	2 000,00	2 000,00	
6063	Alimentation	147 315,96	159 800,00			
6066	Fournitures medicales		100,00			
6068	Autres achats non stocks	3 600,04	6 000,00			

SERVICES EXTERIEURS (611)

61118	Autres	9 851,72	2 300,00	-500,00	-500,00	
6112	Prestation a caractere medico-	123,40	10 700,00			

AUTRES SERVICES EXTERIEURS (624, 625, 626, 628)

62428	Autres transports d'usagers	7 723,90	7 200,00	2 800,00	2 800,00	
6251	Voyages et deplacements	673,90	700,00	200,00	200,00	
6257	Receptions		1 200,00	-2 400,00	-2 400,00	
6261	Frais d'affranchissements	464,86	500,00	500,00	500,00	
6262	Frais de telecommunication	14 051,49	20 500,00			
6281	Prestations de blanchissage	21 464,80	23 600,00			
6282	Prestations d'alimentation	4 565,12	6 000,00			
6283	Prestations de nettoyage	41 293,60	45 160,00			
6288	Autres prestations	9 675,43	11 400,00	2 150,00	2 150,00	

TOTAL GROUPE I		391 552,35 €	434 315,00 €	0,00 €	7 650,00 €	7 650,00 €	0,00 €
-----------------------	--	---------------------	---------------------	---------------	-------------------	-------------------	---------------

GROUPE II : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL

CHARGES PERSONNEL (621, 622, 631, 633, 64)

6331	Versement de transport	40 453,56	38 700,00			
6332	Allocation logement	11 237,62	11 400,00			
6333	Participation des employeurs	92 877,51	84 600,00			
6336	Cotis au fonds pl l'emploi hosp	21 110,65	21 400,00			
64111	Remuneration principale	1 542 082,13	1 494 600,00			
64112	Nbi, suppl.familial et indem.res	86 607,04	79 900,00			
64113	Prime de service	99 144,35	107 961,00			
641188	Autres	249 811,37	339 100,00			
64131	Remuneration principale	693 941,53	792 210,00			
64513	Cotis aux caisses de retraite	48 684,24	45 100,00			
64515	Cotisations a la cnracl	486 610,29	477 900,00			
64521	Cotisations a l'urssaf	469 747,04	480 800,00			
64523	Cotis aux caisses de retraite	2 181,36	5 500,00			
6473	Allocations de chomage	42 593,09	63 000,00			
6475	Medecine du travail	1 222,48	18 329,00			
64781	Carte de transport		300,00			
64784	Oeuvres sociales	36 941,58	33 000,00			

TOTAL GROUPE II		3 925 245,84 €	4 093 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
------------------------	--	-----------------------	-----------------------	---------------	---------------	---------------	---------------

GROUPE III : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE

SERVICES EXTERIEURS - AUTRES IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS (61 sauf 611, 623, 627, 635, 637)

6135	Locations mobilières	4 625,76	4 200,00			
61521	Entretien et reparations des j	84 814,68	81 000,00	5 000,00	5 000,00	
61528	Entr.rep.biens immos.autres	18 951,80	26 500,00			
61558	Entretien et repar. autres mat.	637,45	2 000,00			
6182	Documentation generale		500,00			
6188	Autres frais divers	247,15	100,00			
63513	Impots directs - autres impots		100,00			

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (65)

6541	Admissions en non valeur	187,92	114,00			
6542	Creances eteintes	1 196,00	895,00			
6582	Pecule	13 657,13	14 960,00	140,00	140,00	
6587	Participation aux frs de scolarite	1 756,30	-1 500,00	3 000,00	3 000,00	
6588	Autres charges diverses de ges	10 475,36	13 500,00			

CHARGES FINANCIERES (66)

CHARGES EXCEPTIONNELLES (67)

673	Charges sur exercices anterieu	445,61				
-----	--------------------------------	--------	--	--	--	--

DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS, AUX PROVISIONS ET ENGAGEMENTS (68)

TOTAL GROUPE III		134 995,16 €	142 369,00 €	0,00 €	8 140,00 €	8 140,00 €	0,00 €
-------------------------	--	---------------------	---------------------	---------------	-------------------	-------------------	---------------

TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)		4 451 793,35 €	4 670 484,00 €	0,00 €	15 790,00 €	15 790,00 €	0,00 €
--	--	-----------------------	-----------------------	---------------	--------------------	--------------------	---------------

	Report à nouveau en 2015	Report à nouveau en 2017	Report à nouveau en 2017			
002	Déficit de la section d'exploitation reporté					
005	Amortissements comptables excédentaires différés					

DEPENSES D'EXPLOITATION		4 451 793,35 €	4 670 484,00 €	0,00 €	15 790,00 €	15 790,00 €	0,00 €
--------------------------------	--	-----------------------	-----------------------	---------------	--------------------	--------------------	---------------

SECTION D'EXPLOITATION RECETTES

REEL N-2 2015 (1)	BUDGET EXECUTOIRE 2017 (2)	BUDGET PREVISIONNEL 2017 PROPOSE			DEPENSES AUTORISEES (6)	BUDGET EXECUTOIRE (7)
		RECONDUCTIONS (3)	MESURES NOUVELLES (4)	TOTAL (5) = (3) + (4)		

GROUPE I : PRODUITS DE LA TARIFICATION

PRODUITS TARIFICATION (73)

7318	Autres produits des ets	79 155,78	170 000,00		-160 000,00	-160 000,00	
TOTAL GROUPE I		79 155,78 €	170 000,00 €	0,00 €	-160 000,00 €	-160 000,00 €	0,00 €

GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION

PRODUITS D'EXPLOITATION (70, 71, 72, 74 et 75)

6419	Remboursement sur remuneration	204 088,41	2 500,00		400,00	400,00	
6459	Remboursements sur charges de				35,00	35,00	
747	Subventions et participations	4 139 385,19	4 470 284,00		139 441,00	139 441,00	
7588	Autres prdts divers de gestion	2 397,38	2 500,00		32 500,00	32 500,00	

TOTAL GROUPE II		4 345 870,98 €	4 475 284,00 €	0,00 €	172 376,00 €	172 376,00 €	0,00 €
------------------------	--	-----------------------	-----------------------	---------------	---------------------	---------------------	---------------

GROUPE III : PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES

PRODUITS FINANCIERS (76)

--	--	--	--	--	--	--	--

PRODUITS EXCEPTIONNELS (77)

7718	Autres	19 377,31	14 400,00		10 514,00	10 514,00	
773	Produits sur exerc. anterieur	7 389,28	10 800,00		-7 100,00	-7 100,00	

AUTRES PRODUITS (78, 79)

--	--	--	--	--	--	--	--

0,00 €

TOTAL GROUPE III		26 766,59 €	25 200,00 €	0,00 €	3 414,00 €	3 414,00 €	0,00 €
-------------------------	--	--------------------	--------------------	---------------	-------------------	-------------------	---------------

TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)		4 451 793,35 €	4 670 484,00 €	0,00 €	15 790,00 €	15 790,00 €	0,00 €
--	--	-----------------------	-----------------------	---------------	--------------------	--------------------	---------------

	Report à nouveau en 2015	Report à nouveau en 2017	Report à nouveau en 2017				
002	Excédent de la section d'exploitation reporté						
005	Amortissements comptables excédentaires différés						

RECETTES D'EXPLOITATION		4 451 793,35 €	4 670 484,00 €	0,00 €	15 790,00 €	15 790,00 €	0,00 €
--------------------------------	--	-----------------------	-----------------------	---------------	--------------------	--------------------	---------------

Délibération multiple n°3

Article 1 : Le rapport et ses annexes sont adoptés avec 38 voix pour et 1 abstention.

Article 2 : La Décision modificative n°2 pour 2017 est adoptée et s'équilibre en dépenses et en recettes, pour le budget annexe de la boutique du Château de Chamerolles, à la somme de 0 € (mouvements réels).

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 22450001701110	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT CD Département du Loiret
--	--

POSTE COMPTABLE DE : PAYEUR DEPT DU LOIRET

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Décision modificative 2 (3)

BUDGET : Boutique du château de Chamerolles (3)

ANNEE 2017

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 14

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 15

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 16

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles Sans Objet

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements Sans Objet

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses Sans Objet

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 17

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour compte de tiers Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures Sans Objet

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	0,00	0,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		0,00	0,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	0,00	0,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		0,00	0,00
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		0,00	0,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	41 223,00	0,00	9 723,00	9 723,00	50 946,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	21 900,00	0,00	-9 723,00	-9 723,00	12 177,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		63 123,00	0,00	0,00	0,00	63 123,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	3 337,00		0,00	0,00	3 337,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		66 460,00	0,00	0,00	0,00	66 460,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	32 240,00		0,00	0,00	32 240,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		32 240,00		0,00	0,00	32 240,00
TOTAL		98 700,00	0,00	0,00	0,00	98 700,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	98 700,00
---	------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	65 363,00	0,00	0,00	0,00	65 363,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		65 363,00	0,00	0,00	0,00	65 363,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		65 363,00	0,00	0,00	0,00	65 363,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	30 000,00		0,00	0,00	30 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		30 000,00		0,00	0,00	30 000,00
TOTAL		95 363,00	0,00	0,00	0,00	95 363,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	3 337,00
---	-----------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	98 700,00
---	------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	2 240,00
---	-----------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 240,00	0,00	0,00	0,00	2 240,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	2 240,00	0,00	0,00	0,00	2 240,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	18 747,00	0,00	0,00	0,00	18 747,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	18 747,00	0,00	0,00	0,00	18 747,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	20 987,00	0,00	0,00	0,00	20 987,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	30 000,00		0,00	0,00	30 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	30 000,00		0,00	0,00	30 000,00
	TOTAL	50 987,00	0,00	0,00	0,00	50 987,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	50 987,00
---	------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	32 240,00		0,00	0,00	32 240,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	32 240,00		0,00	0,00	32 240,00
	TOTAL	32 240,00	0,00	0,00	0,00	32 240,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	18 747,00
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	50 987,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	2 240,00
---	-----------------

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.*

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 - RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 - DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	9 723,00		9 723,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	-9 723,00		-9 723,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		0,00	0,00	0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	0,00
---	-------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	0,00
---	-------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	41 223,00	9 723,00	9 723,00
601	Achats stockés - Matières premières	40 976,00	0,00	0,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	0,00	2 128,00	2 128,00
6132	Locations immobilières	0,00	7 095,00	7 095,00
6156	Maintenance	0,00	500,00	500,00
635111	Cotisat° Foncière des Entreprises	247,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	21 900,00	-9 723,00	-9 723,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	100,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	200,00	0,00	0,00
6413	Primes et gratifications	16 500,00	-9 723,00	-9 723,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	4 500,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	600,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		63 123,00	0,00	0,00
66	Charges financières (b) (8)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	3 337,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		66 460,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	32 240,00	0,00	0,00
6031	Variation stocks mat. premières	30 000,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	2 240,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		32 240,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		32 240,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		98 700,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	0,00
---	-------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	65 363,00	0,00	0,00
701	Ventes produits finis et intermédiaires	65 363,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		65 363,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		65 363,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	30 000,00	0,00	0,00
6031	Variation stocks mat. premières	30 000,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		30 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		95 363,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	0,00
---	-------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	2 240,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	2 240,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		2 240,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	18 747,00	0,00	0,00
1068	Autres réserves	18 747,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		18 747,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		20 987,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	30 000,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	30 000,00	0,00	0,00
31	Matières premières (et fournitures)	30 000,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		30 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		50 987,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	32 240,00	0,00	0,00
28188	Autres	2 240,00	0,00	0,00
31	Matières premières (et fournitures)	30 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		32 240,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		32 240,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		32 240,00	0,00	0,00

	+
RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
- (2) cf. Modalités de vote, I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.
- (7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
- (9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 2 240,00	0,00	VI 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		2 240,00	0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28188	Autres	2 240,00	0,00	0,00
29...	Dépréciation des immobilisations			
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours			
481...	Charges à répartir plusieurs exercices			
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R106 (4)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	2 240,00	0,00	18 747,00	0,00	20 987,00

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV	18 747,00
Ressources propres disponibles	VIII	20 987,00
Solde	IX = VIII – IV (5)	2 240,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le signe algébrique.

Délibération multiple n°4

Article 1 : Le rapport et ses annexes sont adoptés avec 38 voix pour et 1 abstention.

Article 2 : La Décision modificative n°2 pour 2017 est adoptée et s'équilibre en dépenses et en recettes, pour le budget annexe de la boutique du Château de Sully-sur-Loire, à la somme de 8 268 € (mouvements réels).

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 22450001701144	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT CD Département du Loiret
--	--

POSTE COMPTABLE DE : PAYEUR DEPT DU LOIRET

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Décision modificative 2 (3)

BUDGET : Boutique du château de Sully/Loire (3)

ANNEE 2017

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 14

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 15

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 16

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles Sans Objet

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements Sans Objet

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses Sans Objet

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 17

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour compte de tiers Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures Sans Objet

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	8 268,00	8 268,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		8 268,00	8 268,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	0,00	0,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		0,00	0,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	8 268,00	8 268,00
----------------------------	-----------------	-----------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	61 597,00	0,00	13 097,00	13 097,00	74 694,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	30 600,00	0,00	5 000,00	5 000,00	35 600,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		92 197,00	0,00	18 097,00	18 097,00	110 294,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	9 829,00	0,00	-9 829,00	-9 829,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	6 914,00		0,00	0,00	6 914,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		108 940,00	0,00	8 268,00	8 268,00	117 208,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	44 406,00		0,00	0,00	44 406,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		44 406,00		0,00	0,00	44 406,00
TOTAL		153 346,00	0,00	8 268,00	8 268,00	161 614,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	161 614,00
---	-------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	93 603,00	0,00	8 052,00	8 052,00	101 655,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	216,00	216,00	216,00
Total des recettes de gestion des services		93 603,00	0,00	8 268,00	8 268,00	101 871,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		93 603,00	0,00	8 268,00	8 268,00	101 871,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	43 000,00		0,00	0,00	43 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		43 000,00		0,00	0,00	43 000,00
TOTAL		136 603,00	0,00	8 268,00	8 268,00	144 871,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	16 743,00
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	161 614,00
---	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	1 406,00
---	-----------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 406,00	0,00	0,00	0,00	1 406,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 406,00	0,00	0,00	0,00	1 406,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	17 516,00	0,00	0,00	0,00	17 516,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	17 516,00	0,00	0,00	0,00	17 516,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	18 922,00	0,00	0,00	0,00	18 922,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	43 000,00		0,00	0,00	43 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	43 000,00		0,00	0,00	43 000,00
	TOTAL	61 922,00	0,00	0,00	0,00	61 922,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	61 922,00
---	------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	44 406,00		0,00	0,00	44 406,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	44 406,00		0,00	0,00	44 406,00
	TOTAL	44 406,00	0,00	0,00	0,00	44 406,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	17 516,00
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	61 922,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	1 406,00
---	-----------------

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.*

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 - RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 - DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	13 097,00		13 097,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 000,00		5 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	-9 829,00	0,00	-9 829,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		8 268,00	0,00	8 268,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	8 268,00
---	-----------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	8 052,00		8 052,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	216,00		216,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		8 268,00	0,00	8 268,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	8 268,00
---	-----------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	61 597,00	13 097,00	13 097,00
601	Achats stockés - Matières premières	61 597,00	0,00	0,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	0,00	2 907,00	2 907,00
6132	Locations immobilières	0,00	9 690,00	9 690,00
6156	Maintenance	0,00	500,00	500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	30 600,00	5 000,00	5 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	150,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	250,00	0,00	0,00
6411	Salaires, appointements, commissions	0,00	5 000,00	5 000,00
6413	Primes et gratifications	22 300,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	7 000,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	900,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		92 197,00	18 097,00	18 097,00
66	Charges financières (b) (8)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	9 829,00	-9 829,00	-9 829,00
672	Reverst excédent collectivité rattach	9 829,00	-9 829,00	-9 829,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	6 914,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		108 940,00	8 268,00	8 268,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	44 406,00	0,00	0,00
6031	Variation stocks mat. premières	43 000,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	1 406,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		44 406,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		44 406,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		153 346,00	8 268,00	8 268,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	8 268,00
---	-----------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	93 603,00	8 052,00	8 052,00
701	Ventes produits finis et intermédiaires	93 603,00	8 052,00	8 052,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	216,00	216,00
7588	Autres	0,00	216,00	216,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		93 603,00	8 268,00	8 268,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		93 603,00	8 268,00	8 268,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	43 000,00	0,00	0,00
6031	Variation stocks mat. premières	43 000,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		43 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		136 603,00	8 268,00	8 268,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	8 268,00
---	-----------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1 406,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 406,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		1 406,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	17 516,00	0,00	0,00
1068	Autres réserves	17 516,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		17 516,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		18 922,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	43 000,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	43 000,00	0,00	0,00
31	Matières premières (et fournitures)	43 000,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		43 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		61 922,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	44 406,00	0,00	0,00
28188	Autres	1 406,00	0,00	0,00
31	Matières premières (et fournitures)	43 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		44 406,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		44 406,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		44 406,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 1 406,00	0,00	VI 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		1 406,00	0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28188	Autres	1 406,00	0,00	0,00
29...	Dépréciation des immobilisations			
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours			
481...	Charges à répartir plusieurs exercices			
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R106 (4)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	1 406,00	0,00	17 516,00	0,00	18 922,00

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV	17 516,00
Ressources propres disponibles	VIII	18 922,00
Solde	IX = VIII – IV (5)	1 406,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le signe algébrique.

Délibération multiple n°5

Article 1 : Le rapport et ses annexes sont adoptés avec 38 voix pour et 1 abstention.

Article 2 : La Décision modificative n°1 pour 2017 est adoptée et s'équilibre en dépenses et en recettes, pour le budget annexe du Festival de Sully-sur-Loire, à la somme de 609 € (mouvements réels).

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 22450001701136	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT CD Département du Loiret
--	--

POSTE COMPTABLE DE : PAYEUR DEPT DU LOIRET

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Décision modificative 1 (3)

BUDGET : Festival de musique de Sully/ Loire (3)

ANNEE 2017

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	Sans Objet

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	Sans Objet
--------------------------	------------

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	609,00	609,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		609,00	609,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	0,00	0,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		0,00	0,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	609,00	609,00
----------------------------	--------	--------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	404 078,00	0,00	-12 391,00	-12 391,00	391 687,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	118 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00	131 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		522 078,00	0,00	609,00	609,00	522 687,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		522 278,00	0,00	609,00	609,00	522 887,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		522 278,00	0,00	609,00	609,00	522 887,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	522 887,00
---	-------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	54 900,00	0,00	0,00	0,00	54 900,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	426 378,00	0,00	0,00	0,00	426 378,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	24,00	24,00	24,00
Total des recettes de gestion des services		481 278,00	0,00	24,00	24,00	481 302,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	41 000,00	0,00	585,00	585,00	41 585,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		522 278,00	0,00	609,00	609,00	522 887,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		522 278,00	0,00	609,00	609,00	522 887,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	522 887,00
---	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	0,00
---	-------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	0,00
---	-------------

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	-12 391,00		-12 391,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	13 000,00		13 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		609,00	0,00	609,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	609,00
---	---------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	24,00		24,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	585,00	0,00	585,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		609,00	0,00	609,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	609,00
---	---------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	404 078,00	-12 391,00	-12 391,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	100,00	600,00	600,00
611	Sous-traitance générale	165 000,00	-16 300,00	-16 300,00
6132	Locations immobilières	0,00	9 300,00	9 300,00
6135	Locations mobilières	66 800,00	6 700,00	6 700,00
618	Divers	18 200,00	-750,00	-750,00
6228	Divers	25 000,00	-7 896,00	-7 896,00
6236	Catalogues et imprimés	9 000,00	-2 200,00	-2 200,00
6238	Divers	69 000,00	-4 500,00	-4 500,00
6248	Divers	4 000,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	4 000,00	-2 495,00	-2 495,00
6257	Réceptions	23 578,00	-1 105,00	-1 105,00
6261	Frais d'affranchissement	6 000,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	800,00	-48,00	-48,00
6282	Frais de gardiennage	0,00	3 350,00	3 350,00
6287	Remboursements de frais	0,00	48,00	48,00
6353	Impôts indirects	500,00	-500,00	-500,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	12 100,00	3 405,00	3 405,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	118 000,00	13 000,00	13 000,00
6331	Versement de transport	900,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	500,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	600,00	0,00	0,00
6411	Salaires, appointements, commissions	56 000,00	13 000,00	13 000,00
6413	Primes et gratifications	15 000,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	18 000,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	27 000,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		522 078,00	609,00	609,00
66	Charges financières (b) (8)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	200,00	0,00	0,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	200,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		522 278,00	609,00	609,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		522 278,00	609,00	609,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	609,00
---	---------------

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	54 900,00	0,00	0,00
701	Ventes produits finis et intermédiaires	54 900,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	426 378,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	426 378,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	24,00	24,00
7588	Autres	0,00	24,00	24,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		481 278,00	24,00	24,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	41 000,00	585,00	585,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	585,00	585,00
774	Subventions exceptionnelles	41 000,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		522 278,00	609,00	609,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		522 278,00	609,00	609,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	609,00
---	---------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
	<i>Charges transférées</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales (9)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		0,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		0,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Délibération multiple n°6

Article 1 : Le rapport et ses annexes sont adoptés avec 38 voix pour et 1 abstention.

Article 2 : Il est décidé d'admettre en non valeur 70 506 € de créances départementales au titre du budget principal et de ratifier 33 998 € de crédits à la Décision modificative n°2 pour 2017, un montant de 36 508 € ayant déjà été prévu au budget primitif 2017.

Article 3 : Il est décidé d'admettre en créances éteintes 68 128 € de créances départementales au titre du budget principal et de ratifier 66 340 € de crédits à la Décision modificative n°2 pour 2017, un montant de 1 878 € ayant déjà été prévu au budget primitif 2017.

Article 4 : Il est décidé de régulariser par opération d'ordre budgétaire au chapitre 041 (en dépenses nature 204182 et en recettes nature 2748), les avances remboursables consenties aux organismes HLM pour un montant de 4 605 252,36 €, sous réserve que les organismes produisent les certificats attendus.

Article 5 : Il est pris acte des transferts d'AP et d'AE ayant eu lieu depuis le vote de la Décision modificative n°1 pour 2017, tels que présentés en annexe à la présente délibération.

Article 6 : Il est pris acte de l'utilisation des comptes de dépenses imprévues en investissement (achat d'équipements de restauration pour collèges d'un montant de 160 000 €) et en fonctionnement (aide exceptionnelle à Saint Barthélémy et Saint Martin d'un montant de 20 000 €) depuis le vote de la Décision modificative n°1 pour 2017.

Article 7 : Il est décidé de constituer au chapitre 68 de la Décision modificative n°2 2017, deux provisions, l'une au titre des risques contentieux juridiques à hauteur de 1 135 262 € (nature 6815) et la seconde au titre de la dépréciation des créances sociales hors RMI/RSA à hauteur de 60 000 € (nature 6817).

Article 8 : Il est décidé de régulariser par opération d'ordre non budgétaire (compte 193) une anomalie comptable liée à l'amortissement de matériel de bureau et mobilier scolaire (compte 281841) à hauteur de 197 198,66 € pour la mise en conformité avec le compte de gestion 2017.

	Référence budgétaire		Libellé de l'opération	Montant du transfert	Observations
Politique A02 - Infrastructures	17-A0201101-APDOPPM	2017-01698	Echangeur de Gidy et de Saran	-300 000,00	Montant sous-estimé du marché (estimation datant de plus d'un an)
	17-A0201101-APDOPPM	2017-00018	RD957 - Liaison Ormes Saran	150 000,00	
	16-A0202102-APDOPPM	2016-02462	RD2060 - TAG à Thorailles	150 000,00	
	13-A0203102-APDOPPM	2013-00067	RD 925 - Pont de Jargeau (éclairage)	-58 657,75	Nécessité d'engager deux bons de commande non prévus initialement
	13-A0203102-APDOPPM	2014-00591	Réhabilitation pont Bonny sur Loire	58 657,75	
	17-A0201101-APDOPPM	2017-01698	Echangeur de Gidy et de Saran	-30 000,00	Commande Eurovia actualisée compte tenu de la demande du SDIS
	17-A0202102-APDOPPM	2017-01712	RD2 - Accès SDIS Meung sur Loire	30 000,00	
	17-A0201101-APDOPPM	2017-00017	RD2701 - Echangeur Saran	150 000,00	Montant estimé de révision non prévu lors de la préparation du projet
	17-A0201101-APDOPPM	2017-01698	Echangeur de Gidy et de Saran	-150 000,00	
	13-A0203102-APDOPPM	2013-00067	RD 925 - Pont de Jargeau (éclairage)	-15 000,00	Nécessité d'engager la totalité du bon de commande ainsi que les révisions
	13-A0203102-APDOPPM	2014-00591	Réhabilitation pont Bonny sur Loire	15 000,00	
	09-A0203103-APDOPPM	2009-00096	Signalisation entrée/sortie Agglo	-40 650,17	Commande pour l'agence de Montargis
	09-A0203103-APDOPPM	2010-01662	signalisation touristique	-7 000,00	
	09-A0203103-APDOPPM	2009-00094	SV de police et plastique	47 650,17	
	09-A0203103-APDOPPM	2009-00102	GLISSIERES ET BARRIERES DE SECURITE	-15 000,00	Nécessité d'engager un bon de commande pour des besoins de mise en sécurité des chantiers
09-A0203103-APDOPPM	2009-00094	SV DE POLICE ET PLASTIQUE	15 000,00		
Politique A06 - Aménagement	16-A0603101-APDPRAS		COMMUNES A FAIBLE POPULATION	-133 636,00	Aide exceptionnelle-réparation des dommages inondations de mai-juin 2016 (commune de Montargis)
	16-A0603105-APDPRAS		AIDE AUX TERRITOIRES ET POPULATION - inondations	133 636,00	
Politique C01 - Culture	13-C0104110-APDOPPM	2013-00075	Etude de faisabilité muséo Chameroles	-7 206,00	
		2013-00072	Muséo château de Gien	7 206,00	
Politique D01 - Eau	16-D0101101-APDPRAS		MILIEUX AQUATIQUES-AIDES	-1,00	Versement du solde du dossier de subvention
	15-D0101101-APDPRAS		MILIEUX AQUATIQUES-AIDES	1,00	
Politique D03 - Ressources Naturelles	17-D0303101-APDOPPM	2017-02480	VALORISATION TRAMES BLEUES ET VERTES CANAL ORLEANS	-15 000,00	Nécessité d'engager une étude complémentaire à la demande des communes de St Père et Sully pour l'adaptation du pont SNCF de Sully
	17-D0302102-APDOPPM	2017-01750	LAV PONT RAIL ENTRE ST PÈRE ET SULLY	15 000,00	
	17-D0303101-APDOPPM	2017-02480	Valorisation trames bleues et vertes canal Orléans	-200 000,00	Passage d'un dossier de subvention en commission permanente
	17-D0303103-APDOPPM	2017-00030	Travaux GER collèges	200 000,00	
	15-D0304102-APDOPPM	2015-00119	Travaux SODENS	-22 710,00	
	16-D0304103-APDPRAS		ENS-LOIRET CAPITAL NATURE-participation acteurs locaux	22 710,00	
Politique E02 - Economie	12-E0201201-APDPRAS		AIDE ENTREPRISES INDUS. ET ARTISANALES	20 000,00	
	13-E0201201-APDPRAS		AIDE ENTREPRISES INDUS. ET ARTISANALES	-20 000,00	
Politique F01 - Collèges	16-F0101202-APDOPPM	2016-00077	Construction collège Nord Est	-370 000,00	Renouvellement d'équipements des collèges hors restauration
	17-F0101204-APDOPPM	2017-00060	EQUIPEMENTS COLLEGES MOBILIER SCOLAIRE	370 000,00	
	12-F0101203-APDOPPM	2012-00030	Travaux GER collèges	-15 000,00	Nécessité d'engager le marché suite à l'attribution finale
	17-F0101203-APDOPPM	2017-00044	collège Malsherbes création sanitaires	15 000,00	
	16-F0101202-APDOPPM	2016-00077	Construction collège Nord Est	-780 000,00	nécessité de lancer en commission permanente la phase relative à l'acquisition de terrain et indemnité d'éviction à verser au propriétaire
		2016-00078	Construction Nouveau collège de Pithiviers	780 000,00	
Politique G04 - Finances	16-G0402201-APDPRAS		FONDS DE DEVELOPPEMENT D'AIDE A L'EQUIPEMENT COMMUNAL - VOLET 3	-46 030,00	
	16-G0402202-APDPRAS		AIDE AUX COMMUNES A FAIBLE POPULATION	46 030,00	

Complément à l'annexe 2 du rapport F1 relatif au vote de la décision modificative n°2 pour 2017

Transferts d'AP ou d'AE intervenus entre le projet et le vote de la DM2 pour 2017

	Références budgétaires		Libellé de l'opération	Montant du transfert
Politique A02 - Infrastructures	15-A0203101-APDOPPM	2015-00055	PPAC	-100 000,00
	14-A0204302-APDOPPM	2014-00774	Acquisition équipement de chargement	100 000,00
Politique C01 - Culture	17-C0101202-AEDOPAM	2017-00037	Conservation préventive/curative archives - petit équipement	-572,00
	17-C0101203-AEDOPAM	2017-00041	Communication et valorisation archives	572,00
Politique D01 - Eau	16-D0101201-AEDOPPM	2016-00058	Frais analyses eau marché 2016	-16 555,00
	15-D0101201-AEDOPPM	2015-00107	Révision du schéma d'eau potable	16 555,00
Politique G08 - Systèmes	17-G0801101-APDOPPM	2017-00003	Lysbox 2017-2020	-50 000,00
	13-G0802102-APDOPPM	2013-00100	Audiovisuel	50 000,00

Délibération multiple n°7

Article 1 : Le rapport et ses annexes sont adoptés avec 38 voix pour et 1 abstention.

Article 2 : Les modifications apportées au budget d'autorisations de programme et d'engagement sont adoptées respectivement à hauteur de 89 946 314,95 € et de 1 498 455,20 €.

Délibération multiple n°8

Article 1 : Le rapport et ses annexes sont adoptés avec 38 voix pour et 1 abstention.

Article 2 : Au titre du budget annexe de la ZAC de Limère, il est décidé de régulariser l'affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2016, soit 282 272,73 € comme suit :

- 42 630,76 € arrondi à 42 631 € au compte 1068 pour la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement ;
- pour le solde, soit 239 641,97 € arrondi à 239 642 €, il est décidé de l'affecter en excédent de fonctionnement reporté au compte 002.

F 02 - Ouverture des crédits par anticipation a l'adoption du budget primitif 2018

Article 1 : Le rapport et ses annexes sont adoptés avec 39 voix pour.

Article 2 : Pour le budget principal, il est décidé :

- Au titre du budget pluriannuel, d'ouvrir par anticipation au vote du budget primitif 2018 : les crédits de paiement 2018 sur autorisations de programme et autorisations d'engagement au titre de 2017 et des années antérieures, tels qu'ils ont été votés à la Décision modificative n°2 pour 2017, soit un montant de 275 924 877,95 € en section d'investissement et 51 473 319,52 € en section de fonctionnement ;
- Au titre du budget annuel :
 - o Pour les crédits de la section de fonctionnement, hors autorisations d'engagement, il est autorisé la mise en recouvrement des recettes, et l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses dans la limite des crédits inscrits au budget 2017 ;
 - o Pour les crédits de la section d'investissement, hors autorisations de programme, il est autorisé l'engagement, la liquidation et le mandatement du remboursement en capital de la dette dans la limite du crédit inscrit au budget 2017.

En ce qui concerne les autres dépenses hors autorisations de programme, elles peuvent être engagées, liquidées, mandatées dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2017.

Article 3 : Pour les budgets annexes, il est autorisé :

- Au titre des crédits de la section de fonctionnement :
 - o Le recouvrement des recettes ;
 - o L'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses, dans la limite des crédits inscrits au budget 2017 ;
 - o S'agissant de crédits de fonctionnement en autorisations d'engagement, il est décidé d'ouvrir par anticipation au vote du budget primitif 2018 les crédits de paiement 2018 des autorisations d'engagement 2017 et antérieurs, tels qu'ils ont été votés à la Décision modificative n°2 pour 2017 ;
- Au titre des crédits de la section d'investissement :
 - o L'engagement, la liquidation et le mandatement du remboursement en capital de la dette dans la limite du crédit inscrit au budget 2017 ;
 - o En ce qui concerne les autres dépenses d'investissement, elles peuvent être engagées, liquidées, mandatées dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2017.

F 03 - Rapport d'activité des services de l'Etat en 2016

Article unique : Il est pris acte de la communication du rapport d'activité des services de l'Etat au titre de l'année 2016.

Les actes administratifs publiés
dans ce recueil peuvent être consultés
à l'Hôtel du Département
15, rue Eugène Vignat – 45000 ORLEANS